

## COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM (1875-1982)

### *Hilarion-Julien ROUX, fondateur*

Né à Marseille en 1819.

Fils de *Joseph-Armand-Hilarion Roux*, banquier et négociant — il soutient les Mines de la Grand'Combe (1839), le Chemin de fer de Marseille à Avignon (1843) et l'Entreprise générale des omnibus (1855), administrateur des Mines de Lamolle et de Cogolin (Var) (1850) — et de Rose Albanelli (Albanely).

Marié à Carthagène (Murcie), en 1843, avec Trinidad de Aguirre (1824-1905).

Ingénieur.

Exploitant de scories de plomb argentifère dans la région de Carthagène (Espagne), ce qui lui vaut en 1875 le titre de marquis d'Escombrera.

Demande l'autorisation d'établir une fonderie pour les minerais de cuivre et de plomb au Pharo, à Marseille (mai 1850).

Administrateur de la Banque de France à Marseille, du Midi (Incendie)(nov. 1854),

des [Mines du Kef-Oum-Théboul](#) (Algérie),

de la Société marseillaise de crédit (1865-1884),

des Mines de la Grand'Combe.

des Docks et Entrepôts de Marseille (1873).

Apport de concessions et usines au [Laurium grec](#) (1873).

Consul de Madagascar (janvier 1877) et de Zanzibar (février 1877).

Administrateur de la Foncière (Incendie)(avril 1877),

Président de la Compagnie française des mines et usines d'Escombrera (oct. 1877), devenue, après fusion avec une société belge, Compagnie française des mines et usines d'Escombrera-Bleyberg (1882).

Administrateur de la Compagnie des mines de soufre de Riesi (Sicile)(mai 1878),

de La Forcite (juillet 1881) : explosifs.

et de la Compagnie française des mines de cuivre d'Agua-Tenidas (Espagne)(nov. 1883).

Liquidation judiciaire de Roux de Fraissinet et Cie (20 nov. 1883-14 avril 1886).

Décédé à Paris XVII<sup>e</sup>, bd Malesherbes, 127, le 27 juillet 1898.

Andreas KORDELLAS (Smyrne 1836-Athènes 1909)  
par Corinne Krouck

Ingénieur diplômé de l'École des mines de Freiberg, il suit également des cours à l'académie des mines de Liège.

De retour en Grèce en 1860, il est employé comme minéralogiste au ministère de l'Économie et participe au comité ayant rédigé la loi sur le droit minier.

C'est à cette occasion qu'il se rend au Laurion pour étudier les possibilités de réutilisation des anciennes scories abandonnées par l'exploitation antique. La publication de son rapport est à l'origine de la création, en 1864, de la Société métallurgique Hilarion Roux et Cie (à laquelle est associé J.-B. Serpieri) qui le nomme ingénieur de production.

De 1887 à 1891, on le retrouve directeur du [Laurium grec](#).

Parallèlement à ces activités, il enseigne la minéralogie et la géologie à l'École militaire des Evelpides, d'Athènes, qui forme également des ingénieurs civils et s'intéresse au problème de l'approvisionnement en eau de la capitale.

Il est aussi le premier président de l'Association polytechnique grecque.

## ACCOUCHEMENT DANS LA DOULEUR

École française d'Athènes  
(*Le Journal des débats*, 4 août 1863)

Question proposées pour les travaux de École française d'Athènes en 1863-1864

Décrire et reconstituer le temple de Sunium, ainsi que les propylées et l'enceinte sacrée. Examiner quel parti les Athéniens pouvaient tirer de cette enceinte en cas d'invasion. Explorer l'extrémité de l'Attique, depuis la baie de Vari d'une part, et de l'autre depuis la presqu'île de Courouni, en recherchant particulièrement comment ont été exploitées les mines du Laurium. [etc.]

---

Charles LEDOUX  
(Paris 27 août 1837 - Paris 17 avril 1927)

[...] À la fin de 1869, il allait au Laurium étudier et établir le chemin de fer à voie étroite avec locomotives à vapeur, qui, seul, pouvait permettre à la grande usine à plomb d'Ergastiria d'être alimentée régulièrement par les anciennes scories qu'elle devait traiter. Ce fut sa première création industrielle et son premier succès en ce genre ; il pouvait montrer à la fin de son mémoire relatif à ce chemin de fer [...] qu'en trois ans, toutes les dépenses d'établissement étaient payées par les économies réalisées sur les frais des transports par route, qui, du reste, auraient été matériellement inexécutables avec les quantités à mouvoir. [...]

---

GRÈCE  
(*Le Journal des débats*, 6 novembre 1871)

Le roi Georges de Grèce a ouvert mardi dernier l'assemblée législative de son royaume.

Son discours constate ses bonnes relations avec les puissances et la bonne situation des finances. Le roi a fait aussi allusion aux difficultés pendantes avec la Compagnie pour l'exploitation des scories du Laurium, difficultés qui ont failli amener un conflit avec la France et l'Italie, mais qui paraît être en voie d'arrangement. Le discours du Trône annonce en outre une nouvelle loi électorale et un projet de décentralisation administrative. (*Indépendance belge.*)

---

## GRÈCE

(*Le Journal des débats*, 11 décembre 1871)

On parle depuis quelques jours d'un incident diplomatique soulevé par la question des mines grecques du Laurium. Il s'agit, comme le lecteur ne l'ignore pas, de mines d'argent exploitées autrefois et encore assez riches aujourd'hui qui ont été concédées par le ministère Zaïmis à une Compagnie franco-italienne. Cette concession fut annulée par la Chambre grecque, et le gouvernement français, d'accord avec le gouvernement italien, demanda à son tour l'annulation du vote de la Chambre. Le ministère Coumondouros se retrancha derrière l'omnipotence du Parlement. Sur quoi les deux gouvernements, italien et français, proposèrent que l'affaire fût portée devant un tribunal d'arbitres ; mais cette proposition vient d'être rejetée par le nouveau cabinet d'Athènes. Nous ne savons pas jusqu'à quel point une intervention diplomatique est de droit dans une pareille affaire, et c'est là une question que nous voulons pour le moment laisser de côté ; ce qui n'est pas douteux, c'est que le vote parlementaire qui a annulé la concession faite à une Compagnie franco-italienne, outre qu'il est difficilement justifiable au point de vue de la bonne foi et de l'honnêteté des transactions, est encore beaucoup moins patriotique au fond qu'il n'en a l'air. Les Grecs ont cru faire une bonne affaire en reprenant les mines d'argent du Laurium, parce qu'ils se sont aperçus que ces mines étaient plus riches qu'on ne le croyait généralement. Mais qu'en feront-ils ? Ils ne les exploitaient pas avant, ils ne les exploiteront pas davantage après, faute de capitaux suffisants, et ces mines resteront abandonnées sans profit pour personne. La Grèce ne peut se suffire à elle-même ; elle a besoin de l'industrie et de l'argent étrangers pour exploiter ses richesses intérieures ; or, pour les attirer, elle n'a qu'un moyen : c'est de leur offrir toute sécurité, de respecter les engagements librement contractés, et de laisser les étrangers industriels faire fortune chez elle en songeant qu'ils ne s'enrichiront qu'en l'enrichissant elle-même.

---

## GRÈCE

(*Le Journal des débats*, 12 décembre 1871)

Rome, le 11 décembre, soir.

La Chambre des Députés a approuvé l'ensemble du projet définitif des dépenses et des recettes pour l'année 1871 ; elle continue la discussion du budget des affaires étrangères pour cette même année.

M. Sineo approuve la conduite du gouvernement italien relativement au différend soulevé au sujet des mines du Laurium.

M. Visconti-Venosta, ministre des affaires étrangères, fait l'historique de ce différend. Il dément le bruit qu'on ait menacé de faire la guerre à la Grèce. Il dit que, par suite du

refus de la Grèce d'accepter un arbitrage, la France et l'Italie ont à examiner la nouvelle situation qui résulte de cette détermination.

Le gouvernement suivra une voie de modération et de conciliation, mais il protégera avec fermeté les intérêts italiens. [...]

---

#### ITALIE

(*Le Journal des débats*, 16 décembre 1871)

À la Chambre des députés, le 11 décembre, M. Visconti-Venosta a fait, en réponse à des interpellations, la déclaration suivante en ce qui touche l'affaire des mines du Laurium :

« Il n'est pas, à ma connaissance, que le gouvernement français aurait exercé une pression sur celui de la Grèce. Les gouvernements français et italien ont toujours agi d'accord dans leur action en Grèce pour sauvegarder les intérêts de leurs co-nationaux, sans en faire cependant une vraie question politique.

On a fait des propositions qu'on étudie en ce moment, avec la bonne volonté de part et d'autre d'arriver à une solution qui sauvegarde les intérêts des citoyens des deux pays, et cela sans manquer aux égards et aux formes dont on fait usage dans les relations internationales. » [...]

---

#### Italie

Affaire des mines du Laurium  
(*Le Temps*, 27 décembre 1871)

Dans la discussion du budget, M. Visconti-Vinosta a assez vivement accentué son dessein de maintenir les droits des intéressés italiens, et de poursuivre cette affaire en plein accord avec la France. D'autre part, je remarque des correspondances parisiennes de l'important organe l'*Opinione*, où l'on blâme le gouvernement, français de grossir outre mesure cet incident, d'y mettre trop de ténacité, etc.

---

#### ITALIE

(*Le Journal des débats*, 26 janvier 1872)

Rome, le 24 janvier, soir.

[...] Le journal *Nuova Roma* [...] assure qu'en présence de l'énergie que n'a cessé de montrer le gouvernement italien, le gouvernement hellénique a décidé d'entamer des négociations directes avec la Société des mines du Laurium. [...]

---

(*Le Temps*, 27 janvier 1872)

Dans une lettre adressée au *Sémaphore*, les Hellènes établis à Marseille protestent contre les accusations dirigées contre la Grèce par MM. Baux <sup>1</sup> et Fressinet [*sic* : *Fraissinet*], au sujet des mines du Laurium. Ils établissent que la difficulté élevée entre la société [Hilarion] Roux et le gouvernement hellénique porte uniquement sur un point de droit, l'interprétation du traité de concession. Ils repoussent avec indignation l'accusation lancée contre la Grèce, de vouloir profiter des malheurs passagers de la France pour attaquer injustement une compagnie française.

---

[Négociations]  
(*Le Journal des débats*, 28 janvier 1872)

On télégraphie de Paris, le 26 janvier, au *Times* :

» Par suite du désaccord qui s'est élevé entre les gouvernements de France et d'Italie et le gouvernement grec, au sujet de la concession des mines du Laurium, plusieurs personnes de distinction sont arrivées, dit-on, d'Athènes en France en vue de prier le gouvernement français de pourvoir sans délai à la nomination d'un ministre à Athènes. Il n'est pas exact que le gouvernement grec ait eu à s'occuper seulement de l'intervention du gouvernement italien dans cette affaire. L'intervention du gouvernement français n'a pas été moins active que celle du gouvernement italien.

---

[...] Au retour de son voyage en Grèce, en 1869-1870, Charles Ledoux écrit dans *la Revue des Deux Mondes* (livraison du 1<sup>er</sup> février 1872) pour le grand public, sur le Laurium et les mines d'argent en Grèce, un article qui reste fort intéressant et instructif pour l'histoire non seulement de ces mines mais des mines en général.

Il rappelle d'abord tout ce que l'on sait des mines du Laurium d'après les historiens anciens qui en ont traité : leur développement au V<sup>e</sup> siècle avant J.-C. ; leur déclin ensuite malgré quelques reprises, puis leur abandon définitif un peu avant notre ère. Il décrit la grande étendue des vieux travaux souterrains qu'il a pu parcourir, en évoquant la vision des esclaves réduits, pour abattre le minerai, à émietter une roche dure avec une pointerolle en fer émoussée et le travail encore plus pénible de ceux qui, par des galeries étroites, devaient le sortir dans des sacs pesants sur les épaules. Au jour, il put reconnaître les ateliers de la préparation mécanique des minerais ainsi que les fours de fusion et de coupellation des fonderies. Puis, pendant près de dix-neuf siècles, c'est l'oubli complet, le silence absolu jusqu'à ce qu'en 1863, un Français, H[ilarion] Roux et un Italien, [J.-B.] Serpieri, mêlés à des affaires de plomb en Espagne et en Sardaigne, reconnaissent la nature des " scoriaux " ou amas de scories et les vieilles haldes formées par les rejets des exploitations antiques, aujourd'hui tous minerais utilisables contenant 7 à 8 p. 100 d'un plomb très argentifère et d'un traitement facile et rémunérateur, surtout les scories. Tout cela formait au jour, par places, des amas considérables dans un rayon de 12 à 15 kilomètres autour de l'excellente rade d'Ergastiria. Roux et Serpieri constituent pour cette affaire une société franco-italienne en commençant par acheter immédiatement aux propriétaires du sol, ou à ceux présumés tels, le droit d'exploiter ces amas. En 1867, ils obtiennent du gouvernement une concession pour l'exploitation des gîtes et en moins de deux ans, ils établissent à Ergastiria une des plus grandes

---

<sup>1</sup> Alphonse Baux (1821-1893) : négociant et assureur maritime à Marseille. Administrateur de la Société marseillaise de crédit et de la Compagnie française des mines du Laurium. De son mariage avec Augusta Fraissinet : deux filles et deux fils : Émilien (1849-1906), qui lui succéda comme assureur maritime, et Adolphe (1855-1926), ingénieur ECP, administrateur de sociétés.

fonderies de plomb qui existât alors avec une capacité de production annuelle de 10.000 tonnes.

Alors surviennent, de par la malignité des hommes, toutes les difficultés qui n'assaillent que trop souvent ces succès industriels dans de tels pays. Ici, ce furent d'abord les brigands, les vrais brigands du *Roi des Montagnes* d'Edmond About, qui voulaient rançonner les exploitants et contre qui ceux-ci durent organiser une véritable petite armée. Puis vinrent les procès au sujet de la propriété du sol et partant des amas dans une région où cette propriété était fort mal assise ; la force publique intervenait à la suite de décisions judiciaires un peu hâtives ; et il fallait parfois lui opposer la petite armée de l'usine. Enfin, ce qui n'est pas exceptionnel dans des cas analogues, le gouvernement, par des lois improvisées, cherchait, sous couvert de légalité, à prendre pour lui, avec effet rétroactif, la majeure partie d'un bénéfice qu'on grossissait à plaisir. Et l'encre coulait abondamment des plumes des juristes et des diplomates sur cette question des *ecvoladès*. À un moment, pour obtenir un apaisement relatif, notre représentant à Athènes, le célèbre baron Gobineau, dut menacer d'envoyer une frégate s'emboîser devant Ergastiria.

Autant Ledoux avait montré d'érudition dans son étude de l'antiquité, autant il mit d'humour dans l'exposé de la situation contemporaine où il se trouva mêlé. [...]

---

#### [Négociations]

(*Le Journal des débats*, 28 mai 1872)

On télégraphie de Paris, le 26 mai, au *Times* :

« M. Jules Ferry, le nouveau ministre de France à Athènes, partira d'ici pour Brindisi vers le 10 juin et arrivera au Pirée vers le 15 du même mois. Le principal objet de la mission de M. Ferry, pour le moment, est d'obtenir le règlement de la question du Laurium, qui est depuis longtemps pendante entre la France, la Grèce et l'Italie.

On dit que le gouvernement français a donné à son ambassadeur des instructions très précises relativement à cette affaire, que toutes les puissances représentées en Grèce désirent voir se résoudre promptement. »

---

#### [Rachat]

(*Le Journal des débats*, 15 juillet 1872)

Athènes, le 14 juillet.

Le traité pour le rachat des mines du Laurium, au prix de 16 millions, a été conclu. À la suite du refus de M. Comonduros de prêter au gouvernement le concours de son parti dans cette affaire, les ministres de la marine et des cultes ont donné leur démission.

---

#### [Crise gouvernementale]

(*Le Journal des débats*, 20 juillet 1872)

Athènes, le 18 juillet, soir.

Le ministère Bulgare, ne pouvant s'accorder avec la Chambre sur la question des mines du Laurium, a donné sa démission à la suite de la solution donnée au traité pour le rachat des mines du Laurium.

Le roi a mandé M. Deligeorgis.

---

[Crise gouvernementale]  
(*Le Journal des débats*, 21 juillet 1872)

La retraite du ministère Bulgaris à Athènes a été déterminée par l'opposition de la Chambre à l'arrangement conclu par le ministère avec la Compagnie des mines du Laurium. Le gouvernement reprenait les mines moyennant une indemnité de 16 millions à la Compagnie. C'est de cet arrangement que la chambre n'a pas voulu. Le roi a chargé M. Deligeorgis de former un cabinet; mais aucun des hommes d'État qui pourraient être appelés à remplacer M. Bulgaris ne paraît en mesure de grouper autour de lui une véritable majorité parlementaire. Il est donc possible que la crise ministérielle aboutisse à une dissolution de la Chambre.

---

[Temporisation]  
(*Le Journal des débats*, 24 juillet 1872)

Athènes, le 23 juillet.  
Le gouvernement ne reconnaît pas la question des mines du Laurium. Les négociations sont suspendues. La Chambre sera ajournée.

---

[Temporisation]  
(*Le Journal des débats*, 13 août 1872)

Athènes, le 11 août, soir.  
Le cabinet est composé comme suit : Instruction publique, M. Demetrio Mavrocordato ; affaires étrangères, M. Spiliotakis  
Les négociations pour l'affaire des mines du Laurium n'ont pas encore été reprises.

---

[Enlèvement]  
(*Le Journal des débats*, 23 août 1872)

Rome, le 21 août, soir.  
L'*Italie* annonce que des lettres d'Athènes et de Paris assurent d'une manière positive qu'il est inexact que M. J. Ferry ait reconnu que la question du Laurium était de la compétence des tribunaux helléniques. L'accord le plus complet règne toujours à ce sujet entre la France et l'Italie, aussi bien qu'entre les représentants des deux gouvernements à Athènes.

---

(*Le Journal des débats*, 28 août 1872)

Vienne, le 26 août, soir.  
On mande d'Athènes à la *Presse* :

« Par suite d'une note de M. de Rémusat au sujet de la question du Laurium, une crise ministérielle est imminente. »

---

[Le président Thiers saisi de l'affaire]  
(*Le Journal des débats*, 29 août 1872)

Le *Times* publie la dépêche suivante :  
Trouville, le 27 août.

M. Hilarion Roux, l'administrateur français des mines du Laurium, a eu hier une entrevue avec le Président de la République.

M. Roux, qui revient d'Athènes, a expliqué à M. Thiers les différentes phases que la question du Laurium a traversées, ainsi que celles des négociations qui ont eu lieu à son sujet. Le Président, après avoir prêté une oreille attentive à l'exposé de M. Roux, et avoir demandé des explications sur certains détails, lui a donné l'assurance de l'intérêt que portait le gouvernement français à l'affaire, et lui a promis d'employer tous ses efforts pour arriver à une entente avec les puissances intéressées qui conduise à la solution définitive.

---

[Le président Thiers saisi de l'affaire]  
(*Le Journal des débats*, 10 septembre 1872)

Le *Times* publie la dépêche suivante :  
Trouville, le 8 septembre.

On ne pense pas que ce soit la question du Laurium qui ait amené M. Nigra à Trouville, bien que la France et l'Italie y aient le même intérêt.

Cette affaire a fourni cependant l'occasion à M. Rangabé, qui est arrivé ici en même temps que M. Nigra, de faire un voyage à Trouville.

Le principal argument dont s'est servi M. Rangabé est que le gouvernement républicain de France ne devrait pas chercher à renverser le ministère démocrate de la Grèce.

M. Jules Ferry, qui est parti ce matin de Trouville, a reçu des instructions formelles de hâter le règlement définitif de cette affaire et de déclarer que le gouvernement français n'abandonnera pas les intérêts de ses nationaux.

---

(*Le Journal des débats*, 25 septembre 1872)

Vienne, le 24 septembre.

On mande d'Athènes, le 23 septembre, soir

La réponse du gouvernement grec, dans l'affaire des mines du Laurium, a été remise aux ministres de France et d'Italie, avec un mémoire du premier ministre de Grèce. Dans ce mémoire, le gouvernement s'attache à défendre l'honneur du pays et repousse le reproche d'avoir, par la loi de 1871 sur les halles du Laurium, porté atteinte aux droits de la Compagnie franco-italienne.

Après avoir rappelé que la loi précitée n'a aucun pouvoir rétroactif, le Mémoire ajoute que le gouvernement ne ferait aucune difficulté de présenter à la Chambre une loi interprétant dans ce sens, bien qu'il la considère comme complètement inutile. »

---



GRÈCE  
(*Le Journal des débats*, 26 septembre 1872)

On recommence à parler d'un tribunal d'arbitrage pour régler l'affaire du Laurium. La proposition en avait été faite officiellement, il y a un an et demi, par M. Jules Favre, alors ministre des affaires étrangères. Le cabinet italien, qui n'a cessé d'être complètement d'accord avec le gouvernement français dans tout le cours de cette affaire, y avait adhéré. Mais la Grèce, on le sait, persista à demander que le débat fût renvoyé devant les tribunaux locaux.

Sans mettre en doute l'impartialité de ces tribunaux, il est trop évident qu'ils seraient enclins à s'en référer à la loi nouvelle sur les crimes, qui préjuge la question dans le sens hellénique. Il va falloir prendre un parti dans cette affaire, qui s'est par trop prolongée, et l'on peut croire que le retour de M. Jules Ferry à Athènes sera suivi d'une transaction finale, sinon l'hypothèse du tribunal d'arbitrage reviendrait avec une certaine force.

---

GAZETTE DES TRIBUNAUX  
par Fernand de Rodays  
(*Le Figaro*, 4 octobre 1872)

Quand les procès intéressants manquent en France, il faut les aller chercher en Orient. Depuis quelque temps, l'Égypte et la Grèce abondent en contestations curieuses.

Une des plus intéressantes est celle qui se produit en ce moment en Grèce. L'affaire des mines du Laurium a fait le tour de la presse mais peu de gens, je crois, savent au juste en quoi elle consiste. Pourtant, elle a soulevé un incident diplomatique. Voici brièvement quels en sont les éléments

Une société franco-italienne, la Société Roux-Serpieri, exploite depuis quelque temps les mines de plomb du Laurium. Or, à côté des gisements natifs qui constituent ces mines, il y a des matières minérales, mises à découvert par le travail d'extraction, que l'on appelle des rejets, et dont l'exploitation est devenue une industrie presque aussi importante que la mine elle-même. Toute la question est de savoir si ces rejets ont été concédés en même temps que la mine, où s'ils restent la propriété de l'État.

Le gouvernement grec, trouvant qu'il était de son intérêt de garder pour lui ces rejets, n'y a pas été par quatre chemins : il a rendu une loi déclarant que les rejets étaient bien à lui, et qu'il entendait en tirer profit. C'est absolument comme si le gouvernement français vendait une forêt à un simple particulier, et lui interdisait ensuite de faire des fagots dans cette forêt. Aussi la Compagnie Roux-Serpieri s'est-elle plainte vivement, et a-t-elle demandé justice aux tribunaux grecs. Les tribunaux et le gouvernement grec ont refusé justice. Alors les gouvernements français et italiens se sont interposés, mais sans succès. Voilà où en est l'affaire à laquelle on espère que M. Jules Ferry trouvera une solution.

En y réfléchissant, il est évident que c'est là la revanche du Roi des montagnes. Hadji-Stavros, converti, est arrivé au ministère, et il a établi dans son gouvernement les tourniquets qu'il rêvait autrefois d'installer sur les grands chemins.

---

[Politique de la canonnière ?]  
(*Le Journal des débats*, 4 octobre 1872)

On lit dans le *National* :

« Une nouvelle d'une certaine gravité a été mise en circulation pendant ces deux ou trois derniers jours.

À l'occasion du départ, pour les eaux de la Grèce d'une partie de l'escadre cuirassée, on a voulu voir dans cette mesure réglementaire, et décidée depuis longtemps, une démonstration destinée à appuyer les réclamations du gouvernement français relativement à l'affaire du Laurium.

Ce bruit est entièrement controuvé.

Le gouvernement français a montré en mainte occasion qu'il savait faire respecter les intérêts de ses nationaux ; mais dans le cas présent, une démonstration serait aussi inutile qu'injurieuse pour une puissance amie.

Nous pouvons ajouter qu'après avoir séjourné quelque temps dans les. eaux de la Grèce, l'escadre ira croiser aux environs de Smyrne. »

---

[Pas de manifestation énergique]  
(*Le Journal des débats*, 6 octobre 1872)

PARIS...

L'éternelle question des mines grecques du Laurium est revenue sur l'eau depuis quelque temps, et elle est de nouveau l'objet de négociations diplomatiques. Mais le gouvernement grec ne semble pas malheureusement disposé à s'écarter du point de vue où il s'est placé tout d'abord. C'est ce qui ressort d'un mémoire présenté au conseil des ministres d'Athènes à la fin du mois d'août dernier par un de ses membres. L'auteur de ce mémoire, M. Deligeorgis, maintient toutes les prétentions du gouvernement hellénique, et il s'étonne même que les étrangers y puissent trouver le moindre motif de blâme, lorsqu'ils devraient au contraire s'étonner de la tolérance dont on fait preuve à Athènes. Ce serait presque la fable du Loup et de l'Agneau, et naturellement, c'est la Grèce qui jouerait le rôle de l'agneau. Le loup ne se montre pourtant pas bien cruel puisque, au dire de l'*Opinion*, l'Italie et la France seraient d'accord pour s'abstenir de toute manifestation énergique, et laisser à la Grèce tout le temps de la réflexion. Il est visible que, dans la situation politique actuelle de l'Europe, des gouvernements sages doivent éviter toute démarche de nature à amener des complications, surtout en Orient. C'est probablement ce que l'on comprend à Athènes aussi bien qu'à Rome ou à Versailles, et c'est là aussi ce qui permet de croire que l'affaire du Laurium ne touche pas encore à son dénouement.

.....

---

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES  
SERVICE HAVAS-BULLIER  
(*Le Temps*, 7 octobre 1872)

Autriche.

Vienne, 4 octobre, soir.

On mande d'Athènes, le 3 octobre :

« Le gouvernement italien, avant de se prononcer sur les propositions du cabinet hellénique, relatives à la question du Laurium, les a soumises aux jurisconsultes, conseillers de la couronne, et au contentieux du conseil d'État.

Ainsi, toute entente entre les cabinets de Rome et de Paris sera ajournée jusqu'après l'avis demandé.

On assure cependant que les ministres de France et d'Italie à Athènes ont repoussé les propositions de la Grèce, sans attendre les ordres de leurs gouvernements respectifs. »

---

[Négociations directes avec la compagnie ou arbitrage international]  
(*Le Journal des débats*, 9 octobre 1872)

Une dépêche de Vienne fait connaître l'état des négociations relativement à l'affaire du Laurium. D'après cette dépêche, la France et l'Italie n'auraient pas encore fait de réponse officielle au mémoire du ministère hellénique, mais les représentants de ces deux puissances à Athènes auraient déclaré officieusement que la discussion leur semblait épuisée sur le fond même de la question, et qu'elle ne pourrait plus être continuée utilement. Ils auraient proposé un arbitrage international si le gouvernement grec ne préférait pas entrer en arrangements avec la Compagnie du Laurium. C'est cette alternative qui serait actuellement l'objet des négociations entre le ministre de France et le gouvernement grec.

---

[Solution en vue]  
(*Le Journal des débats*, 17 octobre 1872)

Florence, le 16 octobre.

La *Nazione* annonce de bonne source que la question des mines du Laurium serait arrangée, grâce aux bons offices des puissances amies. L'ancien ministre grec, M. Valaoritis, venant de Londres et de Paris, est attendu à Rome, où l'arrangement recevra sa solution définitive.

Londres, le 16 octobre.

Le *Daily New* a reçu de Vienne le télégramme suivant :

Des avis de Rome portent que le gouvernement italien serait sur le point de s'entendre avec M. Thiers pour arranger l'affaire des mines du Laurium, en demandant la Russie d'agir comme médiatrice ou comme arbitre.

---

GRÈCE  
(*Le Journal des débats*, 18 octobre 1872)

Relativement à la question du Laurium, la *Deutsche Zeitung* de Vienne apprend que les ministres de France et d'Italie à Athènes ont mis le gouvernement grec dans l'alternative ou de se soumettre à un jugement d'arbitres internationaux ou de négocier directement avec la Société de mines Roux-Sespirri [*sic* : *Serpiéri*].

Le gouvernement grec paraît avoir choisi cette dernière alternative, ce qui donne à supposer qu'il est disposé à faire des concessions à la Société. Le prince Ypsilanti, ministre de Grèce à Vienne, est parti pour Paris au sujet de cette affaire.

---

## GRÈCE

(*Le Journal des débats*, 19 octobre 1872)

Londres, le 18 octobre.

Le *Times* dit que le gouvernement français attend aujourd'hui des nouvelles d'Athènes touchant l'affaire du Laurium. On pense que la Grèce consentira à un arrangement qui maintenant est devenu indispensable.

.....  
» Les gouvernements italien et français ont remis ces jours-ci à la Grèce une note identique relativement au Laurium. Cette note, modérée au fond, mais de forme assez vive, a été rédigée par M. Jules Ferry. On demande à la Grèce d'accepter un arbitrage ou de transiger directement avec la Compagnie.

---

(*Le Journal des débats*, 29 octobre 1872)

Rome, le 28 octobre.

M. Fournier, ministre de France à Rome, est arrivé.

Les *Italienische Nachrichten* assurent que le gouvernement présentera à la Chambre tous les documents relatifs à la question des mines du Laurium.

Le gouvernement italien et le gouvernement français attendent le retour du roi à Athènes pour faire de nouvelles démarches.

---

(*Le Journal des débats*, 23 novembre 1872)

Rome, le 21 novembre, soir.

Le Journal de Rome a ajouté que la situation, au sujet des mines du Laurium, est très tendue, et qu'une solution est imminente.

---

[Médiation internationale]

(*Le Journal des débats*, 26 novembre 1872)

Rome, le 28 novembre.

Les *Nouvelles italiennes* (*Italienische Nachrichten*) confirment que l'Italie et la France ont demandé à l'Autriche, à la Russie et à l'Angleterre leurs bons offices auprès du cabinet d'Athènes afin que la Grèce accepte un arbitrage ou établisse directement un accord entre son gouvernement et la Société des mines du Laurium. Si la médiation des trois puissances restait sans résultat, l'Italie et la France prendraient des mesures pour sauvegarder les intérêts de leurs nationaux.

---

## ITALIE

Chambre des députés

(*Le Journal des débats*, 27 novembre 1872)

La Chambre commence la discussion du budget des affaires étrangères.

M. Miceli critique la conduite du ministre Visconti-Venosta ; il demande des explications sur la solution de la question de la commission relative au mètre et sur l'affaire des mines du Laurium.

M. Carutti demande également des informations sur les questions soulevées au sein de la commission du mètre, sur les documents relatifs à l'affaire du Laurium et sur la conférence de Genève.

---

ITALIE  
Chambre des députés  
(*Le Journal des débats*, 29 novembre 1872)

Rome, le 27 novembre, soir.

[...] Le ministre des affaires étrangères... parle... de la question des mines du Laurium, laquelle n'a fait aucun pas malgré la modération des procédés employés vis-à-vis du gouvernement grec. [...]

---

(*Le Journal des débats*, 2 décembre 1872)

Athènes, le 30 novembre, soir.

Le marquis de Migliorati, ministre d'Italie à Athènes, est arrivé pour suivre les négociations relatives à la question des mines du Laurium.

---

[Intervention autrichienne]  
(*Le Journal des débats*, 10 décembre 1872)

On écrit de Versailles, le 9 décembre, à l'agence Havas

On assure que la question du Laurium est entrée dans une phase nouvelle. Le gouvernement autrichien, préoccupé des suites que ce conflit pourrait avoir dans l'Adriatique pour son commerce, serait disposé à faciliter, sous la forme d'arbitrage, une solution qui devient de jour en jour plus nécessaire.

---

[Retrait du projet de loi contesté ?]  
(*Le Journal des débats*, 14 décembre 1872)

Il n'y a pas depuis quelques jours de nouvelles importantes de l'étranger. Nous n'avons à signaler qu'une dépêche de Vienne publiée ce matin par le *Daily New*. D'après cette dépêche, le gouvernement hellénique aurait fait savoir à Paris et à Rome qu'il était disposé à retirer le projet de loi relatif aux mines du Laurium, et à admettre en principe les réclamations de la Compagnie franco-italienne.

La presse grecque paraît favorable à une solution amiable, et elle engage le roi à se séparer de ses ministres plutôt que de s'exposer à une rupture avec la France et l'Italie. Nous ne savons ce qu'il y a d'exact dans cette nouvelle, que nous publions sous toutes réserves.

---

[Dissolution de la Chambre grecque]  
(*Le Journal des débats*, 15 décembre 1872)

La Chambre grecque vient d'être dissoute par un décret royal en date d'hier ; une nouvelle Chambre est convoquée pour le 14 février. Il est possible que la question du Laurium ne soit pas absolument étrangère à cette dissolution ; c'est, du reste, ce que l'on saura avant peu.

---

[La Russie seule ?]  
(*Le Journal des débats*, 31 décembre 1872)

On mande d'Athènes, le 30 :  
La Russie est de toutes les grandes puissances la seule jusqu'à présent qui, sur la demande de la France et de l'Italie, ait offert sa médiation dans l'affaire du Laurium, en recommandant à la Grèce la modération. Aucune autre puissance n'a fait de démarche à Athènes.

---

[Lentement mais sûrement]  
(*Le Journal des débats*, 5 janvier 1873)

Athènes, le 3 janvier, soir.  
Les représentants de plusieurs grandes puissances ont recommandé officiellement à la Grèce de soumettre à l'arbitrage la question des mines du Laurium. M. Deligeorgis, président du conseil, aurait accepté cet arbitrage en principe, mais pas encore formellement.

---

[Quand les Grecs recherchaient l'arbitrage allemand]  
(*Le Journal des débats*, 10 janvier 1873)

Le ministère grec consent à soumettre l'affaire des mines du Laurium à un arbitrage. Les journaux grecs expriment le vœu que l'empereur d'Allemagne soit pris pour arbitre.

---

[Nouvelles tergiversations]  
(*Le Journal des débats*, 15 janvier 1873)

Londres, le 14 janvier.  
Un télégramme d'Athènes adressé à la *Nouvelle Presse libre* de Vienne, annonce que l'ambassadeur d'Autriche à Athènes a reçu de son gouvernement l'ordre pressant de demander au gouvernement grec sa décision à l'égard de l'arbitrage proposé par les puissances dans l'affaire du Laurium.

---

[Conditionnalité]

(*Le Journal des débats*, 16 janvier 1873)

Athènes, le 14 janvier.

Le gouvernement hellénique a répondu aux ministres étrangers qu'il serait prêt à accepter l'arbitrage dans la question du Laurium si toutes les grandes puissances reconnaissaient que cette question est de nature internationale.

---

[Hellénisation ?]

(*Le Journal des débats*, 19 janvier 1873)

Marseille, le 18 janvier.

D'après des avis d'Athènes, la question des mines du Laurium se terminerait en dehors des voies diplomatiques par la fusion de la Société actuelle avec une nouvelle société sous une direction hellénique.

---

[Conjectures sur la conjoncture]

(*Le Journal des débats*, 22 janvier 1873)

Vienne, le 21 janvier.

La *Nouvelle Presse* annonce que le gouvernement français aurait informé officiellement le gouvernement hellénique de son assentiment aux propositions de l'Autriche pour un arrangement pacifique de la question du Laurium. Les concessionnaires auraient accepté les conditions proposées à Athènes, mais on craignait que le ministère hellénique ne parvint pas, lors des élections, à avoir la majorité nécessaire pour la ratification de l'arrangement.

Rome, le 21 janvier.

On annonce de bonne source que la nouvelle d'un arrangement de l'affaire du Laurium est, jusqu'à présent, dénuée de fondement.

---

[1 nouvelle + 1 démenti = 2 informations]

(*Le Journal des débats*, 22 janvier 1873)

On mande de Vienne que l'assertion de plusieurs journaux viennois, d'après laquelle l'entente sur la question du Laurium serait un fait accompli, est prématurée.

---

[1 nouvelle + 2 démentis = 3 informations]

(*Le Journal des débats*, 24 janvier 1873)

Les *Italienische Nachrichten* assurent d'une manière positive que les dépêches de la Nouvelle Presse libre, annonçant 1° que la France et l'Italie n'acceptent pas les propositions de la Grèce relativement à la solution de l'affaire du Laurium au moyen d'un arbitrage des puissances 2° que la Grèce accepte l'arbitrage de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie, sont absolument controuvées.

---

[Menace de rupture des relations diplomatiques]  
(*Le Journal des débats*, 26 janvier 1873)

Londres, le 25 janvier.

Le Times annonce que la France et l'Italie acceptent l'arbitrage de l'Autriche dans l'affaire des mines du Laurium. Si la Grèce refuse de s'y soumettre, la France et l'Italie rappelleront leurs représentants.

---

[Le ton monte]  
(*Le Journal des débats*, 28 janvier 1873)

L'affaire du Laurium est loin d'être en voie d'arrangement. Une dépêche annonçait hier que la France et l'Italie avaient déféré le litige à l'arbitrage de l'Autriche, en menaçant la Grèce d'une rupture diplomatique si elle refusait ce moyen d'accommodement. Aujourd'hui, l'Italie, qui a suivi cette question avec un soin particulier, affirme que l'Autriche a, en effet, adressé au gouvernement hellénique quelques propositions en vue d'une entente trop longtemps différée, mais que celui-ci y aurait répondu par d'autres propositions inacceptables. Si le cabinet d'Athènes ne modifie pas son attitude, un conflit paraît inévitable.

---

[Jules y est, Jules y reste]  
(*Le Journal des débats*, 29 janvier 1873)

On dément le bruit du retour prochain à Paris de M. Jules Ferry, par suite de mésintelligence avec le gouvernement hellénique au sujet de l'affaire du Laurium.

---

[On exagère... ]  
(*Le Journal des débats*, 3 février 1873)

On mande d'Athènes, en date du 29 janvier, que le ministre d'Italie en Grèce a cessé toutes relations avec le ministre des affaires étrangères à cause de phrases inconvenantes contenues dans une lettre de ce ministre au sujet des mines du Laurium.

---

[... les diplomates boudent juste un peu... ]  
(*Le Journal des débats*, 4 février 1873)

Une dépêche de Rome dément le bruit d'après lequel l'affaire du Laurium aurait amené une rupture des relations diplomatiques entre la Grèce et l'Italie. Il a reçu seulement pour instructions d'apporter une grande réserve dans ses rapports officiels jusqu'à la solution de l'affaire du Laurium.

---



[Bruits et chuchotements]  
(*Le Journal des débats*, 12 février 1873)

Rome, le 10 février, soir.

L'*Opinione* dit que l'Autriche, ayant accepté la mission de servir d'arbitre dans la question des mines du Laurium, a reçu des gouvernements intéressés plusieurs documents contenant les renseignements nécessaires,

---

[Toujours des démentis... ]  
(*Le Journal des débats*, 13 février 1873)

La nouvelle de l'*Opinione*, annonçant que l'Autriche aurait accepté la mission de servir d'arbitre dans la question des mines du Laurium, est inexacte.

---

[Le Laurium à la trappe]  
(*Le Journal des débats*, 28 février 1873)

Athènes, le 26 février.

Le roi a ouvert la nouvelle Chambre aujourd'hui. Le discours du Trône annonce que le gouvernement est en bonnes relations avec les puissances étrangères ; il promet plusieurs améliorations intérieures, entre autres l'équilibre du budget et la construction des chemins de fer. Il déclare que le brigandage est anéanti partout une convention sera prochainement conclue avec la Porte à ce sujet. Le discours passe sous silence la question du Laurium.

---

[Roux et Serpieri jettent l'éponge]  
(*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> mars 1873)

Vienne, le 28 février.

On mande d'Athènes, le 27 février, soir :

On annonce de source officielle la solution de la question du Laurium.

Prévoyant l'insuccès de ses prétentions, M. Serpieri a vendu au banquier Syngros et à la Banque ottomane\*, de Constantinople, agissant d'accord avec le gouvernement hellénique, tous les objets servant à l'exploitation des mines, tels que fabriques, railway, etc. ainsi que toutes les concessions pour l'exploitation des mines, pour la somme de 12.500.000 drachmes.

Athènes, le 27 février.

MM. Roux et Serpieri ont vendu leurs mines du Laurium et leurs engins d'exploitation pour 11 millions de francs à la Compagnie Syngros. On ignore quelles seront les relations de la nouvelle Compagnie avec le gouvernement grec.

---

GRÈCE  
(*Le Journal des débats*, 10 mars 1873)

Le différend qui existait entre la Grèce d'une part et l'Italie et la France de l'autre n'existe plus, comme le télégraphe l'a déjà fait savoir.

C'est à une Compagnie formée par la Banque de Constantinople, représentée à Athènes par M. Syngros, et par d'autres banquiers, que la Société franco-italienne Roux-Serpieri a abandonné tous ses établissements métallurgiques du Laurium et tous ses droits et obligations, pour la somme de 11.500.000 fr. M. Syngros s'est de plus chargé de payer au fisc hellénique tout ce que ce dernier réclamait de la Compagnie Roux-Serpieri pour droits d'exportation.

Cet arrangement direct place désormais la question sur le terrain de la juridiction hellénique pour le cas où le gouvernement grec et la nouvelle Compagnie auraient à régler ensemble quelques détails. Les *Débats* d'Athènes, organe officieux de M. Deligeorgis, s'expriment ainsi sur la conclusion de cette affaire :

« La Grèce cesse désormais d'être en conflit avec la France et l'Italie. Les relations avec ces deux puissances seront à l'avenir aussi cordiales qu'elles l'étaient avant cet incident. »

---

[Congratulacions et gros sous]  
(*Le Journal des débats*, 14 mars 1873)

Le *Daily Mail* publie une dépêche de Vienne, du 12, portant que le gouvernement grec a reconnu la république espagnole, et que les gouvernements français et italien ont félicité le gouvernement grec à l'occasion de la solution de la question du Laurium.

Des avis d'Athènes annoncent que la nouvelle société qui a remplacé, pour les mines du Laurium, la Société Roux, émettra des actions par souscription publique, ce qui offrira des garanties aux créanciers de l'ancienne société. (Correspondance Havas.)

---

*Moniteur des tirages financiers*  
(Crédit général français)  
(*Le Journal des débats*, 20 mars 1873)

Sommaire du jeudi 20 mars :  
... Les Mines du Laurium...

---

BULLETIN DU JOUR  
[Livre Rouge autrichien]  
(*Le Temps*, 11 avril 1873)

Une dépêche de Vienne a annoncé avant-hier la présentation du Livre Rouge aux délégations de l'empire austro-hongrois, en ajoutant que ce recueil diplomatique ne contenait que des pièces relatives à l'affaire du Laurium, à une mission en Perse, et à la correspondance engagée avec la France sur la révision du traité de commerce. Les journaux autrichiens s'étonnent et se plaignent de l'insuffisance de ces communications et du silence gardé par le le ministre des affaires étrangères sur le fond de la politique extérieure de l'Autriche. Le *Fremdenblatt* dit à ce sujet « On prête au comte Andrassy les paroles suivantes : « J'aurai soin qu'il ne reste du Livre Rouge, cette création de mon

prédécesseur (M. de Beust), absolument rien que la couverture. » Le comte a-t-il réellement tenu ce propos ? C'est ce que nous ignorons. Mais ce qui est certain c'est que le Livre Rouge, publié hier, s'approche, tout volumineux qu'il est, passablement de cet idéal. Nous voulons admettre, pour l'honneur du ministère des affaires étrangères, que le Livre Rouge n'a pas la prétention de nous offrir un tableau fidèle de l'activité du cabinet.

Il n'est que peu d'hommes politique, en Autriche, qui s'intéressent assez à la question du Laurium pour avoir la patience de lire les 43 documents qui s'y rapportent. [...]

---

#### GRÈCE

*(Le Journal des débats, 14 avril 1873)*

Athènes, le 12 avril, soir.

Le ministère reçoit des félicitations de toutes les parties du pays pour la solution de la question du Laurium.

Quoique l'opinion publique soit favorable au cabinet actuel et qu'il jouisse également de la confiance complète du roi, l'Opposition dans la Chambre des députés continue ses efforts pour amener sa chute.

Le ministère a prorogé la Chambre pendant quarante jours.

---

#### GRÈCE

*(Le Journal des débats, 6 mai 1873)*

Le résultat des dernières élections, considéré un instant comme favorable au ministère Deligeorgis, et la solution heureuse et presque inattendue de la question du Laurium avaient donné lieu de croire que la Chambre des députés de Grèce, à sa réunion, allait s'occuper avec calme des affaires du pays. Cet espoir ne s'est pas réalisé.

À peine les députés se sont-ils trouvés réunis, que les membres des divers partis opposants se sont concertés pour faire échec au ministère. Ils ont commencé leur campagne par l'examen des pouvoirs et annulé dès l'abord les élections de Gortyne et de la Messénie, qui avaient envoyé à la Chambre plusieurs députés ministériels. Effrayé sans doute de ce début et motivant sa démarche sur le fait que les chefs de l'Opposition réunie, les anciens ministres Bulgaris, Commoundoros et Zaïmis, ne poursuivaient, en cherchant à renverser l'administration, que la satisfaction de leurs désirs personnels et non le bien du pays, M. Deligeorgis a conseillé au roi et obtenu la prorogation de la Chambre, prorogation que la Constitution lui permet de prononcer. Pendant les quarante jours de suspension de leurs séances, les députés de l'Opposition, semble croire le ministère actuel, viendront à résipiscence. Rien n'est moins probable, pensons-nous. Toujours est-il que la mesure a produit un grand effet.

Les principaux journaux de la capitale ont rédigé une protestation collective contre l'ordonnance de prorogation de la Chambre. Ce document finit par ces mots :

« Par l'article 110, le maintien de la Constitution a été confié au patriotisme des Hellènes ; par sa prévoyance pour la presse, elle a reconnu que la publicité était le gardien de ce devoir qu'elle a imposé à tous les Hellènes. Ce devoir, nous le remplirons aujourd'hui et dans l'avenir contre quiconque sort de la voie constitutionnelle pour entrer dans celle de l'illégalité. »

---

GRÈCE  
(*Le Journal des débats*, 21 juillet 1873)

Les correspondances qui nous viennent de Grèce semblent présager une crise ministérielle. Le cabinet, présidé par M. Deligeorgis, est battu en brèche par des adversaires obstinés qui lui font plus d'un reproche. Ils le blâment de ne pas avoir complètement servi les intérêts de l'État et des particuliers dans l'affaire du Laurium, ainsi que dans les conventions qu'il a faites au sujet des voies ferrées ou de diverses Sociétés financières. En dehors de ces questions métalliques, l'Opposition l'accuse d'avoir plusieurs fois violé la Constitution par de trop fréquentes dissolutions de la Chambre, où il n'avait pas la majorité. Toutefois, le ministère est resté vainqueur dans une première attaque dirigée contre lui par les partisans de l'ancien cabinet, mais la lutte sera reprise, et les diverses fractions de l'Opposition se concertent en ce moment pour assurer leur triomphe qui ramènerait sans doute au pouvoir le parti de M. Bulgarie, l'ancien triumvir, collègue de Canaris et de Rouphos, et l'un des chefs de l'Opposition constitutionnelle et conservatrice.

---

GRÈCE  
(*Le Journal des débats*, 26 juillet 1873)

Vienne, le 24 juillet.

La commission nommée par le Parlement grec sur les mines du Laurium a présenté son rapport, qui est en tout point favorable à la Compagnie du Laurium.

---

GRÈCE  
(*Le Journal des débats*, 14 août 1873)

L'affaire du Laurium est enfin terminée par le vote de la Chambre qui, le 2 août, a approuvé le traité aux termes duquel 5 1/2 % du revenu net des mines reviendront à l'État. La crise ministérielle qui menaçait n'a pas eu lieu, la coalition Zaïmis-Bulgaris-Koumoundouros n'ayant pu s'entendre pour remplacer les ministres qu'elle voulait renverser et qui venaient de mener à bien des affaires importantes. L'administration Deligeorgis a quelque temps devant elle pour bien faire, et c'est beaucoup en Grèce.

---

GRÈCE  
(*Le Journal des débats*, 12 avril 1875)

Athènes, le 10 avril.

La Chambre a adopté le nouveau traité passé avec la Société des mines du Laurium. Le président a lu ensuite un décret prononçant la clôture de la session.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(17 septembre 1875)



Effigie de Giovanni-Battista Serpieri (1832-1897)  
co-fondateur de la Cie française des mines du Laurium,  
au Premier cimetière d'Athènes  
(photo Corinne Krouck, 2018)

---

Amédée OUTREY (Bagdad, 1820-Paris, 1882), administrateur

Marié à Ernestine Marie Sophie Issaverdens, d'origine arménienne.  
Chevalier de la légion d'honneur en 1856  
comme deuxième drogman de l'ambassade de France à Constantinople,  
puis officier et commandeur en 1861 et 1866 comme premier drogman.

Administrateur de :

la Compagnie française des mines du Laurium (Grèce)(1875),  
des Mines de houille de Graigola Mertyr à Swansea (Pays-de-Galles) ;  
des Chemins de fer de Bourges à Gien (1876),  
des Mines d'argent et fonderies de Bingham (Utah)(1879),  
des assurances La Métropole-Incendie (1879),  
des [Mines de Seriphos](#) (Grèce)(1880),  
des Mines de Lexington et de l'Utah (1881)

Frère de Maxime Outrey (1822-1898),  
ministre de France au Japon (1868), puis à Washington (1877-1882)

Père de [Ernest Outrey](#) (1863-1941),  
député de la Cochinchine (1914-1936) et homme d'affaires

Oncle de Max Outrey (1864-1943),  
fonctionnaire au ministère des colonies,  
directeur de l'École coloniale (1919-1926),  
puis administrateur délégué de la [Société foncière du Cambodge](#).

## PREMIERS ACTIONNAIRES

(d'après Leda Papastefanaki,

*La veine de la terre. Les mines en Grèce XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Athènes, 2017, p 293)

(Documentation Corinne Krouck)

### Grecs

J.-B. Serpieri et le beau-père de son fils Fernand, G. Pachys,  
A. Syngros, A. Vlastos <sup>2</sup>, G. Koronios (Coronio), administrateurs de la Banque de Constantinople

S. Skouloudis (Skouloudi), A. Rikakis, L. Merkatis, A. Kordellas <sup>3</sup>, I. Skaltsounis et V. Melas

### Français

---

<sup>2</sup> Antoine Vlasto (ou Vlastos) : on le retrouve à la Société des mines de Seriphos. Voir [encadré](#).

<sup>3</sup> Andreas Kordellas : voir [encadré](#) ci-dessus.

E. Dervieu <sup>4</sup>, A. Baux, T. Cory <sup>5</sup>, A. Dauprat <sup>6</sup>, A. Outrey, H. Oppenheim <sup>7</sup>, L. Gau, E. Rondel, A. Huet<sup>8</sup>, A. Geyler <sup>9</sup>.

---

[M. Bouquet, député de Marseille]  
(*Le Figaro*, 22 mai 1876)

S'il est une physionomie qui appelle l'attention, c'est certainement celle de M. Bouquet, le nouvel élu de Marseille.

Il compte dans cette ville pour l'homme qui serait le plus dangereux le jour où les radicaux triompheraient. C'est le jacobin froid ; une sorte de Saint-Just à la mode du jour.

M. Bouquet ne s'est manifesté que depuis le 4 septembre, et s'il n'a pas sombré dans les événements qui, depuis, se sont produits à Marseille, il le doit au grand empire qu'il a sur lui-même, chose redoutable à ses ennemis.

Les Bouquet sont quatre frères qui vivent en commun, chacun apportant son gain à l'avoir et en prenant suivant les besoins ; deux sont ingénieurs et ont gagné quelque argent dans les mines du Laurium, cette affaire qui a failli nous brouiller avec la Grèce ; un troisième est homme de lettres ; le député est médecin.

Quant au portrait physique de M. Bouquet, c'est un homme de taille moyenne, à la figure sévère, et ce qui frappe dans sa physionomie froide, c'est le milieu de la moustache qui est tout à fait blanc.

---

[Légion d'honneur]  
(*Le Figaro*, 6 octobre 1876)

André Syngros, banquier, qui a joué un rôle important dans l'arrangement de l'affaire du Laurium, vient d'être nommé officier de la Légion d'honneur.

---

---

<sup>4</sup> Édouard Dervieu (1825-1905) : banquier, beau-père d'Octave Maggiar. Voir ci-dessous encadré Maggiar.

<sup>5</sup> Cory : gros actionnaire des Houillères de Graigola-Merthyr, dont Amédée Outrey était administrateur.

<sup>6</sup> Louis Jules Eugène (et non A.) Dauprat (1825-1886), premier drogman de l'ambassade de France à Constantinople, agent principal des Messageries maritimes, vice-président des Compagnies du canal de Suez et de Panama. Probablement administrateur, en compagnie de Paul de Mondésir (voir ci-dessous), de la Société des placers de l'Oural (1881), la mention du prénom Émile sur *La Cote de la Bourse* et *Le Capitaliste* des 5 et 11 mai 1881 étant probablement une erreur.

<sup>7</sup> Herman Oppenheim (Windenden, Allemagne), 1821 ?-Paris IX<sup>e</sup>, 1876) : époux d'Antoinette (Antonia) Chabert. Fondateur de la banque Oppenheim and Co à Paris, Oppenheim, Alberti and Co à Constantinople, Oppenheim, Chabert and Co à Alexandrie, puis, après faillite, Oppenheim, Neveu and Co. Banquier du vice-roi d'Égypte au moment inauguration canal de Suez. En relation d'affaires avec Syngros dans l'Empire ottoman et avec Édouard Dervieu en Égypte.

<sup>8</sup> Alfred Huet (ECP, 1848) : spécialiste des installations de traitement de minerais. Fondateur de la Société du Victorium (1858), commissaire aux comptes des Mines et usines d'Escombrera, administrateur des Mines de Siphnos et Eubée(1882), de la Compagnie française d'exploitation de mines (liquidée en 1882)...

<sup>9</sup> Alfred Geyler (1827-1878) : ingénieur ECP 1847. Spécialiste avec Alfred Huet des installations de traitement de minerais : Argentella (Corse), Montecatini (Toscane), Sierra Almagrera (Espagne), au Pérou, Mexique. Leur dernière grande installation fut celle des mines du Laurium (*Centenaire de l'École centrale*, Paris, 1929, II-340). Ajoutons qu'ils avaient opéré aux mines de la Malfidano à Buggeru (Sardaigne) avant d'intervenir au Laurium.

GRÈCE  
(*Le Journal des débats*, 28 octobre 1876)

Athénée, le 27 octobre.  
L'empereur du Brésil a visité hier les mines du Laurium. Aujourd'hui il commencera une nouvelle excursion.

---

François-Régis PASCAL  
(1847-1919)  
par Corinne Krouck

Conducteur de travaux (1877), puis chef mineur (1882) et surveillant (1884) à la Cie française des mines du Laurium (Grèce)\*.

Fondateur de la [Société africaine de mines](#), à Marseille (octobre 1900) : mines de l'Ouenza et de Mesloula (Algérie) :

\* D'après les registres d'état-civil de l'agence consulaire française du Pirée conservées aux archives diplomatiques.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(*Le Capitaliste*, 24 juillet 1878)  
(*Le Journal des finances*, 3 août 1878)

Les actionnaires de la Compagnie française des mines du Laurium étaient réunis en assemblée générale le 29 juin dernier.

Le rapport du conseil sur l'exercice 1877 constate des progrès très considérables et des résultats avantageux malgré l'abaissement du prix des métaux.

Quatre puits d'extraction étaient en œuvre à la fin de 1877, alimentés par vingt-sept chantiers d'abattage. L'exploitation des mines employait, à elle seule, un millier d'ouvriers mineurs, trieurs et manœuvres. 32.474 t. 715 de minerai de zinc et de plomb avait été abattues, soit 17.853 t. 715 de plus qu'en 1876.

La production de la calamine calcinée a doublé en 1877, et sa teneur moyenne avait passé de 40 % à 51,30 % de zinc. 21.674 t. 5 de minerais divers ont été expédiées en Belgique, en Angleterre et à Marseille et les bénéfices nets qui, en 1876, première année de mise en œuvre, n'avaient été que de 23.646 fr. 33 s'élevaient déjà en 1877 à 382.460 fr. 46. Le conseil a proposé de consacrer entièrement cette somme à l'amortissement de deux comptes improductifs et à la création du commencement d'une réserve disponible.

Un aperçu de la situation des six premiers mois de 1878 fait suite au rapport.

La production de la calamine calcinée passe de 1.400 t. par mois en 1877 à 2.500 t. en 1878 et la teneur moyenne dépasse 60 %.

Un contrat considérable signé avec la Vieille-Montagne assure le placement avantageux des produits pendant dix ans.

La Société distribuait, le 1<sup>er</sup> juin dernier, sur les bénéfices nets réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1878, un acompte de 15 fr., par action, soit 405.000 fr. Le conseil, en présence des progrès réalisés et des résultats conquis, ne doutait pas d'être en mesure d'en distribuer un second avant la fin de l'année.



Les propositions du conseil ont été acceptées à l'unanimité. MM. E[ugène] Dauprat et H[ilarion] Roux, marquis d'Escombrera, administrateurs sortants, ont été réélus pour six ans, et MM. A. Peltier et G. Dervieu ont été nommés commissaires pour l'exercice 1878.

---

Exposition de Paris de 1878  
(*Le Temps*, 25 octobre 1878)

[Alfred] Huet, ingénieur civil, de la maison Huet et Geyler, de Paris, directeur-gérant des mines du Laurium. Rappel de médaille d'or.

---

[Erratum]  
(*Le Temps*, 28 octobre 1878)

C'est par erreur que dans le même décret M. Huet, ingénieur des mines du Laurium, a été désigné comme directeur-gérant.

---

Mines du Laurium  
Assemblée du 28 juin 1879.  
(*La Revue industrielle*, 8 janvier 1879)

L'assemblée générale des actionnaires a :

- 1° Approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1878 ;
- 2° Fixé à 50 fr. par action le dividende de l'exercice 1878 ;
- 3° Réélu administrateurs : MM. Édouard Dervieu et Alphonse Baux et confirmé la nomination comme administrateur de M. Alfred Huet, provisoirement nommé par le conseil, en remplacement de M. R. Sabatier, décédé ;
- 4° Nommé MM. A. Peltier et G. Dervieu, commissaires pour l'examen des comptes de l'exercice 1879.

---

Compagnie française du Laurium  
(*Le Temps*, 14 avril 1879)  
(*Le Capitaliste*, 16 avril 1879)

Les actionnaires de cette compagnie ont approuvé, dans leur assemblée générale extraordinaire du 8 avril, l'acquisition par la Société des concessions de la Compagnie Périclès, situées en Grèce, commune du Laurium, ainsi que l'augmentation du capital social, qui en était la conséquence. Ces concessions ont été acquises au prix de 5.600 actions nouvelles à créer, libérées de 500 francs, jouissance du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Par le fait de cette acquisition, le capital de la Société des mines du Laurium a été porté à 13.500.000 francs à 16.300.000 francs, et le nombre des actions a été élevé de 27.000 à 32.600.

---

L' INSOLVABILITE DE LA GRÈCE  
(*Le Capitaliste*, 7 mai 1879)

.....  
L'exploitation des mines du Laurium appartient à l'initiative de capitalistes étrangers, et, il y a quelques années, en voyant les résultats rémunérateurs obtenus par cette entreprise, le ministère manifestait l'intention de contester la validité des titres de la Société actuelle. Le langage de la presse a fait comprendre au gouvernement grec qu'il se trompait du tout au tout sur les moyens de s'enrichir et le ministère n'est pas allé plus loin.

.....  
\_\_\_\_\_

Mines du Laurium  
(*Le Globe*, 29 juin 1879)

\_\_\_\_\_

Approbation des résolutions précédemment publiées.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(*Le Journal des finances*, 6 septembre 1879)

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les actions nouvelles de la Compagnie française des mines du Laurium sont admises aux négociations de la Bourse, au comptant.

5.600 actions au porteur, entièrement libérées, de tous points semblables à celles qui figurent déjà à la cote officielle, et numérotées de 27.001 à 32.600.

Par suite de cette admission, le nombre de ces titres négociables à la Bourse est élevé de 27.000 à 32.600.

Les 27.000 actions anciennes seront frappées d'un timbre indiquant l'augmentation de capital.

\_\_\_\_\_

*Paul* Antoine Théodore PIOERRON DE MONDÉSIR  
(et non *Piaron, Pierron, Person, Pideron, etc.*)  
(Paris, 1<sup>er</sup> août 1825-Paris, 2 mai 1909), administrateur

Fils d'Auguste Jean-Marie Pioerron (1791-1870), X 1809, lieutenant-colonel du Génie, et de Antoinette Léontine Sivard de Beaulieu.

Frère de Georges Pioerron de Mondesir (1838-1915), inspecteur des finances, administrateur des Feutres français de Gérardmer (1883).

Parent de Émile Siméon Pioerron de Mondesir (1815-1888), ingénieur des Ponts et chaussées, médaille d'or à l'Exposition universelle de 1867 pour un système innovant de ventilation (mis au point en collaboration avec Paul), spécialiste des locomotives.

Polytechnique 1843.

Ingénieur en chef de manufactures de l'État (Tabac)(et non ingénieur en chef des Ponts et chaussées, comme le prétend son dossier de Légion d'honneur reconstitué après les destructions de la Commune)

Professeur à l'École d'application des tabacs.

Vice-président de la Compagnie générale des eaux minérales de Royat (Puy-de-Dôme), avec son frère Georges, puis son neveu Paul, administrateurs, administrateur de la Compagnie maritime du canal de Suez (1874-1893), président de la Compagnie des eaux minérales de Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme) administrateur de la Compagnie universelle du canal de Panama (1880-1893), président de la Société des placers de l'Oural (1881), inventeur d'un appareil à doser le calcaire dans les sols (1887).

Compagnie française des mines du Laurium  
(*Annuaire de la Cie des agents de change, 1880, p. 998*)  
[document signalé par Corinne Krouck]

Président

Léon Gay

Secrétaire :

Amédée Outrey

Directeur

Jean-Baptiste Serpieri

Administrateurs

Alfred Huet ;

Alphonse Baux ;

E. Cory ;

Édouard Dervieu ;

Eugène Dauprat ;

Hilarion Roux, marquis d'Escombrera ;

Jean-Baptiste Serpieri ;

Paul Pioerron de Mondésir.

Membres du comité de direction

Amédée Outrey ;

Eugène Dauprat ;

Hilarion Roux, marquis d'Escombrera.

---

(*Gil Blas*, 6 juillet 1880)

L'assemblée générale des actionnaires du Laurium, dans sa séance du 30 juin, a, à l'unanimité, retiré à M. Syngros son mandat d'administrateur.

Compagnie française des mines du Laurium  
(*Le Capitaliste*, 7 juillet 1880)

Les actionnaires de la Compagnie française des mines du Laurium se sont réunis, au siège social, en assemblée générale ordinaire, pour entendre lecture du rapport présenté par le conseil d'administration et approuver le compte de l'exercice 1879.

Malgré la baisse des métaux, le compte profits et pertes de cette société balance en fin d'exercice, par un excédent de 2.232.489 32

Sur lequel est prélevé, avant toute répartition, une somme de 250.000 00 appliquée à des amortissements divers.

Du produit net de 1.982.489 32

il est défalqué conformément aux statuts :

1° Réserve statutaire 5 % : 99.124 47

2° Intérêts des actions payés à raison de 12 fr. 50 le 1<sup>er</sup> juillet 1879 et de 12 fr. 50 le 2 janvier 1880 : 745.000 00

844.124 47

Reste 1.138.364 85

somme sur laquelle il revient aux actions, aux termes des statuts, 82 %, soit 933.459 fr. 18.

Le conseil proposait et l'assemblée a ratifié la fixation du dividende final de l'exercice, intérêts compris, à 50 fr.

Les actions recevront donc encore au 1<sup>er</sup> juillet un solde de 25 fr.

En outre de la somme inscrite ci-dessus à la réserve statutaire, il est porté à la réserve disponible une somme de 253.459 fr. 18.

Les réserves au 1<sup>er</sup> janvier 1880 atteignent ainsi, après quatre années d'exercice, savoir :

Réserve statutaire	211.765 09
Réserve disponible	350.522 65
Ensemble	562.287 74

L'exploitation continue à fournir les résultats les plus satisfaisants.

L'assemblée a voté à l'unanimité l'approbation des comptes de l'exercice 1879, la confirmation des choix faits par le conseil, en cours d'exercice, de MM. Arthur

Pernolet <sup>10</sup> et Robert de Wendel <sup>11</sup>, comme administrateurs, et la réélection de MM. Léon Gay et J.-B. Serpieri, administrateurs sortants.

Elle a également réélu à l'unanimité MM. A. Peltier et G. Dervieu comme commissaires pour l'exercice 1880.

---

Grèce  
[Mobilisation]  
(*Le Temps*, 2 octobre 1880)

La *Correspondance politique de Vienne* donne sur la mobilisation grecque les détails suivants :

Jusqu'ici, on a appelé dix classes sous les drapeaux et si les hommes astreints au service militaire avaient tous ponctuellement répondu à cet appel, ils auraient pu former une armée de 131.000 hommes. Or. c'est à peine si le nombre des soldats incorporés s'élève au tiers de cet effectif. Quant aux réclaments et aux pétitionnaires demandant à être exonérés du service militaire, on en compte déjà 20.000. Malgré cela le gouvernement croit avoir la certitude de pouvoir, d'ici au 21 octobre prochain, disposer de plus de 60.000 hommes sous les armes. Dès que les bataillons sont au complet, on nomme les commandants et on envoie ces troupes dans les localités où elles doivent tenir garnison provisoirement afin d'y faire leur instruction militaire.

Le nombre des déserteurs turcs, soldats, sous-officiers et officiers va toujours croissant, et l'on voit journellement de ces malheureux déguenillés franchir la frontière et supplier qu'on les incorpore dans les bataillons de chasseurs.

Dans les fabriques dont le personnel est surtout composé de femmes et d'enfants, la mobilisation se fait moins sentir que [dans les mines et usines de Laurium auxquelles l'appel des contingents a enlevé plus de 1.000 ouvriers. La société française des mines dont le directeur, M. Serpieri, est italien, a fait venir d'Italie 200 mineurs, sardes pour la plupart.](#)

---

Mines du Laurium  
(*Le Journal des finances*, 5 mars 1881)

---

<sup>10</sup> Arthur Félix Pernolet (Poullaouen, 14 mars 1845-Paris, 15 janvier 1915) : fils de Charles Pernolet, X-Mines, directeur des mines de plomb argentifère de Poullaouen et Huelgoat, député de la Seine (1871-1876), administrateur de la Cie parisienne d'éclairage et de chauffage par la gaz (« Parisienne du Gaz »)(1870), de la Cie napolitaine d'éclairage et de chauffage par la gaz (1871)...

Frère de Marie (M<sup>me</sup> de Boislile, sous-chef de cabinet au ministère des finances) et de M<sup>me</sup> Léopold Pannier.

Marié en 1874 à Césarine Paléologue, sœur de Maurice (ambassadeur), de M<sup>me</sup> André Lebon (ministre des colonies) et de M<sup>me</sup> Jules Dietz (avocat, rédacteur au *Journal des débats*).

Ingénieur ECP et des Mines. Ingénieur à la Cie des mines d'Anzin (1862-1873). Administrateur de la Compagnie française des mines du Laurium (1879), du Gaz de Bucharest (fév. 1880), mission en Europe sur les mines à grisou (mai 1880), administrateur de la Compagnie française des mines et usines d'Escombrera-Bleyberg, de la Compagnie française des mines de cuivre d'Agua-Tenidas, député du Cher (1885-1889), administrateur de la Grande Brasserie et malterie franco-suisse de Beaucaire, de la Société anonyme de Carbonisation (1890), de la Cie parisienne du gaz (1890), de la Filature Rouennaise (1891), des Mines de charbon de Puertollano (Espagne)(1892), des Houillères de la Haute-Loire, de la Société d'Éclairage, chauffage et force motrice (1903), des Mines d'Ekaterinovka, de Lille-Bonnières et Colombes, de Peñarroya (1913) (après absorption d'Escombrera-Bleyberg et Puertollano)...

<sup>11</sup> Robert de Wendel, maître de forges d'Hayange. Il fait partie en 1892, avec Hilarion Roux, le maître déchu du Laurium, et Arthur Pernolet, des fondateurs de la S.A. des mines de charbon de Puertollano (province de Ciudad-Réal, Espagne).

On vient de publier le compte général de cette société au 31 décembre 1880. Pendant le deuxième semestre de 1880, la production du plomb s'est élevée à 4.413 tonnes, d'une valeur de 2.083.541 drachmes. Les frais de fabrication ayant été de 1.785.684 drachmes, le produit net ressort à 897.857 drachmes. En y ajoutant les produits divers, soit 117.477 drachmes, on a comme total des bénéfices nets, 1.015.334 drachmes.

Sur ce chiffre, le conseil a imputé 306.594 drachmes pour amortissements divers, 54.683 drachmes pour frais de gestion et d'administration, 59.778 drachmes pour impôts à l'État ; 503.000 drachmes ont été allouées aux actionnaires à raison d'un dividende de 4,50 par action, 279 drachmes ont été reportées à nouveau.

Voici le relevé des dividendes répartis depuis la fondation de la société jusqu'à ce jour :

1873 8 fr., 1874 et 1875 9,80, 1876 11 fr., 1877 8,50, 1878 3,50, 1879 7,50, 1880 9 fr. Total : 57,30. Moyenne : 7,16 par année.

---

[Concurrence belge ?]  
(*Le Figaro*, 9 mars 1881)

Tout le monde connaît la richesse des mines du Laurium. Le gouvernement grec crut même, à un moment, pouvoir éteindre sa dette en frappant d'un impôt de 25 francs par tonne l'exportation des scories seulement. Or, il paraît qu'on vient de découvrir en Belgique, près de Durbuy, dans le Luxembourg belge, un filon de plomb d'une richesse presque égale à celui du Laurium. Reconnu en vingt et un points, sur une longueur de plusieurs kilomètres, il va être bientôt l'objet d'une exploitation régulière qui assurera facilement à la France, à l'Angleterre et à la Belgique un produit de consommation courante qu'elles étaient obligées jusque-là d'aller chercher, à grands frais, jusqu'aux portes de l'Orient.

---

LETTRES DE GRÈCE  
(*Le Temps*, 4 juin 1881)

Le Pirée, 17 mai.

M<sup>me</sup> Serpieri, femme du fameux directeur des mines françaises du Laurium, vient d'être victime d'un grave accident. Ses chevaux se sont emportés, la voiture a versé, M<sup>me</sup> Serpieri s'est cassé le bras, le cocher a eu la cuisse fracturée.

---

LETTRES DE GRÈCE  
(*Le Temps*, 31 octobre 1881)

22 octobre.

Une nouvelle sensation court Athènes depuis quarante-huit heures : M. Serpieri, directeur du Laurium, français, aurait donné sa démission et abandonnerait le pays.

---

LETTRES DE GRÈCE

(*Le Temps*, 13 novembre 1881)

Athènes, 5 novembre.

Le Laurium français traverse en ce moment une crise qui donne lieu à toutes sortes de bruits : on parle d'un déficit considérable dans la caisse de l'administration, quelques centaines de mille francs. Ce qui est certain, c'est que depuis longtemps déjà, la paye des ouvriers se faisait très irrégulièrement et que ces jours-ci, les travaux viennent d'être suspendus sur plusieurs points de la concession ; plus de 600 ouvriers ont été renvoyés des chantiers. Le directeur des travaux est parti pour Paris, où se trouve depuis deux mois M. Serpieri, l'administrateur délégué en Grèce. Le Laurium français est fondé, vous le savez, au capital de vingt millions de francs, capital uniquement français. En somme, les actionnaires ne me semblent pas avoir à s'inquiéter ; M. Serpieri a toute la surface morale et matérielle nécessaire pour répondre, s'il y a lieu, des erreurs de son administration et des fautes des collaborateurs de son choix.

---

[Démenti]

(*Le Temps*, 16 novembre 1881)

Trois administrateurs de la Compagnie française du Laurium, MM. Alf. Huet, Outrey et J.-B. Serpieri, nous demandent, de la part du conseil d'administration, de démentir le bruit relaté dans notre correspondance d'Athènes publiée dans notre numéro du 13, d'un déficit dans la caisse de l'administration. Ils nous prient en outre d'annoncer que, loin de diminuer ses travaux, le conseil de la Compagnie vient de prendre, d'accord avec son administrateur délégué à Athènes, M. Serpieri, des mesures qui ont pour but d'augmenter le personnel et de développer son exploitation.

La bonne foi de notre correspondant a été évidemment surprise, et nous nous empressons d'insérer la rectification qu'on nous demande.

---

Société française des mines du Laurium  
(*Annuaire Blengini*, 1882,  
*Guide statistique, historique, diplomatique, industriel et commercial de la Grèce*,  
Turin, p. 201-202)  
(Documentation Corinne Krouck)

Direction à Athènes

J. B. Serpieri, administrateur délégué ;  
O. C. Fabbrichesi, chef de bureau ;  
G. Palma, comptable ;  
E. Pellissier, secrétaire ;  
L. Bacci, aide-comptable ;  
A. Terzetti, —.

Personnel technique et bureau au Laurium

M. Dorion, directeur ;  
L. de Pian, ingénieur en chef ;  
A. Collet, chef service de construction ;  
J. Arghyropoulos, ingénieur ;

R. Penna, — ;  
Th. Maillet, — ;  
L. Pestarini, — ;  
Tito Borghisi, — ;  
N. Manzavinos, — ;  
Levitre, chef de comptabilité ;  
A. Veyret, comptable ;  
C. Triandaphilly, caissier ;  
V. Colla, vice-caissier ;  
E. Bregoli, aide-comptable ;  
L. Corlesi, — ;  
D. Bolonakis, magasinier ;  
L. Bertolucci, — ;  
C. Frontini, aide-comptable ;  
G. Brémond, — .

#### Chefs de chantier

A. Bourdariat<sup>12</sup>, G. Vallada, Ch. Guillet, C. Vallada, V. Moratti, R. Moratti, G. Giani, A. Floris, A. Thomas.

A. Nourry, chef mécanicien ;  
A. Rozet, chef d'atelier ;  
F[rançois] Pascal, surveillant ;  
G. Paganini, géomètre ;  
M. Hyppolite, — ;  
H. Lavié, — ;  
G. Roncan, — ;  
N. Kypriadis, avocat ;  
G. Bellardini, chef du service des écuries ;  
L. Perilly, aide — ;  
D. Mambelli, comptable ;  
Pharmacie et 3.000 employés secondaires.

---

#### LETTRES DE GRÈCE (*Le Temps*, 7 février 1882)

Athènes, 28 janvier.

On danse, on s'amuse beaucoup, cet hiver, à Athènes. Les réunions sont nombreuses et brillantes : chaque soir, nouveau bal, nouvelle soirée.

L'auteur [Edmond About] de la *Grèce contemporaine* [1854] se trouverait tout dépaysé dans ces salons luxueux où les maîtresses de maison reçoivent avec grâce, où les danseuses causent avec esprit, où des hommes distingués, de véritables érudits témoignent, par leur conversation charmante et nourrie à la fois, qu'ils sont bien les petits-fils des grands Hellènes, d'autrefois.

M. Serpieri, administrateur délégué de la puissante Compagnie du Laurium français, retour de Paris, a rouvert les salons de sa splendide habitation par un bal auquel assistait toute la colonie française. De jolies femmes, de riches et élégantes toilettes, des fleurs, des diamants, un souper exquis. c'était complet.

---

<sup>12</sup> Jean-Joseph *Ambroise* Bourdariat : né le 31 mars 1838 à Moirans (Isère). Décédé en 1904. Ingénieur des mines. Marié à Marie Autler, dont Alexandre Bourdariat, ingénieur-directeur de la [Compagnie coloniale de Madagascar](#).



La veille, Leurs Majestés le roi et la reine avaient honoré de leur présence le bal donné par M. Ford, ministre de la Grande-Bretagne.

---

*(Le Constitutionnel, 23 février 1882)*

Nous avons appris que M. Amédée Outrey, ancien conseiller de l'ambassade de France à Constantinople, frère de notre ministre à Washington, est atteint d'une fluxion de poitrine.

---

#### NÉCROLOGIE

M. Outrey

*(La Liberté, 26 février 1882)*

Nous apprenons la mort de M. Outrey, ancien conseiller de l'ambassade de France à Constantinople, commandeur de la Légion d'honneur, grand'croix de l'ordre du Medjidié, etc.

Ses obsèques auront lieu demain dimanche, à onze heures et demie, en l'église Saint-Honoré, sa paroisse, avenue d'Eylau. L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise.

---

#### Mines du Laurium

*(Le Journal des finances, 19 août 1882)*

Le gouvernement hellénique a communiqué à la **Compagnie** française des mines du Laurium son refus formel de donner l'autorisation de fusionner avec la Société des mines d'Escombrera.

---

#### LETTRES DE GRÈCE

*(Le Temps, 3 septembre 1882)*

Athènes, 26 août 1882.

Nouvelle de nature à intéresser les actionnaires français du Laurium. L'*Officiel* a publié la loi portant création d'un chemin de fer entre Athènes et le Laurium. La voie ferrée partira d'Ergastiria (Laurium) et aboutira à la capitale, en passant par le port de Therico, les villages de Keratea, Kalivès, Markopoulo, Koropis, Liopessi et Kalandri, avec embranchement sur Amaroussi et Kephissia, la Ville-d'Avray athénienne.

---

[Chute de la maison Roux de Fraissinet et Cie]

*(Le Figaro, 27 novembre 1883)*

MARSEILLE, 20 novembre. — La maison Roux de Fraissinet, qu'il ne faut pas confondre avec celle de MM. Fraissinet et Cie, armateurs à Marseille, qui lui est

complètement étrangère, était, dans ces derniers temps, dirigée par M. Hilarion Roux, qui habite Paris.

Cette maison, une des plus anciennes de Marseille, avait des comptoirs à Samos, aux Seychelles, à Zanzibar, à Nossi-Bé, côte du Mozambique, à Madagascar et à Tananarive. Elle était à la tête de plusieurs affaires minières importantes, entre autres celles du Laurium et celles d'Escombrera qui valurent, par la colonisation qu'elles amenèrent sur ce point de l'Espagne, le titre de marquis d'Escombrera à M. Hilarion Roux. Ce serait même une affaire minière qui aurait entraîné la chute de la maison.

---

LETTRES DE MARSEILLE  
Correspondance particulière du *Siècle*)

---

LA MAISON ROUX DE FRAISSINET ET LES SCORIES ANTIQUES  
(*Le Siècle*, 30 novembre 1883)

Marseille, 28 novembre.

La suspension de paiements de la forte maison Roux de Fraissinet a déjà ralenti les exploitations minières qui, dans divers pays d'Europe, étaient sous la direction à peu près immédiate de M. Hilarion Roux, marquis d'Escombrera.

C'est surtout au traitement des scories antiques que M. Roux s'est appliqué et qu'il a dû autrefois ses plus beaux bénéfices. Il y a là toute une industrie curieuse, que le public ne connaît pas bien et dont vous ne trouverez peut-être pas mauvais que je dise un mot.

Je n'ai pas à vous apprendre que la scorie est le résidu de la fusion du minerai. Les anciens qui ne possédaient pas les moyens d'action que la science moderne nous a donnés, tels que les fours à manche, les fours à réverbère, les machines soufflantes et les ventilateurs, les anciens, dis-je, ne purent fondre leurs minerais que très incomplètement ; ils y laissaient jusqu'à 50 pour cent de parties métalliques. C'est ce résidu que les industriels modernes ont cherché et sont parvenus à extraire dans les mines déjà exploitées dans l'antiquité.

Balzac, le grand romancier, s'adonna un moment à ce travail ; il en parle longuement dans sa correspondance. L'histoire lui avait appris que l'île de Sardaigne était le centre métallurgique de l'ancienne Rome et que la richesse de ses mines était grande. Mais Balzac ne comprit pas qu'il fallait s'attacher surtout à extraire de ces scories le plomb qu'elles renferment ; il s'occupa uniquement d'y trouver de l'argent et il se laissa rebuter par les travaux préparatoires. Mais son idée fut reprise par deux industriels marseillais, qui achetèrent les scories de la Sardaigne et y découvrirent 180.000 tonnes, alors que Balzac en avait trouvé 8.000 au plus. Le métal précieux fut extrait avec grands bénéfices.

M. H. Roux fit en Espagne ce que d'autres avaient fait en Sardaigne sur les indications de Balzac. Il retrouva dans les provinces de Carthagène, d'Almérie et autres localités, des scoriaux antiques qu'il soumit à un nouveau traitement. C'était des amas de scories de plomb. Des usines s'élevèrent et l'exploitation donna des résultats très fructueux. Le gouvernement espagnol, voulant reconnaître les services rendus par M. Roux, à l'industrie minière du pays, le nomma marquis d'Escombrera. Il est prouvé par les résultats obtenus que, par suite de l'affinité de l'argent pour le plomb, lorsque l'on fait subir une première fonte à un minerai, la plus grande partie de l'argent de ce minerai, se trouve dans le plomb qu'on obtient. Le plomb qui reste ensuite dans la scorie ne contient que le tiers ou le quart de l'argent renfermé dans le plomb précédemment retiré. En d'autres termes, si 100 kilogrammes de plomb produits par une première fusion contiennent 100 grammes d'argent, 100 kilogrammes de plomb

renfermé dans la scorie contiendront seulement de 25 à 33 grammes d'argent. Ce qui se produit aujourd'hui devait forcément avoir lieu dans les usines de l'antiquité, et la preuve nous en est fournie par les scories romaines fondues dans ces dernières années en Espagne par M. Roux, et dont le plomb contient seulement un tiers de l'argent que renferme le minerai des anciennes mines exploitées de nouveau. Le même fait s'est produit en Grèce, au Laurium. M. Roux, d'Escombrera, a eu la main dans toutes ces entreprises et il est permis de se demander, maintenant, dans quelles conditions nouvelles vont se trouver les nombreuses exploitations minières qui formaient une des branches les plus importantes de la grande maison Roux de Fraissinet.

---

Mines du Laurium  
(*Le Journal des finances*, 26 janvier 1884)

À la suite de la suspension de paiements de la maison Roux de Fraissinet et Cie, à Marseille, les actions de la Compagnie des Mines du Laurium ont subi une dépréciation assez sensible. Pour couper court aux rumeurs exagérées que l'on avait fait courir à cette occasion, le conseil d'administration de la société a adressé aux actionnaires une circulaire dont nous extrayons les renseignements suivants :

Le compte courant de la Compagnie du Laurium dans la maison Roux de Fraissinet et Cie, et sa créance sur M. Hilarion Roux pour prix de plombs argentifères, s'élèvent ensemble à 580.000 fr., ce qui représente un peu moins de 18 fr. par action. Une partie importante de cette somme sera sans doute recouvrée ; toutefois, il n'est pas possible encore de préciser le chiffre du dividende qui pourra être payé, ni la date où il le sera.

Il n'existe, ajoute celle circulaire, entre la Compagnie des mines du Laurium et la maison Roux de Fraissinet et Cie, aucun lien d'intérêt pouvant l'engager, sous quelque rapport que ce soit, au delà du chiffre de 580.000 fr. indiqué ci-dessus. Le fonds de roulement n'a pas été atteint et, par conséquent, il n'a pu être question de mesures exceptionnelles pouvant justifier la convocation anticipée de l'assemblée générale.

L'état sommaire de la situation à la fin du premier semestre 1883, a été dressé et présenté aux commissaires conformément à la loi. Cet état indique que les bénéfices du premier semestre s'élèvent, en chiffres ronds, à 600.000 francs. Cette somme étant de très peu supérieure à celle de 580.000 fr. engagée dans la liquidation Roux de Fraissinet et Cie, il n'y aurait de bénéfices disponibles en ce moment que ceux du second semestre de 1883. Le conseil ne pense pas qu'il soit possible légalement de s'en servir pour une distribution de revenu en ce moment, parce que ces bénéfices, quoique assurés, ne peuvent être encore établis par aucun arrêté de compte, le semestre venant seulement d'être terminé

---

Avis aux actionnaires  
COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(*Le Temps*, 21 février 1884)

MM. les actionnaires de la société sont convoqués extraordinairement en assemblée générale ordinaire pour le mercredi 19. mars, à trois heures de l'après-midi, au siège social, 37, rue Taitbout.

ORDRE DU JOUR  
Propositions des liquidateurs de la maison Roux de Fraissinet et Cie ;

Nomination d'administrateurs.

Pour assister ou se faire représenter à l'assemblée, les actionnaires, propriétaires de vingt actions au moins, devront avoir justifié, quinze jours avant la réunion, du dépôt de leurs titres dans l'un des établissements suivants :

À PARIS :

Compagnie française des mines du Laurium, 37, rue Taitbout ;

MM. Gay, J. Rostand et Cie, 18, avenue de l'Opéra ;

MM. Demachy. et F. Seillière, 58, rue de Provence ;

Société générale de crédit industriel et commercial ;

Banque de France ;

Société de dépôts et de comptes courants ;

Crédit Lyonnais ;

Société Générale.

À LYON

Société lyonnaise de dépôts, de comptes courants et de crédit industriel [SLD], i

À Marseille

Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts,  
ou dans l'une des agences des sociétés qui précèdent.

---

## NOUVEAU CONSEIL

### Achille MONCHICOURT, président

Né à Valenciennes, le 26 février 1831.

Fils de Jean Baptiste Monchicourt et de Claire Lenne.

Marié à Marly (Nord), le 25 avril 1855, avec Sophie Octavie Peutin dit Tancrède (1837-1857).

Remarié *ibidem*, le 17 mai 1858, avec Alide Isabelle Charlotte Van Kalck (1836-1910), dont une sœur cadette épousa l'agent de change belge Frédéric -Louis-Joseph Jacobs (1936-1914), administrateur, entre autres, de la [Société d'exploitations minières](#), Paris (1901). Dont :

— Charles Jean Baptiste 1859-1865 ;

— Jean Georges Achille (1860-1906), ingénieur ECP, horticulteur ;

— Charles Ernest Monchicourt (1866-1929) : administrateur des [Monts-de-piété égyptiens](#) ;

— Hélène Elisabeth Félicie (1874).

Directeur de distillerie à Marly.

Banquier à Alexandrie.

Administrateur-directeur général de la Compagnie générale des allumettes chimiques, à Paris (1872-1890),

Administrateur des [Monts-de-piété égyptiens](#) (1872), où lui succéderont quatre de ses proches, président de la Compagnie de construction et d'exploitation des chemins de fer de l'État serbe,

de la Société française et belge de banque et d'escompte, puis (novembre 1890) de la Banque parisienne, ancêtre de la Banque de l'Union parisienne,

administrateur de la Société des tabacs portugais (1891),

de la Banque impériale royale privilégiée des Pays autrichiens (1890),

des [Mines de Sélénitza](#) (Albanie)(1891),

liquidateur des Amidonneries françaises à Valenciennes (1892),

administrateur du [Jonction Salonique-Constantinople](#) (1893),

liquidateur de la Compagnie du canal de Panama (1890).

Décédé à Paris IX<sup>e</sup>, le 15 mars 1894.

Mines du Laurium  
(*Le Globe*, 28 mars 1884)  
(*Gil Blas*, 1<sup>er</sup> avril 1884)

L'assemblée générale des actionnaires des Mines du Laurium, qui a eu lieu, le 19 courant, a approuvé l'arrangement qui était proposé par les liquidateurs de la maison Roux de Fraissinet et Cie. Tous les membres du conseil d'administration en exercice ayant donné leur démission, l'assemblée a accepté ces démissions et nommé un

nouveau conseil qui se compose de MM. Baguenault de Puchesse <sup>13</sup>, Coronios, Émile Hoskier <sup>14</sup>, Alfred Huet, Émile Laveissière <sup>15</sup>, Maggiar [voir encadré ci-dessous], Achille Monchicourt, Jules Rostand <sup>16</sup>, J. Serpieri, Victor Thiébaud <sup>17</sup>.

---

MINES DU LAURIUM  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 juin 1884)  
(*Le Capitaliste*, 18 juin 1884)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie française des mines du Laurium a eu lieu le 14 juin.

Elle a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1883 et fixe le dividende de cet exercice à 25 fr. par action payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

MM. Aclocque <sup>18</sup> et Pierre Rodocanachi <sup>19</sup> ont été nommés administrateurs.

MM. G. Dervieu et G[abriel] Chabert <sup>20</sup> ont été nommés commissaires pour l'exercice 1884.

---

Mines du Laurium

---

<sup>13</sup> Gustave Baguenault de Puchesse (1843-1922), avocat, historien, marié à Marie-Thérèse Descours, héritière du grand négoce métallurgique lyonnais Descours et Cabaud. Administrateur à la suite de son beau-père (1879), vice-président (1893), puis président (1903) des Mines, forges et fonderies d'Alais. Au conseil d'une vingtaine de sociétés. Voir [encadré](#).

<sup>14</sup> Émile Hoskier (1830-1915) : banquier danois établi à Paris sous le Second Empire, surtout connu pour son rôle dans le placement en France d'emprunts et de valeurs russes. En 1885, il entre avec Albert Rostand au conseil de la Marseillaise de crédit mais il ne semble s'être attardé ni ici ni là. En revanche, il fut administrateur du Bône-Guelma de 1883 à sa fin.

<sup>15</sup> Émile Laveissière, de la famille des célèbres négociants en métaux. Il était administrateur du Comptoir d'escompte de Paris et de la Société des métaux, l'un et l'autre emportés en 1888 par le krach des cuivres.

<sup>16</sup> Jules Rostand (1847-1930) : il devient président du Laurium en 1906. Voir [encadré ci-dessous](#).

<sup>17</sup> Victor Thiébaud (1849-1908) : fils d'un célèbre fondeur de cuivre parisien, vice-président de la chambre de commerce de Paris...Président du Laurium en 1894. Voir [encadré ci-dessous](#).

<sup>18</sup> Paul Aclocque (1834-1893) : saint-cyrien, ingénieur, il participe à la création d'établissements métallurgiques dans l'Ariège, département dont il devient le député (1871-1877). Commissaire aux comptes de la Société Le Nickel (SLN)\*, en Nouvelle-Calédonie et de la Compagnie du Boleo (cuivre au Mexique)(*Paris-Capital*, 23 novembre 1892).

<sup>19</sup> Pierre Rodocanachi (1825-1898) : fils d'Emmanuel (1789-1855), négociant à Marseille, et de Franga Mavrogordato. Frère cadet de Paul Rodocanachi (1815-1891), négociant, administrateur des Docks et entrepôts et de la Banque de France à Marseille, et de Michel Rodocanachi (1821-1900), administrateur de la Société marseillaise de crédit, président de la Compagnie française de l'Afrique occidentale. Marié à Marigo [Marie] Ralli. Administrateur de la Banque franco-égyptienne (1881), puis de la Banque internationale de Paris (1892). Administrateur de la Compagnie des Constructions maritimes du Havre (1881). Commanditaire de l'agent de change Paul-François Aubry, à Paris (1893).

<sup>20</sup> Gabriel Chabert (Strasbourg, 1857-1937) : frère cadet de Léon Chabert (Cie française des moteurs à gaz, Panama...) et d'Albert Chabert qui fit carrière au Crédit industriel et commercial (CIC) et fut président de l'Omnium lyonnais (1904-1907). Voir [encadré](#).

Propriétaire du manuscrit de la première *Marseillaise* de Rouget de l'Isle, fait vicomte de Vatolla en 1905 par le roi de Portugal.

Actionnaire du Laurium, il en devient commissaire en 1884, puis administrateur (1893-1922). En outre liquidateur de la Compagnie anonyme des Bateaux-Express, puis administrateur de la Compagnie générale des bateaux parisiens (1886), administrateur de la Cie française du télégraphe de Paris à New-York (1888), des Lits militaires (1889) — y rejoignant Albert —, commissaire aux comptes de la Compagnie des chemins de fer garantis des colonies françaises (Saïgon-Mytho)(1892), administrateur du Restaurant de la Maison Kammerzell (Vieux Strasbourg) à l'Exposition universelle de 1900 et des Mines du Bou-Thaleb (1907)(filiale du Laurium).

(Le Journal des finances, 21 juin 1884)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie française des mines du Laurium a eu lieu le 14 juin. Elle a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1883 et fixé le dividende de cet exercice à 25 fr. par action payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Des sommes importantes ont été depuis attribuées aux réserves.

**COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM**  
(Le Capitaliste, 29 octobre 1884)

En 1875, plusieurs concessionnaires de mines de plomb argentifère et de zinc ont constitué une société anonyme, à laquelle ils ont fait l'apport de leurs concessions, moyennant remise d'actions libérées.

À cette époque, le capital social était fixé à 13 millions 1/2 et représenté par 27.000 actions de 500 fr. libérées. Voici sa division réelle :

1875	Nombre des actions	Valeur (fr.)
Apports	23.000	11.500.000
Actions souscrites	4.000	2.000.000

En 1879, le capital fut élevé, par la création de 5.600 actions, destinées à rémunérer un apport nouveau : les Mines de Péricle's. Depuis cette époque, il est représenté de la façon suivante :

1879	Nombre des actions	Valeur (fr.)
Apports	28.600	14.300.000
Actions souscrites	4.000	2.000.000
Totaux	32.600	16.300.000

De 1875 à 1877, il ne fut fait aucune répartition ; en 1878, le dividende fut de 50 fr. ; il était encore de pareille somme en 1880 ; et, en 1883, il s'est trouvé réduit de moitié.

Dans l'intervalle, un sinistre financier a frappé la Compagnie du Laurium ; il est donc intéressant d'examiner si la diminution du dividende en 1883 est un fait accidentel ou si, au contraire, il indique une dépréciation réelle dans la valeur de l'exploitation.

Pour éclaircir l'étude de cette question, nous devons tout d'abord donner un résumé statistique des produits, en distinguant le produit brut, le produit net, le bénéfice à répartir et le dividende depuis 1878. Voici ce tableau :

Années	Produit brut	Produit net	Bénéfice net	Divid. par act.
1878	3.169.619	1.825.331	1.350.000	50
1879	4.012.508	2.232.489	1.561.000	50
1880	3.933.767	2.089.483	1.630.000	50

1881	3.466.857	1.671.283	1.141.100	35
1882	2.036.341	1.693.264	1.467.000	45
1883	1.984.919	875.855	815.000	25

D'après ce tableau, en examinant seulement la série des produits bruts, on s'aperçoit que depuis 1878 jusqu'en 1881, c'est-à-dire pendant quatre années, ils se sont maintenus d'une façon à peu près égale, malgré les variations subies par le cours des métaux; mais depuis deux ans, il n'en est plus de même et la réduction dépasse les proportions que l'on pourrait attribuer à cette seule cause.

En effet, la réduction des produits nets accuse, surtout à partir de 1881, des accroissements assez considérables dans les dépenses ; enfin, et à partir de la même époque, la décroissance du bénéfice distribuable révèle des amortissements exceptionnels qui, en 1883, s'aggravent par une perte dont nous nous occuperons plus bas.

Le moyen le plus simple de contrôler les variations des produits bruts consiste à dégager ces produits de toute recette en dehors de l'exploitation minière et à mettre en regard les expéditions de minerai avec le prix moyen qui ressort de leur comparaison avec le produit accusé. En voici le tableau :

Années	Produit de l'exploitation minière (fr.)	Expéditions (t.)	Rendement moyen de la tonne
1878	3.005.371	55.765	84.029
1879	3.780.595	41.967	90 085
1880	3.817.235	57.073	66.883
1881	3.2.397.068	43.945	73 6152
1882	1.79.3.811	48.148	37.241
1883	1.594.701	43.679	36.509

D'après le tableau qui précède, la tonne de minerais divers qui produisait un bénéfice de 90 fr. en 1879 ne donnerait plus qu'un bénéfice de 36 fr. en 1883.

Cette dépréciation apparaît hors de toute proportion avec celles qu'ont subies les métaux.

Jusqu'en 1879 inclus, les comptes rendus ne détaillent pas les expéditions de minerais, mais en revanche, ils détaillent les bilans jusqu'en 1882.

Le dernier bilan détaillé est celui arrêté au 31 décembre 1881, et on y trouve que la Compagnie a jugé utile de faire des placements de fonds, en rentes 3 % ; en actions du journal *Le Télégraphe*, et en actions de la Compagnie française d'exploitation des mines.

Quant aux expéditions de minerai, leur détail n'apparaît qu'à dater de 1880, et nous y voyons que, constamment, les 7/10 des tonnes expédiées sont représentés par des calamines ; il n'y a donc pas lieu de rechercher autre part que dans les variations du prix du zinc les différences du produit spécial de l'exploitation minière; d'ailleurs, il est presque impossible de se rendre compte, d'une façon exacte, des expéditions en plomb et en argent qui ont pu être faites, soit avant 1880, soit après.

Le seul détail qui soit donné est celui des ventes de plomb et de minerai de plomb, consenties, par exception aux statuts et avec l'autorisation de l'assemblée générale, à



l'un des administrateurs exploitant une fonderie à Marseille et, encore, les chiffres en sont peu considérables relativement à la masse des expéditions ; pour ne prendre que le plomb argentifère en saumons, nous trouvons : 40 tonnes en 1878 ; 480 tonnes en 1879 ; en 1880, les chiffres ne sont pas donnés ; en 1881, on ne distingue plus les plombs argentifères en saumons, et il en est de même en 1882 et 1883.

Les rapports d'affaires qui ont existé entre la Compagnie du Laurium et l'un de ses administrateurs [Hilarion Roux] ont été, en définitive, la cause d'une perte importante que les comptes de 1883 ont dû enregistrer.

Nous nous bornerons à remarquer que, d'après les rapports mêmes de la Compagnie, c'est l'exercice 1878 qui a subi les plus fortes baisses dans les prix des métaux ; pour le zinc, cette baisse a été de 49 à 44 fr. ; pour le plomb, de 46 à 33 fr., et pour l'argent, de 197 à 188 fr. En 1879, sur l'examen des comptes de 1878, l'assemblée vota la révocation de l'un des administrateurs et, dans me assemblée extraordinaire, l'augmentation du capital, comme nous l'avons dit plus haut.

En outre, le conseil d'administration avait rêvé de conclure une fusion avec la Société des mines d'Escombrera, laquelle avait déjà fusionné avec la Société des Mines de Bleyberg. Cette fusion aurait mis au compte d'une même société une exploitation morcelée entre la Grèce, l'Espagne et la Belgique. Le gouvernement grec refusa son autorisation et le rapport communiqué à l'assemblée générale de juin 1882 mentionne ce refus avec quelques paroles de regret.

Néanmoins, depuis l'assemblée générale tenue en juin 1880, certaines mesures administratives pouvaient faire prévoir quelques symptômes de gêne, par exemple la suppression des acomptes semestriels sur le dividende. Cette même année 1880 fut, d'ailleurs, la dernière à permettre la distribution d'un dividende de 50 francs.

Durant l'année 1881, ou construisit un chemin de fer qui donna lieu, plus tard, à de forts amortissements. L'année 1882 ne le vit pas terminé ; déjà, à cette époque, les produits de l'exploitation minière étaient en forte diminution. L'année 1883 aggrava encore cette situation ; en outre, c'est à la fin de cette dite année que la suspension de paiements de l'un des administrateurs [Hilarion Roux], représentant particulièrement les mines d'Escombrera, vint infliger une perte probable d'un demi-million à la société.

Les administrateurs donnèrent leur démission ; dans l'assemblée extraordinaire tenue le 19 mars 1884, quelques-uns d'entre eux furent réélus ; c'est donc le nouveau conseil qui a présenté les comptes de l'exercice 1883 à l'assemblée ordinaire tenue le 14 juin 1884 ; aussi a-t-il fait remarquer que la gestion de cet exercice appartenait à ses devanciers.

Néanmoins, les inventaires ont été approuvés. Au surplus, ils ne donnent matière à aucun commentaire spécial, si ce n'est que les espèces en caisse qui, depuis 1878, avaient toujours dépassé un million ou un million et demi se sont trouvées réduites à 600.000 fr. et que la Compagnie n'a jamais publié de compte d'exploitation.

Au milieu de circonstances si diverses, il est difficile de présumer ce que pourra être la gestion future des administrateurs en fonction ; ils ont certainement le désir de sauver la situation, mais comment pourront-ils réagir contre la diminution si importante qui s'est manifestée depuis deux ans sur les produits bruts ?

Il est bon de remarquer, cependant, qu'une minorité d'actionnaires a pu, plusieurs fois, prendre l'initiative de mesures énergiques et faire prévaloir sa manière de voir.

Ce droit d'une minorité est réglé par l'article 34 des statuts, lequel permet de mettre à l'ordre du jour toute proposition émanant de dix actionnaires au moins. L'assemblée extraordinaire du mois de mars 1884 a été ainsi convoquée ; or, vu la grande quantité des actions d'apport qui peuvent être restées entre les mains des fondateurs, il est juste de constater qu'il a suffi de vingt actionnaires pour que, même dans une situation très délicate, leur réclamation ait pu se faire accepter.

Ces circonstances purement administratives permettent d'espérer que le capital social sera, dans l'avenir, prudemment géré et efficacement contrôlé.

---

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES  
des correspondants particuliers du *Temps*  
(*Le Temps*, 17 novembre 1884)

Athènes, 15 novembre, 6 h., soir.

Le caissier et deux employés de la Compagnie française des mines de Laurium ont été attaqués par des brigands dans les environs de Keratera.

La caisse, qui contenait 100.000 fr. environ, a été pillée et les trois employés assassinés.

Le gouvernement a ordonné des mesures énergiques pour découvrir et arrêter les assassins.

---

Grèce  
(*Le Temps*, 20 novembre 1884)

Une dépêche d'Athènes annonce que les individus qui, ainsi que nous l'avons annoncé, avaient assassiné et dévalisé trois employés de la Compagnie française des mines de Laurium, ont été découverts et arrêtés par la police grecque.

Ils sont au nombre de six, dont quatre Italiens et deux Grecs.

---

MINES DU LAURIUM  
(*Le Journal des finances*, 20 décembre 1884)

L'assemblée générale des actionnaires de cette société a eu lieu le 14 juin dernier.

Il résulte du rapport du nouveau conseil nommé à la réunion extraordinaire du 19 mars que, pendant l'exercice 1883, la production des minerais de toute sorte a été de 106.630 tonnes, dont 53.727 tonnes de minerais de zinc, 35.251 de minerais de plomb, et 17.652 de minerais divers.

Il est sorti des fours à calcination 37.123 tonnes de calamines calcinées de différentes teneurs. Les laveries et les fours à plomb ont contribué ensemble à l'utilisation des minerais plombeux argentifères ; le total des plombs d'œuvre obtenus a été de 1.911 tonnes.

Le montant des expéditions faites en 1883 a été de 43.679.516 kilos, dont 37.519.453 de calamines calcinées, 1.974.876 de plombs d'œuvre et 4.185.181 de minerais divers.

Après avoir rendu compte, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, des marchés conclus avec autorisation de l'assemblée générale avec des sociétés dans lesquelles quelques-uns des anciens administrateurs avaient des intérêts, le rapport du conseil passe aux créances de la Société sur la maison Roux de Fraissinet et Cie de Marseille. Ces créances s'élèvent à la somme de 582.413 fr. 35.

Par une résolution votée par l'assemblée du 19 mars dernier, le conseil a été autorisé à accepter l'arrangement proposé par les liquidateurs judiciaires de la maison Roux de Fraissinet et Cie, et aux termes duquel les créanciers chirographaires auront à toucher, sur le produit de l'actif, la somme nécessaire pour atteindre la quotité de 40 % sur le capital de leurs créances respectives, et, en ce qui concerne la Société des mines du Laurium, sous réserve des droits qu'elle se considérait comme fondée à faire valoir sur

les 100 actions déposées dans ses caisses par M. Hilarion Roux en garantie de sa gestion d'administrateur.

Dans ces conditions, les 60 % des susdites créances représentant une somme de 349.448 fr. devant être considérés comme entièrement perdus, ont été comblés par le débit du compte profits et pertes.

Par contre, les 40 % qui forment une somme de 232.965.35, ne figurent, en réalité, que pour ordre à l'actif du bilan ; car ils ont, comme contrepartie, un passif et au compte de profits et pertes un compte de réserve spécial doté d'une somme identique. En opérant ainsi, on va au-devant des éventualités qui peuvent se produire à propos du recouvrement des 40 % prévus à la transaction avec les liquidateurs Roux de Fraissinet et Cie.

Quant aux rentrées, le conseil a pensé qu'il y aurait convenance, vu l'absence de tout amortissement en 1883, de les appliquer au compte de la réserve spéciale affectée au chemin de fer appartenant à la société. Le même usage a été fait du produit des 100 actions de M. Hilarion Roux, dont il a été question plus haut.

Jusqu'à ce jour, aucun acompte n'a été mis en distribution par les liquidateurs de la maison Roux, de Fraissinet et Cie.

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1883 s'est établi ainsi qu'il suit :

AVOIR	
Intérêts et escomptes	9.472 28
Divers	10.720 80
Bénéfices sur négociations de traites	370.024 50
Bénéfices sur ventes de minerais	1.594.701 70
Total	<u>1.984.919 28</u>
DOIT	
Frais généraux d'administration	199.568 30
Frais généraux d'exploitation	326.466 80
Pertes sur diverses créances	615 10
Pertes de 60 % sur l'ensemble des créances Roux de Fraissinet et Cie et H. Roux	349.448 00
Réserve de prévision applicable aux éventualités de recouvrement des créances Roux de Fraissinet et Cie et H. Roux	232.965 35
Bénéfices disponibles	875.855 73
Somme égale	<u>1.984.919 28</u>

Conformément à la proposition du conseil, l'assemblée générale a réparti les bénéfices disponibles de la manière suivante :

5 % à la réserve	43.792 78
25 fr. par action représentant 5 % d'intérêt sur 32.600 actions	815.000 00
Solde à reporter à nouveau	17.062 95

Somme égale	875.855 73
-------------	------------

La somme de 25 fr. représentant le dividende de 1883 est en payement depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier.

---

Jules de Catelin <sup>21</sup>  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 juin 1885)

Le conseil d'administration des mines du Laurium (Grèce) vient de désigner, au choix, comme ingénieur en chef, M. Jules de Catelin, un des brillants sujets de notre École des mines de Saint-Étienne.

Nos félicitations à notre camarade remontent naturellement à la Direction, qui a su s'attacher un praticien de cette valeur, un homme du monde dont les qualités morales ne peuvent que renforcer notre prestige à l'étranger.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 juin 1885)  
(*Le Journal des finances*, 4 juillet 1885)  
(*Le Capitaliste*, 8 juillet 1885)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie française des mines du Laurium a eu lieu le 24 juin.

Les comptes de l'exercice 1884 ont été approuvés et le dividende de cet exercice fixé à 30 fr. par action payables, 15 fr. depuis janvier dernier et 15 fr. depuis le 1<sup>er</sup> juillet.

MM. [Pierre] Rodocanachi et [Victor] Thiébaud, administrateurs sortants, ont été réélus.

Les pouvoirs des commissaires, MM. [Gabriel] Chabert et [G.] Dervieu, ont été renouvelés.

---

MINES DU LAURIUM  
(*Le Capitaliste*, 5 août 1885)

Nous avons laissé cette exploitation industrielle au moment où un nouveau conseil d'administration venait d'entrer en fonctions au milieu de circonstances graves, en prenant certaines précautions pour se dégager nettement de toute solidarité, à l'égard de la gestion antérieure.

Les membres de ce conseil eurent néanmoins, à présenter des comptes de l'exercice 1883, en stipulant leurs réserves, et, cette année, en présentant les comptes de l'exercice 1884, ils ont bien soin de faire remarquer qu'ils ne sont en fonctions que depuis le 19 mars de cette année et par suite du vote émis à cette époque.

Pour connaître les événements qui avaient amené un changement de direction, nos lecteurs pourront consulter utilement notre précédente étude (Voir *le Capitaliste* du 29 octobre 1884).

---

<sup>21</sup> Jules de Catelin (1854-1938) : futur administrateur délégué. Président d'Asphalte et pétrole (1923). Voir [encadré](#).

Un intérêt tout particulier s'attache donc à la comparaison des bilans des deux exercices, parce que leur examen doit révéler les modifications que les nouveaux administrateurs ont dû faire subir aux inventaires, car, cette fois, ils ne peuvent en repousser la responsabilité.

Voici le tableau résumé des deux bilans :

MF	1883	1884
Actif		
Mines et concessions	14.057	14.057
Immeubles, matériel et divers	1.480	1.568
Chemins de fer	1.121	1.231
Approvisionnements et minerais	1.502	1.895
Valeurs diverses	0.173	—
Liquidation Roux, etc.	0.233	0.116
Comptes débiteurs divers	0.724	0.847
Caisse et banque	0.609	0.906
Totaux	19.899	20.620

L'actif brut est en augmentation de 700.000 francs ; le chapitre des valeurs diverses a complètement disparu, car il ne figure plus que pour onze francs et pour mémoire ; cette somme représente 1.000 actions de la Société d'exploration de mines et 20 actions du journal *le Télégraphe*. Le commissaire rapporteur explique à cet égard, que 54.990 fr. ont été passés par profits et pertes comme dépréciation du portefeuille-titres ; d'où il faut conclure que le chapitre qui contenait ces valeurs, à côté de Rentes 3 %, a pu se liquider avec un profit d'environ 120.000 fr.

En examinant le compte profits et pertes, nous relèverons plusieurs autres détails qui ont, au contraire, diminué les profits.

Malgré un redressement d'écritures qui a diminué la valeur du matériel et de l'outillage, cette partie des comptes, dans laquelle nous avons compris les immeubles, accuse une augmentation qui est due, spécialement, à ces derniers.

En outre, nous relevons une augmentation au compte Chemins de fer déjà en construction l'année passée.

Les approvisionnements et minerais sont en accroissement; cet accroissement est principalement dû non seulement aux approvisionnements proprement dits, mais encore aux minerais en stock. Quant à la liquidation Roux, son compte se trouve réduit de moitié.

Voyons maintenant le passif :

MF	1883	1884
Capital	16.300	16.300
Effets à payer	0.894	0.917
Créanciers divers	0.561	0.711
Réserves diverses et amortissements	1.035	1.509

Éventualités, liquidation Roux	0.233	0.116
Bénéfices	0.876	1.067
Totaux	19.899	20.620

Il faut relever l'augmentation des effets à payer qui n'est pas bien considérable, mais il n'en est pas de même de l'augmentation des réserves et amortissements. Ici, outre le développement de la réserve spéciale pour l'amortissement des frais de construction du chemin de fer ; grâce à l'application à ce compte des sommes reçues sur la liquidation Roux, nous remarquons la création d'un compte d'amortissement de l'actif immobilier. Le point de départ de ce compte, qui s'accroîtra annuellement, est de 313.333 fr.

Comme on le voit, l'inventaire de 1884 a apporté des modifications assez notables à celui de 1883.

Examinons maintenant, les comptes profits et pertes :

Recettes	1883	1884
Solde précédent	—	17.063
Divers	10.721	—
Bénéfices sur change	370.024	98.790
Intérêts et escomptes	9.472	13.295
Bénéfices sur vente de minerais	1.594.702	1.873.950
Totaux	1.984.919	2.003.098

D'après ce tableau, le produit brut de 1884 est en augmentation d'environ 120.000 fr., ce qui rappelle exactement le bénéfice réalisé sur le chapitre des Rentes et Valeurs ne figurant plus que pour mémoire.

En considérant les détails, on voit que le chapitre des recettes diverses a été supprimé, que les escomptes et intérêts sont en augmentation mais que les bénéfices sur change sont considérablement réduits, par suite, dit le rapport, de la baisse du change.

Par compensation à cette réduction, nous voyons s'accroître, d'une façon assez importante, les bénéfices sur vente de minerais.

Il est utile de reproduire, à cet égard, en le complétant, le tableau que nous avons donné dans notre étude précédente, en juxtaposant le produit particulier de la vente des minerais, le chiffre des tonnes expédiées et le rendement moyen par tonne :

Années	Nombre de tonnes expédiées	Bénéfices (fr.)	Bénéfice moyen par tonne (fr.)
1881	43.945	3.237.068	73.662
1882	48.148	1.793.811	37.241
1883	43.679	1.594.701	33.509
1884	50.131	1.873.950	37.381

D'après ce tableau, il y a eu, en 1884, un relèvement des bénéfiques par tonne et cela bien que le rapport déclare, dès ses premières lignes, que l'année 1884 a été marquée par une baisse continue des cours des métaux et, plus particulièrement, du zinc et du plomb, que cette baisse a atteint la source principale (des profits sociaux).

Si la Société du Laurium publiait un compte d'exploitation, on pourrait, vraisemblablement, trouver, dans une réduction des dépenses de main-d'œuvre, les causes qui, malgré la baisse des prix de vente, ont pu produire une élévation des bénéfiques sur vente. Mais nous ne possédons aucun moyen de recourir à ce contrôle, car nous ne saurions considérer comme représentant les dépenses totales d'exploitation les chiffres qui sont portés comme frais généraux en subdivision du compte profits et pertes ; néanmoins, avant de dégager nos conclusions, nous allons comparer les dépenses, frais ou pertes des deux exercices :

Dépenses	1883	1884
Frais généraux d'administration	199.568	138.042
Frais généraux d'exploitation	326.467	212.401
Pertes sur div. créances	615	1.744
Perte 60 % créance Roux, etc.	349.448	—
Réserve pour éventualités même créance	232.965	—
Dépréciation du portefeuille	—	54.990
Vol commis en Grèce	—	51.583
Redressement du compte matériel et outillage	—	163.868
Amortissements nouveaux	—	313.333
Totaux	1.109.064	935.961

Sur le compte exploitation, nous relevons encore la différence, en moins, de 120.000 fr. déjà indiquée et comme nous n'avons pas trouvé en recettes les mêmes 120.000 fr. produits de la liquidation du compte rentes et valeurs diverses, nous sommes bien forcés d'admettre que cette ressource a servi à dégrever d'autant le compte d'exploitation.

Dans tous les cas, malgré les amortissements nouveaux effectués, les pertes ou dépréciations enregistrées, nous nous trouvons en présence d'un chiffre de dépenses inférieur de 174.000 francs, en chiffres ronds, à celui de 1883. Il faut en féliciter les administrateurs, car nous ne croyons pas qu'il soit possible de produire un résultat plus surprenant, et il faut avouer qu'y compris le vol à main armée dont ils ont été victimes en Grèce, l'année 1884 a été, pour eux comme pour bien d'autres, féconde en malchances.

Il ne nous reste plus, maintenant, pour compléter notre étude, qu'à donner un aperçu comparatif des proportions entre les différents produits, comme nous l'avons donné l'année précédente :

Années	Produit brut	Produit net	Bénéfice à répartir	Div. par action
1881	3.466.857	1.671.283	1.141.000	35

1882	2.036.341	1.693.264	1.467.000	45
1883	1.985.919	870.855	815.000	25
1884	2.103.098	1.067.137	978.000	30

Les actionnaires ont certainement lieu de se féliciter de l'accroissement du produit net, du bénéfice distribuable et du dividende distribué.

Quant à nous, nous nous demandions, dans notre étude d'octobre 1884, à propos de la future gestion des administrateurs nouveaux et de leur désir certain de sauver la situation « comment ils pouvaient réagir contre la diminution si importante qui s'était produite, depuis deux ans, sur le produit brut ? »

Les comptes de 1884 nous forcent à reconnaître qu'ils ont réussi à réagir sur la seule partie qui dépend de leur gestion : l'économie dans les dépenses périodiques, car le change et l'escompte sont hors de leur influence.

Seulement il eût été intéressant de connaître comment ils ont pu atténuer les effets de la baisse sur les métaux, ne serait-ce que pour pouvoir en conclure, que les mesures qu'ils auront pu prendre produiront encore leur effet sur les exercices à venir.

À cet égard, nous avouons que l'absence de tout chiffre concernant la production des minerais, qui s'était élevée, en 1883, à plus de 106.000 tonnes et qu'on ne connaît pas en 1884 ; l'absence de toute statistique concernant la distinction des minerais en calamine, plomb d'œuvre, minerais plombeux argentifère ; enfin, la constatation faite dans le rapport de 1884, que les travaux de l'année ont pris de l'extension et qu'on s'occupe à améliorer les installations et l'outillage, tout cela rapproché de l'augmentation du stock en magasin au 31 décembre laisse planer quelque incertitude sur l'avenir.

---

Louis Chevallier, ingénieur aux Mines du Laurium (1885-1891)

---



Léon MAUDET, directeur à Ergastiria (1885-1888)  
par Corinne Krouck, professeur d'histoire (juin 2018)

Né 11 janvier 1848 à Sens-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine). Fils d'un maréchal des logis.  
Ingénieur des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines de l'Université catholique de Louvain (1873)  
Marié à Evelina Deneubourg, de nationalité belge.  
Ingénieur à la mine de plomb de Védrin (Belgique)(1879).  
Directeur de la Société charbonnière de Forte-Taille à Montigny-le-Tilleul (1879 et 1885).  
Poursuivi suite à un coup de grisou (*La Gazette de Charleroi*, 1<sup>er</sup> février 1885).  
Directeur des mines à la CFML (1885 à 1888), vice-consul de Belgique (*Journal de Bruxelles*, 2 avril 1887) et agent consulaire de France.  
Membre de la Société civile des ingénieurs des mines (1889).  
Chargé par l'Aurifère argentine, société belge, de la mise en route de mines d'or dans la province de Jujuy (*Le Soir*, 24 février 1889).  
Directeur des mines de plomb et zinc de Pont-Péan (Ille-et-Vilaine)(1891-1898).  
Directeur au Portugal des mines de Braçal et d'Aljustrel, et d'Enxarrique (Portugal ou Brésil ?), détenues par des sociétés belges.  
Médaille d'argent à l'Exposition universelle de Paris comme directeur des mines de Braçal (1900).  
Domicilié à Bruxelles, 28, rue le Corrège (1903).  
Directeur de l'exploitation de la [Compagnie des mines d'Aïn-Barbar](#), près Herbillon (Algérie)(1909).  
Concessionnaire des mines d'antimoine et or du Semnon, par Martigné-Ferchaud (Ille-et-Vilaine)(voir « Les mines d'or en France, une visite aux mines du Semnon », *Revue minière économique, industrielle et financière*, 15 octobre 1911). Ingénieur-conseil de cette compagnie à titre honorifique (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1912).

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
Assemblée générale du 9 juin 1886  
(*Le Messenger de Paris*, 9 juillet 1886)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, en exécution des prescriptions statutaires, pour vous donner connaissance des résultats de l'exercice 1885, et pour soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre dernier.

Les derniers mois de cette année ont été marqués par l'appel sous les drapeaux des réserves de l'armée grecque, mesure qui nous a privés, et nous prive encore aujourd'hui, d'un bon nombre d'ouvriers. Malgré les difficultés qui nous sont advenues de ce chef, nous sommes heureux de vous annoncer que les opérations de l'exercice 1885 nous ont donné des résultats satisfaisants.

Nous devons d'autant plus nous en féliciter que le cours des métaux n'a cessé d'aller en s'abaissant.

Votre conseil continue à porter une attention incessante sur les travaux de recherche et de préparation, qui doivent assurer l'avenir de notre exploitation. Il continue aussi à compléter et à améliorer nos installations, en perfectionnant le matériel et l'outillage de nos usines et ateliers.

L'ensemble des expéditions de notre Compagnie, durant l'année 1885, se décompose comme suit :

Minerais de toutes sortes 48.0811.524 kg.  
Plombs d'œuvre 1.705 018  
Ensemble 49.786 t. 542 kg.

Le compte de liquidation Roux de Fraissinet et Cie, et H. Roux, se soldait au 31 décembre 1884 en 116.482 68.

Sur cette somme, il nous a été versé, par la liquidation, à titre de deuxième acompte, 34.944 80, représentant 6 % des créances de notre Société.

Conformément à la décision qui avait été prise dans votre assemblée du 14 juin 1884, ladite somme de 34.944 80 a été reversée à la réserve spéciale pour l'amortissement des frais de construction du chemin de fer.

Comme complément des 40 % de nos créances sur Roux de Fraissinet et Cie, et Hilarion Roux, il nous reste à recevoir 81.537 88 qui figurent au bilan, à l'actif comme au passif.

L'article 40 de nos statuts prescrit qu'on devra tenir compte, dans chaque inventaire, des dépréciations qui pourront être survenues, d'un exercice à l'autre, dans la valeur des immeubles, du matériel et outillage industriels, ainsi que des marchandises.

Si on se reporte aux inventaires précédents, on remarquera que, en dehors des sommes affectées à la réserve spéciale pour l'amortissement des frais de construction du chemin de fer, aucune somme n'a été portée en dépréciation des immeubles et du matériel et outillage depuis l'exercice 1880.

Pour nous conformer aux prescriptions statutaires, autant que par mesure de prudence, nous avons fait, sur l'ensemble de nos bénéfices, les prélèvements suivants :

92.582 00 pour dépréciation des immeubles.  
63.463 90 pour dépréciation du matériel et outillage.  
100.000 00 pour la réserve spéciale pour l'amortissement des frais de construction du Chemin de fer.  
Ensemble 256.045 90

En outre, le chapitre fonds d'amortissement a été augmenté d'une somme de 347.944 57, ce qui porte l'avoir de ce compte, dans le bilan qui vous est soumis, à 661.277 80.

Défalcation faite de toutes les sommes dont il vient d'être parlé, ainsi que des frais et charges de toute nature, les bénéfices nets à répartir s'élèvent à 1.171.758 65, ce qui permet de fixer à 32 50 par action le dividende, total à distribuer, ainsi qu'il sera expliqué ci-après.

Conformément au bilan que vous avez sous les yeux, les bénéfices nets à répartir pour l'exercice 1885 s'élèvent à 1.171.758 65

Il y a lieu de prélever sur cette somme, en vertu des prescriptions statutaires :

1° Un vingtième, soit 5 %, pour le fonds de réserve : 58.588 65  
2° La somme nécessaire pour payer 5 % aux actions à titre de premier dividende :  
815.000 00 873.588 65  
Reste un excédent de 298.170 00  
À distribuer comme suit :

1° 82 % aux actions : 244.500 00  
2° 12 % aux fonceurs : 35.780 00  
3° 6 % au conseil d'administra timon 17.890 00  
Total égal 298.170  
Il revient aussi aux actions :

- 1° 815.000 00 à titre de premier dividende ;
- 2° 244.500 00 à titre de deuxième dividende.
- 1.059.500 00 correspondant à un dividende total de 32 50 par action.

Un acompte de 15 fr. ayant été payé le 1<sup>er</sup> janvier dernier, en échange du coupon n° 16, il reste à répartir un solde de 17 50 par action.

Si vous approuvez nos propositions, le coupon n° 17 sera détaché le 1<sup>er</sup> juillet et sera payé, après déduction des impôts de finance, à raison de :

- 16 975 au nominatif ;
- 16 445 au porteur.

Et les parts de fondateur recevront par titre de 1/240, de part primitive :

Brut 6 21 par titre.

Net 6 21 par titre.

.....

#### Résolutions de l'assemblée générale

##### Première résolution.

L'assemblée générale, après avoir entendu le le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos la 31 décembre 1885, tels qu'ils lui sont présentés, et les conclusions desdits rapports.

##### Deuxième résolution.

L'assemblée générale fixe à trente-deux francs cinquante centimes par action le dividende de l'exercice 1885.

##### Troisième résolution.

MM. Georges Coronio et Alfred Huet sont réélus administrateurs.

##### Quatrième résolution.

L'assemblée générale nomme commissaires, Cour l'exercice 1886, MM. Chabert Gabriel et Dervieu Gustave, avec faculté pour chacun d'eux d'accomplir seul le mandat confié aux commissaires, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque, et fixe à 1.000 fr. l'allocation attribuée à chacun d'eux.

#### MINES DU LAURIUM (Le Capitaliste, 29 septembre 1886)

La nouvelle administration qui a pris la direction des Mines du Laurium à des conditions que nous avons déjà examinées, continue à gérer d'une façon satisfaisante et même, comme nous le verrons bientôt, elle a réussi à améliorer le dividende.

Voici, pour suivre la méthode d'investigation que nous employons habituellement à l'égard de cette exploitation, la comparaison des deux derniers bilans (en millions de fr.) :

#### ACTIF

	1885	1884
Mines et concessions	14,057	14,057
Immeubles et matériel	1,404	1,568
Chemins de fer	1,254	1,231
Approvisionnement et minerais	1,31	1,875

Liquidation Roux	0,082	0,116
Portefeuille	0,984	—
Débiteurs divers	0,417	0,847
Caisse et banque	1,354	0,906
Total	20,772	20,62

La diminution des approvisionnements et minerais, l'augmentation de l'encaisse et l'augmentation sur les immeubles et matériel sont les points saillants de cet actif.

Voici, maintenant, ce qui concerne le passif :

#### PASSIF

	1885	1884
Capital	16,3	16,3
Effets à payer	0,539	0,917
Créanciers divers	0,634	0,771
Réserves diverses et amortissements	2,045	1,509
Eventualités, liquidation Roux	0,082	0,116
Bénéfice	1,172	1,067
Total	20,772	20,62

La diminution des effets à payer et des créances diverses, l'augmentation des réserves et des bénéfices confirment l'amélioration que nous avons signalée plus haut.

Au point de vue du fonctionnement industriel, nous avons à examiner le compte très sommaire de profits et pertes publié par la compagnie et aussi à recueillir quelques données statistiques éparses dans le rapport.

Voici d'abord, les recettes comparées de 1884 et 1885 :

#### RECETTES

	1885	1884
Solde précédent	—	17.063
Change, intérêt et escompte	22.701	112.085
Bénéfices sur ventes de minerais	2.082.889	1.873.950
Total	2.105.590	2.003.098

L'augmentation entre les deux exercices, en laissant de côté le solde reporté, est exactement 119,755, et en considérant le bénéfice sur ventes, car les autres sources de produits sont insignifiantes, l'augmentation est d'environ 209.000 fr.

Il est bon de rappeler comment se sont comportés dans les années précédentes les tonnes expédiées et les bénéfices sur vente ; en voici le tableau pour les trois dernières années :

Années	Nombre de t. expédiées	Bénéfice sur minerais vendus	Bénéfice moyen par tonne
1883	43.679	1.594.707	36.509
1884	50.131	1.873.250	37.381
1885	49.787	2.082.889	41.836

Nous ne comprenons pas que la compagnie se plaigne de l'abaissement du prix des métaux, alors qu'il ressort de ses chiffres une augmentation du prix de vente.

Il est vrai qu'elle se plaint que l'appel sous les armes fait par la Grèce lui ait enlevé un grand nombre d'ouvriers, et comme il est probable que cette mesure n'a pas affecté seulement la Compagnie du Laurium, celle-ci en aura profité pour écouler son stock à des prix plus élevés.

Voyons, d'autre part, comment se sont comportées les dépenses :

#### DÉPENSES

	1885	1884
Administration	124.290	138.042
Exploitation	193.215	212.401
Pertes diverses et dépréciation	168.382	272.185
Amortissements	447.945	313.333
Totaux	933.832	935.961

Il est facile de se rendre compte, d'après ce tableau, que les réductions de dépenses, bien qu'assez fortes, ne l'ont pas été assez pour influencer les bénéfices nets.

Voici, pour compléter nos aperçus, le tableau comparatif des produits bruts avec le produit net et le bénéfice à répartir, ainsi que le dividende par action pour les trois dernières années :

Années	Produits bruts	Produits nets	Bénéf. à répartir	Dividendes
1883	1.984.919	875.555	815.002	25 00
1884	2.003.098	1.067.137	978.000	30 00
1885	2.105.590	1.171.758	1.059.500	32 50

Nous concluons, comme précédemment, que les actionnaires n'ont qu'à se féliciter de la progression des bénéfices et des dividendes. Nous voyons bien comment la société a pu profiter d'une situation exceptionnelle en 1885. En sera-t-il de même les années

suivantes, et croit-on revenir à des bénéfices nets moyens par tonne, comme celui de 1881, qui était de 73 fr. ?

---

Les Mines du Laurium.  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 3 avril 1887)

M. Huet, le créateur des mines du Laurium, vient de présenter à la Société des ingénieurs civils un mémoire intéressant sur cette mine.

Il divise le Laurium en quatre zones minérales :

1° Celle du Nord contient du fer manganésé et du plomb argentifère. C'est la zone ferrugineuse.

2° La zone centrale est la plus riche en calamine et en plomb argentifère ; elle a déjà été explorée par les anciens ; il y a lieu de remarquer qu'environ 500 ans avant Jésus-Christ, ceux-ci l'ont exploitée d'une manière très intelligente ; ils se sont toujours arrêtés là où il convenait : lorsque, actuellement, on pousse plus loin qu'eux dans une direction qu'ils ont abandonnée, on ne trouve plus rien ; il faut donc leur reconnaître un esprit de méthode que l'on ne leur prête généralement pas. Les anciens laissaient de côté la calamine qu'ils considéraient comme une pierre stérile, n'en connaissant pas la composition ; la Compagnie française du Laurium trouve à glaner avec fruit dans les mines exploitées dans l'antiquité, mais elle a mis à découvert des régions vierges qui promettent pour l'avenir de puissantes réserves.

3° La zone de Mercati fait le désespoir des mineurs, car ses couches trop régulières et de trop faible puissance ne présentent pas de poches.

4° La zone du Sud, qui n'est encore qu'explorée, est très riche en plomb ferreux et en calamine ; c'est là que se trouve le trou de Kitzos, sur lequel il n'a pas été fait de recherches de nature à en déterminer l'origine et le rôle. Il y a entre la 2<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> zone une pénétration intime. La zone du Sud est très probablement appelée à jouer un grand rôle dans l'avenir du Laurium.

M. Huet achève son travail par l'étude des relations entre les filons enritiques et les griffons calaminaires dont la richesse est considérable.

---

MINES DU LAURIUM  
(*Le Matin*, 19 juin 1887)  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 juin 1887)

Les actionnaires de la Compagnie française des mines du Laurium ont tenu samedi leur assemblée annuelle. Les comptes de l'exercice 1886 ont été approuvés et le dividende de cet exercice a été fixé à 32 fr. 50 par action payable 15 fr. depuis janvier dernier et 17 fr. 50 à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

MM. Jules Rostand et Baguenault de Puchesse, administrateur sortants, ont été réélus.

Les pouvoirs des commissaires, MM. Dervieu et G. Chabert, ont été renouvelés.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 20 juin 1887)  
(*Le Capitaliste*, 13 juillet 1887)

Les actionnaires de la Compagnie française des mines du Laurium ont tenu, le 18 juin 1887, leur assemblée annuelle.

Les comptes de l'exercice 1886 ont été approuvés et le dividende de cet exercice a été fixé à 32 fr. 50 par action payable 15 fr. depuis janvier dernier et 17 fr. 50 à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

MM. Jules Rostand et [Gustave] Baguenault de Puchesse, administrateurs sortants, ont été réélus.

Les pouvoirs des commissaires, MM. [G.] Dervieu et G[abriel] Chabert, ont été renouvelés.

---

(*Le Capitaliste*, 7 septembre 1887)

L'action Laurium se traite à 475 ; le conseil d'administration de cette société vient de s'adjoindre comme administrateur M. Homberg <sup>22</sup>, président du conseil d'administration de la Société générale.

---

MINES DU LAURIUM  
(*Le Capitaliste*, 7 septembre 1887, p. 568-569)

La situation de l'année 1886 a été, pour la Compagnie des mines du Laurium, aussi avantageuse que la précédente.

Le dividende s'est maintenu à 32 fr. 50. La gestion sociale, dont nous allons donner un résumé, a été aussi sagement conduite ; la seule innovation qui caractérisera les décisions prises dans l'assemblée du 18 juin 1887 concerne l'emploi du fonds d'amortissement.

Ce fonds ayant atteint au 31 décembre 1886 près de 720.000 fr., un groupe d'actionnaires, estimant que l'un des modes d'amortissement les plus avantageux pour la compagnie consiste à racheter ses propres actions, a invité le conseil d'administration à examiner l'opportunité de cette opération et sa régularité au point de vue légal.

Cette proposition, qui ne figurait pas à l'ordre du jour, a été introduite en cours des délibérations de l'assemblée et adoptée à l'unanimité.

En conséquence, le conseil a été autorisé, le cas échéant, à employer au rachat des actions tout ou partie des sommes portées au fonds d'amortissement et à condition que le rachat ne s'effectue pas au-dessus du pair.

Nous faisons remarquer que d'après les termes de cette autorisation, le conseil peut racheter les actions au pair.

Déjà à plusieurs reprises, le *Capitaliste* a eu l'occasion de signaler des résolutions analogues qui tendent de plus en plus à se généraliser, mais, presque toujours, les avocats-conseils des sociétés stipulaient que le rachat devait être effectué au-dessous du pair.

Quant à la portée même du système d'amortissement consistant à racheter les actions à un cours quelconque, nous l'avons souvent appréciée et nous n'avons pas dissimulé nos préférences pour une réduction du capital faite purement et simplement, parce que les réserves demeurent quand même propriété sociale, augmentent les

---

<sup>22</sup> Octave Homberg (1844-1907), inspecteur des finances, directeur de la Société générale (1880-1890), il la représente à la Société générale des chemins de fer économiques, à la Caisse générale des familles (assurances), aux Mines et usines d'Escombrera (Espagne) et, à partir de 1888, à la Banque de l'Indochine. Père d'Octave Homberg (1876-1941), fondateur de la Société financière française et coloniale (SFFC).

disponibilités, peuvent parer aux aléas et, en cas de prospérité continue, sont toujours retrouvées par les actionnaires à l'expiration de la société.

Le rachat des actions n'a point ce caractère et il équivaut, à notre sens, à une distribution prématurée des réserves.

Quoi qu'il en soit, voici notre examen comparatif du fonctionnement industriel :

#### Recettes

	1885	1886
Change, intérêt et escompte	22.701	561.812
Bénéfices sur ventes de minerais	2.082.889	1.252.060
Totaux	2.105.590	1.813.872

Il ressort de ce tableau que les bénéfices sur ventes sont en diminution, mais qu'une partie de cette diminution se trouve compensée par l'augmentation des changes, intérêts et escomptes.

Le rapport ne commente pas la diminution des ventes, mais, d'une façon générale, il se plaint de l'état du marché et du cours réduit des métaux.

Voici maintenant les dépenses :

#### Dépenses

	1885	1886
Administration	124.290	123.640
Exploitation	193.215	214.578
Pertes diverses et dépréciation	168.382	102.143
Amortissements	447.945	141.752
Totaux	933.832	642.113

Par rapport à l'année précédente, la diminution des dépenses est assez considérable.

On peut évaluer, dès lors, que le maintien du dividende à son taux précédent est dû, pour une part, à l'augmentation des intérêts et escomptes, et, pour l'autre part, à la diminution des frais généraux.

Au surplus, nous donnons ci-dessous un tableau rapprochant les tonnes expédiées et le bénéfice par tonne, ce qui complétera les conclusions des tableaux précédents :

Années	Nombre de t. expédiées	Bénéfice sur minerais vendus	Bénéfice moyen par tonne
1883	43.679	1.594.707	36.500
1884	50.131	1.873.250	37.381
1885	49.787	2.082.889	41.836
1886	47.972	1.252.060	26.098



Ce tableau corrobore parfaitement les plaintes de la compagnie relativement à l'abaissement du prix des métaux et en même temps donne raison à la façon dont nous avons expliqué la circonstance exceptionnelle qui, l'année passée, avait fait ressortir un bénéfice par tonne particulièrement élevé.

Il ne nous reste maintenant qu'à compléter le tableau que nous avons donné l'année passée et qui contient les produits bruts, les produits nets, les produits à répartir et les dividendes :

Années	Produits bruts	Produits nets	Bénéf. à répartir	Dividendes
1883	1.984.919	875.555	815.002	25 00
1884	2.003.098	1.067.137	978.000	30 00
1885	2.105.590	1.171.758	1.059.500	32 50
1886	1.813.872	1.252.060	1.171.758	32 50

Nous concluons exactement, comme l'année passée, que les actionnaires n'ont qu'à se féliciter de la gestion de leurs administrateurs, mais que, si désirable qu'il soit de voir remonter les bénéfices d'exploitation, il est à craindre que ceux-ci aient quelque peine à se maintenir, étant donnés, comme dit le rapport, l'état général du marché et les cours réduits des métaux.

---

Une révocation idiote  
(*L'Union monarchique du Finistère*, 1<sup>er</sup> octobre 1887)

On apprenait, il y a quelques jours, la révocation du consul de France à Laurium, pour des faits « se rattachant au récent séjour d'un prince d'Orléans en Grèce. » Cette nouvelle si succincte nous avait fort surpris déjà. En lisant les renseignements complémentaires qui nous sont fournis, nous nous expliquons moins encore l'inqualifiable mesure prise par notre ministre à Athènes, M. de Montholon. M. Maudet, non pas consul de France à Laurium, mais simple agent consulaire français non rétribué, est directeur des mines du Laurium. Il y a quelques jours, S. A. R. le prince Henri d'Orléans, pendant le court séjour qu'il a fait en Grèce, exprima le désir de visiter les mines. Il se rendit à Laurium escorté d'un des aides de camp du roi de Grèce, et ce fut naturellement M. Maudet qui lui fit visiter les mines qu'il dirige. M. de Montholon a trouvé le fait répréhensible et, sans consulter son gouvernement, il a frappé un agent français qui, dans la circonstance, n'avait agi évidemment qu'en sa qualité de directeur des mines. La présence d'un aide de camp du roi de Grèce eût, à elle seule, rendu difficile au directeur des mines du Laurium une façon d'agir différente. En ne comprenant pas dans quelle situation se trouvait M. Maudet, le ministre de France s'est exposé à manquer aux égards qu'il doit au roi. Nous rappellerons en outre à M. de Montholon qu'il ne lui appartient pas d'enlever au prince Henri d'Orléans sa qualité de citoyen français, qualité qu'il n'est permis à aucun agent de notre pays d'oublier. Dans un simple acte de courtoisie, M. de Montholon a voulu voir un acte politique. Il a eu tort à tous les points de vue. Sous les tyrans, on était plus tolérant. Quand le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, ambassadeur de Napoléon III en Angleterre, rencontra pour la première fois dans Hyde Park, le duc d'Aumale, qu'il n'avait pas revu depuis le temps où ils avaient guerroyé ensemble en Algérie, il fit arrêter sa calèche et mit pied à terre,

le chapeau à la main. Le duc d'Aumale descendit de voiture, et les deux soldats se jetèrent dans les bras l'un de l'autre. Le maréchal duc de Malakoff ne fut pas rappelé par son gouvernement. Quand, en 1866, le jeune prince de Condé, fils du duc d'Aumale, mourut à Sidney, au cours d'un grand voyage autour du monde par lequel il terminait ses études, le consul général de France, M. Louis Santis, suivit respectueusement le convoi. M. Louis Santis ne fut pas révoqué par son gouvernement. On n'était pas en République. Il n'était pas encore défendu, hors de la patrie, entre Français, d'avoir du cœur et d'être poli.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 juin 1888)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie française des Mines du Laurium a eu lieu samedi. Les comptes de l'exercice 1887 ont été approuvés et le dividende de cet exercice fixé à 32 fr. 50 par action, payable 15 fr. depuis janvier dernier, et 17 fr. 50 à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain. MM. Homberg et Dorion<sup>23</sup> ont été nommés administrateurs en remplacement de M. Coronio, démissionnaire et de M. Huet, décédé. MM. Monchicourt et Maggiar, administrateurs sortants, ont été réélus. Les pouvoirs des commissaires MM. G. Chabert et Dervieu ont été renouvelés.

---

MINES DU LAURIUM  
(*Le Journal des finances*, 4 août 1888)

Pendant l'exercice 1887, les expéditions se sont élevées à 62.226 t. dont 59.487 t. de minerais de toute sorte et 2.779 tonnes de plomb d'œuvre. Elles avaient été en 1886, de 47.972 tonnes seulement. L'augmentation en faveur de 1887 ressort à 14.294 tonnes et porte exclusivement sur les minerais. Les expéditions de plomb d'œuvre sont en diminution de 202 tonnes.

L'augmentation des expéditions ne s'est pas traduite par un accroissement des bénéfices sur vente de minera. Tandis que ces bénéfices avaient été de 1.252.060 fr. en 1886, pour 47,972 tonnes, ils n'ont plus été, en 1887, que de 1.151.485 fr. pour 62.266 tonnes. Toutefois, le chiffre total des bénéfices bruts ne garde pas la trace de cette diminution, grâce à l'augmentation des recettes provenant du change et des intérêts divers.

En définitive, les bénéfices bruts s'élèvent à 1.901.201 fr. contre 1.813.872 fr. l'année précédente.

Les frais généraux et autres ont absorbé 368.024 fr. au lieu de 346.217 fr. en 1886. Les amortissements ont été dotés également plus largement. Ils représentent 361.418 fr., alors qu'ils ne représentaient que 295.896 pour l'exercice antérieur. Le solde à répartir est le même que pour l'exercice 1886, et a permis la distribution du même dividende.

Voici le détail du compte de profits et pertes :

	1886	1887
AVOIR		

---

<sup>23</sup> Joseph Dorion, ingénieur-directeur de la Compagnie française des mines du Laurium en Grèce.

Changes, intérêts, escomptes	561.812	749.716
Bénéfices sur vente de. minerais	1.202.060	1.151.485
	<u>1.813.872</u>	<u>1.901.201</u>
DOIT		
Frais généraux	338.219	330.636
Impôts et divers	7.998	37.388
Dépenses oblig.	346.217	368.024
Amort. des immeubles	91.521	100.000
Amort. du matériel	62.223	60.000
Amort. du chemin de fer	83.213	90.000
	237.357	250.000
Dotations du fonds d'amortissement	58.539	111.418
Total des amortissements	295.896	361.418
Bénéfices à répartir	1.171.759	1.171.759
Total	<u>1.813.872</u>	<u>1.901.201</u>

Quelques chapitres du bilan ont subi des variations qui méritent d'être signalées.

Les disponibilités immédiates ont diminué dans une certaine proportion, tandis que les engagements se maintenaient au même chiffre. Il est juste, toutefois, d'ajouter que la valeur des stocks, qui eux aussi constituent une disponibilité très réelle, bien que moins rapidement réalisable, a augmenté d'une somme plus que supérieure à la diminution de l'encaisse et du portefeuille.

Le stock des minerais qui était porté au 31 décembre 1886 pour 720.000 fr., figure au bilan de 1887 pour 1.410.000 fr. Le rapport ne donne d'ailleurs aucune explication de cet accroissement subit.

On se rappelle que l'assemblée de l'année dernière avait donné au conseil l'autorisation de racheter au-dessous du pair des actions de la société. Le conseil a pu racheter ainsi au cours moyen de 480 fr., 110 actions qui ont pris place dans le portefeuille-titres.

Voici les bilans des deux derniers exercices :

	1888	1887
PASSIF		
Capital-actions	16.300.000	16.300.000
Réserve statutaire	631.705	690.293
Autres réserves et amortissements	1.695.348	1.896.766
Ressources sociales	18.627.053	18.887.059
Créditeurs divers	862.952	996.278
Effets à payer	753.120	643.880

Passif exigible	1.616.072	1.642.158
Bénéfices à répartir	1.171.759	1.171.759
	2.787.831	2.813.917
Total général	21.414.884	21.700.976
ACTIF		
Mines, concessions, immeubles, matériel, chemin de fer	16.671.666	16.511.666
Wharf et dépendances	—	212.269
Immobilisations	16.671.666	16.723.935
Approvisionnements	425.114	418.004
Minerais en stock	719.716	1.410.369
Actif non disponible	1.144.830	1.828.373
Caisse et banquiers	1.414.801	925.662
Effets à recevoir	140.000	125.000
Valeurs diverses	735.843	1.093.465
Débiteurs divers	1.307.744	1.004.541
Actif disponible	3.598.388	3.148.668
Total général	21.414.884	21.700.976

Mines du Laurium  
(*Paris-Capital*, 16 octobre 1889)

Le bilan de la Compagnie des Mines du Laurium pour 1888, récemment publié, résume la situation de cette entreprise à la fin de l'exercice.

Les bénéfices bruts de la dernière année sociale dépassent de 167.000 fr. ceux de 1887. Malgré un supplément de 33.000 francs réclamé pour les frais généraux et une dotation supplémentaire accordée aux amortissements, il est resté un bénéfice net supérieur de 105.000 francs à celui de l'exercice précédent. Le conseil a pu ainsi élever le dividende de 82 à 35 francs après avoir fait face aux prélèvements statutaires.

On sait que le capital-actions de cette société s'élève à 16.300.000 fr. Les immobilisations ont été réduites de 16.723.935 fr. en 1887 à 16.493.935 fr. D'un autre côté, l'actif disponible s'est élevé de 3.148.608 à 4.376.969. Il faut dire toutefois qu'au passif, les exigibilités ont augmenté aussi, mais dans une proportion moindre que les disponibilités.

Le bénéfice à répartir est de 1.276.380 francs contre 1.174.759 en 1887.

En 1888, les expéditions se sont élevées à 63.795 tonnes, dont 39.014 de minerais de toutes sortes et 4.784 tonnes de plomb ouvré. L'année précédente, il avait été expédié 62.266 tonnes, se divisant, en 59.488 tonnes de minerais et 2.778 tonnes de plomb.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DE LAURIUM  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 20 juin 1890)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie française des mines de Laurium a eu lieu hier. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1889 et fixé le dividende de cet exercice à 35 francs par action payables 15 francs depuis janvier dernier et 20 fr à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

MM. Hoskier et Serpieri, administrateurs sortants, ont été réélus.

Les pouvoirs des commissaires, MM. [G.] Dervieu et G[abriel] Chabert, ont été renouvelés.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DE LAURIUM  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 2 septembre 1890)

Le rapport présenté à l'assemblée générale du 19 juin donne, sur l'exercice de 1889, des renseignements satisfaisants.

Les travaux de recherches, poussés avec une grande activité, ont amené la découverte, dans des régions peu connues et peu exploitées jusqu'à ce jour, de quelques gisements plombifères de différentes espèces.

Concurremment avec les travaux de recherches, on a continué l'étude de méthodes nouvelles d'enrichissement, méthodes dont l'application permettra de tirer parti de certaines sortes de minerais, à teneurs faibles, inutilisées jusqu'à présent.

Les agrandissements successifs de l'usine à plomb ont eu pour résultat d'augmenter sensiblement la production des plombs d'œuvre.

En 1889, la production des plombs d'œuvre a été de 5.074 tonnes, alors qu'en 1888 elle n'était que de 4.785 ; toutefois, la production totale a passé de 63.795 à 54.468 tonnes. La diminution porte sur la rubrique « minerais de toutes sortes » et s'élève à 9.616 tonnes pour ce chapitre.

Les litiges existant lors de l'assemblée de 1889 sont terminés. Le tribunal de première instance du département de la Seine avait débouté la Compagnie de l'action en responsabilité qu'elle avait engagée contre M. Hilarion Roux et appel contre cette décision avait été immédiatement interjeté ; mais une transaction intervenue entre le liquidateur <sup>24</sup> des maisons Roux de Fraissinet et Cie et Hilarion Roux, M. H. Roux et la Compagnie a mis fin à ce procès. Cependant la transaction dont il s'agit ayant été passée postérieurement au 31 décembre 1889, il en sera fourni de plus amples détails dans le rapport sur l'exercice 1890.

En 1889, le conseil d'administration, profitant d'une baisse momentanée des actions de la Compagnie, a pu en acheter 269, ce qui porte à 379 le nombre total d'actions du Laurium en existence dans le portefeuille au 31 décembre 1889.

En présence des résultats acquis, durant l'exercice 1889, et en exécution des prescriptions statutaires, la valeur des constructions et du matériel a été réduite dans les mêmes proportions que précédemment au moyen des prélèvements faits sur l'ensemble des bénéfices :

Le compte immeubles a été amorti de	150.000 00
Le compte matériel et outillage	120.000 00
Le compte chemin de fer	114.123 07

---

<sup>24</sup> M. Dufour.

Le compte wharf	15.387 40
Total	<u>399.510 47</u>

Le compte « chemin de fer » se trouve ainsi complètement amorti et ne figure à l'actif que pour la somme de 1 fr.

L'examen comparatif du compte de profits et pertes avec l'exercice 1888 fait ressortir les différentes suivantes :

Au débit : Les frais généraux d'administration augmentent de 1.081 fr., tandis que ceux d'exploitation décroissent de 3.733 fr.

L'amortissement du compte « chemin de fer » s'augmenté de 4.840 fr., celui du wharf diminue de 36.378 fr.

Au crédit : Les intérêts et bénéfices sur change passent de 847.488 fr. 95 à 735.241 fr. 87, diminuant de 112.21.7 fr. 08.

Les bénéfices sur les ventes de minerai s'élèvent à 1.307.685 fr. 26, en augmentation de 86.759 fr. 20.

En somme, si le chiffre des affaires de la Compagnie passe de 22.308.245 fr. 52 à 21.546.504 fr. 59. comme le dit le bilan, il ne faut pas en déduire une diminution dans l'activité sociale.

L'amortissement se poursuit d'une façon régulière et si le compte chemin de fer subsistait au bilan, tant à l'actif comme valeur qu'au passif comme somme amortie, le bilan accuserait une augmentation de 761.740 fr. 94.

Le conseil d'administration a fait ressortir un bénéfice net, exactement égal à celui de l'exercice de 1888, soit 1.276.380 fr. qui permet de servir également aux actions un dividende de 35 fr. Les parts de fondateurs reçoivent par titre de 1/240<sup>e</sup> de part primitive, 8 fr.28 par titre.

Les résolutions suivantes ont été votées par l'assemblée :

I. — Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1889 tels qu'ils ont été présentés ;

II. — Fixation à 35 fr. par action le dividende de l'exercice 1889 ;

III. — Autorisation donnée à M. Serpieri, administrateur, de conserver un intérêt dans une concession indivise avec la Compagnie française des Mines du Laurium et de passer tous marchés avec cette dernière ;

IV. — Réélit administrateurs MM. E. Hoskier et F. Serpieri ;

V. — Nomme commissaires pour l'exercice 1889 MM. G. Chabert et G. Dervieu ; fixe à 1.000 fr. l'allocation attribuée à chacun d'eux.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1889

ACTIF		
• Valeurs immobilières.		
Mines et concessions :	14.057.673 10	
Immeubles :	400.000 00	
Matériel et outillage :	300.000 00	
Chemin de fer :	1 00	
Wharf et dépendances :	155.223 75	14.912.897 85
• Valeurs mobilières		

Approvisionnements :	756.772 57	
Minerais en stock	672.678 32	
Minerais en cours de transport	748.827 01	
Espèces en caisse et chez les banquiers	1.333.401 26	
Portefeuille des effets à recevoir	397.500 00	
Portefeuille des valeurs diverses	2.196.793 10	
Débiteurs divers 1*86.089 69		
Liquidation Roux de Fraissinet C° et H. Roux	34.944 78	
Loyer d'avance : 6.600 00		6.633.606 73
		<u>21.546.504 58</u>
PASSIF		
• Actions		
Actions : 32.300 actions de 500 fr. entièrement libérées		6.300.000 00
Engagements envers les tiers.		
Créditeurs divers :	1.764.756 95	
Effets à payer à Paris :	498.667 10	
Dividendes non réclamés sur parts de fondateur :	983 62	
Dividendes non réclamés sur actions :	26.855 34	2.291.243 01
• Réserves.		
Réserve statutaire :	812.701 19	
Réserve de prévision applicable aux éventualités de recouvrement des créances Roux de Fraissinet et C° et H. Roux :	34.944 78	
Fonds d'amortissement :	831.235 60	1.678.881 57
• Profits et pertes :		
Bénéfices à répartir		1.276.380 00
		<u>21.546.504 58</u>

*Jean-Marie-Eugène* MERCIER-PAGEYRAL,  
ingénieur principal des mines (1890-1897)  
par C.K. et A.L.

Né le 18 juin 1866 à Pézuls (Dordogne).  
Fils de *Jean-Léon* Mercier-Pageyral, employé de forge aux Eyzies-de-Tayac.  
Ingénieur des Arts et Manufactures (1889).  
Ingénieur principal des mines de la Cie française des mines du Laurium  
(novembre 1890-janvier 1897)  
Directeur et organisateur de l'exploitation des mines de fer de Batère et Las Indis  
à Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales)(1897-1900), pour la maison Joseph Monin & Cie  
Directeur et organisateur de l'exploitation des [Mines du Djebel-Ressas](#) (Tunisie)  
(1900-1918)  
Y construit le premier atelier de concentration des minerais établi en Tunisie  
Administrateur des désespérantes [Mines de Guelma](#) (Algérie)(1905).  
Étudie et développe le site de [Djebel-Djerissa](#) (Tunisie)(1906),  
puis devient ingénieur-conseil de cette société.  
Fondateur (1907) et administrateur des Mines de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille  
(zinc dans le Gard).  
Administrateur des médiocres [Mines du Djebel-Guendou](#) (Algérie)(1908).  
Liquidateur des Mines de Cogolin (1917)  
qui avaient pris la suite en 1909 des Mines de Poullaouen.  
Directeur et administrateur général  
de la Société des [Mines de cuivre de Naltagua](#) (Chili)(1918)  
Membre de la Société de l'industrie minérale  
Chevalier de la Légion d'honneur du 29 juin 1937 (min. Aff. étr.).

*Georges* RABUT,  
par C.K. et A.L.

Ingénieur en chef de la Société française des mines du Laurium,  
puis directeur de la Huanchaca (Bolivie)  
administrateur — avec un autre ancien du Laurium, Triouleyre —  
de la Société française des mines d'or de Laposbanya (1909) en Transylvanie,  
il effectue en 1911 une mission pour les [Mines de cuivre de Naltagua](#)  
et en devient en 1918 directeur au Chili.  
Décédé, le 16 février 1931, à Poligny (Jura).

INGÉNIEURS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 février 1891)

Notre camarade M. [L\[ouis\]](#) Chevallier (Saint-Étienne, 1880), ingénieur de la  
Compagnie française des mines de Laurium, est devenu directeur des mines de Sunium  
et Vatica (Grèce)

Ses connaissances techniques si appréciées et sa grande habitude du pays. le  
désignaient tout naturellement à ces nouvelles fonctions.

---



Compagnie française des mines du Laurium  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 juin 1891)  
(*Le Journal des chemins de fer*, 20 juin 1891)  
(*Paris-Capital*, 8 juillet 1891)

L'assemblée du 13 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1890 et fixé le dividende de cet exercice à 40 francs par action, payables 15 francs depuis janvier dernier et 25 francs à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

MM. [Pierre-]E[mmanuel] Rodocanachi <sup>25</sup> et [Victor] Thiébaud, administrateurs sortants, ont été réélus.

Les pouvoirs des commissaires, MM. [G.] Dervieu et G[abriel] Chabert, ont été renouvelés.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 juin 1892)  
(*Paris-Capital*, 26 juin 1892)

L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu le 13 juin sous la présidence de M. [Achille] Monchicourt, président du conseil d'administration.

Le compte de profits et pertes fait ressortir un bénéfice net de 1.485.622 fr. 65 qui, après les prélèvements statutaires, permet la distribution d'un dividende total de 40 francs, sur lesquels un acompte de 15 francs a déjà été payé en janvier dernier. Le solde sera mis en distribution au 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Les comptes ont été approuvés avec le dividende ainsi fixé. Enfin, MM. Dorion et Homberg, administrateurs sortants, ont été réélus. M. Descharmes [*sic* : Léon Deschars <sup>26</sup>], commissaire, a été confirmé dans ses fonctions.

---

LA CAMPAGNE CONTRE LE LAURIUM  
par F. L. [Francis LAUR]  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 septembre 1892)

Des journaux sérieux comme le *Moniteur des intérêts matériels* s'associent sans le savoir à des campagnes de presse contre certaines compagnies françaises, notamment celle du Laurium, en reproduisant des bruits qui n'ont aucun fondement sérieux.

Voici les faits exacts :

Il est passé un beau jour, par la tête d'un Grec, l'idée funambulesque de réclamer des droits de concession sur toutes espèces de minerais pouvant avoir appartenu, disait-il, à son grand-père. Or ce noble vieillard avait en effet des droits sur certains minerais de plomb, droits qu'il avait cédé du reste régulièrement à une compagnie grecque. Mais il ne pouvait céder, bien entendu, les autres métaux, tels que le zinc par exemple, l'or, l'étain, etc., dont on ne soupçonnait pas l'existence de son temps. Or, comme la

---

<sup>25</sup> Emmanuel Rodocanachi (1859-1934) : fils de Pierre (ci-dessus). Homme de lettres et néanmoins banquier. Futur président de l'Annuaire Dido-Bottin et du Laurium (1923). Voir encadré ci-dessous.

<sup>26</sup> Léon Deschars (1835-1909) : frère d'Alfred, banquier (Gay, Rostand, Deschars), administrateur des Pyrites de Huelva. Oncle d'Edmond Deschars (Air liquide) et de Léon Deschars (1881-1955), administrateur de Bois déroulés Océan, de sociétés caoutchoutières (Kantroy, Mimot, Kompong-Thom), etc. Marié à Marie-Antoinette Cetty. Administrateur de la Cie française d'éclairage et de chauffage par le gaz, des Mines de Siphnos et Eubée et des Mines de cuivre de Montecatini,

Compagnie française du Laurium a obtenu ultérieurement la concession du zinc sur le même terrain, le petit-fils réclame le zinc de son grand-père.

C'est comme si demain on découvrait un nouveau métal dans des mines connues et que tous les héritiers de tous les anciens concessionnaires vinssent réclamer leurs droits sur ce nouveau trésor, ce serait absurde.

La loi est du reste formelle et l'on concède parfaitement tous les jours deux métaux différents sur le même périmètre à des compagnies distinctes. (Voir les lois minières). C'est ce qui a conduit le gouvernement grec à concéder le zinc à la Compagnie du Laurium, quoiqu'il pût exister des droits antérieurs sur le plomb.

Mais notre homme n'est pas embarrassé pour si peu, il prétend démontrer, dit-on, pour éviter cet argument contondant, que le zinc est un dérivé du plomb ! Attendons-nous à une thèse nouvelle sur la transmutation du plomb.

Comment en un plomb vil le zinc est-il changé ?

En attendant, le brave petit-fils fait des rêves dorés, il additionne les millions que lui a légués son grand-père. Il réclame. 300 fr. du mètre carré pour des terrains très exigus qu'il croit posséder dans le maquis grec, comme si c'était sur le boulevard des Italiens.

Et l'on fait baisser avec cela les actions du Laurium !

Si nos confrères sérieux savaient enfin qu'il s'agit en somme d'une surface minuscule et d'un terrain où, pour comble, il n'y a rien, ils ne s'occuperaient pas de la question. En définitive, pas dangereux ce procès-là. Seulement les journalistes et les avoués vont rire et palper ; ce sera toujours cela.

P. S. — Quand le moment sera venu, nous rappellerons la fameuse histoire d'une mine belge où deux exploitants, concessionnaires tous les deux, l'un du zinc, l'autre du plomb, se battaient à l'intérieur des travaux sur la même veine. Ce sera topique.

---

Mines de cuivres de Montecatini (Toscane).  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 novembre 1892)

[...] Le président de la société, en même temps administrateur délégué, M. J.-B. Serpieri, fut autrefois le principal fondateur, en Grèce, de la **Compagnie** française du Laurium ; il a amené de ce pays un personnel composé d'excellents éléments. [...]

Le conseil est composé de MM. J.-B. Serpieri, président ; **J[ules]** Rostand, vice-président ; ... Léon Deschars, ... Fernand Serpieri<sup>27</sup> ...

---

<sup>27</sup> Fernand Jean-Baptiste Serpieri (1856-1926) : Italien, administrateur directeur à Athènes du Laurium français, administrateur des Mines de Siphnos et Eubée, des Mines de cuivre de Montecatini, des Mines de Dardesa, des Mines de Kassandra...

Octave MAGGIAR, administrateur délégué  
(Izmir 1843 (?)-Paris 1907)

Marié en 1885 à une fille du banquier Édouard Dervieu (1823-1905),  
surtout connu pour ses affaires en Égypte,  
parmi lesquelles les [Monts-de-piété égyptiens](#),  
mais aussi très actif en France  
comme fondateur de la maison de banque Dervieu, Guillaumeron et Cie,  
administrateur de la funeste Union générale (1878) — dont il démissionna rapidement —,  
des [Mines d'or de la Guyane française](#),  
de la [Banque commerciale et industrielle](#) (Bourgeois)(1880) — dont il devint vice-président —,  
des malheureuses Plâtrières du Bassin de Paris,  
du Crédit général français (rebaptisé après sa faillite le Discrédit général français),  
des Chambres mortuaires d'attente (1895), etc.  
Deux fils, André et Georges Maggiar, et une fille (comtesse de Forestier).

Directeur de la Société des tabacs d'Orient à Paris (1870).  
Membre de la Société des études grecques.  
Fondateur de la société O. Maggiar et Cie,  
détentrice du monopole de la vente en gros des allumettes sur la région parisienne,  
fondue en 1929 dans la Société allumetière française (Sweedish Match).  
Liquidateur de la Société du Moka-Zanzibar, importation de café (1875)  
commissaire aux comptes de l'Union générale (1879),  
administrateur (1881), puis liquidateur (1882) de l'Anglo-Universal Bank,  
administrateur des Mines de Siphnos et Eubée (1882),  
administrateur du Jardin zoologique d'acclimatation S.A. (1883),  
de la Cie française des mines du Laurium (1884),  
administrateur (1890), avec Henri Thiébaud (frère de Victor),  
puis président de la [Compagnie française de tramways \(Indo-Chine\)](#),  
administrateur, puis (1892) liquidateur des Hirondelles parisiennes  
(Compagnie générale de navigation fluviale à vapeur),  
assesseur aux assemblées du Soleil-Incendie (1890 et s.),  
de l'Aigle-Incendie (1894 et s.)  
et, finalement, censeur du Soleil-Vie (1906)  
administrateur de la Société civile des pétroles de Rowne (Galicie), avec V. Thiébaud,  
et de La Traction (1892), avec V Thiébaud et H. Vergé, du Laurium français,  
de la [Société d'études pour la construction d'une voie ferrée de Biskra à Ouargla et  
prolongements](#) (Algérie)(1892)  
membre, comme négociant, de la Société des ingénieurs civils de France (1893),  
fait comte héréditaire par le pape Léon XIII (1897)  
Liquidateur de la Société du Combustible intensif (1897),  
actionnaire de la Banque française de l'Afrique du Sud (1898),  
fondateur des Pétroles de Volanki-Boryslaw (1898), société belge opérant en Pologne,  
liquidateur, avec Jules Rostand, du Gaz de Port-Saïd (1899),  
absorbé par la Compagnie Lebon.  
Administrateur des Mines de cuivre de Catemou (1899), société belge opérant au Chili.  
Administrateur des [Mines du Bou-Thaleb](#) (1900)  
Gérant de la Société d'études des phosphates de Kalaâ-es-Senam (1900)  
qui doit s'incliner devant les [Phosphates du Dyr](#)  
Administrateur de la [Sucrierie de Cupim](#) (1900)  
et de la [Société d'exploitation agricole d'Itapeva](#) (1901), au Brésil.  
Égaré dans l'affaire des [phosphates d'Aïn-Moularès](#), Tunisie (1904).

Grèce  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 juin 1893)

Notre correspondant nous écrit :

Les minerais de fer de l'île de Sériphos et les minerais manganésifères du Laurium donnent lieu à un mouvement croissant d'exportation.

Le fer de Sériphos, hématite brune et rouge à 52 %, particulièrement pure, est recherché pour sa nature rocheuse.

On cote 6 fr. 50 f. a. b. et les frets sont actuellement de 8 à 9 shillings environ pour les ports de l'océan.

La Société du Laurium français a pris le parti d'usiner le plus possible ses minerais sur place, et c'est dans ce sens que M. Magyer [*sic* : *Maggiar*], l'excellent administrateur délégué de cette société, va orienter les efforts de son personnel.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 JUIN 1893.  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 juillet 1893)

Conseil d'administration

MM. Monchicourt, Achille, président du conseil.

Maggiar, Octave, administrateur délégué.

Serpieri, Fernand, administrateur délégué en Grèce.

Administrateurs :

MM. Baguenault de Puchesse [*Gustave*],

Chabert, Gabriel,

Dorion, Joseph,

Homberg, Octave,

Rodocanachi, P[*ierre*]-*Emmanuel*,

Rostand, Jules,

Serpieri, Jean-Baptiste,

Thiébaut, Victor [*adm. CNEP*].

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis, ce jour, en conformité de nos statuts, pour vous donner connaissance des opérations de notre compagnie, pendant l'exercice écoulé et pour vous présenter les comptes arrêtés au 31 décembre 1892.

En n'envisageant que le chiffre brut de la production minière, l'exercice 1892 pourrait être considéré comme un des plus fertiles de la compagnie. En effet, grâce aux travaux de recherches, et aux travaux préparatoires, qui se poursuivent sans discontinuité et non sans quelque succès, le tonnage des minerais bruts de toutes sortes, extraits de nombreux chantiers en exploitation, s'est élevé, en 1892, à 242.924 tonnes, savoir :

Minerais de zinc	52.792
Minerais mixtes sulfurés.	24.278
Minerais divers plombifères	125.914

Minerais de fer manganésifères	39.940
Total	<u>242.924</u>

Sur ce chiffre, 84.768 tonnes de minerais ont été soumises à un enrichissement mécanique et 100.480 tonnes, de même que 18.584 tonnes de produits enrichis des laveries, ont servi à l'alimentation de l'usine à plomb.

Mais, si la production des minerais bruts a atteint un chiffre aussi élevé, la teneur en métaux utiles d'une grande partie de ces minerais, et plus particulièrement des minerais de zinc, ayant été, comparée à celles des années précédentes, beaucoup plus faible, leur rendement a été bien moins rémunérateur.

Cette circonstance, jointe à la baisse excessive des cours des métaux qui nous intéressent le plus, c'est-à-dire des cours du plomb, du zinc et de l'argent, baissé survenue pendant le second semestre de 1892, et qui se continue depuis en s'accroissant même, a contribué à modifier, en fin d'année, d'une manière sensible, les résultats que semblaient devoir donner les premiers mois de l'exercice qui nous occupe.

Pour les mêmes motifs, c'est-à-dire en raison des bas cours des métaux, nous avons cru opportun de suspendre un certain nombre de chantiers dont l'exploitation, par suite de la faiblesse relative des minerais produits, pouvait devenir onéreuse ; mais, le moment venu, le travail pourra être repris dans ces chantiers, du jour au lendemain.

Pendant l'exercice 1892, le montant de nos produits d'expédition a atteint 76.989 tonnes ; ce chiffre comprend :

Plombs d'œuvre (à teneur de 1.730 gr. argent)	7.311
Minerais de zinc	26.582
Minerais d'autres sortes	43.096
Total	<u>76.989</u>

Un projet pour l'établissement d'une nouvelle laverie est actuellement à l'étude.

Cette laverie, qui sera établie avec un outillage moderne et perfectionné, sera spécialement destinée à l'enrichissement mécanique de certaines catégories de minerais pauvres qui ne se prêtent pas aux procédés de lavage dont nous disposons actuellement ; votre conseil d'administration espère en tirer les meilleurs résultats.

Nous avons à vous annoncer l'acquisition, faite dans le cours de l'année dernière, de deux nouvelles concessions, les Concessions Petmezaz.

Ces concessions, d'une étendue totale de 3.366 stremmes (337 hectares environ), formaient une sorte d'enclave dans la partie nord de nos propres concessions et leur étaient même superposées, dans un certain périmètre, en ce qui concerne le zinc, ce qui, en cas d'exploitation, et quelque précautions qu'on ait pu prendre de part et d'autre, pouvait donner naissance à des conflits.

C'est en vue d'éviter toute difficulté dans l'avenir et dans le désir d'agrandir en même temps le domaine de la compagnie dans une zone reconnue minéralisée que votre conseil d'administration s'est décidé à faire l'acquisition dont il s'agit.

Le prix de cette acquisition, tous frais compris, s'est élevé à la somme de 126.774 francs.

Cette somme, qui augmente d'autant l'actif immobilier de la compagnie, a été portée au débit du chapitre Mines et concessions.

Il a été fait quelque bruit, ces temps derniers, à propos d'un procès intenté à notre compagnie en Grèce. Cette affaire remonte à plus de deux ans. Si nous ne vous en avons pas entretenus jusqu'à présent, c'est que, d'après les avis émis par nos conseils

juridiques, il nous a semblé que la réclamation dont il est question ne pouvait avoir une portée sérieuse et que la solution définitive, quelque tardive qu'elle pût être, ne saurait être nuisible à vos intérêts.

Notre Compagnie est appelée à soutenir bientôt devant les tribunaux de la Seine un procès d'un autre genre dont nous croyons devoir vous entretenir aussi. Il s'agit d'une action intentée par des porteurs de parts de fondateurs, en vue de régler une situation que nous croyons parfaitement définie par les statuts et sur le sort de laquelle nous pensons qu'il n'y a lieu d'avoir aucune préoccupation.

Profitant des hauts cours pratiqués au commencement de l'année dernière, et avant la conversion qui en a été faite depuis, nous avons réalisé les 850 obligations tunisiennes 3 1/2 % de votre portefeuille des valeurs et les avons remplacées, jusqu'à concurrence de la somme encaissée, par des obligations 3 1/2 % de la dette privilégiée d'Égypte.

Nous avons généralement remplacé par cette même valeur 100 obligations de la grande Compagnie des chemins de fer russes.

Du chef de ces opérations, le compte de profits et pertes a été crédité de 16.695 francs, et votre portefeuille s'est accru, du même coup, d'un exercice à l'autre, de 31.723 fr. 40. Il s'élève au 31 décembre 1892 à la somme de 3.327.769 fr. 40, représentée par des valeurs de premier ordre, inscrites à l'inventaire à leur prix de revient.

En vertu de nos accords avec les exploitants des concessions Drossopoulo, dont notre compagnie est copropriétaire dans une proportion de 23 %, il nous a été attribué 4.645 tonnes de minerais divers, moyennant remboursement du prix de revient, et il nous a été, en outre, payé en espèces une somme de 7.332 fr. 25.

Un de vos administrateurs, M. J.-B. Serpieri, étant toujours chargé de la gestion desdites concessions, nous venons encore aujourd'hui, en conformité des prescriptions de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 25 des statuts, vous demander d'accorder à notre collègue les autorisations requises en pareille circonstance.

Votre conseil d'administration a cru devoir associer votre compagnie à la grande Exposition universelle de Chicago, qui tient actuellement ses assises, en y exposant les divers produits de nos mines et usines, produits dont quelques-uns peuvent devenir l'objet d'un débouché dans les États-Unis d'Amérique.

Afin de faciliter d'une façon économique le transport des minerais provenant de Plaka-Sklivès, une des régions les plus minéralisées et dont l'exploitation tend à prendre une importance toujours croissante, la voie ferrée a été prolongée jusqu'au centre de cette région, dans le cours de l'exercice 1892.

De nouveaux embranchements ont été établis, dans le cours de cette même année, à l'usine à plomb et aux laveries, pour en rendre l'accès plus facile.

Ainsi que la mention en est faite dans le compte de Profits et pertes, les dépenses afférentes à l'établissement de ces nouvelles voies s'élèvent à 138.831 fr. 60.

Dans cette même année, les constructions pour maisons d'employés et d'ouvriers et pour bâtisses diverses ont absorbé une somme totale de 129.056 fr. 95.

Enfin, il a été amorti, pendant ce même exercice, une somme de 18.818 fr. 05 pour dépréciation du compte Mines et concessions.

Après déduction des sommes dont il vient d'être parlé, ainsi que des frais et charges de toutes sortes de votre compagnie, l'ensemble des bénéfices à répartir ressort à 1.485.622 fr. 65, ce qui permet de fixer à 40 francs par action le dividende total de l'exercice.

Conformément au bilan, les bénéfices nets à répartir pour l'exercice 1892 s'élèvent à fr. 1.485.622 65

Il y a lieu de prélever sur cette somme, en vertu des prescriptions statutaires :

1° Un vingtième, ou 5 %, pour le fonds de réserve, soit fr. : 74.281 15

2° La somme nécessaire pour payer 5 % aux actions, à titre de premier dividende :  
815.000

889.281 15

Reste un excédent de 596.341 50

à distribuer comme suit :

1° 82 % aux actions. 489.000 00

2° 12 % aux parts de fondateurs 71.561 00

3° 6 % au conseil d'administration 35.780 50

Total 596.341 50

Il revient ainsi aux actions :

1° 815.000 00 à titre de premier dividende pour tenir lieu d'intérêts;

2° 489.000 00 à titre de deuxième dividende.

Total 1.304.000 00 correspondant à un dividende total de 40 fr. par action.

Un acompte de 15 francs ayant été payé le 1<sup>er</sup> janvier dernier en échange du coupon n° 30, il resterait à répartir un solde de 25 francs par action.

Si vous approuvez nos propositions, le coupon n° 31 sera détaché le 1<sup>er</sup> juillet prochain et sera payé, après déduction des impôts de finance, à raison de :

24 fr. 00 par action au nominatif,

23 fr. 25 par action au porteur.

Et les parts de fondateur recevront par titre de 1/240<sup>e</sup> de part primitive :

Brut : 12 fr. 420 par titre.

Net : 11 fr. 925 par titre.

Depuis votre dernière réunion, votre conseil d'administration a été éprouvé par la perte d'un de ses membres, M. Paul Aclocque. Par sa compétence des affaires, M. Paul Aclocque nous prêtait un concours précieux. Vous vous associerez, nous en sommes sûrs, aux regrets que nous laisse la perte d'un collaborateur aussi sympathique que dévoué aux intérêts de la compagnie.

En remplacement de notre regretté collègue, le conseil d'administration a désigné aux fonctions d'administrateur M. Gabriel Chabert, un des plus anciens actionnaires de votre compagnie et qui était associé à vos affaires, depuis une dizaine d'années déjà, en qualité de commissaire des comptes.

Nous aimons à espérer que vous voudrez bien sanctionner cette nomination par votre vote.

Vous aurez à réélire ou à remplacer deux membres de votre conseil d'administration, dont le mandat est arrivé à terme. Les deux membres sortants sont MM. [Gustave] Baguenault de Puchesse et Jules Rostand.

Vous aurez aussi à procéder à la nomination ou à la réélection du ou des commissaires chargés de vérifier les comptes de l'exercice en cours.

En résumé, nous soumettrons à vos décisions les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée :

1° Approbation du rapport et des comptes de l'exercice 1892 ;

2° Fixation du dividende total de 1892 à 40 francs par action ;

3° Déclaration relevant M. J.-B. Serpieri, membre de votre conseil d'administration, de l'interdiction prononcée par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et par l'article 25 des statuts de notre compagnie ;

4° Confirmation du choix fait par le conseil de M. Gabriel Chabert comme administrateur ;

5° Réélection ou remplacement de MM. [Gustave] Baguenault de Puchesse et Jules Rostand, administrateurs sortants ;

6° Nomination du ou des commissaires appelés à vérifier les comptes de l'exercice 1893 et fixation de leurs émoluments.

Avant de procéder au vote, vous allez entendre le rapport de MM. les commissaires de la vérification des comptes,

## Rapport de MM. les commissaires

Messieurs,

En exécution du mandat que vous nous avez confié, dans votre séance du 13 juin 1892, nous avons examiné les livres de votre société et contrôlé les écritures de l'exercice écoulé.

Cette étude nous a permis de constater la bonne tenue de votre comptabilité et la parfaite concordance des écritures résumées dans le bilan reproduisant exactement la situation de votre société.

Votre Actif s'est augmenté, au chapitre Valeurs Immobilières, d'une somme de 107.955 fr. 95 c, conséquence de l'achat de deux concessions.

Le détail du chapitre Valeurs Immobilières ne donne lieu à aucune observation particulière ; les dépôts chez les banquiers sont divisés dans des maisons de premier crédit ; les effets à recevoir ainsi que les débiteurs divers ne laissent aucune crainte sur leur réalisation.

L'article Portefeuille des titres a bénéficié, depuis l'exercice précédent, d'une augmentation de 31.623 fr. 40 due à des remboursements et au remploi en obligations égyptiennes des sommes provenant de la vente d'obligations tunisiennes et d'obligations des Chemins de fer russes. Ces titres sont déposés dans les caisses du Crédit industriel.

Nous en avons constaté l'existence et nous vous en donnons ci-après le détail avec leur valeur d'inventaire, c'est-à-dire au prix d'achat :

500 obligations chemin de fer et port de la Réunion à fr. 401 68	200.843 40
25.485 francs de rente 3 % amortissable à 87 18	740.586 60
1.600 actions P.-L.-M. (fusion ancienne) à 402 63	644.214 75
404 actions Laurium à 496 00	200.383 70
4.000 francs de rente russe 4 % consolidée à 93 85	93.852 10
1.302 obligations chemins: de fer de l'Est 3 % à 416 05	541.710 35
500 obligations communales 3 % 1880 à 461 98	230.988 70
1.500 obligations Égypte Dette privilégiée 3 1/2 % à 450 15	675.178 80
220 act. Cie franc. de Siphnos et Eubée pour mémoire	
84 parts de fond. de Siphnos et Eubée pour mémoire	11 00
Ensemble	<u>3.327.769 40</u>

Votre Passif n'a subi aucune modification notable. Le solde de la créance Roux de Fraissinet et Compagnie et H. Roux, amorti antérieurement, a cessé de paraître à votre bilan, aussi bien à l'actif qu'au passif.

Dans le compte Profits et pertes, votre conseil a porté à l'amortissement diverses sommes s'élevant à 286.706 fr. 60, tant pour dépréciation des Mines et concessions que pour l'amortissement de dépenses faites dans le cours de l'exercice.

Nous concluons, Messieurs, à l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés et nous vous engageons à voter la distribution du dividende proposée par le conseil dans la limite du solde du compte profits et pertes.

Paris, le 9 mai 1893.

Les commissaires,

Signé : G[abriel] CHABERT.



Signé : L[éon] DESCHARS.

### Résolutions

#### Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1892, tels qu'ils lui sont présentés, et les conclusions desdits rapports.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale fixe à 40 francs, par action le dividende de l'exercice 1892.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide qu'elle autorise comme précédemment, et en tant que de besoin, M. J.-B. Serpieri, administrateur, à conserver un intérêt dans une concession indivise avec la Compagnie française des mines du Laurium et à passer tous marchés avec cette dernière au nom des divers intéressés de ladite concession.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale confirme la nomination, comme administrateur, de M. Gabriel Chabert.

#### Cinquième résolution

MM. [Gustave] Baguenault de Puchesse et Jules Rostand sont réélus administrateurs.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale nomme commissaires pour l'exercice 1893 M. Léon Deschars et M. le baron C[ollin] de la Perrière <sup>28</sup>, avec faculté, pour chacun d'eux, d'accomplir seul le mandat confié aux commissaires en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque, et fixe à 1.000 francs l'allocation attribuée à chacun d'eux.

---

### EXPOSITION DE CHICAGO COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 novembre 1893)

La Compagnie du Laurium expose une admirable collection de minerais de zinc et de plomb de toute espèce. Cette compagnie, dont l'importance est connue de tous, a fait un effort considérable pour relever le prestige de la France au point de vue des mines métalliques à Chicago. Il faut savoir un gré infini à M. Maggiar, son administrateur délégué, d'avoir décidé sa compagnie à faire cet effort.

\*  
\* \*

---

<sup>28</sup> Baron Jean Jules Aymard Collin de la Perrière : fils du baron Collin de la Perrière (1779-1852), colonel d'état-major, officier de la Légion d'honneur. Marié à une Dlle Leroux de Lens. Inspecteur des finances, trésorier-payeur général de l'Eure-et-Loir (1874), puis du Calvados (1878). En disponibilité (1880). Administrateur de l'Anglo-Universal Bank (1880-1882), et de la Société générale française de crédit (1881). Commissaire aux apports (1888), puis commissaire aux comptes, puis administrateur de La Capitalisation (suite de l'Assurance financière). Poursuivi et condamné dans l'affaire du Crédit viager (1890-1892). Administrateur du [Crédit foncier et agricole d'Algérie](#) (1891) et des Immeubles de France (1894). Décédé le 9 août 1902. Messe de l'an (*Gil Blas*, 10 août 1903).

La Compagnie française des mines du Laurium a été constituée en 1875 au capital de 13.000.000 de francs ; ce capital a été porté, en 1879, au chiffre de 16.300.000 francs, par l'achat des concessions et de tout l'actif d'une autre société dite la Périclès.

Le gouvernement hellénique a octroyé successivement à la compagnie l'exploitation du fer, du plomb, du cuivre, du zinc et des minerais manganésifères dans toute l'étendue du périmètre de ses concessions sur lesquelles ce droit ne lui avait pas été reconnu originellement.

Le domaine de la Compagnie française des mines du Laurium comprend aujourd'hui, outre de nombreux terrains, sept concessions principales d'une étendue de 6.252 hectares environ, situées le long de la côte orientale de l'Attique, depuis le cap Colona jusqu'à Vromopoussi, et limitées, à l'ouest, par la vallée de Keratea.

Installations diverses. Personnel en service. Caisse de secours. — Un des premiers soins de la compagnie a été de faire construire des maisons pour abriter le personnel d'employés et d'ouvriers qu'elle avait engagés et dont le nombre va en augmentant d'année en année ; elle occupe actuellement 117 employés de l'ordre technique et administratif et 3.500 ouvriers.

Tous les employés et un grand nombre d'ouvriers sont logés dans les maisons de la compagnie situées, pour la plupart, à Cypriano, village entièrement créé par elle, ou à Camaresa.

Une caisse de secours, administrée par un comité composé du directeur de l'exploitation et de trois à cinq autres membres, pris parmi les employés de la Compagnie, fonctionne au Laurium depuis plusieurs années.

Alimentée par des dons volontaires, par une retenue opérée sur les appointements et les salaires et par les allocations de la compagnie, la caisse de secours a pour but de procurer aux employés, ouvriers et entrepreneurs, tous les soins médicaux dont ils peuvent avoir besoin, pour eux et pour leur famille, et d'accorder aux sociétaires blessés ou infirmes, aux veuves et aux orphelins des secours ou des pensions.

Trois médecins sont attachés à la compagnie. Deux hôpitaux et trois pharmacies, situés à Cypriano, à Camaresa et à Thério, sont munis de tous les objets et appareils nécessaires au bon fonctionnement du service de santé.

Gisement. — Le gisement est constitué par une série de dépôts alternatifs de calcaires saccharoïdes et de schistes très compacts.

Le calcaire supérieur n'apparaît que sur des espaces limités. On trouve ensuite le schiste supérieur, le calcaire moyen, le schiste inférieur et le calcaire inférieur. Ce dernier n'a pas encore été traversé. Le minerai se rencontre au contact de ces diverses roches. Le premier contact a pour toit le schiste supérieur et pour mur le calcaire moyen.

Le deuxième a le calcaire moyen au toit et le schiste inférieur au mur. Enfin, le troisième est compris entre cette dernière assise au toit et le calcaire inférieur au mur. Les plus minéralisés sont ceux dont le calcaire forme le mur.

La calamine existe dans tous les contacts en amas de puissance variable, incrustés dans le calcaire et qui pénètrent dans celui-ci à des profondeurs qui atteignent parfois 100 mètres.

Les minerais de plomb sont généralement concentrés au contact même, à l'état de carbonates ou d'oxydes.

Les minerais sulfurés mixtes, composés de galène riche en argent, de blende, de pyrite de fer et, accidentellement, de chalcopryrite sont toujours rencontrés au contact.

Les minerais de fer et ceux de fer manganésifère se trouvent tous en énormes quantités, au premier contact.

Divers centres d'exploitation ont été successivement créés et munis des machines et constructions nécessaires à l'extraction, au triage et au chargement des produits.

Calcination, laveries, usine à plomb. — La plupart de ces produits de la mine doivent être transformés, soit pour les rendre, utilisables en séparant les divers éléments qui

entrent dans leur composition, soit pour augmenter leur valeur, tout en diminuant leur poids et, par suite, les frais de transport.

C'est ainsi que la Compagnie française a été amenée à construire successivement des fours pour la calcination des calamines, des laveries pour l'enrichissement des matières par lavage mécanique et pour la séparation des sulfurés mixtes ; une usine à plomb pour la fusion sur place des minerais pauvres.

Le nombre des fours à calcination est actuellement de 32, dont 16 à cuve et 6 fours à réverbère, capables de produire annuellement 40 à 50.000 tonnes de calamine calcinée.

Les laveries, installées en 1877, ont été l'objet d'incessantes améliorations ; elles sont au nombre de trois : la première sert principalement aux essais ; les deux autres peuvent traiter, chacune, de 150 à 200 tonnes de minerai par jour.

L'usine à plomb, considérablement augmentée, dans ces dernières années, comprend une fabrique d'agglomérés s'appliquant aux menus de la mine et aux boues des laveries, des fours de grillage et 12 fours à fusion produisant, par mois, 600 à 700 tonnes de plomb d'œuvre, d'une teneur moyenne en argent de 1.800 grammes.

Les moteurs employés dans ces différents ateliers représentent une puissance totale de 800 à 850 chevaux-vapeur.

Chemin de fer. — Dès 1831, les moyens de transport par chars étaient devenus insuffisants, un chemin de fer a été installé à la voie d'un mètre, reliant aux établissements de Cypriano les principaux centres de production et aboutissant au wharf d'embarquement. Les embranchements sont établis avec le chemin de fer de la Société Hellénique, des Usines du Laurium et avec la ligne de l'Attique.

Au 31 décembre 1892, le matériel roulant de la Compagnie française comprenait :

6 locomotives de 25 tonnes provenant de la Société alsacienne de construction mécanique [SACM (ancêtre d'Alstom)], et 173 wagons à minerai.

Le développement des voies est de 32 kilomètres.

En outre, trois plans inclinés sont établis dans un district riche et d'accès difficile, celui de Plaka, dont les produits, amenés à un embarcadère spécial, sont déversés dans les wagons de la grande ligne.

Wharf d'Ergastiria. — Une installation spéciale (plan C) comprend :

À Ergastiria, un appontement métallique muni de deux grues à vapeur, des magasins pour les minerais et combustibles et d'autres annexes nécessaires aux opérations multiples de chargement et de déchargement.

Installations accessoires. — Les bureaux de l'exploitation sont installés à Cypriano en même temps que :

De grands ateliers de construction et de réparations ;

Un laboratoire muni de tous les instruments et matières nécessaires aux analyses chimiques ;

Des magasins d'approvisionnements d'importance considérable (tous ces approvisionnements sont importés de France, d'Angleterre ou de Belgique) ;

Des écuries et remises, etc.

Production. — La production de la compagnie en minerais de toutes sortes, en augmentation d'année en année, atteint, actuellement, un tonnage annuel supérieur à 220.000 tonnes.

Les produits principaux des 4 exploitations de la compagnie sont :

1° Les calamines ;

2° Les galènes ;

3° Les minerais mixtes sulfureux : blendes, pyrites, galènes ;

4° Les minerais de fer manganésifères.

On le voit, on a affaire à une des premières sociétés françaises des mines métalliques et la plus grande récompense lui aurait certainement été décernée... s'il y avait eu des

récompenses. Mais l'opinion publique, très unanime à constater le succès des Mines du Laurium, en tiendra lieu.

---

Après avoir soutenu le projet de construction d'une usine à zinc à Noyelles-Godault par la [Société des mines de Malfidano](#),  
Léon Maudet, des mines de Pontpéan, avait proposé une taxe sur les minerais de plomb et de zinc importés en France à laquelle de nombreuses sociétés s'étaient opposées.  
Il livre ici un baroud d'honneur qui vise plus particulièrement le Laurium

---

## Victor THIÉBAUT, président

Né à Paris-III<sup>e</sup> le 11 janvier 1849.

Fils de Victor Adolphe Thiébault (1823-1888), fondateur en cuivre, ancien maire du 10<sup>e</sup> arr.

Frère aîné d'Henri Thiébaut (1855-1899), actionnaire de la Société de Kébao (charbonnages au Tonkin)(1889) et administrateur de la Cie des tramways de l'Indo-Chine (1890).

Marié en 1872 à Marie Duval, dont Victor-Eugène (ci-dessous), Geneviève (M<sup>me</sup> Xavier Schelcher) et Marie (M<sup>me</sup> Maurice Germain).

Chevalier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1874 : fabricant de bronzes à Paris. Diplôme d'honneur Vienne 1873. Il réalise notamment la statue qui orne la façade du *Figaro* et une série de statuettes dérivées (1875). Grand Prix Paris 1878-1880. Associé le 31 mars 1885 avec ses frères Jules et Henri dans la société en nom collectif Thiébaut frères, transformée en 1894 en Société anonyme de Fonderie artistique : monuments, bronze d'art et d'ameublement. Siège : Paris, rue Guersant, n° 33, Paris. Magasin : av. de l'Opéra, 32. Officier de la Légion d'honneur : fondateur à Paris. Membre de la chambre de commerce de Paris. Deux grands prix à l'exposition internationale d'Anvers (*JORF*, 8 mai 1895). La société est dissoute en janvier 1901 et reprise par les Fonderies Malesset, puis, en mars 1912, par les Fonderies parisiennes (anciens Établissements Thiébaut frères, Malesset et Russell réunis) qui font faillite le 17 septembre suivant.

Administrateur des Anciens Éts Claparède (1883) : constructions mécanique et navale à Saint-Denis (Seine) et au Petit-Quevilly.

des Chantiers et ateliers de la Loire (1886), après absorption des précédents,

de la Cie générale des bateaux parisiens (1886),

administrateur (1889), puis vice-président (1902) du Comptoir national d'escompte de Paris,

administrateur de la Société civile des pétroles de Rowne (Galicie), avec Oct. Maggiar, et de La Traction (1892) : applications de l'électricité, avec Octave Maggiar et H. Vergé,

des Aciéries de France (juin-juillet 1894),

de la [Compagnie coloniale de Madagascar](#) (1896),

liquidateur de L'Électrolyse (juillet 1896),

administrateur de la Société générale française de télégraphes (1898-1902),

administrateur (1901), puis président de la Compagnie générale parisienne de tramways (Tramways-Sud),

administrateur de la [Compagnie française de chemins de fer au Dahomey](#) (1901),

fondateur de la [Compagnie coloniale du Dahomey](#) (1902)(dissolution : 1904)

administrateur de la [Société des mines d'or de Soavinarivo](#) (1905).

Membre du Cercle du Bois-de-Boulogne (1905).

Décédé à Paris le 6 janvier 1908.

## NOMINATIONS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 avril 1894)

L'action Compagnie française du Laurium se tient à 554 50.

Dans sa dernière séance, le conseil d'administration de la Compagnie française des Mines du Laurium a nommé M. Victor Thiébaud président, en remplacement de M. Monchicourt, décédé, et M. Jules Rostand, vice-président.

---

## ABAISSEMENT DES PRIX À L'ÉTRANGER

de 1885 à 1894

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 avril 1894)

Comme annexé à la lettre au ministre que nous avons reproduite dans notre précédent numéro, voici quelques renseignements de M. Maudet, qui ont, outre un intérêt particulier à la thèse qu'il soutient, un intérêt général dans la question économique européenne.

Comme exemple de la position alarmante où la situation économique actuelle place les industries françaises en butte à la concurrence étrangère, *et non équilibrées par des droits compensateurs*, voici un aperçu de la valeur de quelques articles nécessaires à l'exploitation des mines en Grèce :

En 1885, où le billet grec était au pair, et en 1894, où l'or le prime de 174 %.

	1885 en Grèce	1894 en Grèce	En France
Le fourrage (les 100 kg)	11 fr. 50 or	11 dr. 50, soit 6 fr. 45 or	11 f. 40
L'huile (les 100 kg)	96 fr. 00 or	94 dr. 50, soit 55 fr. 00 or	95 fr 00
Un employé (par mois)	400 fr. 00 or	400 dr. 00, soit 230 fr. 00 or	400 fr. 00
L'orge (les 100 kg)	14 fr. 50 or	6 dr. 00, soit. 9 fr. 30 or	16 fr. 50

Le bois, etc., tout suit dans les mêmes proportions.

Sauf le fer et le charbon de terre, les mines grecques du Sunium, de Syphnos, du Laurium, de Milos, d'Olympos, etc., paient donc, en 1894, tout à la moitié du prix de 1885, ou du prix que nous payons nous-mêmes en France.

Les producteurs français des denrées ainsi dépréciées sont garantis contre la baisse par le montant des droits sur les blés, huiles, vins, etc. Mais que peut devenir le producteur de plomb et de zinc français, vis-à-vis d'un producteur de plomb et de zinc grec ? Étant donné que le minerai riche de plomb ou de zinc, vendu au fondeur, rapporte 80 fr. la tonne, s'il revient à 85 fr., il constitue le mineur français en perte de 5 francs; tandis qu'il peut revenir à 100 drachmes en Grèce, et laisser encore un bénéfice de 40 drachmes ou 23 fr. or.

Or, avec des mines de richesses égales, il reviendra plutôt moins cher en Grèce, car toutes les denrées nécessaires y coûtent moins cher en drachmes, valant 58 centièmes de franc, qu'ici en franc réel, et la main-d'œuvre y coûte seulement 2 dr. 1/2 à 4 drachmes au plus par jour contre 3 à 4 francs, au moins, en France.

La même situation existe en Espagne et en Italie, avec 115 et 123 % de prime au lieu de 174 % comme en Grèce. Il n'en est pas moins vrai qu'à richesse égale et dépensés

égales, quand le mineur français, qui paie tous les objets qu'il consomme au même prix, mais augmenté des droits de douane, perd de l'argent, la mine italienne ou espagnole gagne de 15 à 23 % de sa production.

Pour les ouvriers mineurs métalliques, pétitionnaires du 4 janvier 1894, au nom de toutes les mines françaises de plomb et de zinc adhérentes, ainsi qu'au nom de tous les fondeurs désargentés et raffineurs de plomb de France :

Pontpéan, par Bruz (Ille-et-Vilaine), le 23 avril 1894.

Les délégués :

L. MAUDET, directeur

Ed. LANDAIS, boiseur

Th. RABADEUX, mineur.

---

#### MALFIDANO

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 27 mai 1894)*

Si le cuivre reste lourd par suite de la crise américaine, en revanche, les autres métaux montrent à Londres une meilleure tenue, en particulier le zinc. Néanmoins, Malfidano n'en a pas encore ressenti l'influence à 2.090. Le **Laurium** reste à 570 ; l'assemblée est convoquée pour le 10 juin, il lui sera proposé un dividende de 40 fr., les bénéfices s'élevant à 4.485.000 fr., dus en grande partie, comme on sait, à la faiblesse du change. Aguas-Tenidas oscille autour de 530.

---

#### INGÉNIEURS

Nominations

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 juin 1894)*

Nous apprenons que M. Fougère, ancien directeur et ingénieur en chef du Laurium, part cette semaine pour le Mexique où il va prendre la direction du Progreso. M. Fougère a pris cette détermination après un examen approfondi des conditions exceptionnellement favorables dans lesquelles se présente le gisement.

---

#### COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 1894

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 15 juillet 1894)*

Le conseil d'administration se compose comme suit :

MM. Thiébaud, Victor, président du conseil ; Rostand, Jules, vice-président ; Maggiar, Octave, administrateur délégué ; Serpieri, Fernand, administrateur délégué en Grèce.

Administrateurs

MM. Baguenault de Puchesse [Gustave] ; Chabert, Gabriel ; Dorion, Joseph ; Homberg, Octave ; Rodocanachi, P[ierre]-Emmanuel ; Serpieri, Jean-Baptiste ; Vergé, Henry <sup>29</sup>.

Messieurs

L'exercice 1893, dont nous venons aujourd'hui vous rendre compte, a été caractérisé, encore plus que le précédent, par la baisse des prix des métaux et particulièrement du prix de l'argent, la production de ce métal, quoiqu'il ne se présente, dans nos exploitations, que sous la forme d'un sous-produit, ayant pris une importance de plus en plus grande, depuis quelques années.

Contre 145 fr. 12 c, cours moyen du kilogramme en 1892, ce métal n'a plus coté que 129 fr. 90 c. en 1893, soit une diminution de prix, d'une année à l'autre, de 15 fr. 22 c. le kilogramme.

La diminution de prix, pendant cette même année, n'a pas été moins sensible sur le plomb et sur le zinc.

En effet, de 272 fr. 12 c. et 560 fr. 89 c. la tonne métrique, cours bruts moyens, respectivement pratiqués en 1892, les cours de ces métaux sont descendus à 250 fr. 50 c. et à 465 fr. 45 c. en 1893, ce qui constitue une différence de prix, par tonne métrique, de 21 fr. 02 c. sur le plomb et de 95 fr. 44 sur le zinc, comparativement à 1892.

Il est à remarquer, malheureusement, que la baisse des prix des métaux n'a fait que s'accroître, depuis le commencement de l'année, sur tous les marchés d'Europe, comme sur ceux des États-Unis d'Amérique.

Cependant, laissant de côté l'argent dont l'avenir paraît incertain, soit par suite de la surproduction, soit à cause de l'abolition, dans la plupart des États, de la frappe de la monnaie blanche, il n'en saurait être de même ni du plomb, ni du zinc, puisque la consommation de ces deux métaux égale, si elle ne la dépasse pas, la production ; aussi un relèvement des cours de ces métaux, plus ou moins prochain, est-il à espérer.

Quoi qu'il en soit, grâce aux améliorations apportées dans notre outillage industriel, aussi bien que dans les méthodes d'enrichissement des minerais, et grâce aussi à un concours de circonstances favorables qu'il serait désirable de voir se continuer, les résultats bénéficiaires de l'exercice qui nous occupe sont à peu de chose près aussi satisfaisants que ceux de l'exercice précédent.

Le chiffre des produits d'expédition, qui était de 76.989 tonnes métriques en 1892, s'est élevé, en 1893, à 77.392 tonnes, se décomposant de la manière suivante :

(en tonnes)	1893	1892
Plomb argentifère	8.029	7.311
Minerais de zinc	23.355	26.582
Minerais d'autres sortes	46.008	43.096
Ensemble	<u>77.392</u>	<u>70.989</u>

Ainsi, le chiffre global des produits d'expédition du dernier exercice dépasse celui du précédent de 400 tonnes métriques environ. Cependant, comparée à celle de 1892, la

---

<sup>29</sup> Henry Vergé (?-janvier 1915) : marié à la sœur d'Emmanuel Rodocanachi. Docteur en droit. Administrateur (1891) — avec deux de ses collègues du Laurium, Octave Maggiar et Victor Thiébaud, de La Traction, S.A. au capital de 350.000 F. Administrateur de la Société de Jurisprudence générale et de l'Annuaire Didot-Bottin. Frère de Jeanne Vergé (épouse d'Alfred Grandidier, de l'Institut) et de Charles Vergé, président du P.-O. Père d'Emmanuel Vergé (voir plus bas).



production des minerais de zinc, en 1893, lui est inférieure de 3.227 tonnes, alors que les autres sortes de minerais sont, au contraire, en progrès de 2.912 tonnes et les plombs argentifères de 718 tonnes.

Ces différences en plus et en moins dans les produits d'expédition sont le fait d'un changement qui s'est manifesté, depuis quelques années déjà, dans l'allure du gîte, changement qui a eu pour conséquence une diminution de production des minerais de zinc et, par contre, une augmentation assez sensible des minerais plombifères et autres et, conséquemment, des plombs d'œuvre dont la production annuelle a suivi jusqu'à ce jour une marche ascendante.

Dans notre assemblée de l'année dernière, nous vous avons entretenus d'un projet, alors à l'étude, pour l'établissement d'une nouvelle laverie spécialement destinée à l'enrichissement mécanique de quelques catégories de minerais pauvres qui ne se prêtent pas suffisamment aux appareils de lavage dont nous disposons actuellement.

Cet important atelier, qui est en voie de construction, et qui sera mis en marche vers la fin de cette année, ne pourra donner utilement des résultats pratiques qu'à partir de l'exercice prochain.

Aucune solution n'a encore été apportée aux deux procès dont nous vous avons également entretenus l'année dernière et qui sont pendants, l'un devant les tribunaux de Grèce et l'autre devant les tribunaux du département de la Seine. Les conseils juridiques de votre compagnie sont toujours d'avis que là solution définitive de ces deux procès ne saurait vous être défavorable.

Avec l'assentiment de votre conseil d'administration, les divers intéressés d'une des concessions Drossopoulo, qui était exploitée en compte en participation, et dont notre compagnie était copropriétaire dans une proportion de 23 %, ont, d'un commun accord, constitué, dans les premiers mois de cette année, une société anonyme ayant pour objet l'exploitation de ladite concession. Cette société, qui a pris la dénomination de Société des mines de Dardesa et dont le siège social est à Athènes, a établi statutairement un comité à Paris dont font partie plusieurs de vos administrateurs.

Dans ces conditions, nous n'avons plus à vous demander, comme par le passé, de donner décharge à M. J. B. Serpieri, un de vos administrateurs, à raison des fonctions qu'il exerçait dans l'exploitation dont il s'agit.

Le rapport que nous aurons à présenter à votre assemblée de l'année prochaine vous fera connaître comment et dans quelles proportions votre compagnie s'est intéressée dans cette affaire.

Les sommes inscrites dans nos écritures, comme dépenses faites en cours d'exercice, pour diverses constructions, forment un total de 70.667 fr. 58 c. D'après la règle déjà suivie, l'intégralité de cette somme a été portée au débit du compte de Profits et pertes, ce qui constitue un véritable amortissement.

Enfin, pendant ce même exercice, une somme de 44.504 fr. 50c. a été portée en amortissement du compte Mines et concessions, compte qui, malgré les amortissements effectués jusqu'à ce jour, figure encore sur le bilan arrêté au 31 décembre 1893, pour une somme de 13.683.857 fr. 29 c.

Après déduction des sommes dont il vient d'être parlé, ainsi que des frais et charges de toutes sortes de votre compagnie, l'ensemble des bénéfices à répartir ressort à 1.485 622 fr. 65 c, ce qui permet de fixer à 40 francs par action le dividende total à distribuer.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 1894  
(Suite et fin)  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 août 1894)

Rapport de MM. les commissaires

MESSIEURS,

L'examen des livres et des écritures de votre Compagnie auquel nous nous sommes livrés, en exécution du mandat que vous nous avez confié, dans votre séance du 17 juin 1893, nous a démontré la parfaite tenue de votre comptabilité et l'entière concordance de vos écritures dont le bilan qui vous est présenté est le fidèle résumé et établissant clairement l'état actif et passif de votre société.

Les bénéfices nets que fait ressortir le compte Profits et pertes sont bien la conséquence des opérations de l'exercice industriel, et la distribution qui vous est proposée est, en tous points, conforme aux prescriptions de la loi et de vos statuts

Les différents comptes créditeurs et débiteurs représentent les mouvements normaux de votre activité industrielle

Vos disponibilités sont prudemment réparties dans des maisons de premier ordre

Vos valeurs diverses en portefeuille ont subi, dans leur composition, comparée à celle de l'exercice précédent, une augmentation assez sensible : il a été acheté, en cours d'exercice, 103 obligations Chemin de fer et port de la Réunion, 198 obligations des chemins de fer de l'Est et 100 obligations de la Dette privilégiée d'Égypte 3 1/2 % ; par contre, il a été réalisé, non sans profit, 4.000 francs de rente russe consolidée 4 %

Les valeurs diverses en portefeuille sont déposées dans les caisses du Crédit Industriel ; nous en avons vérifié l'existence et nous vous en donnons le détail ainsi qu'il suit :

600 obligations Chemin de fer et port de la Réunion à 410,34 fr.	246.204 30
25.425 fr. de Rente 3 % amortissable à 87,14	738.780 60
1 000 obligations P.-L-M. (fusion ancienne) à 400,37	640.591 25
404 actions Laurium à 406 fr.	200.383 70
1.500 obligations Chemins de fer de l'Est 3 % à 420,61	630.915 80
500 obligations communales 3 % 1880 à 461,87	230 935 70
1.800 obligations Égypte Dette privilégiée 3 1/2 % à 420,61	630.135 70
220 actions Cie frse de Siphnos et Eubée :	pour mémoire
84 parts de fondateur Cie frse de Siphnos et Eubée :	11 00
Ensemble fr.	<u>3.507.764 05</u>

À l'actif, vous constaterez une diminution de 44.504 fr. 50 c. pour dépréciation du chapitre Mines et concessions.

Le Passif ne contient d'autre modification essentielle que l'augmentation de 74.281 fr. 05 c. à la réserve statutaire due à l'application, à ce chapitre, de la part de bénéfices qui lui incombe statutairement.

Nous vous proposons, Messieurs, de donner votre approbation aux comptes qui vous sont présentés et de voter la distribution du dividende proposé par votre conseil.

Paris, le 18 mai 1894.

Les commissaires:

Signé : L. DESCHARS,

Signé : baron C. DE LA PERRIÈRE.

RÉSOLUTIONS  
Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1893, tels qu'il lui sont présentés et fixe à 40 francs par action le dividende total dudit exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée générale confirme la nomination, comme administrateur de M. Henry Vergé.

Troisième résolution

M. O[ctave] Maggiar, administrateur sortant, est réélu administrateur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme commissaires pour l'exercice 1894 MM. Léon Deschars et baron C[ollin] de la Perrière, avec faculté, pour chacun d'eux, d'accomplir seul le mandat confié aux commissaires en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque, et fixe à 1.000 francs l'allocation attribuée à chacun d'eux.

---

DÉDIÉ À NOS CONFRÈRES ANGLAIS ET BELGES  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 janvier 1895)

On nous écrit la lettre suivante qui contient un fait inouï de concurrence commerciale entre l'Allemagne et l'Angleterre. Nous garantissons l'authenticité des faits.

Il s'agissait d'un marché important de coke métallurgique à fournir à la Société du Laurium, en Grèce. Une importante firme du commerce des charbons, à Paris, avait mis en concurrence le grand syndicat de la Ruhr, croyons-nous, et deux ou trois maisons anglaises bien connues.

Après les pourparlers d'usage et les rabais obtenus, après avoir enfin surexcité au plus haut point la concurrence, le chef de la maison française reçut d'Allemagne l'incroyable dépêche suivante :

Nous faisons pour le marché du Laurium six pence plus bas par tonne que n'importe quelle offre de maison anglaise sérieuse (sic).

Rien ne peut donner une idée plus exacte de l'âpreté de la lutte entre le marché allemand et anglais pour l'exportation des charbons.

Disons comme moralité que l'affaire s'est faite avec les Anglais. Mais quelle vigueur ont ces Allemands !

Un de vos lecteurs.

---

Les porteurs de parts de la  
Compagnie française des mines du Laurium  
(*Paris-Capital*, 23 janvier 1895)

On sait que la première Chambre du tribunal civil a statué sur le procès intenté à la Compagnie des mines du Laurium par un groupe de porteurs de parts de cette société.

Le jugement décide que les porteurs de parts ont droit, aux termes des statuts, à 12 % sur les bénéfices nets de l'entreprise, et qu'ils ont, par suite, qualité pour critiquer

les délibérations des assemblées générales d'actionnaires, qui réduiraient ces bénéfices par des amortissements excessifs.

Il annule en conséquence, aux regards des demandeurs, les délibérations qui ont constitué un fonds d'amortissement sans affectation spéciale s'élevant à ce jour à 831.000 fr., et celles qui ont affecté à l'amortissement des mines de la Société une somme de 500.000 fr., par voie de prélèvements, réalisés sur les bénéfices bruts des derniers exercices. Il déclare que les demandeurs auront le droit de prélever, dans la proportion du nombre de parts qu'ils détiennent, les 12 % prévus par les statuts sur ces deux sommes de 831.000 et de 500.000 fr.

Le jugement commet en outre trois experts avec mission de rechercher dans qu'elle mesure l'amortissement des immeubles sociaux peut-être considéré comme abusif.

La Société des mines du Laurium est condamnée aux dépens.

---

1895-1902 : [Achille Georgiadès](#), ingénieur divisionnaire



Collection Corinne Krouck (carte reçue d'Aristide Kanatouris)

---

Les porteurs de parts de la  
Compagnie française des mines du Laurium  
(Paris-Capital, 1<sup>er</sup> mai 1895)

Bien que les cours du plomb soient meilleurs et que le change grec continue à procurer à la Compagnie de larges bénéfices supplémentaires, l'action ne dépasse pas 575 fr. Il est regrettable, toutefois, que l'on ne connaisse pas leur proportion dans le compte de profits et pertes annuel.

Autrefois, la Compagnie établissait cette distinction, qui permettait à ses actionnaires de se rendre un compte plus exact de la marche de ses affaires au point de vue industriel proprement dit.

---

Amicale des anciens élèves de l'école d'Alais  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 août 1895)

Bégué Léon, maître-mineur aux mines de Laurium à Ergastiria (Grèce)

---

BAGARRE SANGLANTE  
Une grève en Grèce. — Collision avec la troupe.  
(*Le Matin*, 21 avril 1896)

ATHÈNES, 20 avril. — *Par service spécial*. — Deux mille ouvriers de la Compagnie du Laurium se sont mis en grève.

Les soldats, ayant voulu rétablir l'ordre, une rixe s'en est suivie.

Suivant les dépêches officielles, il y a cinq blessés ; les dépêches particulières parlent de cinq morts et plusieurs blessés.

Les grévistes bloquent les bureaux de la société, où le directeur, M. Serpieri jeune, et les ingénieurs se sont réfugiés. Les grévistes ont, en outre, incendié un dépôt.

Le gouvernement prend des mesures énergiques et envoie deux cent cinquante soldats.

On apprend au dernier moment que M. Serpieri, ingénieur des mines du Laurium, a pu quitter les bureaux de la société, où il avait dû se réfugier devant l'attitude menaçante des grévistes.

---

#### LES TROUBLES DU LAURIUM

---

Les excès des ouvriers — Deux morts, plusieurs blessés.  
(*Le Matin*, 22 avril 1896)

Athènes, 21 avril. — D'un correspondant. — Dans la grève qui a éclaté hier aux mines du Laurium, il y a eu deux morts et plusieurs blessés, dont quelques soldats.

Les ouvriers ont usé de la dynamite pour détruire le dépôt et l'incendie s'est étendu aux bureaux de la Compagnie. Cet incendie a été éteint grâce aux efforts des employés.

La grève a été motivée par les plaintes des ouvriers contre les entrepreneurs de la Compagnie.

Aujourd'hui, la tranquillité est complète, mais la reprise du travail tardera probablement.

---

[Grève du Laurium]  
(*La France*, 22 avril 1896)

D'autre part, l'Agence Nationale nous communique le télégramme ci-après :

Athènes, 20 avril. — [...] À la Compagnie française du Laurium, comme au siège social des mines de Seriphos, on est jusqu'ici sans nouvelles de la grève et de la bagarre sanglante dont a parlé le *Matin*. Rien ne fait prévoir une semblable détermination de

nos ouvriers, nous dit-on, ceux-ci ne nous ayant fait aucune demande d'augmentation de salaires, ou autres.

Cette rixe qui, vu le nombre des mineurs, si elle se fût produite, eût été très grave, serait d'ailleurs la première de ce genre. Ces sociétés, dont la Compagnie française du Laurium est la principale, ont toutes pour objet l'exploitation des importants gisements de fer, de manganézifère et de plomb argentifère de cette contrée.

Centre ouvrier très considérable, ce district, sur une surface assez restreinte, n'abrite pas moins de six mille ouvriers environ. Constituées les unes et les autres en actions, la Compagnie française du Laurium possède un capital de 16 millions, pendant que le Seriphos — également française — n'a que trois millions comme capital social.

Bien que fort inquiétée par ces télégrammes dont elle ne connaît pas la source, l'administration de ces deux sociétés minières se refuse complètement à admettre la possibilité d'une grève dans leur personnel.

---

### Grèce

[Émeute ouvrière]

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 26 avril 1896)

Deux mille ouvriers de la Compagnie française du Laurium, sur le refus d'une augmentation de salaire, se sont mis en grève. Ils ont, en faisant sauter des cartouches de dynamite, incendié les magasins et les bureaux.

Le directeur des mines, M. [Fernand] Serpieri, et les ingénieurs ont, pu heureusement, s'échapper. Des troupes sont arrivées sur les lieux, avec un juge d'instruction et quarante gendarmes.

Les soldats ayant voulu rétablir l'ordre, une rixe s'en est suivie.

Suivant les dépêches officielles, il y a cinq blessés ; les dépêches particulières parlent de cinq morts et de plusieurs blessés.

---

### La grève du Laurium

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 3 mai 1896)

Notre correspondant d'Athènes nous écrit :

Vous avez reçu par le télégraphe la nouvelle de la grève survenue inopinément dans les mines françaises du Laurium, grève qui a pris, en quelques instants, le caractère d'une violente sédition.

Les grévistes sont, la plupart, des ouvriers employés par des entrepreneurs. Ils demandaient d'être employés directement par la société, qui devait leur payer, par conséquent, un salaire plus élevé, et la fondation d'un hôpital et d'une pharmacie où les mineurs et leurs familles recevraient gratuitement les médicaments et les soins d'un médecin.

Ces réclamations n'avaient rien d'exagéré et les choses se seraient certainement arrangées, si les grévistes n'avaient eu la mauvaise pensée de se livrer à des voies de fait contre les ingénieurs et le directeur, M. Fernand Serpieri, qui se trouvait en ce moment au puits de Camariza où la grève a éclaté. Ils les attaquèrent à coups de pierres et blessèrent un des gendarmes qui étaient accourus sur les lieux en apprenant la mutinerie. Les gendarmes ne surent pas garder leur sang-froid et firent feu sur les assaillants. Les grévistes, furieux, cernèrent alors les bureaux où se trouvaient les ingénieurs, le directeur et l'officier de police. Un véritable combat s'engagea entre les assaillants et les assiégés, qui échangèrent de nombreux coups de feu.

Les grévistes mirent le feu aux bureaux et aux dépôts de matériel qui furent réduits en cendres en quelques instants. Le bruit de la fusillade donna l'éveil au maire du Laurium, M. Négris, ingénieur des mines, qui a fait ses études à Paris et qui n'a pas, comme on dit vulgairement, froid aux yeux.

On peut dire que c'est surtout à la promptitude de ses résolutions qu'est dû le salut du directeur et des ingénieurs de la compagnie française. Il les fit entrer dans sa voiture, les couvrit pour ainsi dire de son corps à travers la foule des mineurs ameutés.

À huit heures du soir, un train spécial embarquait pour le Laurium deux cent cinquante hommes, sous le commandement d'un major, qui y arrivaient avant minuit. À cette heure, les pompes, arrivées de tous les puits, avaient attaqué le feu et arrêté les progrès de l'incendie. L'arrivée des troupes dissipa les émeutiers. Un juge d'instruction qui les accompagnait a ouvert aussitôt une enquête. On dit que quelques arrestations ont été opérées.

De nouvelles troupes ont été envoyées dans la nuit au Laurium. Elles suffirent à empêcher le renouvellement des désordres d'hier. Et cela d'autant plus que la grève ne s'est pas étendue au delà de Camariza.

---

Compagnie française  
DES  
MINES DU LAURIUM  
Siège social à Paris, 27, rue Laffitte  
Capital : 16.300.000 francs  
Assemblée générale ordinaire du 27 juin 1896  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 août 1896)

#### RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations de notre Compagnie pendant l'exercice social, clos le 31 décembre dernier.

La baisse des cours de nos métaux, qui s'était produite en 1893 et en 1894, n'a persisté, en s'aggravant même, pendant toute la durée de l'exercice qui nous occupe, que pour le zinc seulement.

En effet, pendant cet exercice, le prix moyen de ce métal a été de 2 fr. 55 aux 100 kilogrammes inférieur à celui de 1894. Par contre, le prix du plomb a augmenté, d'une année à l'autre de 2 fr. 70 aux 100 kilogrammes et celui de l'argent de 3 fr. 45 au kilogramme, ce qui a atténué, dans une certaine mesure, la moins-value résultant de la baisse du zinc.

Les chiffres de production de nos produits d'expédition, durant l'année 1895, ont été les suivants (en tonnes) :

Plombs d'œuvre (à teneur en argent de 2.010 gr.)	9.573
Minerais de zinc	25.356
Minerais de fer manganésifères	35.772
Minerais d'autres sortes	4.794
Ensemble	<u>75.495</u>

À aucune autre époque notre production de plombs d'œuvre n'avait atteint un chiffre aussi élevé qu'en 1895. Il est à désirer que nous puissions maintenir un tel chiffre dans la suite ; mais ce ne sera pas le cas pour l'exercice en cours.

Toujours préoccupés de l'avenir de notre Compagnie, nous avons continué avec activité les travaux de recherches et de préparation devant servir à la découverte de nouveaux champs d'exploitation, les anciens gisements tendant naturellement à s'épuiser de jour en jour. Les dépenses afférentes à ces travaux, de même que toutes celles qui ont pour but de développer nos moyens de production ont été comprises, comme par le passé, dans les éléments servant à la composition des prix de revient dont elles constituent un des principaux facteurs.

Ainsi que nous vous le faisons prévoir dans le rapport que nous vous avons présenté à notre assemblée de l'année dernière, des sommes relativement importantes ont encore été consacrées en 1895, à l'amélioration de notre matériel et de notre outillage. C'est ainsi que nous avons employé, durant cet exercice. 172.429 fr. 60 pour l'achèvement de la laverie nouvelle et 81.669 fr. 60 pour l'installation de l'éclairage électrique. Ces dépenses, qui ont augmenté d'autant nos immobilisations, ont été inscrites à l'actif du bilan, sous déduction, cependant, d'une somme de 81.875 fr. 74 portée en amortissement de la laverie nouvelle.

Déduction faite de cette somme, le solde débiteur de ce chapitre, se trouve ramené à la date du 31 décembre 1895, à 595.065 fr. 42.

En vous parlant, l'année dernière, de la constitution, à Athènes, sous la désignation de Société anonyme des mines de Dardesa, d'une société ayant pour objet l'exploitation d'une concession minière dont notre compagnie était copropriétaire dans une proportion de 23 %, nous vous disions en même temps que six de vos administrateurs faisaient partie du conseil d'administration de cette société nouvelle. Ces administrateurs sont MM. Homberg, Maggiar, Rodocanachi [*Pierre-Emmanuel*], Rostand [*Jules*], Serpieri (J.-B.) et Serpieri (Fernand).

Notre compagnie ayant des rapports constants d'affaires avec la susdite société, nous venons vous demander aujourd'hui, en vue de satisfaire aux prescriptions de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et à celles de l'article 25 de nos statuts, de donner à nos collègues les autorisations requises par la loi en pareille circonstance.

Vous avez appris par la voie des journaux, il y a deux mois environ, les troubles qui se sont produits parmi la population ouvrière de Camaresa, un de nos principaux centres d'exploitation : une réclamation, courtoise au début, présentée par un groupe d'ouvriers contre quelques entrepreneurs, a failli dégénérer en grève.

Dans le premier moment d'effervescence, les bureaux et magasins de ce district ont été incendiés et ce n'est pas sans peine que notre collègue, M. Fernand Serpieri, ainsi que le personnel du Service des mines qui l'accompagnait, ont pu sortir sains et saufs de cette échauffourée ; et, ce, malgré l'assistance que leur ont prêtée les autorités locales.

L'ordre, cependant, a pu être promptement rétabli : et, grâce aux mesures que le gouvernement hellénique a prises, dès qu'il a eu connaissance des troubles qui s'étaient produits, nous sommes fondés à croire qu'ils ne se renouvelleront pas dans l'avenir.

De notre côté, nous nous occupons de mettre en œuvre les mesures propres à en détruire les causes, en même temps que celles qui doivent atténuer les dommages éprouvés par notre Compagnie et au sujet desquels nous nous proposons d'adresser une réclamation au gouvernement hellénique. Notre administrateur délégué, M. [*Octave*] Maggiar, qui s'est rendu en Grèce dans ce but, a pu préparer, d'accord avec notre collègue d'Athènes, M. Fernand Serpieri, les éléments de cette réclamation.

Nous n'avons rien de nouveau à vous annoncer concernant le procès intenté à votre compagnie par quelques porteurs de parts de fondateurs et actuellement pendant devant la Cour d'appel de Paris ; nous avons lieu d'espérer, cependant, que cette affaire recevra une solution d'ici à peu de jours.



Après déduction des frais et chargés de toutes sortes de votre compagnie, ainsi que de la somme de 81.875 fr. 74, pour amortissement de la laverie nouvelle dont il est parlé ci-dessus, l'ensemble des bénéfices à répartir ressort à 1.485.622 fr. 65, ce qui permet de fixer à 40 francs par action le dividende total de l'exercice.

Conformément au bilan que vous avez sous les yeux, les bénéfices nets à répartir pour l'exercice 1895 s'élèvent à fr. 1.485.622 65

Il y a lieu de prélever sur cette somme, en vertu des prescriptions statutaires :

1° Un vingtième, ou 5 % pour le fonds de réserve, soit : 74.281 15

2° La somme nécessaire pour payer 5 % aux actions, à titre de premier dividende :  
815.000 00

880.281.12

Reste un excédent de 590.341 50

À distribuer comme suit :

1° 82 % aux actions 489.000 00

2° 12 % aux parts de fondateur 71.561 00

3° 6 % au conseil d'administration 35.780 50

Total égal 596.341 50

Il revient ainsi aux actions :

1° 815.000 00 à titre de premier dividende pour tenir lieu d'intérêts;

2° 489.000 00 à titre de deuxième dividende.

Total 1.304.000 00

correspondant à un dividende total de 40 fr. par action.

Un acompte de 15 francs ayant été payé le 1<sup>er</sup> janvier dernier en échange du coupon n° 36, il resterait à répartir un solde de 25 francs par action.

Si vous approuvez nos propositions, le coupon n° 37 sera détaché le 1<sup>er</sup> juillet prochain et sera payé, après déduction des impôts de finance, à raison de :

24 fr. » par action au nominatif,

23 fr. 10 — au porteur.

Et les parts de fondateur recevront par titre de 1/240<sup>e</sup> de part primitive :

Brut : 12 fr. 420 par titre.

Net : 11 fr. 925 —

MM. Gabriel Chabert et Fernand Serpieri arrivent à l'expiration de leur mandat de membres du conseil.

Aux termes de l'article 19 des statuts, les administrateurs sortants étant rééligibles, votre conseil vous propose la réélection de MM. Gabriel Chabert et Fernand Serpieri.

Vous aurez aussi à pourvoir à la nomination, pour l'exercice en cours, d'un ou deux commissaires en remplacement de M. Léon Deschars et de M. le baron C[ollin] de la Perrière, commissaires sortants et rééligibles.

Après la lecture du rapport de MM. les commissaires, nous soumettrons à vos décisions les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée :

1° Approbation du rapport et des comptes de l'exercice 1895 et fixation du dividende total à 40 francs par action;

2° Déclaration relevant MM. Homberg, [Octave] Maggiar, [Pierre-Emmanuel] Rodocanachi, Rostand [Jules], Serpieri (Fernand), et Serpieri (J.-B.), membres de votre conseil d'administration, de l'interdiction prononcée par l'article 40 de la loi du 27 juillet 1867 et par l'article 25 des statuts de notre Compagnie ;

3° Réélection de MM. Gabriel Chabert et Ferdinand Serpieri, administrateurs sortants ;

4° Nomination du ou des commissaires appelés à vérifier les comptes de l'exercice 1896 et fixation de leurs émoluments.

EXERCICE 1895

## Rapport de MM. les commissaires

Messieurs,

L'examen des livres de votre compagnie nous a permis de constater la bonne tenue de vos écritures et leur concordance parfaite, dont le bilan qui vous est soumis est le fidèle résumé.

Les changements apportés dans votre bilan sont, cette année, d'une importance relativement faible.

À l'actif, votre chapitre Valeurs immobilières s'est augmenté de 90.553 fr. 86 c. pour la construction de la laverie nouvelle et de 84.669 fr. 60 c. pour l'installation de l'éclairage électrique.

Le chapitre valeurs diverses comprend les titres en portefeuille avec une augmentation de 66.628 fr. 45 c. due au placement du produit de 750 francs de rente amortissable remboursée au pair et à l'application à ce chapitre d'une partie des disponibilités de la société ; il se détaille comme suit :

220 actions Cie de Siphnos et Eubée	
818 parts de fondateur Cie de Siphnos et Eubée	11 00
5.470 actions de capital des Mines de Dardesa pour mémoire	1 00
347 actions série A privilégiées des mines de Dardesa, pour mémoire	1 00
600 obligations Chemin de fer et Port de la Réunion 3 % à 410 06	246.036 95
24.660 francs de Rente 3 % amortissable à 86 75	713.086 60
1.800 obligations P.-L.M. 3 % (fusion ancienne) à 408 18	734.725 20
404 actions Laurium à 496 00	200.383 70
1.500 obligations Est 3 % nouvelles à 420 25	630.368 60
500 obligations communales 3 %, 1880 à 461 74	230.873 00
1.800 obligations Égypte 3 1/2 % (Dette privilégiée) à 455 63	820.135 70
965 actions série B privilégiées des mines de Dardesa à 57 34	55.336 85
Total (fr.)	3.630.958 60

Toutes ces valeurs sont de premier ordre et inventoriées au prix d'achat, prix qui est sensiblement inférieur aux cours actuellement cotés.

Le Passif ne donne lieu à aucune observation.

Le compte Profits et pertes comprend, sous la rubrique Créances douteuses, une somme de 58.450 fr. 90 c., représentant les droits de la Compagnie dans une maison en liquidation ; partie de cette somme sera recouvrée petit à petit.

Enfin, une somme de 81.875 fr. 74 c. représente l'amortissement opéré sur la construction de la nouvelle laverie; c'est un acte de prudence dont nous n'avons qu'à féliciter votre conseil.

Vos fonds disponibles reposent dans des maisons vous donnant toutes garanties.

Les prescriptions statutaires ont été observées en ce qui concerne la répartition des bénéfices que vous propose le conseil et la Réserve statutaire s'est augmentée dans les proportions voulue par la loi.

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver les comptes qui vous sont présentés et à ratifier les propositions de votre conseil, en ce qui concerne la distribution des bénéfices.

Les commissaires,  
L. DESCHARS, baron G. de la PERRIÈRE.

## RÉSOLUTIONS

### Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1895, tels qu'ils lui sont présentés, et fixe à 40 francs par action le dividende total dudit exercice.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale autorise., en tant que de besoin, MM. Homberg, [Octave] Maggiar, [Pierre-Emmanuel] Rodocanachi, Rostand [Jules], Serpieri (Ferdinand), Serpieri (J.-B.), administrateurs, à conserver un intérêt dans la Société anonyme des Mines de Dardesa, et à passer tous marchés avec cette dernière, au nom de la Compagnie française des mines du Laurium.

### Troisième résolution

MM. Gabriel Chabert et Ferdinand Serpieri, administrateurs sortants, sont réélus administrateurs.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme commissaires pour l'exercice 1896 MM. Léon Deschars et baron C[ollin] de la Perrière, avec faculté, pour chacun d'eux, d'accomplir seul le mandat confié aux commissaires en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque, et fixe à 1.000 francs l'allocation attribuée à chacun d'eux.

Rappelons que le conseil d'administration se compose de :

MM. Thiébaud, Victor [adm. CNEP], président du conseil ;

Rostand, Jules, vice-président ;

Maggiar, Octave, administrateur délégué ;

Serpieri, Fernand, administrateur délégué en Grèce.

Administrateurs :

MM. Baguenault de Puchesse [Gustave] ; Chabert, Gabriel ; Dorion, Joseph ; Homberg, Octave ; Rodocanachi P[ierre]-Emmanuel ; Serpieri, Jean-Baptiste ; Vergé, Henry.

---

Laurium français  
(*Paris-Capital*, 12 août 1896)

L'action est assez bien tenue à 650 fr.

La cour d'appel de Paris, par un arrêt en date du 16. juillet, vient d'infirmer le jugement du tribunal de commerce de la Seine qui avait accueilli la demande des porteurs de parts de fondateurs de la Compagnie française du Laurium, demande tendant à obtenir la répartition de 12 % des sommes inscrites au fonds d'amortissement et 15 % également des sommes consacrées depuis la constitution de la société à l'amortissement du matériel, de l'outillage industriel, du chemin de fer et du wharf, dans la mesure qu'une expertise déclarerait excessive.

---

Académie des sciences

Les minéraux néogènes de scories  
plombeuses athéniennes du Laurium (Grèce)  
Note de M. A. Lacroix, présentée par M. Fouqué.  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> janvier 1897)

---

Compagnie belge des mines d'or australiennes  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 janvier 1897)

Sous le titre de Compagnie belge des mines d'or australiennes va se constituer prochainement à Liège, une société au capital de 3 millions de francs, dont le but est l'exploitation de diverses mines d'or en Australie.

Le capital est entièrement souscrit, et parmi les souscripteurs nous voyons figurer l'élite de l'industrie et de la finance liégeoises. [...] À mentionner aussi MM. Serpieri, des mines du Laurium, et M. Malger, de l'Asturienne des mines.

---

INGÉNIEURS CIVILS EN EXERCICE  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 février 1897)

Georgiadès (G[eorges]), ingénieur en chef de la Société des usines du Laurium, à Ergastéria (Laurium), Grèce.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 19 juin 1897)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie française des mines du Laurium a eu lieu le 18 juin.

Elle a approuvé, tels qu'ils lui étaient présentés, les comptes de l'exercice 1896 et fixé le dividende y afférent à 40 fr. par action, sur lesquels un acompte de 15 fr. est déjà distribué. Le solde de 25 fr. sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

MM. Victor Thiébaud et Emmanuel Rodocanachi, administrateurs sortants, ont été réélus et MM. Deschars et le baron de La Perrière maintenus dans leurs fonctions de commissaires des comptes pour l'exercice en cours.

---

Tombeau de Giovanni-Battista Serpieri et de ses descendants  
au Premier cimetière d'Athènes





(photos Corinne Krouck, 2018)

---

Ingénieurs civils en exercice  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 26 décembre 1897)

Georgiadès (Georges), ingénieur, bureau technique des mines, 9 bis, rue Ophtalmiatrion, à Athènes (Grèce).

Georgiadès (Achille), ingénieur de la Compagnie française des mines du Laurium, à Camaresa-Laurium (Grèce).

---

Comité d'admission de 1900 pour les mines  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1898)

Maggiar (Octave), administrateur délégué de la Cie française des mines du Laurium.

Ingénieurs civils en exercice  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 mars 1898)

Triouleyre <sup>30</sup>, ingénieur de la **Compagnie** française des mines du Laurium, 78, avenue de Breteuil, Paris.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 16.300.000 FRANCS  
Siège social : 27, rue Laffitte à Paris.  
Avis aux actionnaires  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 26 mai 1898)

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le vendredi 17 juin, à trois heures, à la salle de la Société des gens de lettres, 10, cité Rougemont, à Paris, à l'effet d'entendre les rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes de l'exercice 1897, les approuver, s'il y a lieu, fixer le dividende à distribuer et procéder à la nomination ou à la réélection de deux administrateurs sortants et à celle du ou des commissaires chargés de vérifier les comptes de l'exercice 1897.

Pour y assister ou se faire représenter à l'assemblée, les actionnaires propriétaires de 20 actions au moins devront avoir justifié, quinze jours avant la réunion, du dépôt de leurs titres dans l'un des établissements suivants :

À Paris : Compagnie française des mines du Laurium ;

Comptoir national d'escompte de Paris ;

Crédit Lyonnais ;

Crédit industriel et commercial ;

Société Générale ;

MM. Rostand, Deschars et Cie, 66, rue de la Chaussée-d'Antin.

---

<sup>30</sup> Louis Triouleyre : voir plus sa notice dans le Qui êtes-vous ? 1924.

À Lyon : Société lyonnaise de dépôts et de comptes courants et de crédit industriel [SLD].

À Marseille : Société Marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts.

À Athènes : Chez M. F.-J.-B. Serpieri,  
ou dans l'une des agences des établissements indiqués ci-dessus.

N. B. — Les certificats de dépôt d'actions émanant des sociétés de crédit, maisons de banque et officiers ministériels seront assimilés aux titres déposés en vue de l'assemblée et en tiendront lieu.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*Le Journal des débats*, 23 juin 1898)

L'assemblée générale du 17 courant approuvé les comptes de l'exercice 1897, qui lui étaient soumis.

Le dividende a été fixé à 30 fr. par action ; le revenu des Parts de fondateur à 3 fr. 97 net.

MM. J. Dorion et O. Homberg, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 juillet 1898)

Le dividende de la Compagnie française des mines du Laurium a été fixé à 30 fr. au lieu de 40. L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1897 et fixé le dividende y afférent à 30 francs par action. Un acompte de 15 francs ayant été payé en janvier dernier, le solde de 15 francs sera mis en paiement sous déduction des impôts à partir du 1<sup>er</sup> juillet. À la même date sera payé le revenu des parts de fondateur à raison de 3 fr. 97, nets pour chacune d'elles. MM. J. Dorion et O. Homberg, administrateurs sortants, ont été réélus. Les commissaires des comptes, MM. L. Deschars et le baron [Collin] de la Perrière ont vu renouveler leur mandat pour l'exercice en cours.

---

LAURIUM FRANÇAIS  
(*Paris-Capital*, 23 novembre 1898)

De 1890 à 1896 inclusivement, la Compagnie française des mines du Laurium a pu distribuer chaque année un dividende de 40 fr. à ses actionnaires.

Pour 1897, la répartition n'a été que de 30 fr.

Voici comment s'est établi le compte de profits et pertes pour les deux derniers exercices :

RECETTES

	1896	1897
Intérêts et revenus	196.341	212.524
Bénéfice d'exploitation	2.013.188	1.410.010



	2.209.529	1.629.134
--	-----------	-----------

## DÉPENSES

Exploitation	218.803	200.176
Frais généraux d'administration	147.716	141.505
Divers	65.831	76.138
Amortissements	208.057	144.178
Bénéfices à répartir	1.485.622	1.067.137
	2.209.529	1.929.134

Ainsi, d'une année à l'autre, les produits du portefeuille ont progressé de 16.13 fr., mais les bénéfices industriels ont déchu de 596.578.

La diminution est d'autant plus remarquable que la production aux mines s'était sensiblement développée, comme l'indique le tableau comparatif ci-dessous.

(En tonnes)	1896	1897
Plomb	7.832	8.603
Minerais de zinc	27.163	25.377
Minerais de fer, manganésifère et divers	83.356	117.818
	118.311	151.798

Pour expliquer la médiocrité des résultats obtenus en 1897, le conseil d'administration a fourni une triple raison à l'assemblée générale des actionnaires.

En premier lieu, il a fallu compter avec l'élévation du prix de revient et un surcroît de dépenses pour travaux de recherches préparatoires. D'autre part, on a eu à constater une diminution de la teneur on métaux utiles des minerais traités. Enfin, il y a la question du change. Depuis de longues années, une bonne partie de ses bénéfices industriels provenait, pour la Compagnie du Laurium, de la dépréciation de la monnaie hellénique ; le personnel était, en effet, payé en drachmes et les produits vendus en francs. Si on veut bien se rappeler qu'à un moment, la prime de l'or était de 80 % en Grèce, on comprendra aisément l'importance des bénéfices réalisés par le Laurium. Mais cette source de produits s'est notablement appauvrie depuis les arrangements financiers conclus par le gouvernement hellénique avec les grandes puissances. Le change s'est considérablement amélioré et il est permis de penser qu'il continuera à se relever encore, grâce au contrôle international exercé sur les finances du pays.

L'avenir du Laurium ne paraît donc pas devoir être aussi brillant que son passé. Heureusement pour les actionnaires, la situation financière de la société est assez solide, comme l'indique le dernier bilan.

Au 31 décembre 1897

ACTIF	
Valeurs immobilières	12.895
Valeurs mobilières	8.852
Totaux	<u>21.747</u>
PASSIF	
Actions	16.300
Engagements envers les tiers	2.983
Réserves	1.307
Profits et pertes 1.067	
Totaux	<u>21.747</u>

On a vu qu'à l'actif, le chapitre des valeurs mobilières représente 8.852.000 fr. Au sujet de cet ensemble comprenant les minerais en stock, les approvisionnements, les comptes débiteurs et le portefeuille de titres, il convient de noter que les valeurs acquises par la société figurent au bilan pour prix d'achat.

Or, ce sont des valeurs de premier ordre, jusqu'à concurrence de 3 millions 1/2 de francs, et ayant obtenu une grosse plus-value. C'est là une réserve latente des plus précieuses.

Actuellement, l'action du Laurium s'inscrit à 610 fr., le dernier dividende étant de 27,58, le titre se trouve donc capitalisé à 4,52 %.

INGÉNIEURS CIVILS EN EXERCICE  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 décembre 1898)

Molet, ingénieur à la Compagnie française des mines du Laurium.

LAURIUM FRANÇAIS <sup>31</sup>  
(*Le Renseignement financier (Roubaix)*, 15 janvier 1899)

La Compagnie française des mines de Laurium a été constituée le 19 septembre 1875. Elle a pour objet : la propriété et l'exploitation des mines de plomb et de zinc du Laurium (province d'Attique, en Grèce), connues sous la dénomination de concessions Serpieri, Mercati et Antonopoulo ; l'obtention et l'exploitation d'autres mines en Grèce, de quelque façon que la société en devienne propriétaire, et généralement tout ce qui se rapporte à l'industrie minière et métallurgique.

L'étendue des concessions ci-dessus est de 3.171 hectares 20 ares. La Société possède en outre les gisements Metalefleki et diverses mines situées dans la commune du Laurium et cédées par la Société minière dite « Péricle's ».

Le siège social de la société est à Paris, 27, rue Laffitte. Sa durée est de 50 ans du jour de sa constitution (17 septembre 1875 au 17 septembre 1925).

Le capital social fut d'abord fixé à 13 millions 500.000 fr., divisé en 2.700 actions de 500 fr. au porteur, libérées, dont 23.000 furent remises en représentation des

<sup>31</sup> Article signalé par Corinne Krouck, professeur d'histoire à Cergy-Pontoise, que nous remercions.

concessions, apportées et 4.000 souscrites au pair par les fondateurs. En 1879, il a été porté à 16.300.000 fr. par la création de 5,600 actions nouvelles attribuées à M. Serpieri pour l'apport de la Société Périclès. Il y a donc au total actuellement 32.600 actions au porteur et entièrement libérées.

Les intérêts et dividendes sont payables le 1<sup>er</sup> janvier (acompte) et le 1<sup>er</sup> juillet (solde).

Le conseil d'administration, qui comporte 9 à 12 membres propriétaires chacun de 100 actions, est actuellement composé de MM. Victor Thiébaud, président ; Jules Rostand, vice-président ; Oct. Maggiar, administrateur délégué en Grèce ; [Gustave] Baguenault de Puchesse, Gabriel Chabert, O. Homberg, J. Dorion, P[ierre-]E[mmanuel] Rodocanachi, J.-B. Serpieri et Henry Vergé.

L'assemblée générale ordinaire annuelle a lieu au plus tard dans le courant de juin : elle est composée des propriétaires de 20 actions au moins déposées 15 jours avant la réunion : vingt actions donnent droit à une voix et l'on ne peut en réunir plus de 25.

Pour l'inventaire, sur les produits nets il est annuellement prélevé : 1° un vingtième, soit 5 % au moins pour la formation d'un fonds de réserve légale, et ce jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social ; 2° la somme nécessaire pour payer 5 % d'intérêts aux actions., à titre de premier dividende. Sur l'excédent, 82 % sont distribués à toutes les actions à titre de deuxième dividende, 6 % au conseil et 12 % aux fondateurs.

Au sujet de ces 12 %, le droit était représenté à l'origine par 24 parts nominatives, qui ont été attribuées dans diverses proportions aux fondateurs : puis chacune de ces 24 parts a été ultérieurement divisée en 240 parts ; de sorte qu'actuellement, il existe 5.760 parts de fondateur également nominatives.

Aux deux premières années d'exploitation ne correspond aucun dividende. La société les consacra à des travaux préparatoires destinés à donner à l'entreprise une marche d'ensemble et à obtenir une production régulière. C'était de bonne administration, aussi se fit-elle de suite une bonne place dans l'industrie minière.

L'activité industrielle prit aussitôt des proportions importantes. Toutefois, il importe de remarquer que la production a toujours été de plus en plus irrégulière, ainsi qu'on peut en juger par les chiffres suivants :

Année	tonnes
1878-79	59.000
1884-85	120.000
1886-87	48.000
1892-93	76.989
1893-94	77.392
1894-95	95.8157
1895-96	75.495
1896-97	118.341

Les dividendes distribués au cours de ces années ne sont pas proportionnés au chiffre de la production :

Année	Fr.
1878-79	50 00

1884-85	80 00
1886-87	32 50
1892-93	40 00
1893-94	40 00
1894-95	40 00
1895-96	40 00
1896-97	40 00
1897-98	30 00

Dans ces dernières années, ce n'est pas surtout vers l'extraction du minerai de zinc que la société a porté son attention, mais du côté de celle des minerais de fer au manganèse, ce dernier produit étant devenu rare et assez recherché :

(Tonnes)	1894	1895	1890
Plomb argentifère	8.841	9.573	7.822
Minerais de zinc	22.325	25.356	27.163
Minerais de fer manganésifères	58.174	25.772	73.549
Minerais d'autres sortes	6.257	4.794	9.807
Totaux	95.867	75 495	118.341

Il est de toute évidence que, jusqu'ici, la Société n'a pu encore bénéficier des dépenses qu'elle a faites pour les minerais manganésifères ou du moins qu'elle ne l'a pas dit, et que, d'un autre côté, ses bénéfices ne paraissent pas avoir été influencés par la hausse du zinc. Ceci tient à une chose qui saute aux yeux lorsqu'on examine successivement plusieurs bilans, c'est que le conseil a l'habitude de présenter comme bénéfice net un chiffre calculé de façon à ce qu'il cadre absolument avec le montant qui sera réparti, y compris les amortissements et le prélèvement pour la réserve légale, si bien qu'il n'y a jamais de solde reporté d'un exercice à l'autre. **Cette manière de procéder prouve que le bénéfice présenté est un bénéfice voulu d'avance**, n'ayant aucun rapport avec les bénéfices véritablement réalisés, pouvant les égaler sans doute mais pouvant aussi leur être supérieurs ou inférieurs, ce qu'il est fort difficile de reconnaître par un simple examen des bilans publiés.

Nous avons dit plus haut que le dividende de 1897-98 avait été inférieur aux précédents. Ceci s'explique lorsqu'on examine le détail de l'exercice. Le compte de profits et pertes présente en recette les chiffres suivants : intérêts et revenus, 191.427 fr. 91 ; bénéfices sur réalisations de valeurs. 21.096 fr. ; bénéfices de l'exploitation, 1.416.610 fr. 08, ensemble 1.629.133 fr. 97. Pour l'exercice précédent, il s'agissait de 2.209.529 fr. 53. D'une année à l'autre, les profits ont donc diminué de 580.395 fr. 56 ; à peu près toute entière, cette différence porte sur les bénéfices de l'exploitation. Si, de l'ensemble des profits de 1897, on retranche 417.818 fr. 45 de frais généraux et accessoires, il reste 1.211.312 fr. 52. D'une année à l'autre, ces frais ont subi une simple diminution de 800 fr. environ. Enfin, il y a encore lieu de retrancher les amortissements ; ils ont été cette fois de 144.178 fr. 17, en diminution de 154.000 fr. environ sur l'année précédente et il est resté un bénéfice net de 1.067.137 fr. 35.

Ainsi., en résumé, les profils bruts ont diminué d'environ 680.000 fr., mais la réduction a été ramenée à 422.000 fr. par une atténuation des prélèvements pour amortissements et quelques menues différences au delà.

On ne rencontre point au rapport d'explications topiques sur la baisse si sensible du bénéfice d'exploitation, Il a bien été parlé des dommages causés du fait de la grève de 1896, mais l'explication est insuffisante ; car, par ailleurs, ces dommages sont chiffrés par 130.883 fr. 63. Il doit s'agir, au fond, des difficultés nées de la guerre turco-grecque, mais ces difficultés n'ont été que passagères.

Ajoutons qu'il y a eu une amélioration du change en Grèce et que les bénéfices que retirait la société de la situation de l'agio sont diminués dans une certaine proportion.

Mais tout ceci est peu de chose en présence de la hausse du plomb, du zinc et des autres métaux dont les minerais sont exploités par la Compagnie. De cette hausse, elle a profité ; et comme, en somme, elle est bien administrée et dans une excellente situation financière, nous sommes d'avis que, malgré la diminution du dividende au cours du dernier exercice, le cours de l'action progressera plutôt. [...]

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 25 septembre 1899*)

Les actionnaires de la Compagnie française des mines du Laurium, qui se sont réunis le 24 juin dernier en assemblée générale ordinaire, ont dû être satisfaits, après la lecture qui leur a été faite du rapport du conseil d'administration, de l'exercice 1898, pendant lequel la Compagnie a développé sensiblement ses productions et réalisé, grâce au relèvement des prix des métaux, des bénéfices intéressants, très en rapport avec le chiffre de ses affaires.

Le montant global de la production en minerais d'expédition et en plomb-d'œuvre, qui s'était élevé à 151.798 tonnes, en 1897, a atteint, en 1898, 186.594 tonnes, soit, d'une année à l'autre, une augmentation de 34.796 tonnes dont ci-dessous la décomposition (tonnes) :

	1898	1897
Plombs-d'œuvre	10.883	8.603
Minerais de zinc	25.244	25.377
Minerais de fer manganésifères	110.868	90.081
Minerais d'autres sortes	39.599	27.737
Ensemble	<u>186.594</u>	<u>151.798</u>

L'augmentation de 1893 porte, comme cela s'est déjà produit en 1897, sur les minerais de fer manganésifères et autres sortes de minerais d'une valeur peu élevée.

L'augmentation des plombs-d'œuvre, qui est de 1.880 tonnes, est due en grande partie au traitement beaucoup plus important que d'habitude de minerais plombifères, achetés sur place aux exploitations voisines et dont l'introduction dans les lits de fusion procure certains avantages.

Pour la production des minerais de zinc, il y a lieu d'enregistrer une marche décroissante. Mais la Compagnie fait étudier les méthodes nouvelles d'enrichissement pouvant être appliquées avantageusement à certaines catégories de minerais de zinc existant en grandes quantités dans ses exploitations.

Les essais que la Compagnie fait à ce sujet, lui inspirent confiance et l'encouragent à poursuivre ses investigations avec énergie.

Les bénéfices de 1898 se sont élevés à 1 million 067.137 fr. 35, en dehors d'une somme de 165.172 francs 67 portée à l'amortissement de la laverie n° 3.

Le dividende fixé pour cet exercice est de fr. 30 par action.

Les bénéfices bruts se sont montés à fr. 1.652.656 85

pendant l'année 1898.

Il y a lieu d'en déduire :

les frais généraux s'élevant à : 317.918 35

les impôts sur action s'élevant à : 9.780 00

les dépenses pour la caisse de secours, les gratifications du personnel et divers s'élevant à : 82.638 59

l'amortissement de la laverie n° 3 s'élevant à : 165.172 67 575.509 50

Le bénéfice net est de 1.067.137 15

Il a été réparti comme suit :

Réserve légale : 53.356 86

5 % aux actions 1<sup>er</sup> dividende : 815.000 00 858.355 86

82 % aux actions 2<sup>e</sup> dividende 163.000 00

12 % parts de fondateur 23.853 66

6 % au conseil d'administration 11.926 83

1.067.537 35

Les deux attributions faites aux actionnaires, représentent le montant du dividende qui a été fixé à 30 francs par action, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus.

Au point de vue comptable, la situation de la Compagnie, au 31 décembre 1898, présente les différences suivantes avec le bilan de l'exercice précédent :

	1897	1898
ACTIF		
Valeurs mobilières :		
Mines et concessions, amortissements déduits	12.575.755 03	12.575.755 03
Laverie n° 3	419.116 84	253.939 17
Les comptes d'immeubles, matériel, etc., figurent au bilan pour mémoire.		
Valeurs mobilières comprenant les stocks, les approvisionnements, les débiteurs, les loyers d'avance et les comptes de caisse et portefeuille.	8.851.626 21	9.330.838 15
	<u>21.756.487 08</u>	<u>22.060.526 35</u>
PASSIF		
Capital	16.300.000 00	16.300.000 00
Engagements envers les tiers	2.982.861 49	3.253.553 90
Réserve statutaire	1.336.588 25	1.449.845 10
Profits et pertes	1.067.137 35	1.067.137 35
	<u>21.756.587 08</u>	<u>22.060.526 35</u>

L'assemblée, après avoir approuvé les comptes de l'exercice 1898 et fixé le dividende, a réélu administrateurs MM. Baguenault et Jules Rostand.

À plusieurs de ses administrateurs ayant des intérêts dans la Société des Mines de Dardesa, elle a donné les autorisations légales.

Enfin, elle a nommé commissaire des comptes pour l'exercice 1899 MM. Léon Deschars et Paul Monchicourt.

---

1901 : PARTICIPATION DE 50 % DANS LES MINES DU BOU-THALEB

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 août 1900)

Malgré la hausse des charbons dont l'exercice 1899 de cette Compagnie a commencé à ressentir les effets, le total des recettes au 31 décembre s'élevait à 1.727.635 05, présentant une augmentation de 84.988 fr. 20 sur l'année précédente, mais il y a lieu de remarquer que le compte Laverie n° 3 a été amorti pendant cette même période de 930.965 fr. 58 ainsi que nous l'avons fait remarquer, lors de la publication des comptes, dans notre numéro du 12 juin dernier. La production de l'année 1899, qui s'est élevée à 195.505 tonnes, se décompose comme suit par comparaison à celle de 1893 :

	1899	1898
Plomb argentifère	10.119	10.883
Minerais de zinc	23.771	25.244
Minerais de fer manganésifère	114.309	110.868
Minerais d'autres sortes	47.106	39.599
Total	195.305	186.594
Augmentation en faveur de 1893	8.711	

Le rapport du conseil d'administration, qui a été présenté à l'assemblée générale annuelle du 30 juin, dont nous avons donné les résolutions dans notre numéro du 3 juillet, fait remarquer la diminution de production du plomb argentifère et des minerais de zinc, résultant de leur amoindrissement pour la quantité et leur appauvrissement dans leur teneur. Aussi la principale préoccupation du conseil durant l'exercice 1899 a-t-elle été la recherche de nouvelles ressources minières.

Parmi les gisements proposés à la Compagnie, celui de Bou-, près de Sétif (Algérie), a, par son importance, attiré l'attention du conseil d'administration. Ce dernier, d'accord avec la Société générale des mines d'Algérie-Tunisie, qui possède une part dans la propriété de cette mine, a arrêté une convention d'après laquelle une société indépendante, au capital de 2.500.000 francs, devra être créée pour l'exploitation de la mine de Bou-Thaleb. Son capital en sera fourni par moitié par les deux parties contractantes, le siège social sera dans les bureaux de la Compagnie du Laurium et la direction confiée à cette même Compagnie.

En outre, la Société du Laurium s'est intéressée dans la Société des mines de Capsalo pour 50.000 drachmes et dans celle de plomb argentifère et de manganèse de Cadihalé, située sur la côte ouest de l'Asie mineure, dans le golfe de Koudroum (ancienne Halicarnasse).

Les produits de la Compagnie ont figuré à l'Exposition universelle internationale de 1900, au Pavillon royal de Grèce.

Après avoir approuvé les diverses participations prises et la convention relative à la constitution de la Société des mines de Bou-Thaleb, l'assemblée a fixé ainsi qu'il suit la répartition des bénéfices:

Fonds de réserve	53.356 86
Intérêts des actions	815.000 00
82 % aux actions	103.000 00
12 % aux parts de fondateur	23.853 66
6 % au conseil d'administration	11.926 83
Total égal aux bénéfices nets	1 037.137 35

Par suite le dividende brut des actions pour l'exercice 1899 s'élève à 30 francs (sur lesquels un acompte de 15 francs a déjà été payé en janvier dernier) et celui des parts de fondateur à 4 fr. 14.

L'assemblée a réélu MM. O. Maggiar et Henry Vergé, administrateurs sortants.

### LAURIUM GREC

(*Le Journal des finances*, 7 septembre 1901)

	6 septembre 1900	6 septembre 1901	Baisse
Plomb (en £)	18	11 27/32	34 %
Laurium fr.	561	315	43 %
Laurium grec	90 25	54 75	39 %

.....  
 Depuis de longues années, l'administration du Laurium grec prévenait les actionnaires que les mines s'appauvrissaient, et elle étudiait un projet destiné à utiliser les minerais de fer qu'elle possède. D'accord avec le Laurium français et le Creusot, on devait établir des hauts fourneaux.

Pour payer sa part de ces frais, le Laurium français aurait simplement puisé dans ses réserves, mais le Laurium grec eût été obligé de faire appel à ses actionnaires.

Aujourd'hui ce projet paraît abandonné.

Est-ce un bien ? Est-ce un mal ?



(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 décembre 1901, p. 1593)

Jalabert (St-Étienne, 1898), ingénieur du Laurium, est nommé ingénieur-directeur des Mines de Romalès, par Bilbao (Espagne).

---

#### UN CRIME

(*Le Figaro*, 3 novembre 1902)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 novembre 1901, p. 1344)

Athènes. — Un Italien a tiré deux coups de revolver sur M. [Fernand] Serpieri, directeur général de la Compagnie française du Laurium.

La blessure de M. Serpieri n'est pas inquiétante.

Les mobiles du crime sont des démêlés judiciaires.

---

#### Cie française des mines du Laurium

(*Paris-Capital*, 10 juin 1903)

Les gisements de zinc et de plomb des mines exploitées par la Compagnie française du Laurium s'épuisent graduellement et l'on en a une nouvelle preuve dans les résultats de l'exercice 1902, pendant lequel les bénéfices ont été inférieurs à ceux de 1901, inférieurs eux-mêmes à l'année précédente.

Les bénéfices nets en 1902 s'élèvent, en effet, à 686.315 fr. 80 ; ils avaient été, en 1901, de 857.804 fr. 75. Ajoutons, toutefois, que les bénéfices nets de 1902 ont été établis, après un prélèvement de 94.549 fr. 28 pour amortissements sur les mines et les concessions ; ils ont donc été, en réalité, de 780.865 fr. 08.

Nous trouvons la raison de cette moins-value dans les comptes comparés de 1902 et 1901. En effet, tandis que les bénéfices du compte exploitation qui étaient en 1901 de 1.129.293 fr. 66, tombent en 1902, à 991.164 fr. 51, les frais d'exploitation restent sensiblement les mêmes pendant les deux exercices : 181.268 fr. 80 en 1901 et 164.488 fr. 75 en 1902.

À l'assemblée générale annuelle qui vient d'avoir lieu, il n'a pas été possible au conseil d'administration de proposer le dividende de 25 fr. par action que l'on put distribuer en 1901, car les bénéfices sont inférieurs de 128.684 fr. 20 à la somme de 815.000 francs que cette répartition aurait exigée.

---

#### Turquie

Mines de plomb de Balia, en Turquie

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 mars 1904)

Les mines de plomb de Balia appartenait autrefois à la Société du Laurium, et, en 1902, devinrent la possession de la Société anonyme ottomane, formée en grande partie par des capitalistes français et russes. [...]

(*Mining and Engineering Journal*, février 1904).

---

#### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Compagnie française des mines du Laurium  
(*Gil Blas*, 15 juin 1904)

Les actionnaires de cette société, réunis hier en assemblée générale ordinaire, ont voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

I. — Approbation du rapport et des comptes de l'exercice 1903, se soldant par un bénéfice de 686.315 fr. 80, et fixation du dividende à 20 francs par action, sur lequel un acompte de 10 francs a été payé le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Le solde de 10 francs par action est payable le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

II. — Réélection de MM. [Gustave] Baguenault de Puchesse et Jules Rostand, administrateurs sortants.

III. — Déclaration relevant MM. [Gabriel] Chabert, Dorion, Homberg, [Octave] Maggiar, [Pierre-Emmanuel] Rodocanachi, Rostand et Serpieri, membres du conseil d'administration, de l'interdiction, par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, et par l'article 25 des statuts.

IV. — Réélection de MM. L[éon] Deschars et P[aul] Monchicourt <sup>32</sup>, commissaires sortants.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 juin 1904)

Durant l'exercice 1903, la production en minerais de toutes sortes extraits des chantiers de la Compagnie française des Mines du Laurium s'est élevée à 313.788 tonnes contre 306.733 tonnes en 1902, soit une légère augmentation de 7.066 tonnes en faveur du dernier exercice.

Par contre, le tonnage des produits finis ou d'expédition a subi une certaine diminution, passant de 110.775 tonnes en 1902 à 101.837 tonnes pour l'exercice écoulé, soit une moins-value de 8.938 tonnes qui se décompose comme suit (t.) :

	1902	1903	Différence en 1903
Plomb argentifère	8.268	8.859	+ 591
Zinc	17.903	16.584	- 1.319
Fer manganésifère	66.400	62.057	- 4.343
Minerais divers	18.204	14.357	- 3.867
	<u>110 775</u>	<u>101.837</u>	<u>- 8.938</u>

Toutefois la meilleure tenue des cours des métaux intéressant la société, notamment de ceux du zinc, du plomb et de l'argent, a permis de réaliser un bénéfice d'exploitation supérieur, sur un chiffre de ventes inférieur au précédent, comme on vient de le voir.

Le compte de profits et pertes approuvé par l'assemblée du 14 juin présente un solde bénéficiaire de 686.315 fr. 80, identique à celui de l'exercice précédent; mais, alors qu'en 1902, l'amortissement sur mines et concessions ne figurait parmi les charges que pour 94.549 fr. 38, il s'élève cette année à 131.488 fr. 01. Voici, au surplus, comment s'établissent les bénéfices nets des deux derniers exercices :

---

<sup>32</sup> Paul Monchicourt : expert-comptable et frère de feu Achille Monchicourt. Connu pour s'être notamment occupé de la liquidation de l'ancien Comptoir d'escompte de Paris à partir de 1888.

	1902	1903
CHARGES		
Frais généraux :		
Administration	142.305 53	127.129 42
Exploitation	164.488 75	162.992 65
Abonnement au timbre	9.780 00	9.780 00
Dépenses pour la caisse de secours et gratifications au personnel	78.31,1 70	72.804 20
Divers	3.321 52	131.488 60
Amortissements :		
Mines et concessions	94.549 28	131.488 01
Total	<u>492.786 78</u>	<u>517.342 88</u>
PRODUITS		
Bénéfices d'exploitation	991.164 51	1.057.444 03
Intérêts et revenus	163.760 00	145.998 33
Boni sur valeurs réalisées ou remboursées	24.178 07	216 32
Total des produits	1.179.102 58	1.203.658 68
Rappel des charges	492.786 78	517.342 88
Bénéfices nets	686.315 80	680.315 80

Il était tout indiqué, dans ces conditions, de maintenir le dividende à son chiffre antérieur de 30 francs par action, absorbant 653.000 francs. (Pour 1901, le dividende avait été de 35 francs par titre, nécessitant 815.000 fr.). Un acompte de 10 fr. ayant été payé le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le solde, soit net 9 fr. 60 par titre nominatif et 9 fr. 35 par titre au porteur, sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, en échange du coupon n° 53.

Parmi les entreprises dans lesquelles la Compagnie est intéressée, la Société des mines de Dardesa, qui avait déjà dû réduire son dividende de 6 drachmes par action en 1901 à 5 drachmes 50 en 1903, a fonctionné dans des conditions défavorables en 1903 : le dividende de cet exercice ne pourra être que de 3 drachmes 50 par titre.

La Société des mines de Capsalo, par contre, a pu, grâce aux résultats acquis en 1903, non seulement distribuer à ses actionnaires l'intérêt statutaire de 6 % sur les sommes versées, mais encore amortir le quart de la valeur nominale de ses actions, soit 135 drachmes par action de 500 drachmes.

Le dividende pour l'exercice 1903 de la Compagnie française des mines du Sunium a été de 10 fr. par action comme pour les années précédentes.

La production de la Société des Mines du Bou-Thaleb a été très limitée en 1903, cette entreprise n'étant pas encore sortie de la période d'installation : elle mettra en paiement, au mois de juillet prochain, un dividende de 30 francs par titre. La Compagnie française des mines du Laurium possédant 3.000 actions de cette dernière société, la répartition en question représente pour elle un revenu brut de 40.000 francs.

Tous les titres de ces diverses affaires qui composent le portefeuille du Laurium, sont portés au bilan arrêté le 31 décembre dernier, pour leurs prix d'achats respectifs ; le

conseil n'en a pas dressé l'inventaire aux cours à cette date, parce qu'il estime que la plus-value acquise sur certains de ces titres compense la dépréciation que d'autres ont pu éprouver ; le portefeuille était donc évalué à la fin de l'exercice écoulé à 4.085.875 fr. 79.

Des travaux de recherches exécutés en 1903, ont fait découvrir quelques nouvelles couches de minerais, remédiant ainsi en partie à l'épuisement des gîtes que nous signalions déjà l'an dernier. D'autre part, le nouvel impôt établi, en Grèce, sur les explosifs ne semble pas devoir porter préjudice à la société. Ces circonstances auraient permis de former de bonnes espérances sur l'exercice en cours, si l'on n'avait eu à enregistrer une nouvelle baisse des cours du change, qui tend encore à s'aggraver. L'administration, ne pouvant rien à ce mal, a tenté d'en compenser les effets par des mesures d'économie : les frais ont été réduits, et l'on étudie en ce moment des méthodes d'exploitation qui permettraient d'obtenir un meilleur rendement, notamment sur la fusion des plombs, et de traiter des minerais étrangers.

La situation active et passive de la société au 31 décembre 1903 ne présente guère de différence sur les chiffres de la date correspondante de 1903. L'amortissement du compte de premier établissement, qui s'est élevé, nous l'avons dit plus haut, à 131.488 fr. 01 et l'a ramené à 12.090.464 fr. 51.

L'assemblée, après avoir approuvé les comptes, a réélu MM. [Gustave] Bagueault de Puchesse et Jules Rostand à leurs fonctions d'administrateurs.

---

Laurium français  
(*Le Journal des débats*, 25 juin 1904)

Le Laurium français est avantageux à son cours actuel de 311 fr.

1° — Sur la base du dividende de 20 fr., qui vient d'être voté pour 1903, comme pour 1902, ils constituent un placement de près de 6 %.

2° — La situation financière de la société est solide. Les immeubles, le matériel, le chemin de fer et le wharf ne figurent plus au bilan que pour 1 fr.

D'autre part, les amortissements sur les mines et la réserve spéciale s'élèvent à 3.987.370 fr. 11, c'est-à-dire au quart du capital, qui est de 16.800.000 fr.

Le fonds de roulement atteint 6.572.511 fr.

3° — Les sociétés dans lesquelles le Laurium français est intéressé donnent des résultats satisfaisants.

Les Mines de Capsalo ont distribué 6 % pour 1903 et amorti le quart du capital, soit 125 drachmes par action de 500 drachmes.

Les Mines du Sunium\* dont les actions ont coûté 90 fr. au Laurium, ont réparti 10 fr. par titre, comme précédemment, et Dardesa 5,50 %.

Quant aux Mines du Bou-Thaleb, dont le Laurium possède 2.000 actions, elles vont mettre en paiement, en juillet, 20 fr. par titre, bien qu'elles ne soient pas encore sorties de la période d'installation et que la production ait été encore très limitée en 1903.

Cette entreprise s'annonce comme très rémunératrice.

4° — La hausse des métaux, dont bénéficiera non seulement le Laurium, mais encore les mines dans lesquelles il est intéressé, compensera l'abaissement du change en Grèce, qui accroît les charges de la Compagnie.

Dans de telles conditions, il semble que l'on puisse s'attendre à une amélioration des bénéfices et du dividende pour le Laurium français.

(Cote de la Bourse et de la banque, 13 juin 1905)  
(Gil Blas, 14 juin 1905)

L'assemblée générale de la Compagnie française du Laurium s'est tenue le 10 courant. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1904, que, faute de place, nous ne pouvons publier aujourd'hui, se soldant par un bénéfice net de 867.213 fr. 06, contre 817.803 fr. 81 en 1903.

Le dividende a été maintenu à 20 francs par action. Sur cette somme, un acompte de 10 francs a été payé en janvier dernier ; le solde sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet, à raison de 0 fr. 60 net par action nominative et 9 fr. 25 par action au porteur. Les bénéfices nets des deux derniers exercices ont été répartis de la manière suivante :

	1903	1904
Fonds de réserve	34.315 80	34.315 80
Dividende de 20 francs aux 32.600 actions	652.000 00	652.000 00
Amortissement des mines et concessions	131.488 01	180.897 26
	817.803 81	867.213 06

*Quitus* a été donné à M. Homberg de sa gestion d'administrateur. MM. [Octave] Maggiar et Vergé, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

## Jules ROSTAND (1847-1930), président

Fils de Jules Rostand (1820-1889, fabricant d'huile, administrateur de la Société marseillaise de crédit et de la calamiteuse Union générale, et de Marie Puget.

Neveu d'Albert Rostand (1818-1891), directeur à Marseille des Messageries impériales (1851-1857), puis administrateur des Messageries maritimes (1881-1891), administrateur du Crédit industriel et commercial (1859) qu'il pousse en 1865 à parrainer la création de la Société marseillaise de crédit (dont il devient administrateur) et de la Lyonnaise de dépôts (SLD), et à investir en Indochine. Président des Docks et entrepôts de Marseille, des Chemins de fer algériens (1860-1863) et de la Banque franco-égyptienne, administrateur de la Banque française des colonies (1880), des Chemins de fer des Asturies (1880), des Mines d'Aguilas, etc.

Cousin d'Alexis Rostand (1844-1919), musicien, entré en 1869 à la succursale de Marseille du Comptoir d'escompte de Paris, directeur de celle-ci, puis administrateur-directeur général (1902), vice-président (janvier 1908) et président (juillet 1908) du Comptoir national d'escompte de Paris (CNEP), le représentant comme vice-président (1901), puis président (1908-1919) de la Banque de l'Afrique occidentale (BAO), vice-président de la Compagnie française des chemins de l'Indo-Chine et du Yunnan (1901), administrateur de la Banque de l'Indochine (1902), des Compteurs à gaz (1909), etc. En outre administrateur des Docks et entrepôts de Marseille.]

Marié à Hélène Gay. Trois enfants dont Isabelle, mariée à Louis Desanges, président de Gaz et eaux, successeur de son beau-père au conseil des Compteurs de Montrouge.

Co-fondateur en 1881 avec Léon Gay de la société en nom collectif Gay, Rostand et Cie, banquiers, 18, avenue de l'Opéra, Paris, transformée ensuite en MM. Rostand, Deschars et Cie, 66, rue de la Chaussée-d'Antin.

Administrateur délégué du Gaz de Port-Saïd (ca 1876-1899),  
Administrateur de la Compagnie française d'éclairage et de chauffage par le gaz (1882),  
administrateur des Mines de Siphnos et Eubée (1882),  
administrateur de Gaz et eaux (dès 1886),  
vice-président de la Montecatini (Italie)(1888),  
administrateur des Chantiers et ateliers de la Gironde (réélu en juin 1894), puis des Forges et chantiers de la Gironde,  
président (1894-1923) de la [Compagnie générale française de tramways](#),  
administrateur (oct. 1894), puis vice-président (1919) — après le décès d'Alexis Rostand — du Comptoir national d'escompte de Paris,  
administrateur de la Société de fonderie artistique Thiébaud frères, bronzes d'art à Paris (nov. 1894),  
président de la Société française des pyrites de Huelva (Espagne)(1899),  
administrateur (1900), puis président de la Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériels d'usines à gaz [dite Cie des Compteurs ou Compteurs de Montrouge),  
et administrateur de sa filiale, la Cie générale de construction de fours (1908),  
administrateur des Monts-de-piété égyptiens (ca 1904-ca 1929),  
administrateur délégué de la Société immobilière de la région parisienne (juin 1907) : immeubles vacants des pères Barnabites à Paris, cité ouvrière entre les rues Dutot et Falguière...  
administrateur de la Cie générale parisienne de tramways (Tramways-Sud)(sous réserve),  
de la Banque d'Orient (1910),  
des Hauts Fourneaux et aciéries de Caen (1912),  
de la Société française de constructions mécaniques (Anc. Éts Cail)(1913),  
de la [Banque de l'Indo-Chine](#) (juin 1919),  
de l'Union pour le crédit à l'Industrie nationale (Ucina)([1919),  
du Crédit foncier argentin (1919-1922),  
des Transports en commun de la région parisienne (TCRP)(1921), etc.  
Grand officier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand (1912).

Laurium français  
(*Gil Blas*, 13 juin 1906)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie française des mines du Laurium a eu lieu samedi dernier, 9 juin, sous la présidence de M. J[ules] Rostand, président du conseil.

Près de 9.400 actions étaient présentes ou représentées. L'exercice 1905 a laissé un bénéfice d'exploitation de 1.245.083 fr. 02.

Déduction faite des frais et charges de toutes sortes, ainsi que d'une somme de 245.054 fr. 58, portée en amortissement du chapitre installations nouvelles, le solde bénéficiaire ressort à 772.105 fr. 25, somme qui, statutairement, donne lieu à la répartition suivante :

1° Un vingtième ou 5 % pour le fonds de réserve, soit 38.605 25  
2° 22 fr. 50 par action, représentant un intérêt de 4 1/2 %, soit sur 32.600 actions de 500 fr. 733.500 00  
Total égal 772.105 25

Après la lecture des rapports du conseil et des commissaires, M. Jules Rostand a donné des renseignements sur la situation de la société et sur l'état des mines et usines.

Quelques actionnaires ont ensuite demandé et obtenu des éclaircissements sur certains points du rapport (portefeuille-titres, travaux en cours, procédés nouveaux, jetons de présence du conseil).

Sur ces déclarations, il est procédé à la mise aux voix des résolutions proposées par le conseil, lesquelles ont été adoptées à l'unanimité.

L'assemblée a approuvé dans toutes leurs parties les rapports et les comptes de l'exercice 1905, et fixé le dividende y afférent à 22 fr. 50 par action.

Un acompte de 10 francs ayant été déjà payé, le solde de 12 fr. 50 sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, sous déduction des impôts.

L'assemblée a donné *quitus* de leur gestion d'administrateurs à MM. J. Dorion et V[ictor] Thiébaud, et confirmé la nomination comme administrateurs de MM. J[ules] de Catelin, É[mile] Guès et Victor Thiébaud fils <sup>33</sup>.

Elle a réélu MM. G[abriel] Chabert et F[ernand] Serpieri, administrateurs sortants, et renouvelé aux membres du conseil d'administration les autorisations requises par la loi de 1867 sur les sociétés.

Enfin, elle a fixé à 20.000 fr. le chiffre global des jetons de présence du conseil d'administration et désigné à nouveau MM. L[éon] Deschars et P[aul] Monchicourt, comme commissaires des comptes pour l'exercice en cours.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
Société anonyme au capital de 16.300.000 francs <sup>34</sup>  
SIÈGE SOCIAL : À PARIS, 27, RUE LAFFITTE  
Assemblée générale ordinaire du 9 juin 1906  
(*Le Recueil des assemblées générales*, 10 juillet 1906)

---

<sup>33</sup> Victor Thiébaud fils (1875-1963) : président en 1929. Voir encadré ci-dessous.

<sup>34</sup> Divisé en 33.600 actions de 500 francs libérées. Cote officielle, au comptant. Cours du 30 juin 1906 : 378 fr. 50.

Il existe 5.700 parts de fondateur nominatives.

Les mines du plomb et de zinc du Laurium sont situées en Grèce, dans la province de l'Attique. Elles s'étendent sur 3.171 hectares et les concessions sont elles ont fait l'objet sont perpétuelles.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jules Rostand, président ; P[ierre]-Emmanuel Rodocanachi, vice-président ; Octave Maggiar, administrateur-délégué ; Fernand Serpieri, administrateur délégué en Grèce ; [Gustave] Baguenault de Puchesse, Jules de Catelin, Gabriel Chabert, Émile Guès, Victor Thièbaut, Henry Vergé.

Commissaires : MM. Léon Deschars, Paul Monchicourt.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

En conformité des prescriptions statutaires, nous vous avons réunis, ce jour, pour vous rendre compte des opérations de notre Compagnie pendant l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 1905.

Les résultats de cet exercice, le trentième de notre exploitation, se sont ressentis, plus que le précédent encore, de la baisse incessante des cours du change en Grèce. En effet, de 155, en 1903, le cours moyen du change est passé à 136 en 1904 et est tombé à 122 en 1905. Néanmoins, grâce aux améliorations et économies que nous avons pu réaliser, aussi bien qu'à la bonne tenue persistante des prix des métaux, le compte de Profits et pertes, ainsi qu'il résulte du bilan que vous avez sous les yeux, présente un solde bénéficiaire supérieur à celui de l'exercice précédent.

## RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Ex.	Minerais bruts extraits (t.)	Produits marchands ou d'expédition (t.)	Bénéfices d'exploitation (fr.)	Amortissements (fr.)	Bénéfices nets (fr.)	Dividendes (fr.)
1904	253.715	141.349	1.129.193 66	71.789 46	757.894 75	25 00
1903	206.721	110.775	901.164 51	94.519 33	686.315 80	20 00
1902	213.788	101.837	1.057.444 03	131.488 01	686.315 80	20 00
1901	235.506	105 378	1 069.396 04	180.897 26	686.315 80	20 00
1900	254.801	109.352	1.245.083 82	245.054 58	772.105 25	22 50

Le cours du change hellénique a encore baissé cette année. Il est descendu actuellement à 110 et 108. Cette baisse a sa répercussion sur les frais d'exploitation, mais elle n'affectera pas les résultats de l'exercice. Le président a fait connaître à l'assemblée qu'on pouvait espérer pour 1906 des résultats égaux et même supérieurs à ceux de 1905, grâce aux améliorations apportées à l'exploitation et à la hausse des métaux. La crainte que cette dernière amène une augmentation excessive de la production ne semble pas fondée à M. Jules Rostand. Pour le zinc, notamment, la production, qui a été en 1905 de 487.000 tonnes pour l'Europe et de 180.000 tonnes pour l'Amérique, a été absorbée entièrement par les usines de transformation.

La production en minerais bruts de toutes sortes, extraits des chantiers en exploitation, s'est élevée, en 1905, à 254.801 tonnes ; elle était, en 1904, de 235.506 tonnes, d'où une augmentation de 19.295 tonnes en faveur du dernier exercice, ainsi qu'il résulte du tableau comparatif ci-après :



Tonnes	1905	1904
Minerais de zinc	13.330	37.865
Minerais de plomb	86.926	86.215
Minerais mixtes sulfureux	51.878	45.084
Minerais d'autres sortes	72.077	66.842
Totaux	<u>254.801</u>	<u>245.506</u>

D'autre part, le tonnage des produits finis ou d'expédition, qui était de 105.378 tonnes en 1904, a atteint, en 1905, le chiffre de 109.352 tonnes se décomposant de la manière suivante :

Tonnes	1905	1904
Plomb argentifère.	8.151	8 964
Minerais de zinc	28.055	19.540
Minerais de fer et autres	78.146	76.874
Totaux	<u>109.352</u>	<u>105.378</u>

Il résulte de ce tableau que, dans son ensemble, le tonnage des produits d'expédition a été en 1905 supérieur de 3.974 tonnes à celui de 1904.

Les cours bruts moyens des métaux qui nous intéressent s'établissent comme suit pour les deux derniers exercices :

	1904	1905	Différence en plus
Plomb les 100 kg	29.765	34.110	4.345
Zinc les 100 kg	56.934	63.010	6.076
Argent le kg	96.222	101.408	5.186

Toujours préoccupés de l'avenir de notre Compagnie, nous avons poursuivi sans discontinuité la recherche et l'application de nouvelles méthodes d'enrichissement qui nous permettront de tirer parti des matières pauvres de diverses sortes que nous possédons en grandes quantités. Concurrément, nous avons augmenté notre usine centrale de force motrice par l'installation de nouveaux groupes gazogènes et de moteurs électrogènes. Nous espérons aussi pouvoir, dès la fin de l'année en cours mettre en feu le four américain, actuellement en construction et grâce auquel pourront être traités des minerais à basses teneurs, avec un rendement en métaux utiles beaucoup plus élevé que par le passé. Nous obtiendrons ainsi une amélioration importante dans notre usine à plomb qui constitue un des éléments principaux de notre exploitation.

Les dépenses afférentes aux installations nouvelles, qui avaient donné lieu à l'ouverture d'un compte spécial, se sont élevées, en 1905, à 218.509 fr. 50.

Ajoutées à celles des précédents exercices, qui étaient de 254.264 fr. 85, elles forment, au 31 décembre. 1905, un total de 472.774 fr. 35.

Nous venons maintenant vous fournir quelques renseignements sur les principales valeurs minières que nous possédons en portefeuille.

De plus en plus éprouvée et par la baisse des cours du change et par les changements qui se sont produits dans l'allure de ses gîtes, la Société de Dardesa, comme l'année dernière, ne distribuera aucun dividende sur les résultats de l'exercice 1905. Par contre, elle payera l'intérêt statuaire de 6 % aux actions privilégiées B et remboursera au pair de 100 drachmes un certain nombre de ces actions sorties au dernier tirage <sup>35</sup>.

La Société des mines du Bou-Thaleb, dont nous possédons 2.730 actions, grâce aux résultats qu'elle a obtenus en 1905, et tout en ayant fait une large part aux réserves, distribuera à ses actionnaires, sous forme de dividende, un intérêt de 6 %, correspondant à 30 francs par action. En outre, elle mettra en paiement le 1<sup>er</sup> juillet prochain, à titre d'amortissement du capital, une somme nette de 30 francs par action <sup>36</sup>.

Comme pour le précédent exercice, la Société des mines de Capsalo, en sus de l'intérêt de 6 % de son capital, distribuera cette année encore 75 drachmes par action, à titre d'amortissement. De ce fait, son capital initial de 300.000 drachmes se trouvera ramené à 135.000 drachmes.

Aucun changement n'a été apporté aux évaluations des valeurs constituant notre portefeuille et qui figure à l'actif de notre bilan pour une somme totale de 4.232.691 fr.

Pour nous conformer aux prescriptions statutaires, aussi bien qu'aux lois sur les sociétés anonymes, nous venons vous demander de donner à nos collègues qui font partie des conseils d'administration, soit de la Société anonyme des mines de Dardesa, soit de la Société des mines de Capsalo ou de la Société des mines du Bou-Thaleb, les autorisations requises en pareille circonstance. Les affaires traitées en 1905 avec ces diverses sociétés ont été d'ordre absolument, courant et normal.

Déduction faite des frais et charges de toutes sortes ainsi que d'une somme de 245.054 fr. 58 portée en amortissement du chapitre Installations nouvelles, le solde bénéficiaire ressort à 772.105 fr. 25, ce qui permet de fixer à 22 fr. 50 le dividende de l'exercice.

Nous allons maintenant vous donner lecture du bilan et du compte de Profits et pertes.

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1905 (fr.)

ACTIF	
Valeurs immobilières	
Valeur d'ensemble des mines et concessions	14.401.170 50
À déduire :	
Amortissements effectués jusqu'en 1904	2.491.603 25

<sup>35</sup> La Compagnie du Laurium possède 589 actions privilégiées et 6.000 actions ordinaires de la Société de Dardesa.

Jusqu'à présent, le minerai extrait de cette mine n'a pas la richesse qu'on avait espérée. Sa pauvreté en rend la vente difficile et la baisse du change pèse d'autant [plus] lourdement sur le prix de revient qu'il s'agit de minerais se vendant bon marché.

<sup>36</sup> Les actions du Bou-Thaleb, dont le cours moyen a été de 788 francs en 1905, sont actuellement à 888 francs (cours du 30 juin 1906, Cote officielle, deuxième partie).

Reste		11.909.567 25
Immeubles :	1 00	
Matériel et outillage :	1 00	
Chemin de fer :	1 00	
Wharf et dépendances :	1 00	4 00
Installations nouvelles :	472.774 35	
Amortissement effectué en 1905 :	245.051 58	227.719 77
Valeurs mobilières		
Approvisionnements :	695.309 72	
Minerais en stock :	1.648.947 55	
Espèces en caisse et chez les banquiers :	643.111 58	
Portefeuille des valeurs diverses :	4 232.691 00	
Débiteurs divers :	2.791.967 24	
Loyer d'avance :	3.750 00	10.015.777 09
		<u>22 153.068 11</u>
PASSIF		
Actions : 33 600 actions de 500 francs entièrement libérées		16 300.000 00
Engagements envers les tiers.		
Créditeurs divers :	1.985.234 61	
Effets à payer à Paris :	1.333.185 60	
Dividendes non réclamés sur actions :	17.246 93	3.335 667 14
Réserve statutaire		1.745 295 72
Profits et pertes : bénéfiques à répartir		772.105 25
		<u>22 153.068 11</u>

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT		
Frais généraux d'administration :	128.992 54	
Frais généraux d'exploitation :	156.721 10	285.713 64
Impôts sur actions (abonnement au timbre)		9.780 00
Dépenses pour la caisse de secours et gratifications du personnel :	90.262 85	
Divers :	10.006 07	100.268 93

Amortissement du compte Installations nouvelles	245.054 58
Bénéfices à répartir	772.105 25
	<u>1.412.922 39</u>
CRÉDIT	
Intérêts et revenus	167.839 37
Bénéfices du compte Exploitation	1.245.083 02
	<u>1.412.922 39</u>

Conformément au bilan que vous avez sous les yeux, les bénéfices nets à répartir pour l'exercice 1905 s'élèvent à 772.105 25

Cette somme recevrait l'application suivante :

1° Un vingtième ou 5 % pour le fonds de réserve, soit : 38.605 25

2° 22 fr. 50 par action représentant un intérêt de 4 1/2 %, soit sur 32.600 actions de 500 francs : 733.500 00

Total 772.105 25

Un acompte de 10 francs ayant été payé le 1<sup>er</sup> janvier dernier en échange du coupon n° 56, il resterait à répartir mi solde de 12 fr. 50 par action.

Si vous approuvez nos propositions, le coupon n° 57 sera détaché le 1<sup>er</sup> juillet prochain et sera payé, après déduction des impôts de finance, à raison de :

12 francs par action au nominatif

11 fr. 68, par action au porteur.

Dans les premiers jours de cette année, votre conseil d'administration a été très éprouvé par la perte d'un de ses membres, M. Joseph Dorion. M. Dorion, qui avait occupé autrefois les fonctions d'ingénieur-directeur de nos exploitations en Grèce, faisait partie de votre conseil d'administration depuis 1888. Par sa compétence en matière technique, il nous prêtait un concours des plus précieux. Vous vous associez, nous en sommes sûrs, aux regrets que nous laisse la perte d'un collaborateur aussi sympathique que dévoué aux intérêts de la compagnie.

Pour des raisons d'ordre personnel, M. Victor Thiébaud, qui faisait partie de notre conseil d'administration depuis 1884, nous a donné sa démission ; nous ne pouvons que regretter vivement le départ de ce collègue qui fut, pendant douze ans, président de votre conseil.

En remplacement de ces deux collègues, et de M. Octave Homberg qui nous avait donné sa démission l'année dernière, le conseil d'administration a désigné aux fonctions d'administrateurs : M. Jules de Catelin, ancien directeur de nos exploitations au Laurium, ingénieur civil des mines ; M. Émile Guès, conseiller honoraire à la cour d'appel de Paris ; M. Victor Thiébaud fils, ingénieur-électricien. Nous aimons à espérer que vous voudrez bien mentionner ces nominations par votre vote.

MM. Gabriel Chabert et Fernand Serpieri arrivent à l'expiration de leur mandat de membres du conseil. Aux termes de l'article 19 des statuts, les administrateurs sortants étant rééligibles, votre conseil vous propose la réélection de MM. Chabert et Serpieri.

Vous aurez aussi à pourvoir à la nomination, pour l'exercice en cours, d'un ou deux commissaires en remplacement de MM. Léon Deschars et Paul Monchicourt, commissaires sortants et rééligibles.

Enfin, vous aurez à déterminer le montant de l'allocation annuelle à accorder à votre conseil d'administration en vertu de l'article 29 des statuts.

C'est avec plaisir, qu'en terminant ce rapport, nous rendons hommage au zèle et au dévouement de tout le personnel de Grèce et de Paris sans distinction.

En résumé, nous soumettons à vos décisions les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée :

1° Approbation du rapport et des comptes de l'exercice 1905 et fixation du dividende à 22 fr. 50 par action ;

2° *Quitus* à donner à MM. Joseph Dorion et Victor Thiébaud de leur gestion d'administrateur ;

3° Confirmation de la nomination, comme administrateurs de MM. Jules de Catelin, Émile Guès et Victor Thiébaud fils ;

4° Réélection de MM. Gabriel Chabert et Fernand Serpieri, administrateurs sortants ;

5° Déclaration relevant MM. Chabert, Maggiar, Rodocanachi, Rostand, Serpieri et Vergé, membres de votre conseil d'administration, de l'interdiction prononcée par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, et par l'article 25 des statuts de notre Compagnie ;

6° Nomination du ou des commissaires appelés à vérifier tes comptes de l'exercice 1906 et fixation de leurs émoluments ;

7° Fixation du montant de l'allocation pour jetons de présence à accorder au conseil d'administration.

#### RAPPORT DES COMMISSAIRES

Messieurs,

La vérification des livres de votre Compagnie à laquelle nous nous sommes livrés en exécution du mandat que vous nous avez confié le 10 juin 1905, nous a permis de constater la parfaite régularité des écritures. Le bilan qui vous est soumis résume très fidèlement la situation de votre Société. Son examen donné lieu aux observations suivantes :

#### ACTIF

Mines et concessions. — Sans changement 11.909.567 25  
Installations nouvelles. — Au chiffre du bilan précédent 254.264 85  
Il y a lieu d'ajouter les dépenses de l'exercice 1905, soit 218.509 50  
Ensemble 472.774 35  
Somme sur laquelle votre conseil a effectué un amortissement de 245.054 58  
Reste 227.719 77

Les divers chapitres constituant les Valeurs mobilières dont le total s'élève à 10.015.777 fr. 09 c. représentent l'actif réalisable de votre société.

Le Portefeuille des valeurs diverses s'est trouvé augmenté, en cours d'exercice, de l'achat de : une obligation Est 3 % nouvelle, une obligation P.-L.-M., fusion ancienne 3 %, ainsi que de la libération de 375 fr. par titre de 730 actions de la Société des Mines du Bou-Thaleb, souscrites en 1904.

Par contre, il a été diminué du fait de l'amortissement de 3 actions série B privilégiée de la Société des mines de Dardesa et de l'amortissement de 60 francs par action sur les 100 actions de la Société des mines de Capsalo.

La composition du Portefeuille des valeurs diverses, au 31 décembre, s'établit ainsi :

600 obligations Chemin de fer et Port Réunion à 440	264.000
1.500 obligations Est 3 % (nouvelles) à 450	675.000
1.000 obligations Paris-Lyon-Méditerranée (fusion ancienne 3 %) à 450	450.000
220 obligations Orléans 3 % (nouvelles) à 450	99.000
1.600 obligations Égypte 3 1/2 % (dette privilégiée) à 500	800.000

800 actions Mines du Laurium à 350	280.000
6.000 actions Mines de Dardesa à 40	240.060
589 actions Mines de Dardesa (série B privilégiée) à 60	35.340
50 actions Mines du Sunium à 60	3.600
100 actions de Capsalo à 190	19.000
2.730 actions Mines du Bou-Thaleb à 500	1.365.000
470 actions Mines de Siphnos et Eubée à 5	2.350
84 parts de fondateur de Siphnos et Eubée (pour mémoire)	1
Ensemble	<u>4.232.691</u>

Ce chiffre présente une augmentation de 294.970 francs sur celui de l'exercice précédent. Aux cours actuels l'ensemble de toutes ces valeurs représenterait une notable augmentation sur les chiffres ci-dessus.

#### PASSIF

Créditeurs divers. — En augmentation de 76.601 fr. 6 due en grande partie aux dépenses engagées pour les installations nouvelles et qui ont fait l'objet d'un compte spécial.

Effets à payer à Paris. — 1.333.185 fr. 60 c, représentant le montant des traites restant à payer au 31 décembre 1905, et fournies sur le siège social pour les besoins des exploitations.

#### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Au crédit. — Intérêts et revenus, 167.839 fr. 37 c. en diminution de 13.393 fr. 93 c, en conséquence de l'emploi de fonds destinés à la libération des 730 actions de la Société des Mines du Bou-Thaleb.

Bénéfices du compte exploitation. — Le bénéfice du compte exploitation ressort à 1.245.083 fr. 02 c. Ce chiffre est en augmentation de 175.776 fr. 98 c. sur celui de l'exercice précédent.

Au débit. — Le chiffre des bénéfices à répartir est supérieur de 85.789 fr. 45 c. à celui de l'exercice précédent. Il s'élève à 772.105 fr. 25 c.

Nous vous proposons, Messieurs, d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes, tels qu'ils vous sont présentés par votre conseil d'administration.

Paris, le 16 mai 1906.

L. DESCHARS, P. MONCHICOURT.

#### RÉSOLUTIONS

1. L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1905, tels qu'ils lui sont présentés, et fixe à 22 fr. 50 c. par action le dividende total dudit exercice.

2. L'assemblée donne à MM. Victor Thiébaud et Joseph Dorion *quitus* de leur gestion d'administrateurs.

3. L'assemblée générale confirme la nomination comme administrateurs de MM. Jules de Catelin, Émile Guès et Victor Thiébaud fils.

4. MM. Gabriel Chabert et Fernand Serpieri, administrateurs sortants, sont réélus administrateurs.

5. L'assemblée générale autorise, en tant que besoin, MM. Chabert, Maggiar, [Pierre-Emmanuel] Rodocanachi, Rostand, Serpieri et Vergé, administrateurs, à conserver un

intérêt, soit dans la Société anonyme des mines de Dardesa, soit dans la Société des mines de Capsalo, soit dans la Société des mines du Bou-Thaleb, et à passer tous marchés avec ces trois sociétés, au nom de la Compagnie française des mines du Laurium.

6. L'assemblée générale nomme commissaires pour l'exercice 1906 MM. Léon Deschars et Paul Monchicourt, avec faculté pour chacun d'eux d'accomplir seul le mandat confié aux commissaires en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque, et fixe à 1.000 francs l'allocation attribuée à chacun d'eux.

7. L'assemblée générale fixe à 20.000 francs le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

---

Laurium français  
(*Le Journal des finances*, 4 novembre 1906)

L'action Laurium français, que je recommandais dans le numéro du 9 juin dernier, à 372 fr., se négocie maintenant aux environs de 480 fr., et les porteurs ont touché le 1<sup>er</sup> juillet un coupon de 12 fr. 50, pour solde du dividende de 1905.

Faut-il réaliser son bénéfice aux cours actuels ou attendre ?

Je crois que ce titre n'est pas encore au bout de son rouleau.

a) La hausse du zinc, du plomb et de l'argent durant l'exercice en cours est, en effet, très favorable à l'entreprise, et, de ce chef, les bénéfices devront être sensiblement plus élevés.

b) Pour les mêmes raisons, le portefeuille de la Compagnie, qui se compose notamment d'actions Mines de Dardesa, Mines de Capsalo, Mines du Sunium\*, Mines de Bou-Thaleb\*, doit se trouver présentement en notable plus-value.

c) Il est question, pour l'exercice en cours, d'un dividende de 28 fr. qui capitaliserait le titre à 5.83 %, taux avantageux pour une valeur de cette qualité, qui, depuis 1878, n'a eu aucune défaillance, je veux dire, qui n'a pas cessé d'être peu ou prou rémunératrice.

---

INGÉNIEURS  
Nominations  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 février 1907)

M. Doche (École des mines Paris 1886), ancien ingénieur des Mines du Laurium français, a été nommé directeur de la Société des Mines du Ferrol.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 juin 1907)

Les mêmes faits qui avaient caractérisé l'exercice 1905 ont encore exercé leur influence, en 1906, sur les résultats de la Compagnie française des mines du Laurium. Le cours moyen du change hellénique est tombé de 122 0 0 à 108 0 0. mais les cours du zinc, du plomb et de l'argent, ont sensiblement progressé ; ceci et l'augmentation de la production compensant largement cela, le bénéfice brut de 1906 s'établit à 1.968.222 fr. 30 contre 1.412.922 39 en 1905 ; et antérieurement si cette augmentation ne se retrouve pas dans les bénéfices nets (930.489 fr. 28 contre

772.105 fr. 25), c'est que les amortissements avant inventaire effectués cette année, sont supérieurs de 325.000 fr. environ à ceux de 1905. Le dividende n'en a pas moins été élevé de 22 fr. 50, chiffre adopté l'an dernier, à 27 fr. 50 pour l'exercice 1906, dont le compte rendu faisait l'objet de l'assemblée du 8 courant. Les parts de fondateurs reçoivent un dividende net de 2 francs, alors qu'il ne leur avait rien été alloué pour les exercices antérieurs.

Voici d'ailleurs comment se décomposent les bénéfices des deux derniers exercices et quelle a été leur affectation (fr.) :

	1905	1906
CHARGES		
Frais généraux d'administration	128.992 56	135.890 25
Frais généraux d'exploitation	156.721 10	194.423 55
Abonnement au timbre	9.780 00	9.780 00
Caisse de secours et gratifications	90.262 85	121 396 85
Divers	10.006 07	6.162 70
Total	<u>395.762 56</u>	<u>467 653 35</u>
PRODUITS		
Bénéfices d'exploitation	1.245.083 02	1.766.347 24
Intérêts et revenus	167.839 37	201.875 06
Total	<u>1.412.922 39</u>	<u>1.968.222 30</u>
Rappel des charges	395.762 56	467.653 35
Bénéfices nets	1.017.159 83	1.500 568 95
Amortissement d'immobilisations	245.054 48	570.079 67
Bénéfices suivant bilan	<u>772.105 25</u>	<u>930.489 28</u>
Différence en 1906	+ 158.384 03	

#### RÉPARTITION DU SOLDE DISPONIBLE :

	1905	1906
Réserve légale	38.605 25	16.099 03
Dividende : 22 50 en 1905, 27 50 en 1906 sur 32.000 act.	733.500 00	896.500 00
Dividende aux parts de fondateur	—	11.926 83
Tantièmes	—	5.963 42
Totaux	<u>772.105 25</u>	<u>930 489 28</u>



Un acompte de 12 fr. 50 ayant été payé en janvier dernier sur le dividende des actions, le solde, soit 15 fr., sera mis en paiement le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Le dividende des parts de fondateur sera payable également à partir de cette date.

\*  
\* \* \*

Nous avons expliqué dès le début que la hausse des cours des métaux intéressant la Compagnie a été des plus opportunes, car elle lui a permis de supporter la réduction des bénéfices sur rentrées d'or, conséquence de l'abaissement du change hellénique.

En effet, les cours moyens des métaux ont été les suivants :

	1905	1906	Différ. en 1906
Plomb (les 100 kg)	34.1104	43 1017	+ 8.9913
Zinc (les 100 kg.)	63.010	67.206	+ 4.196
Argent (le kg )	101.408	112.573	+ 11.165

La production des minerais bruts de toutes sortes, extraits des chantiers en exploitation, s'est élevée, en 1906, à 273.366 tonnes ; elle était, en 1905, de 254.801 tonnes, d'où une augmentation de 18.565 tonnes en faveur du dernier exercice, ainsi qu'il résulte du tableau comparatif ci-après (t.) :

	1905	1906
Minerais de zinc	43.320	46.283
Minerais de plomb	86.956	72.618
Minerais mixtes sulfur. de fer et de manganèse	72.677	110.296
Totaux	<u>254.801</u>	<u>273.366</u>

Quant au tonnage des produits marchands ou d'expédition, qui était de 109.352 tonnes en 1905, il a atteint, en 1906, le chiffre de 145.323 tonnes, se décomposant de la manière suivante (t.) :

	1905	1906
Plomb argentifère	8.151	6.781
Minerais de zinc	23.055	25.083
Minerais de fer et autres	78 146	113.459
Totaux	<u>109 352</u>	<u>145 323</u>

Il résulte de ce tableau que, dans son ensemble, le tonnage des produits d'expédition a été, en 1906, supérieur de 35.971 tonnes à celui de 1905, mais on remarque que cet excédent est dû à la plus grande production en minerais de fer et autres, alors que les minerais de plomb sont en diminution assez sensible.

Cette constatation vérifie les appréhensions que le conseil d'administration avait déjà manifestées en présence de l'appauvrissement constant des minerais extraits. On

compte remédier à cet inconvénient par l'adoption de nouvelles méthodes de traitement qui permettraient de tirer meilleur parti des minerais tels qu'ils se présentent actuellement. D'autre part, le conseil s'est mis en devoir d'acquérir de nouvelles concessions de mines de plomb en Turquie, en Grèce et en Tunisie, et il compte aboutir dans ce sens à un résultat définitif avant la clôture de l'exercice en cours.

Cette acquisition est rendue nécessaire, non seulement par l'appauvrissement des minerais extraits des concessions actuelles, mais encore par la prochaine mise en marche du four américain pour le traitement des minerais à basse teneur. Grâce à la capacité de traitement de ce four, le conseil pense pouvoir donner un certain essor à la fusion des minerais et il songe à s'assurer des approvisionnements plus considérables.

\*  
\* \*

Après les amortissements effectués l'an dernier, le bilan au 31 décembre 1905 portait un chiffre de 227.719 77 d'immobilisations non amorties, Les dépenses effectuées en 1906 se sont élevées à 875.502 40, soit donc, au 31 décembre 1906, un total à amortir de 1.103.222 17, que l'amortissement de 570.079 67 pratiqué cette année, a ramené à 533.142 50.

En dehors du poste immobilisations, la comparaison des bilans des deux derniers exercices ne fait guère ressortir de différence notable que dans le chiffre et la composition du portefeuille titres, que voici (31 décembre) :

(Évaluations)	1905	1906
600 oblig. Réunion 3 %	264.000 00	255 000 00
1.500 oblig. Est 3 %	675.000 00	645.000 00
1.000 oblig. P.-L.-M. 3 %	450.000 00	430.000 00
Oblig. Orléans (220 en 1905, 1.000 en 1906)	99.000 00	430.000 00
200 oblig. Est 5 %	—	131.200 00
150 oblig. Lombards 3 %	—	49.500 00
100 oblig. Suez 3 %	—	48.100 00
255 oblig. Suisse 3 1/2 %	—	124.455 70
1.600 obligat. Egypte 3 1/2 %	800.000 00	800.000 00
3.750 florins rente hollandaise	—	234.832 90
£ 1.200 rente du Transvaal	—	97.858 05
800 act. Mines du Laurium	280.000 00	280.000 00
6.000 actions mines de Dardessa		
Actions pilv. Mines de Dardessa (559 en 1905, 586 en 1906)	35.340 00	17.580 00
50 actions Mines du Sunium	3.000 00	3.000 00
100 actions mines de Capsalo	19 000 00	11.576 70
Actions Bou-Thaleb (2.730 en 1905, 1.723 en 1906)	1.365.000 00	809.810 00
470 actions Mines de Syphnos et Eubée	2.350 00	2.350 00

84 parts Syphnos et Eubée	1 00	1 00
Total	4.232.691 00	4 430.264 35

Les acquisitions nouvelles proviennent pour la plupart du emploi du produit des actions Bou-Thaleb, vendues en cours d'exercice.

Des amortissements importants ont dû être pratiqués sur divers titres, notamment sur les actions Mines de Dardessa. Cette société a, en effet, vu sa situation très aggravée par la baisse du change, à laquelle sa production — en minerais très pauvres — ne lui a donné aucune compensation ; elle ne pourra donc distribuer, cette année encore, aucun dividende.

La Société des Mines du Bou-Thaleb, par contre, a encore eu un exercice prospère, et distribuera à ses actionnaires, sous forme de dividende, un intérêt de 6 % sur le capital non amorti, soit 28 fr. 20 par action. De plus, elle mettra en paiement, au 1<sup>er</sup> juillet, à titre de second amortissement du capital, une somme nette de 35 francs par action.

La Société des mines de Capsalo distribuera, cette année encore, 75 drachmes par action, à titre d'amortissement, en sus de l'intérêt de 6 % sur le montant des sommes dont les actions sont libérées. Son capital initial de 300.000 drachmes se trouvera ainsi ramené à 90.000 drachmes.

Ayant ainsi examiné l'exercice 1906 au point de vue des résultats de l'exploitation et du rendement du portefeuille, le président a, en quelques mots, annoncé que le début de l'exercice en cours a été satisfaisant et donne de bonnes espérances, quant aux résultats de l'année entière.

MM. Emmanuel Rodocanachi et Victor Thiébaud, administrateurs sortants ont été réélus.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 juin 1907)

D'après le rapport présenté aux actionnaires, la production de cete société en minerais bruts a été l'an dernier (en tonnes) :

zinc	46.283
plomb	72.618
mixtes	44.169
fer et manganèse	110.296

Les produits marchands ou d'expédition ont atteint 145.323 tonnes contre 109.352 en 1933, l'augmentation provenant totalement des minerais de fer.

Les minerais de plomb s'appauvrissent, mais la société poursuit activement ses recherches sur le traitement des minerais pauvres. Elle compte beaucoup notamment sur un four américain qui va être mis à feu ces jours-ci. Cette installation l'oblige à rechercher de nouvelles concessions de plomb, soit en Turquie, soit en Grèce ou en Tunisie ; elle a déjà des propositions intéressantes.

Le Laurium est intéressé à la Société de Dardesa qui a vu sa situation s'aggraver encore par suite de l'abaissement du change et de la faible teneur persistante de ses minerais. Par contre, les deux sociétés du Bou-Thaleb et de Capsalo sont prospères.

Le cours moyen du change en Grèce est tombé en 1906 à 108 % contre 122 % en 1905. La compagnie distribue un dividende de 27 fr. 50.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 août 1907)

Comme suite à notre information concernant l'intérêt pris par cette société dans une nouvelle affaire de minerais de fer, nous pouvons ajouter qu'il s'agit d'une mine de fer chromé située en Grèce. La nouvelle société, qui sera constituée sous les lois anglaises, sera au capital de £ 120.000, divisé en actions de £ 1, dont 80.000 seront émises et 40.000 resteront à la souche. Sur les 80.000 émises, 40.000 serviront à rémunérer les apports ; sur les 40.000 autres actions, la « Compagnie du Laurium » en souscrit la moitié.

---

INGÉNIEURS  
Nominations  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 septembre 1907)

GONNET (Saint-Étienne 1906) est nommé ingénieur à la Compagnie française des mines du Laurium.

---

[Absorption des Mines de Dardesa]  
(*Le Capitaliste*, 31 octobre 1907)

Le Laurium remonte à 415 et 416.  
On annonce que la Société des mines de Dardesa tiendra une assemblée extraordinaire le 13 novembre prochain, à Athènes, pour statuer sur le transfert et la vente de ses biens à la Compagnie française des mines du Laurium. Si les propositions du conseil sont adoptées, les Mines de Dardesa entreront en liquidation.

---

Angleterre  
Greek Iron Ore Corporation  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 décembre 1907)

Sous cette dénomination, il a été constitué, à Londres, une société au capital de £ 120.000 actions de £ 1 pour l'acquisition d'une mine de fer en Grèce, ayant appartenu à la Société hellénique des mines. La propriété a été payée £ 20.000 en actions. Les directeurs, tous Parisiens, sont MM. H. Vergé, G[abriel] Chabert, V. Thiebault et le baron J. de Catelin [tous du Laurium français].

---

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ DES MINES DE GARN-ALFAYA (Tunisie)

---

Mines du Laurium (Compagnie française)  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 mai 1908)

M. de Catelin, dans le rapport du conseil d'administration donne les chiffres de production de l'année, savoir 30.000 tonnes de minerai de zinc, 10.253 tonnes de plomb d'œuvre, 63.000 tonnes de minerai de fer et manganèse, soit un total de 103.316 tonnes, en diminution de 24.000 tonnes sur 1910 provenant surtout des minerais de fer manganésifères, le zinc se maintenant et le plomb accusant une diminution de 1.070 tonnes. D'autre part, la teneur en argent du plomb d'œuvre a baissé de 100 gr. La mévente des minerais de fer manganésifères est due à la hausse des frets et aussi à la défaveur de la métallurgie pour les minerais de qualité médiocre. Malgré tout, la hausse des métaux en 1911. a permis d'obtenir un profit brut d'exploitation de 2.061.527 fr. 10 supérieur de 435.030.55 à celui de l'année dernière. La briqueterie a été inaugurée avec succès au début de l'exercice en cours et le dernier des fours de grillage mécanique sera sans doute mis en feu au commencement du deuxième semestre. On pense créer un atelier pour l'utilisation des sous-produits arsénieux de la fusion actuellement vendus au commerce dans des conditions défavorables et qui pourront devenir avantageuses toutefois après transformation, comme on le projette. À la fin de l'année courante, on commencera la reconnaissance du troisième contact dans les parties Nord des concessions : un des grands problèmes géologiques du Laurium. Pendant l'année, on a étudié en Égypte des gisements de plomb et zinc sur la côte de la mer Rouge à Gabal-el-Rossas, à 540 km. au sud de Suez et dans le voisinage immédiat d'une baie. Ces gîtes amodiés dans de bonnes conditions seront mis en exploitation (rémunération des apporteurs par les bénéfices devant en résulter). Le bilan se clôt par 652.000 francs de bénéfices à répartir, permettant la distribution d'un dividende de 20 francs par action.

MM. de Catelin et [Victor] Thiébaud [fils] sont réélus administrateurs.

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Compagnie française des mines du Laurium  
(*Gil Blas*, 4 juin 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie française des mines du Laurium, qui a eu lieu le 2 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1907, et fixé le dividende à 22 fr. 50 par action, contre 27 fr. 50 répartis précédemment.

Un acompte de 12 fr. 50 avant été payé en janvier dernier, le solde, soit 10 fr. par action, sera mis en paiement à partir du premier juillet prochain.

L'assemblée a donné au conseil d'administration tous pouvoirs pour réaliser, dans les termes de l'article 38 des statuts, l'acquisition des mines et concessions de Dardesa et aux conditions exposées par le rapport du conseil et l'a chargé d'en assurer le règlement.

MM. Jules Catelin et Roger Baron <sup>37</sup>, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

<sup>37</sup> Roger Baron : avocat à la cour d'appel de Paris, gendre d'Émile Guès, conseiller de cette même cour d'appel. Il succède à son beau-père à la commission des comptes de la Compagnie générale des Omnibus, et au conseil des Tramways (Indo-Chine) et du Laurium. En outre administrateur de la Société d'exploitation agricole de Villa-Raffard au Brésil (1911), de l'Énergie électrique indochinoise (1921), puis, après absorption, des Eaux et électricité de l'Indochine. Commissaire aux comptes de la Société de construction et d'entretien de matériel industriel et agricole (SCEMIA). Voir le [Qui êtes-vous ?](#)

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM (Laurium français)  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 juillet 1908)

Pour l'exercice 1907, dont il a été rendu compte à l'assemblée du 2 juin dernier, la Compagnie française des mines du Laurium a obtenu un tonnage de minerais bruts égal à celui de l'année précédente. Mais cette similitude dans l'énergie productive des gisements est loin de correspondre à une équivalence des résultats financiers. On a vu, en effet, par l'analyse des comptes publiée dans nos colonnes le 14 mai, que les bénéfices d'exploitation ont atteint seulement 1 million 409.555 77 contre 1.766.347 24 en 1906. La diminution des bénéfices nets a été plus sensible encore, ceux-ci s'établissant à 1.101.313 22. contre 1.500.568 95. Le dividende a dû être ramené de 27 50 par action à 22 50, et les amortissements sur travaux neufs n'ont été, malgré cela, que de 367.813 22. contre 570.079 07. Cette infériorité des résultats financiers résulte du double fait de la différence des cours des métaux et d'une diminution dans le tonnage des minerais d'exportation. L'influence de ces divers facteurs apparaît clairement dans les tableaux suivants :

Extractions (Tonnes)

	1906	1907
Minerais de zinc	46.283	41.770
Minerais de plomb	72.018	77.170
Minerais mixtes sulfurés	44.109	58.396
Minerais fer et manganèse	110.296	95.865
	273.366	273.201

Cours moyens des métaux et change

	1906	1907	Différences
Plomb % kg	43.101	47.073	+ 3.974 % kg
Zinc % kg	67.206	59.171	- 8.035 % kg
Argent le kg	112.573	110.195	- 2.978 le kg
Change	108 0 0	107 22 %	- 0 78 %

Produits d'exportation (en tonnes)

	1906	1907	Différences
Plomb argentifère	6 781	7 776	+ 995
Minerais de zinc	25.083	27.530	+ 2.447

Minerais divers	113.450	86.226	- 27.233
Totaux	145.323	121.532	- 23 791

Le change est resté sensiblement constant à 107 22 en 1907, contre 108 % en 1906. Les résultats de l'exercice n'ont donc été influencés que par la variation du cours des métaux. Par conséquent, si l'on rapporte les cours des deux dernières années aux métaux facturés, on constate qu'il y a en chiffres ronds sur les totaux sus énoncés : une augmentation de 311.000 fr. sur le plomb ; une diminution de 720.000 fr. sur le zinc et une diminution de 25 000 fr. sur l'argent, correspondant dans l'ensemble à une moins-value totale de 434.000 fr., l'accroissement du tonnage en plomb et minerais de zinc ayant été compensé par la diminution de celui des minerais divers.

\*  
\* \* \*

L'exercice en cours sera atteint beaucoup plus durement encore par la baisse continue du cours des métaux, et notamment par l'avilissement du plomb, dont la valeur actuelle est inférieure de plus de 100 fr. par tonne à celle de 1907.

C'est en prévision de cette crise, envisagée depuis longtemps et qui s'aggrave de la tendance du change à se rapprocher du pair que le conseil s'est attaché à poursuivre avec rapidité l'accomplissement du programme dont les rapports antérieurs avaient déjà tracé les grandes lignes. Sa réalisation progressive est de nature à atténuer, dans une certaine mesure, les conséquences d'une situation générale dont la gravité ne saurait être dissimulée.

Nous indiquerons en quelques mots les progrès accomplis, tant au point de vue de l'amélioration des installations qu'à celui de la constitution des nouvelles ressources minières.

L'outillage suranné des vieilles usines demandait à être complètement transformé pour être remis au niveau des progrès de l'industrie et procurer à la société un régime plus économique de fusion, en lui donnant la possibilité de traiter des minerais complexes, réfractaires aux anciens procédés. Cette partie du programme des travaux neufs est maintenant exécutée. Un nouveau four américain, d'une capacité de plus de 250 tonnes par jour, qui suffit pour remplacer huit des anciens fours, est en pleine marche depuis le mois de décembre dernier.

L'économie de prix de revient, tant pour la main d'œuvre que pour la consommation du coke, ainsi que les améliorations de rendements, correspondent largement aux prévisions. Avec l'installation d'une centrale électrique qui emprunte son énergie à une batterie de moteurs à gaz pauvre, les usines sont dotées d'un outillage complet.

Cette installation a demandé trois années de travail et la dépense a atteint 1.915.768 38 ; elle ne figure plus au bilan que pour une somme de 732.820 36, à la suite des amortissements pratiqués.

La Direction poursuit également avec activité l'étude de procédés de traitement pour ses minerais pyro-zincifères, et espère arriver à une solution qui permettrait de transformer en produits marchands des mixtes restés jusqu'ici sans emploi.

Le développement et les perfectionnements de la fusion exigeaient nécessairement de nouvelles ressources minérales en dehors de celles des gîtes du Laurium, fatigués par plus de quarante ans d'exploitation intensive.

Au Laurium même, on étudie, dans le district de Camaresa l'organisation d'un système d'exhaure électrique, dans le but d'épuiser la venue d'eau qui a empêché jusqu'ici de pénétrer dans la formation métallifère, située au dessous du niveau de la mer.

À l'extérieur, la société a fait prospector par ses ingénieurs de nombreux gisements en Grèce et en Turquie, et elle a retenu pour une exploration plus complète ceux qui ont paru les plus dignes d'intérêt.

C'est ainsi qu'elle a pris une participation importante dans la « Caramanian Iron Corporation », société anglaise fondée pour la mise en valeur de diverses concessions sur la côte d'Asie Mineure, à moins de quarante-huit heures de mer du Laurium. La société a réservé à ses usines toute leur production en minerais de plomb et de zinc et, en outre de ce contingent d'aliments, il y aurait lieu d'attendre de sérieux profits de l'exploitation de mines de fer qui paraissent de haute valeur.

Enfin, pour compléter ce programme d'augmentation des ressources minérales, le conseil a demandé à l'assemblée — qui les lui a accordés — tous pouvoirs pour réaliser l'acquisition des Mines de Dardesa, dont le Laurium français est un actionnaire important.

Cette entreprise comprend 1.049 hectares, 30 de concessions qui sont, sur trois cotés, enclavées dans celle du Laurium. L'épuisement de la plus grande partie des minerais de manganèse, qui constituaient l'objet principal des exploitations de la Société de Dardesa, et l'avalissement des prix de ce produit ne comportaient plus le fonctionnement d'une société isolée, avec toutes les charges et tous les frais généraux d'un organisme indépendant.

L'incorporation de ces gîtes dans l'ensemble des exploitations du Laurium, entraîne une diminution considérable des frais, qui permettra d'envisager encore à l'avenir une marge bénéficiaire pour l'exploitation du manganèse, en même temps que la production d'une certaine quantité de plomb, précieuse pour les fours de la Société française du Laurium.

De plus, par suite de l'enchevêtrement des limites de concessions, certaines recherches d'avenir ne peuvent être logiquement entreprises qu'en unifiant les propriétés minières.

À la suite de ces constatations, il a été conclu, avec cette société, un projet de contrat d'après lequel le Laurium prendra possession intégrale des mines et concessions et de tout l'actif mobilier et immobilier y contenu, en remboursant les actions privilégiées à Dr. 100 et les actions ordinaires à Dr. 30.

L'actif net de Dardesa est évalué à 431.207 francs 33. La Société française des mines au Laurium en possède 6.000 actions ordinaires et 586 privilégiées qui figurent au portefeuille pour Dr. 77.050. Le remboursement dans les conditions indiquées fera rentrer sur ces titres une somme de Dr. 238.600, soit un boni de 161.020, qui, appliqué à l'amortissement des concessions Dardesa, en ramènera la valeur à Dr. 270.187 33. %

\*

\* \*

Le portefeuille est porté au bilan, au 31 décembre 1907, pour une valeur de 4.881.012 fr., inférieure de 49.102 fr. 35 à celle que portait le bilan précédent. La composition de ce portefeuille à la fin des deux derniers exercices était la suivante (évaluations) :



	1906	1907
1.500 oblig. Est 3 %	645.000	643.500
Obligations Est 5 % (200 en 1906, 199 en 1907)	131.200 00	129.350 00
Oblig. Orléans 3 % (1.000 en 1906 et 1.009 en 1907)	430.000	432 861
1.000 oblig. P.-L.-M. 3 %	430.000 00	431.000 00
600 oblig. Réunion 3 %	255.000 00	252.000 00
150 oblig. Lombards 30 %	49.500 00	47.750 00
255 oblig. Chemins de fer Fédéraux 3 %	124.455 70	121.635
100 oblig Suez 3%	48.100 00	46.700 00
3 570 florins Rente hollandaise 3 %	234.832 90	231.907 20
1.600 oblig. Égypte priv. 3 1/2 %	800.000 00	800.000 00
£ 120 rente du Transvaal 3 %	97 858 05	95.747 80
100 actions Capsalo	11.576 70	13.570 00
6.000 actions Dardesa ordinaires	60.000 00	60.000 00
586 actions Dardesa priv.	17.580 00	17.580 00
470 actions Siphnos et Eubée	2.350 00	2.350 00
84 parts Siphnos et Eubée	1 00	1 00
51 actions Sunium	3.000 00	3.000€00
800 actions Laurium	280.000 00	280.000 00
Actions Bou-Thaleb (1723 en 1906 et 1.086 en 1907)	809.810 00	472.410 00
2.000 actions Caramanian Iron Corporation	—	300.000 00
	<u>4.430.264 35</u>	<u>4.381.162 00</u>

Le rapport ajoute quelques renseignements à cette énumération. Il a été vendu 637 actions de la Société des mines du Bou-Thaleb qui, au cours de 470 fr., pour lequel elles étaient portées à l'inventaire au 31 décembre 1906, font une somme de 299.390 fr. Ces titres ont été vendus à des prix variant de 600 à 750 fr. La valeur des 1.086 actions qui restaient en portefeuille au 31 décembre dernier, a été ramenée de 470 fr. à 435 fr. par suite du remboursement de 35 fr. effectué par cette Société sur lesdites actions.

Un amortissement nouveau de 75 drachmes par action a été encaissé sur 100 actions des mines de Capsalo.

La Société des Mines du Bou-Thaleb répartira à ses actionnaires, sous forme de dividende, un intérêt de 6 % sur le capital non amorti, soit 26 fr. 10 par action. De plus, elle a mis en paiement, le 1<sup>er</sup> juillet, à titre de troisième amortissement du capital, une somme nette de 20 fr. par action.

La Société des Mines de Capsalo distribuera cette année 6 % sur le montant des sommes dont les actions sont libérées, mais par suite de la baisse des métaux, ses bénéfices ne permettront pas de remboursement sur son capital, lequel a été antérieurement ramené de 300.000 drachmes à 90.000.

L'assemblée a approuvé, comme nous l'avons dit plus haut, la répartition d'un dividende de 22 50 par action. Ce dividende a été payé en deux fois : un acompte de 12 50 en janvier, et le solde : 10 fr., le 1<sup>er</sup> juillet dernier.

M. [Octave] Maggiar, administrateur décédé, se trouvait responsable, dans une certaine mesure, de détournements opérés par un employé pour une somme totale de 106.000 francs.

Une versement de 60.000 francs ayant été fait à la Société par M<sup>me</sup> veuve Maggiar, l'assemblée lui a donné *quitus* de la gestion de son mari, et a autorisé la restitution des actions déposées par ce dernier à titre de garantie de gestion. *Quitus* a été également donné à M. Guès, administrateur démissionnaire. MM. Jules de Catelin et Roger Baron, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

#### OBSÈQUES

Émile Guès

(*Le Figaro*, 23 octobre 1908)

M. Émile Guès, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris (Saint-Philippe du Roule, dix heures et demie)[administrateur (1903) de la [Compagnie française de tramways \(Indo-Chine\)](#) et (1905) de la Compagnie française des mines du Laurium. Succession assurée par son gendre, l'avocat Roger Baron].

---

#### NÉCROLOGIE

Émile Guès

(*L'Union nationale*, 1<sup>er</sup> novembre 1908)

Nous apprenons la mort de M. Émile Guès, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, décédé le 21. en son domicile, 24, rue de Courcelles, à Paris, à l'âge de 82 ans Il était chevalier de la Légion d'honneur. Ses obsèques ont eu lieu le 23, en toute intimité, à l'église Saint-Philippe du Roule. Une délégation de la cour d'appel, en costume, y assistait. M. Roger Baron, avocat à la cour d'appel, gendre du défunt, a conduit le deuil, avec M. Roland Baron, le petit-fils, et M. Émile Allègre, le beau-frère.

Dans l'assistance : MM. le président Lefebvre de Vieville, Antoine et Jules de Cagny, l'abbé de Châtillon, Dupré la Tour, Bétolaud, Étienne Boussod, L. Laporte, G. Lot, Georges Berryer, M<sup>me</sup> Haenjens-Adelon, M. et M<sup>me</sup> Watel-Dehaynin, Augustin Cabat, Alphandéry, lieutenant Geyron, Gilbert-Boucher, M<sup>me</sup> Baron Larcanger, M. H. Loubers, etc.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montmartre.

---

#### Avis et communiqués

Société minière et métallurgique de Villemagne

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> mars 1909)

#### Conseil d'administration

Catelin (Jules de), administrateur délégué du Laurium français, administrateur de la Balia Karaidin, de Huanchaca ;

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*La France*, 19 mai 1909)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette compagnie s'est tenue hier après-midi, sous la présidence de M. Jules Rostand, président du conseil d'administration, assisté de MM. Dervieu et Aublet Saintomer<sup>38</sup>, scrutateurs.

Plus de 10.000 actions étaient présentes ou représentées.

.....  
\_\_\_\_\_

LAURIUM FRANÇAIS  
(Compagnie française des mines du Laurium)  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 mai 1909)

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie française des mines du Laurium s'est tenue hier, 18 mai. Comme nous l'avons déjà indiqué dans notre numéro du 7 mai, en publiant et en analysant les résultats de l'exercice 1908, la société a vu ses bénéfices sensiblement affectés par la nouvelle baisse des cours des métaux et n'a pu déclarer qu'un bénéfice net de 326.000 fr., correspondant à un dividende de 10 fr., alors qu'elle avait soldé ses comptes en 1907 par un bénéfice de 733.500 fr. et distribué un dividende de 22 fr. 50 par action. La comparaison suivante des comptes de profits et pertes explique cette diminution due à une moins-value importante des bénéfices bruts [et] à l'importance des amortissements avant inventaire.

	1907	1908
CHARGES		
Frais généraux d'administration	135.171 40	134.398 32
Frais généraux d'exploitation	194.623 70	179.738 95
Impôts et redevances	9.780 00	110 549 23
Subventions	115.87495	142 921 85
Frais d'études et d'exploration de mines nouvelles	39.944 78	89.100 95
Amortissement du compte installations nouvelles	367.813 22	250.652 46
Total des charges	<u>863.208 05</u>	<u>907.361 76</u>
PRODUITS		
Bénéfices bruts	1.409 555 77	1.095.582 54
Intérêts et revenus	187 152 28	137.779 22
Total des produits	1.596.708 05	1.233 361 76
Rappel des charges	863.208 05	907.561 76

<sup>38</sup> Aublet, Saintomer et Cie, banquiers. Également actionnaire des Pyrites de Huelva.

Bénéfice à répartir	733.500 00	326 000 00
---------------------	------------	------------

Quant aux causes industrielles exactes de la régression des profits, on les trouve exposées en détail dans le rapport du conseil d'administration qui s'est montré aussi soucieux que de coutume de renseigner complètement les actionnaires sur la marche de leur affaire.

Le rapport commence par dresser le tableau comparatif suivant des cours moyens en 1907 et en 1908 des métaux produits par la société :

	1907	1908	Baisse
Plomb (prix par tonne)	470 73	335 42	130 31
Zinc (prix par tonne)	591 71	500 86	90 85
Argent (prix par kilog.)	110 19	88 76	21 43

La baisse a donc encore été sensible en 1908 et elle a eu pour conséquence une diminution de plus de 2 millions de francs dans les recettes de la société, dont le tableau suivant donne le détail (en fr.) :

Moins-value sur le plomb	1.248.000
Moins-value sur les calamines	742.000 00
Moins-value sur l'argent	299.000
Total des moins-values	<u>2.289.000</u>

On aurait même pu légitimement craindre que cette moins-value n'annihilât complètement les bénéfices si la société n'avait pu mettre à profit trois facteurs d'ordre industriel qui lui ont permis de lutter contre la baisse des métaux.

Elle s'est, en premier lieu, appliquée à obtenir une augmentation notable du tonnage d'exportation en plomb d'œuvre et en calamine (1.638 tonnes pour le plomb et 1.560 tonnes pour la calamine) malgré un contingent sensiblement moindre des minerais bruts correspondant comme le prouvent les deux tableaux suivants qui fournissent les chiffres relatifs à l'extraction brute et aux produits marchands, et donnent, par conséquent, le résumé de son énergie productive;

#### Extraction brute

	1907	1908	Différ.
Minerais de zinc	41.770	36.878	- 1.892
Minerais de plomb	77.170	81 475	4.305
Mixtes et sulfurés	58 396	59.181	785
Minerais de fer et divers	95.865	66.349	- 29 516
Total (tonnes)	<u>273 201</u>	<u>246.883</u>	<u>- 26.318</u>

## Produits d'exportation

	1907	1908	Différ.
Plomb d'œuvre	7.776	9.414	1.638
Minerais de zinc	27 530	29 090	1.560
Minerais de fer et divers	86 226	70.340	- 15 886
Total (tonnes)	<u>121.532</u>	<u>108 844</u>	<u>- 12 688</u>

Seuls, comme on le voit, les minerais de fer et manganésifères sont en décroissance sensible. La société a, en effet, jugé opportun de restreindre la production de ces minerais, de qualité médiocre, malaisément absorbés par le marché et de profit minime dans les conditions actuelles de la métallurgie.

Le deuxième facteur de l'amélioration du régime général correspond au meilleur rendement des exploitations.

Celui de la mine provient d'une sélection plus judicieuse des minerais ; mais le rôle principal a été joué par le nouveau four, dont le fonctionnement parfait a procuré à l'exercice des avantages économiques qu'on peut évaluer à 600.000 fr. environ. Aussi, en présence d'un succès aussi net, la société a-t-elle décidé d'en construire un deuxième.

Enfin, le troisième élément de lutte contre la crise a été fourni par les économies et les réductions de prix de revient, réalisées dans les divers services.

Tout en améliorant ainsi son fonctionnement intérieur, la société a poursuivi avec activité son programme général d'expansion industrielle.

Il ne faut pas oublier, déclare le conseil, que les gîtes du Laurium fournissent sans relâche, depuis quarante ans, d'importants tonnages, et que la prudence la plus élémentaire oblige de ne pas escompter la prolongation indéfinie d'une longévité déjà peu ordinaire pour une formation métallifère.

Aussi, a-t-elle énergiquement poussé ses travaux de développement comme le montre le compte de profits et pertes qui enregistre une dépense assez importante de 82.000 francs pour la recherche et l'exploration de mines nouvelles.

D'autre part, elle a pris, avec un groupe industriel hellénique, une participation de £ 18.993 dans la création d'une société, constituée sous forme anglaise, le Greek Iron Ore Corporation, Limited, au capital de £ 80.000 et qui est destinée à mettre en valeur des gisements très importants de minerai de fer en Locride.

Son concours financier et industriel a été rémunéré par 10.100 actions d'apport de £ 1 entièrement libérées, qui ne figurent au compte portefeuille que pour mémoire, bien qu'elles soient de même nature que les actions de capital.

D'après les prévisions, cette société entrera en exploitation vers la fin de l'exercice courant et le conseil en attend des rendements rémunérateurs.

Les recherches en Turquie d'Europe et d'Asie ont permis de reconnaître divers gisements situés dans le voisinage de la mer, et, par suite, de mise en valeur facile, dont le conseil se propose de commencer l'exploration, toujours en vue de l'alimentation de ses usines en minerais de zinc et de plomb.

Enfin, le conseil signale également que le développement des exploitations de la Caramanian Iron Corporation Limited, dans laquelle la société a un intérêt important, s'effectue dans des conditions satisfaisantes, et que la découverte de nouveaux gisements de minerais permet d'augurer un avenir fructueux pour cette entreprise.

\* \*

Le bilan qui était soumis à l'assemblée se compare comme suit au précédent :

31 décembre	1907	1908
ACTIF		
Mines et concessions	11.909 567 25	12.179.754 58
Immeubles	1 00	1 00
Matériel et outillage	1 00	1 00
Chemin de fer	1 00	1 00
Wharf	1 00	1 00
Installations nouvelles	732.820 86	804.672 24
Approvisionnements	866.262 34	1.226 312 08
Minerais en stock	2 069.185 95	2.321.305 70
En caisse et banques	319.363 26	212.573 27
Valeurs diverses	4.381.162 00	3.884.162 61
Débiteurs divers	1.955 310 39	1.353.700 83
Loyer d'avance	3 750 00	3 750 00
	<u>22.237.426 05</u>	<u>22 026.235 31</u>
PASSIF		
Capital	16.300.000 00	16.300.000 00
Créditeurs divers	1.758.218 13	2.237.640 06
Effets à payer	1.623.733 20	1.341.742 16
Dividendes non réclamés	21.974 72	20.835 07
Réserve statutaire	1.800000 00	1.800000 00
Bénéfices à répartir	734.500 00	326.000 00
	<u>22.237.426 05</u>	<u>22 026.235 31</u>

On remarque dans ces chiffres l'augmentation des immobilisations. La société s'est, en effet, incorporé les mines de Dardesa, en vertu de l'autorisation donnée l'année dernière par l'assemblée générale. Par suite de retards dans les formalités légales de transfert, le règlement n'en a pas encore été effectué, mais toutes les écritures y relatives ont été passées, et cette acquisition figure dans l'actif du bilan pour 270.187 33, en augmentation de l'article « Mines et Concessions », et pour 237.235 49, en contre-valeur du matériel et des immeubles repris.

Dans l'allocution prononcée après la lecture des rapports, le conseil a encore insisté sur les efforts qui ont été faits par la société pour maintenir l'importance de ses résultats malgré la baisse des métaux et l'épuisement prévu des mines. Il fait remarquer que ces efforts auraient pour résultat de modifier quelque peu l'objet social et de transformer la

société en entreprise plutôt industrielle, au lieu de la laisser sous sa forme ancienne d'affaire minière.

Les comptes ont été ensuite approuvés

MM. Jules Rostand et Baguenault de Puchesse ont été réélus comme administrateurs.

---

La métallurgie du plomb au Laurium  
Le four castillan supplanté par le four américain  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 mai 1909)

Simultanément les *Annales des mines* et l'*Engineering and Mining Journal* consacrent un leader article à la modernisation de la métallurgie du plomb au Laurium. Le premier est de M. L. Guillaume, ingénieur en chef des usines de la Compagnie française des mines du Laurium, et le second est de M. Henry F. Collins, ingénieur anglais spécialiste en la matière.

Nous allons résumer la question d'après ces deux auteurs.

La Compagnie française des mines du Laurium exploite, à l'extrémité de l'Attique, des gîtes relativement importants de minerais de zinc et de minerais de plomb.

Les minerais de zinc sont exportés. Les minerais de plomb sont fondus sur place ; le plomb d'œuvre obtenu est exporté.

Le tonnage de minerais de plomb fondus s'élève annuellement à 80 à 90.000 tonnes.

La majeure partie de ces minerais sont des oxydes.

Les districts Nord exploitent, en outre, annuellement environ 50.000 tonnes de mixtes sulfurés plombifères et zincifères.

Ces derniers, après préparation mécanique, fournissent 7 à 8.000 tonnes de galènes concentrées à 50 %, lesquelles, après grillage, sont incorporées à la masse des oxydes et fondues simultanément avec ces derniers.

L'exploitation des minerais de plomb est toujours très active, bien que, en ces dernières années, les productions accusent une tendance à une diminution de la qualité des minerais de fusion produits.

On peut se faire une idée de l'importance de la minéralisation de la région en songeant que le Laurium a été exploité uniquement pour le plomb et l'argent dans l'antiquité pendant une période évaluée à plusieurs siècles et en calculant que les deux sociétés actuelles, Compagnie française et Société hellénique des usines [le « Laurium grec »], produisent ensemble, depuis trente ans, un tonnage de plomb d'œuvre annuel et moyen d'environ 15.000 à 20.000 tonnes.

La teneur moyenne des minerais fondus oscille entre 10 et 12 % de plomb.

La fusion du Laurium est donc essentiellement un traitement de minerais à faibles teneurs en plomb et argent.

Le fait important à noter, au point de vue métallurgique, est que ces minerais sont en général assez réfractaires à la fusion. Leurs teneurs en  $\text{CaCO}_3$ ,  $\text{ZnO}$ ,  $\text{Al}_2\text{O}_3$ , sont élevées ; très souvent il y a égalité entre le zinc et le plomb. De plus, la faible teneur en plomb ne tolère pas l'adjonction de fondants non plombifères. Pour cette raison, d'ordre économique, aucun fondant n'est introduit dans le lit de fusion. Ce dernier doit être calculé en n'utilisant que des minerais plombifères. On arrive ainsi à avoir une scorie assez difficilement fusible aux températures habituelles des fours à plomb ordinaires.

Comme cela a toujours lieu dans toutes les exploitations minières, les générations passées ont exploité tous les minerais ne présentant pas de difficultés de traitement exceptionnelles, en laissant soigneusement de côté les minerais réfractaires à teneurs relativement faibles en plomb et à teneurs élevées en  $\text{ZnO}$ ,  $\text{Al}_2\text{O}_3$  et  $\text{CaCO}_3$ .

Les minerais fusibles et relativement purs d'autrefois devenant de plus en plus l'exception, la Compagnie française a donc été amenée, par la force des choses, à adopter un nouvel outillage de fusion devant permettre le traitement de ces minerais plus ou moins réfractaires que les fours actuels ne parvenaient à fondre qu'avec de grandes pertes en métaux et dans des conditions économiques de moins en moins rémunératrices.

Voici quelques analyses des minerais du Laurium :

%	Souréza Carbonate Pb	Camaréza Carbonate Pb	Camaréza Calamine	Plaka
SiO <sup>2</sup>	3,4	8,64	7,12	2,96
Fe	2,16	20,91	5,34	27,22
Mn	2,25	3,09	1,08	0,58
Al <sup>2</sup> O <sup>3</sup>	0,25	10,7	3,68	7,32
CaO	19,42	2,2	8,33	5,71
Zn	11,96	2,4	50 80	13,35
Pb	9,75	6 45	0,6	9,35
As	0,1	4	1,12	—

Ces minerais, comme on le voit, sont assez chargés en arsenic. Cette teneur donne la mesure de la toxicité des gaz provenant de la fusion et de l'importance qu'il y a, au point de vue de la santé du personnel, à éviter qu'ils se dégagent hors du four et de l'intérêt qu'on peut avoir à les recueillir.

Le type de four précédemment employé au Laurium était celui connu sous le nom de four castillan, importé par les Espagnols, qui installèrent au début le traitement des minerais de plomb. Le soufflage était effectué par 4 tuyères avec une pression de 25 à 30 centimètres d'eau.

La Compagnie française possédait 12 fours espagnols capables de fondre un tonnage journalier de 300 tonnes et de produire 25 à 28 tonnes de plomb d'œuvre.

Les désavantages principaux de ces fours comparés à des fours modernes résident dans leur faible capacité de traitement (25 tonnes par 24 heures), leur consommation élevée de combustibles (17 à 18 % de coke), la grande perte de plomb qu'ils occasionnent (20 à 25 %) et la température insuffisante à la zone des tuyères pour scorifier l'oxyde de zinc et la chaux.

Les nouveaux fours ont été fournis, pour la partie métallurgique, par le constructeur américain bien connu « The Colorado Iron Works », de Denver, qui a livré la majeure partie des fours à plomb modernes en fonctionnement aux États-Unis, au Mexique et en Australie.

On a adopté de suite l'un des plus grands types de fours en usage même aux États-Unis.

Section du four aux tuyères 4,06 x 1,2.2  
 Hauteur jusqu'au sol de chargement 8 m.  
 Hauteur utile de la cuve 6 m.  
 Hauteur des water-jackets 2 m. 13  
 Charge 4.800 kg. de minerai et 624 kg. de coke.  
 Pression de l'air 1 m. 750 à 1 m. 950 d'eau.



Les avantages offerts par un grand four peuvent se résumer ainsi : volant de chaleur plus considérable dans la zone de fusion et, par suite, possibilité de scorifier des minerais difficilement fusibles dans des fours plus petits ; consommation de coke plus réduite ; main-d'œuvre proportionnellement plus faible ; possibilité de faire fonctionner un avant-creuset dans de meilleures conditions.

Voici les résultats économiques fournis par ces appareils :

En travaillant à une pression de 1 m. 75 à 1 m. 95 d'eau, le four arrive à fondre régulièrement 250 à 275 tonnes de minerai par 24 heures. Avec une scorie plus ferrugineuse, le tonnage fondu peut dépasser 300 tonnes, et a même atteint dans certains cas 315 tonnes.

Pour ce travail, trente-six hommes assurent le service complet du four par 24 heures. Douze hommes sont nécessaires pour le service du bas : coulée du plomb, enlèvement des mattes et speiss, et vingt-quatre pour le haut : chargement du minerai et du coke.

Le rendement en plomb est voisin de 90 %. En tenant compte que la teneur moyenne du lit de fusion fondu est de 11 %, la perte en plomb ressort à 1 unité 10. Ce résultat est satisfaisant pour des minerais à faibles teneurs et difficilement fusibles.

La teneur en plomb de la scorie varie de 0,7 à 0,9 %.

La consommation à 14 de coke, rapportée à 100 de minerai fondu, s'élève à 13 à 14 %.

Le total de la main-d'œuvre par tonne fondue varie de 1 fr. 25 à 1 fr. 30 (y compris préparation des lits de fusion, pesage, surveillance, etc.).

Le plomb d'œuvre obtenu par le traitement des minerais du Laurium donne à l'analyse :

Bi 0,42  
As 0,80  
Sb 0,25  
Cu 0,38  
Pb 98 x. (par différence)  
Ag 1 kg 500. par tonne  
Au 4 gr. par tonne

\*  
\* \*

L'amélioration obtenue avec les fours américains comparativement aux anciens fours castillans est considérable comme on a pu en juger par les chiffres ci-dessus. Nous ajouterons en terminant que ces résultats extrêmement satisfaisants sont dus à M. L. Guillaume, l'ingénieur en chef de la Compagnie française du Laurium qui, après avoir convaincu son conseil d'administration, a procédé à l'installation de ces appareils modernes et, surtout, à leur adaptation parfaite aux conditions spéciales du Laurium. Car il ne faut pas oublier que si les constructeurs américains sont de bons chaudronniers, ils ne sont pas du tout métallurgistes et il ne faut placer leurs appareils qu'entre les mains de praticiens comme M. Guillaume qui savent en tirer parti.

À l'assemblée générale de la Compagnie française du Laurium qui vient d'avoir lieu, le président a annoncé que l'on allait procéder à la construction d'un second four américain.

(*Gil Blas*, 12 mai 1910)

L'assemblée générale de cette Compagnie s'est tenue sous la présidence de M. Jules Rostand.

Le compte de profits et pertes présente un bénéfice brut de 1.428.720 francs et un solde créditeur de 489.000 francs, ce qui permet un dividende de 15 francs. L'assemblée approuve les comptes et le bilan qui lui sont soumis. Elle réélit MM. Henry Vergé et Gabriel Chabert comme administrateurs et nomme commissaires des comptes MM. Rambaud et de Laborie.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
LAURIUM FRANÇAIS  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 juin 1910)

Si la Compagnie française des mines du Laurium a pu solder ses comptes de 1909 avec un bénéfice de beaucoup supérieur à celui de 1908, elle le doit aux progrès réalisés dans son exploitation et non à une amélioration des conditions commerciales de l'entreprise car certains facteurs favorables (la hausse du zinc principalement), ont été largement compensés par la baisse du plomb, de l'argent et la nouvelle détente du change grec.

Les comptes qui étaient présentés le 10 mai courant à l'assemblée générale des actionnaires ont accusé un bénéfice net distribuable de 489.000 francs contre 826.000 fr. l'année précédente et encore y a-t-il lieu de remarquer que les amortissements avant inventaire se sont élevés à 877.692 02 contre 250.652 10. Voici, d'ailleurs, comment se comparent les deux derniers comptes de profits et pertes :

	1908	1909
CHARGES		
Frais d'administration	134.398 32	129.088 57
Frais d'exploitation	179.738 95	183.235 25
Impôts et redevances	110.549 28	52.506 48
Caisse de secours et divers	142.921 85	183.367 65
Frais d'études et d'exploration	89.100 95	13.830 32
Amortis. sur instal. nouv.	259.652 46	377.692 62
Total	<u>907.361 76</u>	<u>939.720 29</u>
PRODUITS		
Bénéfices d'exploitation	1.095.582 54	1.339.251 39
Intérêts et revenus	187.779 22	89.468 90
Total	1.233.361 76	1.428.720 29
Rappel des charges	907.361 76	939.720 29
Bénéfices nets	<u>326.000 00</u>	<u>489.000 00</u>

Réparti entre les 32.600 actions de 500 fr. du capital social, ce bénéfice net de 489.000 fr. a donné lieu à un dividende de 15 fr. par titre alors que la répartition de l'exercice précédent n'était que de 10 fr. par action.

D'après le rapport du conseil d'administration les cours des métaux ont influencé le résultat bénéficiaire dans les deux sens. Il y a eu, en effet, baisse moyenne de 8 81 par 1.000 kg de plomb, de 2 25 par kg d'argent, et hausse de 49 02 par tonne de zinc. La répercussion de ces variations sur les produits marchands s'est traduite par une plus-value de 380.000 fr., qui a été compensée par une diminution de 817.000 fr. sur les profits du change et bénéfices divers. Aussi, et comme nous le disions plus haut, l'augmentation du bénéfice net de 1909 est due, à peu près en entier, aux progrès accomplis dans l'exploitation.

Dans ce sens, on doit mentionner que l'extraction brute totale en 1909 a été de 248.248 tonnes (contre 216.883 en 1908), dont 10.693 tonnes de minerais de zinc (contre 39.878), 79.309 tonnes de minerais de plomb (contre 81.475), 52.025 tonnes de minerais mixtes et sulfurés (contre 59.181) et 76.221 tonnes de minerais de fer et divers (contre 66.349). Quant aux produits d'exportation, leur tonnage a atteint 8.321 tonnes de plomb d'œuvre (contre 9.414), 32.229 tonnes de minerais de zinc (contre 29.090) et 71.958 tonnes de minerais de fer et divers (contre 70.310).

Le rapport du tonnage des minerais bruts à celui des produits d'exportation n'a pas sensiblement varié. Ces derniers sont en augmentation totale de 3 661 tonnes ; mais, le plomb d'œuvre accuse une diminution de 1.093 tonnes, attribuable à l'extinction de tous les anciens fours, dont une partie était restée en activité en 1908, tandis que le four américain a seul fonctionné en 1909.

L'emploi de ce four américain paraît avoir été la seconde déterminante, avec l'augmentation de la production, de la progression des bénéfices. Le rapport signale, en effet, les résultats remarquables de la nouvelle usine de fusion. Si l'on compare, en effet, le fonctionnement des anciens fours à la marche de la nouvelle installation, celle-ci accuse un surcroît de profit de plus de 100 fr. par tonne de plomb d'œuvre, tant à cause de l'augmentation des rendements que de la diminution des dépenses. Aussi ces résultats ont-ils déterminé le conseil à construire un deuxième four qui vient d'être mis à feu, et à entreprendre la modernisation de tout l'outillage accessoire à la fusion, notamment celui du grillage et de la briqueterie. Une fois cet ensemble terminé, la société espère pouvoir, grâce à sa position géographique, rivaliser avec n'importe quelles usines de la Méditerranée et concourir avec elles à l'achat des minerais étrangers en dehors de ceux qu'elle pourra tirer des mines diverses où elle a pris des intérêts, comme à Garn-Alfaya, par exemple, dont la production de galène constituerait déjà un contingent important pour sa fusion, si elle était outillée pour le traiter.

Passant aux participations diverses du Laurium Français, le rapport signale que le développement des concessions de la Caramanian Iron Corporation suit son cours normal sans qu'il y ait rien encore à mentionner d'intéressant, la mise en train de ce genre d'entreprises étant toujours laborieuse. Quant à la Greek Iron Ore Corporation, les exploitations ont commencé à la fin de l'année dernière et leur développement est subordonné à celui du marché des minerais. La continuation de ce programme d'expansion industrielle s'impose d'autant plus au Laurium français que le bouleversement du marché financier en Grèce a apporté, dans cette entreprise, une perturbation profonde qui s'est traduite, dans l'espace de six années, de 1904 à 1909 inclus, par une baisse des bénéfices de change de 1.650.139 63 à 116.518 63. Cet ancien facteur de prospérité deviendra même une cause de pertes pour l'exercice en cours à cause de la baisse persistante du change.

\*

\* \*

Le bilan qui était soumis à l'assemblée s'est comparé comme suit au précédent :

	1908	1909
ACTIF		
Mines et concessions	12.179.754 58	12.179.754 58
Immeubles	1 00	1 00
Matériel et outillage	1 00	1 00
Chemin de fer	1 00	1 00
Wharf et dépendances	1 00	1 00
Installations nouvelles	894.672 24	737.079 22
Approvisionnements	1.266.312 08	1.188.557 60
Minerais en stock	2.321.305 70	2.349.320 47
Caisse et banquiers	212.573 27	319.972 82
Valeurs diverses	3.884.162 61	3.183.376 00
Débiteurs divers	1.353.700 83	1.661.760 77
Loyers d'avance	3.750 00	3.750 00
	<u>22 028.235 31</u>	<u>21.623.574 96</u>
PASSIF		
Capital-actions	16.300.000 00	16.300.000 00
Créditeurs divers	2.237 640 06	1.575.411 90
Effets à payer	1.341.742 18	1.440.815 95
Divid. non réclamés	20 853 07	18.347 11
Réserve statutaire	1.800.000 00	1.800.000 00
Profits et pertes	326.000 00	489.000 00
	<u>22 026.235 31</u>	<u>21.623.574 96</u>

On doit remarquer dans ce bilan que les dépenses relatives aux nouvelles installations, et particulièrement à la construction du deuxième four américain, ont été couvertes et au-delà par des amortissements ; de sorte que le chiffre des immobilisations est quelque peu inférieur à celui de 1908. Les débiteurs divers sont en augmentation de 308.060 francs, témoignant de l'accroissement de l'activité des ventes.

Au cours de la discussion qui a suivi la lecture des rapports, un actionnaire a critiqué la prudence du conseil dans ses répartitions et il s'est étonné de ce que les dépenses occasionnées par de nouvelles installations fussent amorties en une seule année. Le président a pu facilement arguer dans sa réponse de la nécessité de poursuivre la politique actuelle. Il a ajouté que par suite de la faible teneur des minerais, une exploitation plus rémunératrice ne sera possible que grâce aux nouvelles installations réduisant considérablement les prix de revient ; d'autre part, le change hellénique qui procurait il y a cinq ans, un bénéfice annuel de plus d'un million, constituera une charge

dans les exercices futurs, par suite de son recul au-dessous du pair. L'augmentation de 5 francs du dividende est donc suffisante pour le moment, peut-être il y aurait-il lieu, l'année prochaine, de porter le dividende à 20 francs et même plus si les résultats du deuxième four, aidés de la hausse des cours du métal, le permettent.

L'assemblée, passant ensuite au vote des résolutions, a réélu administrateurs MM. H. Vergé et G. Chabert.

Laurium  
(*Le Capitaliste*, 25 mai 1911)

Le Laurium accentue sa hausse à 359. Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 20 mai courant. L'extraction brute des minerais a été de 258.087 tonnes, en augmentation de 9.829 tonnes. Les produits d'exportation ont atteint 150.435 tonnes, en augmentation de 37.217 tonnes. L'augmentation a été de 5.000 tonnes sur les minerais de plomb, de 37.000 tonnes sur les minerais de fer et divers ; les minerais de zinc sont en diminution de 2.300 tonnes.

Le bénéfice brut de l'exercice s'élève à 1 million 626,496 fr., en augmentation de 287.245 fr. sur l'année précédente, malgré une perte de 50.352 fr. sur le change et une perte de 37,881 fr. sur la valeur du portefeuille.

Déduction faite des frais et charges et d'une somme de 452.233 fr. affectée aux amortissements, le solde disponible ressort à 570.500 fr.

Le dividende a été fixé à 17 fr. 50 par action.

L'assemblée a approuvé les comptes et la répartition ; le mandat de MM. [Fernand] Serpieri et [Pierre-Emmanuel] Rodocanachi, administrateurs sortants, a été renouvelé et MM. de Lanzac de Laborie et L. Rambaud ont été nommés commissaires des comptes.

Nouvelles industrielles et financières  
Compagnie française du Laurium  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> juin 1911)

La production comparée de 1910 et 1909 se lit dans les tableaux suivants :

Extraction brute (en tonnes)

	1909	1910	Différences
Minerais de zinc	40.693	35.940	— 4.753
Minerais de plomb	79.309	73.651	— 5.658
Mixtes et sulfurés	52.025	50.762	— 1.263
Minerais de fer et div.	76 221	97.734	+ 21 513
Total	<u>248.248</u>	<u>258 087</u>	<u>+ 9.839</u>

Produits d'exportation (en tonnes)

	1909	1910	Différences
Plomb d'œuvre	8.321	11.323	+ 3.002
Minerais de zinc	32.229	29.937	— 2.292
Minerais de fer et div.	71.958	109.175	+ 37.217
Total	<u>112.508</u>	<u>180.438</u>	<u>37.927</u>

Ces chiffres vont nous permettre, dit le rapport du conseil, de dégager nettement la caractéristique de l'exercice, savoir : l'énergie productive de la mine manifeste un accroissement sensible d'intensité par la majoration de 38.000 t. sur l'ensemble des trois grandes catégories de produits marchands. La proportion de chacun d'eux accuse des différences notables, se traduisant par :

Une augmentation de 3.000 t. sur le plomb d'œuvre, et de 37.000 t. sur les minerais de fer et divers, et une diminution de 2.300 t. sur les minerais de zinc.

Le compte de « Profits et pertes » enregistre un bénéfice brut de 1.626.496 fr., en augmentation de 287.245 fr. sur l'année précédente.

Mais ce chiffre ne comporte de vraie signification que si on le dégage des deux facteurs sur lesquels l'exploitation n'a aucune action : le changé et les cours des métaux.

Or, dans l'exercice 1909, nous avons bénéficié de 116.518 fr. de différence de change, tandis que cette année, nous avons le regret de vous accuser au compte des « Profits et pertes » une perte de 80.352 fr. 37.

En revanche, l'élévation du cours de l'argent et de celui du zinc, nous procure un avantage global d'environ 143.000 francs, dont 38.000 fr. sur le plomb d'œuvre et 105.000 fr. sur les calamines.

« Ce profit, si on le combine avec la différence négative de 116.518 fr. sur le change, ramènerait l'accroissement du bénéfice d'exploitation au chiffre réel de 261.000 fr.

En considérant, d'une part, que l'extraction des minerais de zinc, qui constituait autrefois notre seul bénéfice, a diminué de 3.000 tonnes, et, d'autre part, que les minerais de fer et divers, qui sont en progression, ne laissent guère d'autres profits que ceux résultant de la dilution des frais généraux, on est amené à conclure que l'augmentation de 261.000 fr. correspond à une amélioration très sensible du régime général des exploitations, due surtout à l'excellent rendement de notre usine à plomb, et aux économies réalisées dans tous les services. »

#### INGÉNIEURS

#### Nominations

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 février 1912)

Coste (Saint-Étienne 1909) est nommé ingénieur aux mines du Laurium (Grèce).

#### [Cession de trois mines]

(*Le Capitaliste*, 25 avril 1912)

Le Laurium grec vient d'acquérir à des conditions avantageuses, et de compte à demi avec la Société du Laurium olympique, trois mines appartenant à la Compagnie française des mines du Laurium. Ces gisements ont une superficie de 1.650 hectares et sont situés dans une zone de minéralisation intense, ils n'ont jamais été exploités que

superficiellement par des entrepreneurs tâcherons sans effectuer des travaux de recherches et de pénétration. Les résultats obtenus ainsi ont été malgré tout satisfaisants puisque la société a pu répartir une moyenne de dividende de 10 %.

Sa production, réduite en raison de la baisse des cours des métaux, n'en a pas moins atteint 30.000 tonnes de fer hématite à 52 %, 40.00 tonnes de fer manganésifère à 30 % de fer et 14 à 15 % de manganèse, 8 à 10.000 tonnes de minerai plombeux d'une teneur de 10 à 25 % de plomb et 1.500 à 2.000 tonnes de calamine avec 32 à 35 % de zinc.

---

LAURIUM FRANÇAIS  
(*Le Journal des finances*, 27 avril 1912)

Les actions de la Compagnie française des mines du Laurium (Laurium français), qui, il y a peu de temps encore, s'inscrivaient aux environs de 370 francs, viennent de s'avancer à 407 francs, pour revenir à 390 francs. Ce mouvement a été causé par la nouvelle que la Société répartirait pour l'exercice 1911 un dividende de 20 francs par action, au lieu de 17 fr. 50 précédemment.

Si l'on examine les résultats de cette entreprise depuis dix ans, on constate qu'ils ont été très instables et que les bénéfices et les dividendes ont varié dans une assez forte proportion. À un moment donné, il semblait même que la situation, du Laurium français fût fortement compromise, pour plusieurs raisons dont l'une des principales était l'épuisement des mines de plomb et de zinc en Grèce ; mais grâce à l'énergie de son conseil, la situation s'est beaucoup améliorée. La société a procédé à des agrandissements et perfectionnements de sa fonderie de plomb, qui lui permettent d'augmenter la production et de réduire le prix de revient. En outre, elle a décidé la construction d'une usine de grillage du minerai, dont l'achèvement était prévu pour la fin de 1911. À noter enfin que le change grec s'est amélioré et que les cours des métaux sont également beaucoup plus favorables que précédemment.

Le Laurium français apparaît donc en meilleure posture et si l'on considère la gestion prudente de la société, il semble bien que les progrès constatés en 1911 pourront s'accroître au cours des exercices suivants, et que, sans revenir aux substantielles répartitions d'autrefois, la société pourra cependant continuer l'accroissement progressif du dividende.

---

LAURIUM FRANÇAIS  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 mai 1912)

On savait déjà, par les comptes arrêtés au 31 décembre 1911 — analysés ici même le 4 mai dernier — qu'une nouvelle amélioration des résultats avait caractérisé le dernier exercice de la Société française des mines du Laurium. Les bénéfices bruts étaient, en effet, passés de 1.626.496 fr. à 2.061.258 fr. et, en dépit de l'affectation de 623.842 fr. aux amortissements contre 452.274 fr. précédemment, le bénéfice distribuable ressortait à 652.000 fr. contre 570.500 fr. en 1910, permettant la distribution, aux 32.600 actions de 500 fr. composant le capital, d'un dividende de 20 fr. supérieur de 2 fr. 50 au précédent.

Il importait toutefois d'attendre la publication du rapport du conseil d'administration pour dégager la relation de cause à effet existant entre les résultats de l'exploitation et les bénéfices, car si l'on savait, d'une part, que la Société avait pu réduire de 41.000 fr. la perte au change qu'elle avait supportée l'an dernier, d'autre part, que les cours du

plomb s'étaient relevés dans une notable proportion, on était à peu près sans renseignements en ce qui a trait au chiffre de l'extraction et à l'exploitation proprement dite.

Le rapport soumis à l'assemblée générale tenue hier 21 mai a fourni, à cet égard, tous les renseignements désirables.

Tout d'abord, l'activité comparée du régime commercial de son exploitation pendant les deux dernières années se traduit dans le tableau ci-après :

#### Tonnages exportés (Tonnes)

	1910	1911	Différences
Minerais de zinc	29.937	30.020	+ 83
Plomb d'œuvre	11.323	10.253	- 1 070
Minerais de fer et de manganèse	86.074	63.043	- 23 031
Total	127.334	103 316	- 24.018

Une brève analyse de ces chiffres permet de dégager les lignes caractéristiques de l'exercice écoulé :

La production est restée très sensiblement constante pour les minerais de zinc, mais le plomb est en décroissance de 1.070 tonnes ; l'année 1910 avait, en effet, bénéficié des stocks accumulés au 31 décembre 1909 en vue de la mise en feu du deuxième four. D'autre part, la teneur en argent du plomb d'œuvre a baissé de 100 grammes ; il en est résulté une moins-value d'environ 90.000 francs sur le produit des ventes.

Une autre constatation a trait aux minerais de fer et de manganèse, dont le tonnage exporté est inférieur de 23.500 tonnes à celui de 1910.

Cette mévente est due à l'élévation du taux des frets, et aussi à la défaveur de plus en plus marquée de la métallurgie pour les minerais de qualité médiocre. Aussi le conseil prévoit-il que la Société du Laurium sera probablement amenée à en restreindre, à l'avenir, la production.

Bien que le bénéfice direct afférent à ces minerais ne soit pas très élevé, il est évident qu'une diminution de plus de 20 % sur les tonnages exportés comporte une répercussion fâcheuse sur le fonctionnement des rouages constituant l'organisme industriel de la société et en particulier sur les services des chemins de fer et des embarquements.

Dès lors, l'accroissement des bénéfices du dernier exercice apparaît comme étant dû non seulement à l'excellente tenue des cours des métaux mais encore aux prix de revient favorables que la société a pu continuer à réaliser grâce aux perfectionnements constants apportés à l'outillage et aux économies introduites dans les divers services.

En ce qui a trait aux cours des métaux, nous relevons ci-après les cours moyens des deux derniers exercices :

	1910	1911	Différences
Zinc les 100 kg	57 10	62 16	5 36
Plomb les 100 kg	32 30	31 76	2 16
Argent, le kilogramme	90 16	89 96	0 20



Comme les années précédentes, la Société de Laurium a fait preuve d'une grande activité, tant en vue de parfaire le complément de outillage industriel, que de rechercher à l'extérieur de nouveaux aliments en minerais pour ses usines.

La briqueterie a été inaugurée au début de l'exercice en cours, et le dernier des four de grillage mécanique sera sans doute mis à feu au commencement du deuxième semestre.

Mais ces appareils ne clôtureront pas encore l'ère des installations, et déjà la Société pense à créer un atelier pour l'utilisation des ses produits arsénieux de la fusion, qui sont actuellement vendus au commerce dans des conditions défavorables, et qui pourront devenir, transformés au moyen d'un outillage perfectionné, la source de profits appréciables.

À la mine, les travaux entrepris au dessous du niveau hydrostatique n'ont pas donné les résultats que le conseil avait laissé entrevoir dans son dernier rapport. Ils ont, du moins, démontré que ce niveau coïncidait avec un appauvrissement général du gîte en profondeur, et que racines de la minéralisation étaient trop menues pour comporter un effort coûteux de mise en valeur.

L'installation d'exhaure électrique va du reste servir à résoudre l'un des grands problèmes géologiques qui se posent encore au Laurium : la reconnaissance du troisième contact dans les parties nord des concessions où il n'a jamais atteint. Le conseil compte que l'on commencera probablement le travail à la fin de l'année courante.

À l'extérieur, les prospections dans les divers districts miniers en Grèce, en Macédoine et en Asie Mineure se poursuivent avec des fortunes diverses, en procurant déjà à la Société un certain contingent de minerais ; mais il est impossible de se prononcer encore sur l'importance relative des gisements explorés.

Dans le courant de l'exercice, la Société a été amenée à étudier en Égypte des gisements de plomb et de zinc, découverts à Gabal-el-Rossas sur la côte de la mer Rouge, à 540 kilomètres au sud de Suez, et dans le voisinage immédiat d'une baie dite « Mersa Helena ».

Les rapports des ingénieurs ayant constaté l'existence de plusieurs milliers de tonnes de minerais de plomb et de zinc, la société n'a pas hésité à y ouvrir des exploitations.

\*  
\* \* \*

Nous ne reviendrons pas longuement sur les comptes du dernier exercice. On sait que la situation financière est satisfaisante — le fonds de roulement atteint 3 1/2 millions environ — et c'est là d'ailleurs ce qui permet à la société de réduire ses pertes au change car elle se trouve en mesure, grâce à ses ressources, de substituer dans ses paiements des chèques au tirage de traites en Grèce.

Nous croyons toutefois qu'il n'est pas sans intérêt de donner le détail des participations industrielles de la société :

100 actions Mines Capsalo	5.000 00
470 actions Mines de Siphnos et Eubée	2 550 00
84 parts Mines de Siphnos et Eubée	1 00
50 actions Mines du Sunium	500 00
14.000 actions Caramanian Iron. Ltd	350.000 00
2.000 actions Mines de Garn Alfaya	200.000 00

2.000 actions Mines de Garn Alfaya bonus	1 00
18.993 actions Greek Iron Ore, Ltd	474.825 00
10.000 actions Greek Iron Ore, Ltd bonus	1 00
5.000 actions Greek Iron Ore, Ltd privil.	125.000 00
100 actions Hellénique de l'Air liquide	10.000 00
20 actions Franco-Hellénique d'explosifs	10 000 00
Total	1.177.078 00
À déduire :	
Dépréciation effectuée en 1911	.161.036 46
Valeur suivant bilan	1 016.641 34

Notons que la dépréciation de 161.036 46 portée ci dessus était comprise dans les 823.311 francs d'amortissements mentionnés au début de cet article. Le solde de ces amortissements a été appliqué aux « Constructions nouvelles » qui se sont trouvées ainsi entièrement amorties. Signalons, au sujet des principales de ces participations qu'en réponse à la question d'un actionnaire, le président a exposé que ces placements n'étaient pas destinés, à vrai dire, à procurer à la Société des bénéfices sous forme d'intérêts perçus, mais bien à lui assurer ses approvisionnements en minerais de fusion.

\*

\* \*

Complétant les indications fournies par le rapport du conseil, le président a tenu à retracer en fin d'assemblée les progrès réalisés depuis quelques années par la Société du Laurium. Il a fait observer en outre qu'un vaste champ s'ouvrait encore à l'activité de la société : recherches du Nord, gîtes d'Algérie, traitement des produits arsénieux, espoir d'utilisation de stocks de minerais pyriteux zincifères, etc. Pour l'exercice eu cours, a-t-il déclaré, on constate d'ores et déjà de nouveaux progrès. C'est ainsi que pour les quatre premiers mois, la production du plomb est de 3.548 tonnes contre 2.955 pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le président alla même jusqu'à faire prévoir dès à présent l'augmentation du dividende...

Puis il demanda aux actionnaires si, en présence des satisfactions qui leur étaient réservées dans l'avenir, il ne leur semblait pas équitable de doubler les jetons de présence du conseil qui ne perçoit aucun tantième? L'assemblée y consentit de bonne grâce et accorda 40.000 fr. contre 20.000 antérieurement.

Les résolutions furent d'ailleurs toutes votées à l'unanimité. En conséquence le dividende sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain à raison de 19 20 par action nominative et de 18 33 par action au porteur.

MM. Victor Thiébaud et Jules de Catelin, administrateurs sortants ont été réélus.

---

Laurium français  
(La Correspondance d'Orient, 1<sup>er</sup> avril 1913)

Le Laurium français annonce qu'il n'a pas souffert de la guerre et qu'il va porter pour 1912 son dividende de 17 fr. 50 à 20 fr. Il en résulte une hausse sur ses actions. Il fait des recherches de nouveaux gisements au nord de sa concession, et il a amodié en Égypte des gîtes de plomb et de zinc au bord de la mer Rouge.

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Société française des mines du Laurium  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 mai 1913)

L'assemblée générale des actionnaires de la Société française des mines du Laurium, tenue hier 10 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1912, se soldant par un bénéfice d'exploitation de 2.631.530 fr. contre 2.061.528 fr. en 1911. Après affectation de 1.130.501 fr. — contre 823.842 fr. en 1911 — aux amortissements, le bénéfice distribuable permet la distribution d'un dividende de 25 fr. contre 20 fr. l'an dernier. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Comptes et rapports ont été approuvés à l'unanimité.

MM. Roger Baron et Baguenault de Puchesse, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Compagnie française des mines du Laurium  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 mai 1913)

Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, les bénéfices d'exploitation réalisés au cours de l'exercice 1912 par la Compagnie française des mines du Laurium sont en très sensible augmentation sur ceux de l'année 1911. Ils ressortent des comptes approuvés pour l'assemblée générale des actionnaires tenue le 16 mai à 2.631.530 fr. contre 2.061.528 fr. précédemment. Ces résultats sont dignes de remarque car ils ont été obtenus malgré la répercussion sur l'exploitation de la guerre balkanique et en dépit de la soudaine suspension de paiement de l'acheteur de plomb d'œuvre de la société, en l'espèce, la maison Rodrigues, de Marseille.

En revanche, la société a été favorisée simultanément par la hausse des cours des métaux et par la découverte de gisements nouveaux qui lui ont permis d'accroître sa production. En outre, elle a pu éviter les conséquences de la hausse des combustibles, grâce à des marchés anciens qui expirent fin 1914, et elle a, enfin, obtenu un abaissement de ses prix de revient, en raison du perfectionnement des procédés de fusion des minerais.

Ceci, on le voit, a largement compensé cela et l'assemblée a pu, confirmant les prévisions faites par le président à l'assemblée de l'an dernier, ratifier la distribution d'un dividende de 25 fr., alors qu'il avait été réparti 20 fr. en 1911 et 17 50 en 1910. Ce dividende, s'appliquant à 32.600 actions de 500 fr., absorbe 815.000 fr. contre 652.600 fr. en 1911. On pourra constater par les chiffres ci-après, que cette répartition laisse une marge importante pour la dotation des amortissements :

	1911	1912
CHARGES		
Frais d'administration	133.633 64	169.093 02
Frais d'exploitation	179.008 65	171.187 25
Impôts et redevances	105.412 69	154.842 49

Allocat., caisse de secours	171.107 00	233.156 20
Perte de change	9.541 98	13.629 97
Frais d'études	25.884 90	32.626 34
Amortissements	823.841 16	1.135.501 31
Pertes sur titres et valeurs	42.722 99	—
	<u>1.491.153 01</u>	<u>1.910.036 58</u>
PRODUITS		
Bénéfices bruts	2.061.527 10	2.631.530 96
Intérêts et revenus	81.625 91	93.505 02
Total des produits	<u>2.143.153 01</u>	<u>2.725.036 58</u>
Rappel des charges	1.491 153 01	1.910.036 58
Bénéfices à reporter	<u>652.000 00</u>	<u>815.000 00</u>

Les amortissements atteignent le chiffre important de 1.135.501 31. Ils sont justifiés par l'opportunité de compléter la réalisation du programme que la Société poursuit depuis plusieurs années. Quoique très avancé, il n'est cependant pas complètement achevé. La Société envisage la construction d'une usine à coke au Laurium et l'achat d'un steamer qui apporterait la houille cokéfiante, trouvant dans le transport des minerais en Europe un fret de retour assuré.

Ce sont là deux projets du plus haut intérêt sur lesquels le conseil se réserve de revenir ultérieurement.

\*  
\* \* \*

Les caractéristiques de l'exploitation en 1912 ressortent clairement des chiffres des tableaux ci-après, dont le groupement fournit la production comparée, les cours des métaux et la valeur moyenne sur le marché de la tonne du minerai de zinc et de celle du plomb d'œuvre pendant les deux derniers exercices :

#### Tonnages exportés

				Valeur nette de la tonne	
	1911	1912	Différences	1911	1912
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	francs	francs
Minerais de zinc	30.020	28.626	— 1.394	100 80	100 98
Plomb d'œuvre	10.253	11 039	+ 786	456 67	547 53
Minerais de fer et de manganèse	63.043	23.612	— 39 431		
Totaux	103.316	63.277	— 40 039		

#### Cours des métaux

	1911	1912	Différences
Zinc, les 100 kg	62 46	64 96	+ 2 50
Plomb, les 100 kg	34 76	44 47	+ 9 71
Argent, le kg	89 96	102 47	+ 12 51

La production des minerais de zinc a diminué de 1.394 tonnes, et le produit net de la vente d'une tonne de minerai est resté constant malgré la plus-value du zinc métal. Il faut en conclure que cette source d'activité sociale est en décroissance assez sensible comme tonnage et comme qualité, puisque l'abaissement de la moyenne des teneurs a compensé presque exactement l'élévation des cours du zinc.

C'est donc au plomb seul qu'est attribuable le succès de l'année.

Non seulement, la société lui doit la majoration de 570.000 francs des bénéfices bruts, mais encore il a dû compenser les défaillances précitées du minerai de zinc, et celles des minerais de fer et manganésifères.

Ceux-ci ne figurent plus que pour un tonnage minime de 23.000 tonnes. Les raisons de leur mévente, signalée déjà l'année dernière, se sont aggravées cette année du prix exorbitant des frets, et ces produits, qui jouaient autrefois un rôle assez important dans le régime d'exploitation, ne peuvent plus être maintenant considérés comme un contingent de ressources appréciable.

Le résultat favorable de l'usine à plomb, est-il dû exclusivement à la répercussion du cours du métal, ou est-il attribuable à d'autres raisons d'ordre économique ou industriel ? Tel est le point qu'il importe d'éclaircir.

À première vue, l'élévation du prix de vente moyen de la tonne de plomb de 456 67 à 547 53, c'est-à-dire de 91 fr., paraît expliquer seule l'influence prépondérante du plomb dans le régime bénéficiaire de l'année. En réalité, il n'en est pas ainsi, et il a fallu des circonstances exceptionnelles pour permettre à la société de profiter presque intégralement de la majoration des cours.

On sait, en effet, que les paroxysmes de cours sont toujours accompagnés d'une élévation correspondante du prix de toutes les matières premières : c'est ce qui a eu lieu l'année dernière, notamment pour les combustibles, dont la hausse a entraîné celle des frets.

Or, la société s'est trouvée couverte par des marchés anciens à prix réduits qui ont annulé l'influence de ces facteurs si importants. Mais si elle avait dû subir pour ses approvisionnements et ses frets les prix de l'exercice, les bénéfices du plomb eussent été diminués d'environ 25 fr. par tonne, comportant une réduction de plus de 270.060 fr. sur l'ensemble de l'exercice.

En dehors de ces conditions particulièrement favorables, la société a été puissamment aidée, nous l'avons dit, pour l'approvisionnement des minerais par des découvertes récentes dans les concessions du Laurium de régions plombifères richement minéralisées, dont le contingent a été très avantageux pour la fusion.

\*  
\*   \*

Le programme général de développement s'est continué normalement.

À la mine, on a poussé au nord des concessions, la recherche de l'horizon du troisième contact dont le conseil signalait l'année dernière l'importance. Un puits de 165 mètres a été foncé et outillé ; on arrive à la nappe aquifère, dont l'exhaure va être entreprise incessamment.

Aux usines, l'activité des constructions nouvelles a été un peu ralentie par la lenteur des fournisseurs, et les difficultés de main-d'œuvre. Le nouveau grillage mécanique vient seulement d'être mis en marche : l'atelier de traitement des produits arsénieux ne pourra être achevé avant la fin de l'exercice.

Voici maintenant quelques renseignements concernant les participations industrielles.

À l'extérieur, la mise en valeur des gîtes miniers de Caramanie a été presque complètement paralysée par la guerre ; cependant, les quelques travaux qui ont pu y être effectués confirment l'existence de masses intéressante de minerais plombo-zincifères.

Sur les bords de la mer Rouge, les exploitations de Gabal-el-Rossas ont révélé l'existence d'un gîte bizarre, dont la genèse ni l'ampleur ne peuvent être encore appréciées et qui a cependant produit près de 5.000 tonnes de minerais de zinc et de plomb de belle qualité.

Les hostilités qui ont empêché la circulation du pavillon grec dans la mer Rouge n'ont pas permis de transporter au Laurium ce tonnage important, dont profitera l'exercice courant.

La Société de Garn-Alfaya, dans laquelle le Laurium a des intérêts assez importants, après avoir eu des débuts difficiles, paraît approcher de l'ère des dividendes.

Enfin, les exploitations de la Greck Iron Ore Corporation Limited ont été momentanément suspendues, du fait de la guerre gréco-turque.

On aurait pu craindre que celle-ci ait apporté une grave perturbation dans les exploitations, en raison de la mobilisation du personnel, qui a touché 25 % des ouvriers, et des circonstances d'ordres divers, qui entraînent avec elles tant de fâcheuses répercussions. Or, la Société n'a pas été trop éprouvée par ces événements, et a pu compenser au Laurium les diminutions d'effectif par la suspension de certains travaux moins urgents, sans arrêter les principaux organes du fonctionnement de l'exploitation.

\*  
\*   \*   \*

Les deux derniers bilans au 31 décembre se comparent ainsi :

	1911	1912
ACTIF		
Mines et concessions	12.179.754 58	12 000 000 00
Immeubles	1 00	1 00
Matériel et outillage	1 00	1 00
Chemin de fer	1 00	1 00
Wharf	1 00	1 00
Approvisionnements	821.613 22	830 347 10
Minerais en stock	1.928.729 40	2 059.780 25
Caisse et banques	531 711 46	663.653 03
Portefeuille	1.916.234 40	1.926.867 60
Participations industr.	1.016.641 54	854.920 17
Débiteurs div. et comptes d'ordre	1.772.690 29	2.041.823 67

	<u>20.167.378 89</u>	<u>20.377.405 12</u>
PASSIF		
Capital	16 300.000 00	16.300 000 00
Créditeurs divers	1.358.211 31	1.288.893 81
Effets à paye	33.481 40	157.483 75
Divid. non réclamés	23.686 18	16.027 56
Réserve statutaire	1.800.000 00	1.800 000 00
Bénéfices à répartir	652 000 00	815.000 00
	<u>20.167.378 89</u>	<u>20.377.405 12</u>

La situation financière apparaît comme satisfaisante puisque l'actif réalisable, déduction faite du passif représente plus de 6 millions de francs.

\*  
\*   \*

Quelques éclaircissements sont fournis par le rapport au sujet du montant des sommes engagées dans la mise en liquidation de MM. Rodrigues et Cie, de Marseille, les acheteurs de plomb d'œuvre de la société. Celle-ci a, par mesure de prudence, amorti la totalité de sa créance, soit 815.000 fr. Le conseil espère, sans trop oser y compter, qu'un arrangement pourra intervenir entre les créanciers en vue d'une réorganisation de l'usine de l'Escalette à laquelle la société livrait son plomb d'œuvre. On doit observer, en effet, que cette usine offrait de réelles conditions de prospérité du fait de sa position géographique et des droits de protection établis.

D'une part, les frets sur Marseille sont meilleur marché et plus réguliers que sur Anvers. D'autre part, le droit différentiel de protection, établi sur le plomb par le régime douanier français, attribue au désargenteur français un avantage de 30 fr. par tonne de plomb d'œuvre étranger raffiné et vendu en France.

\*  
\*   \*

Dans une courte allocution le président, revenant sur les renseignements fournis par le rapport, a fait ressortir le caractère favorable, mais aussi un peu exceptionnel des résultats de 1912. Il y aurait peut-être quelque présomption, a-t-il déclaré, à escompter pour l'avenir des bénéfices comparables malgré la bonne situation de la société.

Les comptes ont été ensuite approuvés à l'unanimité. La date du paiement du dividende a été fixée au 1<sup>er</sup> juillet prochain.

MM. Roger Baron et Baguenault de Puchesse, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

INGÉNIEURS  
Nominations  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 juin 1913)

Ont été nommés récemment MM. :

Argyropoulos (Oreste), (Saint-Étienne 1912), ingénieur à la Compagnie française des mines du Laurium, Laurium (Grèce).

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 mai 1914)

Depuis quelques années, la Compagnie française des mines du Laurium, dont l'activité était presque exclusivement alimentée autrefois par la vente des minerais de zinc, s'oriente vers la production et l'usinage des plombs-d'œuvre. L'exercice 1913 marque, dans cette voie, une première étape intéressante.

En effet, du double fait de leur moindre tonnage et du fléchissement des cours du métal, les minerais de zinc ne sont intervenus cette année, dans le régime bénéficiaire, que pour 560.000 fr. alors que l'an dernier, ils avaient apporté un contingent de près d'un million. Le plomb a compensé presque entièrement cette infériorité en fournissant les 3/4 des bénéfices bruts qui se sont élevés à 2.441.383 50, en diminution de 190.147 46 sur ceux de 1912.

Malgré un léger fléchissement, les bénéfices distribuables des deux derniers exercices sont identiques. Ils s'élèvent à 815.000 fr., représentant un dividende de 25 fr. par action. La société est arrivée à ce résultat en réduisant de 1 million 135.501 31 à 798.475 40 le montant des amortissements passés par profits et pertes.

Voici au surplus comment se comparent aux précédents les résultats de l'exercice 1913, lesquels étaient soumis le 10 courant, à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires:

	1912	1913
CHARGES		
Frais d'administration	169.093 02	173.371 33
Frais d'exploitation	171.187 25	168.938 90
Impôts et redevances	154.842 49	222.692 99
Allocat., secours	233.156 20	311.610 50
Perte de change	13.629 97	—
Frais d'études	32 026 34	30.748 72
Amortissements	1.135.501 31	798.475 40
	<u>1.910.036 58</u>	<u>1.705.837 84</u>
PRODUITS		
Bénéfices bruts	2.631.530 96	2.441.383 50
Intérêts et revenus	93.505 62	79.454 34
Total des produits	<u>2.725.036 58</u>	<u>2.520.837 84</u>
Rappel des charges	1.910.036 58	1.705.837 84
Bénéfices à reporter	<u>815.000 00</u>	<u>815.000 00</u>

Au débit du compte de Profits et Pertes, deux chiffres méritent d'être relevés : c'est tout d'abord le montant toujours croissant des impôts dont le gouvernement hellénique frappe la Société et qui s'élève cette année à 222.092 fr.



Le rapport souligne cette charge en la met tant en regard des secours exceptionnels libéralement distribués à l'occasion de la guerre pour un montant de 100.007 10. Le montant total des allocations, gratifications et secours est passé ainsi de 233.150 20 à 311.010 10. En ce qui concerne la répartition des amortissements, le Conseil a amorti tout d'abord les constructions nouvelles de l'année, soit 322.607 francs 20, et affectera aux participations industrielles 475.808 20.

\*  
\*   \*   \*

Les caractéristiques de l'exploitation en 1913 ressortent clairement des chiffres des tableaux ci-après, dont le groupement fournit la production comparée, et la valeur moyenne sur le marché de la tonne du minerai de zinc et de celle du plomb d'œuvre pendant les deux derniers exercices (Tonnes) :

	1912	1913
Minerais de zinc (t.)	28.626	20.089
Valeur de la tonne(fr.)	100 98	90 22
Plomb d'œuvre (t.)	11.039	15.041
Valeur de la tonne (fr.)	547 55	536 75
Minerais divers (t.)	23.612	15.015

Valeur totale des plombs d'œuvre ; 8 millions 23.286 francs.

Valeur totale des minerais de zinc : 1 million 812.088 francs.

Sur 9.835.374 francs de ventes réalisés, le plomb d'œuvre intervient en chiffres ronds pour 82 % et les minerais de zinc pour 18 % seulement.

L'abaissement du prix de la tonne de plomb d'œuvre, bien que le cours de ce métal ait été un peu plus élevé en 1913, s'explique par la diminution de la teneur en argent résultant de la consommation de minerais étrangers, moins argentifères que ceux des mines du Laurium.

Une première constatation s'impose donc : les 15.041 tonnes de plomb d'œuvre n'ont pas été entièrement fournies par les gîtes du Laurium : 4.000 tonnes environ, soit un peu plus du quart du total, proviennent d'aliments étrangers, tirés soit des mines de la mer Rouge, soit des galènes du Garn-Alfaya, soit de différentes mines de Tunisie.

C'est la première manifestation importante de la politique d'expansion que la Société n'a cessé de poursuivre avec persévérance depuis quelques années. C'est également la justification des efforts de la Société dans la voie de ses participations.

Ce contingent abondant du dehors relève pour une grande partie des conditions toutes spéciales qui ont régi l'année dernière le marché des galènes. Pour différentes causes, dont la principale est la fermeture de deux usines de transformation dans le bassin de la Méditerranée, les minerais de plomb y ont été accumulés en si grande abondance que les producteurs ou les intermédiaires, redoutant une baisse des cours élevés du métal, ont dû, pour les écouler, consentir aux fondeurs des formules sensiblement plus avantageuses que les tarifs usuels.

La puissance de l'outillage de la société lui a permis de profiter de ces circonstances exceptionnelles, dont l'exercice à bénéficié largement ; mais il faudrait se garder d'en escompter la continuité ; la Société n'assurera à l'avenir de semblables ressources qu'en continuant à développer ses propres exploitations du dehors.

Cette heureuse fortune est survenue fort à propos pour compenser les défaillances du zinc, dont le cours moyen de 56 38 ne laisse aux producteurs qu'une très maigre marge bénéficiaire.

La pénurie de main-d'œuvre, résultant de la deuxième guerre balkanique, n'a pas porté grande atteinte aux exploitations, qui ont pu recruter les effectifs strictement nécessaires aux travaux d'extraction et au fonctionnement des usines ; en revanche, elle a paralysé presque complètement la poursuite des grandes recherches minières, et l'achèvement des installations

Avec la rentrée des ouvriers, la société va pouvoir se remettre à la recherche du troisième contact dans le nord des concessions ; rappelons à ce sujet que le puits a atteint le niveau aquifère, qu'il y a lieu de traverser pour rejoindre le contact.

La société doit aussi procéder à la mise en œuvre de son usine d'arsenic, entravée par le manque de bras, et qui ne sera pas prête avant la fin de l'exercice courant.

L'opportunité de pouvoir fondre rapidement des arrivages de minerais étrangers a démontré la nécessité de construire un troisième four à plomb et même probablement un deuxième four de grillage.

Enfin, l'organisation d'un procédé pour recueillir plus complètement les fumées des usines à plomb est à l'étude.

Il y a là un programme assez chargé de travaux neufs, exigeant encore des immobilisations importantes, indispensables pour maintenir l'allure nouvelle imprimée à l'entreprise.

La liquidation de MM. Rodrigues et C<sup>o</sup>, de Marseille, anciens acheteurs de plomb d'œuvre de la Société, dont celle-ci a amorti intégralement la créance l'an dernier, se poursuit laborieusement, et aucune indication précise ne permet d'en entrevoir le résultat.

\*  
\* \* \*

Les deux derniers bilans se présentent ainsi ( 31 décembre ) :

	1912	1913
ACTIF		
Mines et concessions	12.000.000 00	12.000.000 00
Immeubles	1 00	1 00
Matériel et Outillage	1 00	1 00
Chemin de fer	1 00	1 00
Wharf	1 00	1 00
Approvisionnements	830 347 40	948.308 80
Minerais en stock	2.059.789 25	2.481.131 00
Caisse et banques	663.653 03	1.319.611 55
Portefeuille	1.926.867 60	1.916.008 60
Participations industr.	854.920 17	380.361 97
Débiteurs div. et comptes d'ordre	2.041.823 67	2.585.040 66
	<u>20.377.405 12</u>	<u>21.630.466 58</u>
PASSIF		
Capital	16.306.000 00	16.300.000 00
Créditeurs divers	1.288.893 81	1.664.932 61

Effets à payer	157.483 75	1.027.377 30
Divid. non réclamés	16.027 56	23.156 67
Réserve statutaire	1.800.000 00	1.800.000 00
Bénéfices à répartir	815 000 00	815.000 00
	<u>20.377.405 12</u>	<u>21.630.466 58</u>

La situation financière apparaît comme satisfaisante puisque l'actif réalisable, déduction faite du passif, représente plus de 6 millions de francs. Le bilan est des plus clairs et sa lecture confirme l'excellente posture de la société en accusant en chiffres ronds 0.500.000 fr. d'excédent de l'actif réalisable sur le passif exigible. Les articles afférents aux créiteurs et effets à payer enregistrent une augmentation de 1 million 245.932 35 par rapport à l'année dernière ; elle est exclusivement imputable aux achats de minerais étrangers.

Dans une allocution prononcée après la lecture des rapports, le président a donné quelques détails au sujet des exploitations étrangères.

Les exploitations d'Égypte ont donné un bénéfice intéressant. Toutefois ces gîtes dont la genèse géologique n'est pas encore éclaircie ne paraissent pas présenter de continuité.

À Garn-Alfaya, une production annuelle de 5.000 tonnes de galène peut être prévue et le conseil a fait entrevoir la probabilité de la distribution d'un acompte à la fin de l'année.

En Caramanie, les événements d'Orient n'ont pas permis de pousser activement les travaux. Il a été cependant mis à jour un gîte qui accuse actuellement un tonnage assez important de minerais de plomb et de zinc pour que les ingénieurs songent à le desservir en établissant un Decauville de 15 kilomètres pour le relier à la mer. Les exercices prochains auront certainement un contingent intéressant à tirer de ce nouveau district.

Malgré les événements d'Orient, les exploitations de la Greek Iron Ore se sont continuées sur une échelle restreinte, et ont laissé pour l'exercice un léger bénéfice.

Après échange de quelques observations les résolutions mises aux voix ont été votées à l'unanimité. Outre l'approbation des comptes, ces résolutions comportaient la réélection de MM. Jules Rostand et Henry Vergé comme administrateurs.

La date de la mise en paiement du dividende a été fixé au 25 juin.

---

LAURIUM FRANÇAIS  
(*Le Journal des finances*, 19 juin 1915)

Les produits bruts de l'exploitation pour l'exercice 1914 se sont élevés à 1.438.031 fr. contre 2.441.384 fr. l'année précédente. En raison des événements, il ne sera pas proposé de dividende aux actions, alors que, l'an dernier, il avait été réparti 25 fr. par action. Le solde créditeur de 1914, soit 705.935 fr., sera consacré à concurrence de 376.899 fr. aux amortissements et le surplus sera reporté à nouveau.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
Assemblée générale ordinaire du 25 mai 1916  
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juin 1916)

L'assemblée générale des actionnaires de cette société s'est tenue le 25 mai 1916 sous la présidence de M. Jules Rostand, président du conseil d'administration, assisté de MM. Weil Martignan et Monier, comme scrutateurs, et de M. Albrand, comme secrétaire.

Voici le texte du rapport du conseil d'administration lu à cette assemblée.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons exposé en détail, l'année dernière à pareille date, la situation particulièrement critique dans laquelle la déclaration de guerre nous avait placés, les mesures que nous comptons prendre, soit pour ouvrir des débouchés commerciaux à nos produits, soit pour assurer leur transport, celui des combustibles et des matières premières indispensables à notre fonctionnement.

Il nous a été donné de réaliser convenablement notre nouveau programme, et de pouvoir rendre à nos exploitations une activité à peu près normale.

Nous ne vous dirons pas les difficultés de tous genres que nous avons dû surmonter. Dominé par le labeur héroïque de nos soldats, l'effort civique ne peut pas rester dans l'ombre ; le nôtre a, du reste, déjà trouvé une double récompense.

Nous avons eu, en effet, la satisfaction de pouvoir fournir aux Alliés un contingent appréciable de ressources en métaux nécessaires à la Défense, tout en obtenant en même temps un rendement économique qui a été très avantageux.

Nous avons exporté pendant l'exercice :

7.757 tonnes de plomb d'œuvre en Angleterre ;

12.964 tonnes de minerai de zinc en Hollande.

Le zinc métal que ces minerais ont produit a été livré en Angleterre.

Nos plombs d'œuvre ont été réalisés au cours d'environ 24 liv. st. et nos calamines ont été vendues en moyenne sur un cours de zinc de 40 liv. st. Il est intéressant de remarquer que ces prix de vente correspondent exactement à ceux que nous avons indiqués comme désirables dans notre rapport à l'assemblée du 28 mai 1915.

Vous vous étonnerez, sans doute, de la disproportion existant entre le cours de 40 liv. st. et les prix élevés dépassant souvent 100 liv. st. qui vous avez pu voir figurer dans les cotes officielles du zinc : cette anomalie, qui n'a généralement pas été comprise, nous paraît comporter quelques explications.

La hausse énorme du zinc est résultée, non pas de la pénurie de minerais, mais surtout du petit nombre des usines de traitement. Celles-ci, en effet, se trouvaient surtout localisées en Belgique et en Allemagne, dont, la production était d'ensemble 480.000 tonnes de zinc métal. Depuis la guerre, il ne subsiste qu'une seule usine en Hollande et trois dans le Pays de Galles, avec une capacité totale de 80.000 tonnes, ce qui constitue un déficit de 400.000 tonnes par rapport à la production antérieure ; il y avait donc abondance de minerais, mais insuffisante des usines de transformation.

Celles-ci, ayant, d'autre part, à supporter des charges exagérées pour la fusion, cette double raison a provoqué l'écart entre le prix du métal zinc et celui appliqué au minerai.

L'Amérique devait combler le vide ; mais, elle aussi, n'était pas outillée pour produire les quantités requises. Avec la décision qui les caractérise, les Américains se sont, paraît-il, organisés pour doubler leur production : mais de telles installations ne peuvent s'improviser : de plus, ces exportations seront grevées de frets énormes, et les prix des métaux resteront probablement élevés, tant que durera la disette des transports.

Cette question des frets a été incontestablement le phénomène économique le plus marquant des bouleversements actuels ; elle est trop connue pour que nous insistions sur l'acuité de cette crise.

Elle nous eût certainement paralysés, si nous n'eussions pas disposé du steamer *Rhodesian*, dont nous vous avons l'année dernière annoncé l'acquisition. et qui a été le facteur principal de notre succès.

Mais nous ne nous dissimulions pas que notre prospérité participait de la fragilité de cet organisme et des nombreux dangers qui le guettaient : s'il a eu la bonne fortune d'échapper à la guerre sous-marine, nous avons le regret de vous informer qu'à son quatrième voyage, il a, dans le courant du mois de mars dernier, échoué en rentrant à Newcastle, et est définitivement perdu pour nous.

Bien que cette perte soit matériellement couverte par les assurances, elle n'en constitue pas moins la disparition d'un organe indispensable à notre fonctionnement régulier, et nous avons à craindre, si nous ne pouvons le remplacer, que les résultats de l'exercice en cours n'en soient plus ou moins affectés.

Si les difficultés de transport étaient résolues, nos exploitations du Laurium pourraient se poursuivre sous un régime à peu près normal, dans la mesure compatible avec la pénurie des matières premières et de la main-d'œuvre, et nous n'avons à faire état d'aucun fait saillant digne de mention spéciale.

Nous nous efforcerons d'imprimer, dans le courant de cet exercice, plus d'activité à nos travaux d'exploration, et notamment de reprendre la grande recherche du troisième contact, au nord de nos concessions. qui avait été arrêtée depuis la déclaration de guerre.

À l'extérieur et ainsi que nous vous le laissions pressentir l'an dernier, nous avons complètement terminé en Égypte l'exploitation de la mine de Gabal-el-Rossas, que nous avons amodiée, sur les bords de la mer Rouge. Ce gîte, auquel nous n'avons pu malheureusement trouver aucune continuité, nous a procuré environ 19.000 tonnes de produits se répartissant à peu près également par moitié en minerais de plomb et de zinc : nous en avons retiré un contingent très appréciable de bénéfices, qui nous amènera à vous proposer tout à l'heure d'en affecter une partie à l'amortissement de notre compte de participations industrielles.

La guerre a arrêté toutes nos exploitations de Turquie. Espérons que les conditions de la paix nous permettront de reprendre sous un meilleur régime ces travaux qui offraient, au moment, où nous les avons laissés, d'intéressantes perspectives d'avenir.

Il nous reste à vous mettre au courant des résultats du procès relatif au steamer *Panariello*.

Nous vous avons, l'année dernière, exposé en détail l'histoire de cette cargaison de plomb, d'une valeur de plus de 400.000 francs, saisie au début des hostilités par les autorités anglaises, et dont la confiscation avait été reconnue valable par la Cour des prises.

Cette affaire a été plaidée en appel devant le Privy Council, dont la sentence vient, à la date du 13 avril dernier, de confirmer celle des premiers juges.

La forme dans laquelle elle a été rendue implique, cependant, que l'application stricte de la loi a paru un peu dure envers des accusés dont la bonne foi n'a pas été mise en doute par leurs juges, et leurs considérant suggèrent même un appel à la Couronne.

Nous allons essayer de ce dernier moyen, avec l'espoir que notre recours sera enfin admis par un Conseil des grâces, qui pourra oublier les textes et ne s'inspirer que de l'équité.

Nous allons maintenant vous donner lecture du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1915.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1915

22.328.289 59

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1915

DÉBIT	
Frais généraux :	
D'administration	159.850 47
D'exploitation	164.824 15
Impôts et redevances au gouvernement hellénique	224.394 95
Caisse de secours, gratifications au personnel, frais de cultes et d'instruction	290.726 50
Frais d'études et d'exploration de mines nouvelles	41.581 96
Dépréciation du portefeuille	177.887 86
Améliorations et transformations des installations	191.735 01
	1.251.000 90
Solde	1.259.328 10
	<u>2.510.329 30</u>
CRÉDIT	
Report de 1914	329.036 00
Bénéfices bruts de l'exercice	2.097.027 07
Intérêts escomptes et divers	84.266 23
	<u>2.510.329 30</u>

Quelques rapides commentaires éclaireront ces chiffres, en attendant les explications qui vous seront fournies par MM. les commissaires des comptes.

La différence entre l'actif réalisable et le passif exigible, qui était l'année dernière de 6.525.037 00

s'élève cette année-ci à 7.359.324 40

Cet accroissement suffit à lui seul à manifester l'amélioration de notre régime économique.

Au chapitre des valeurs mobilières, nous avons, grâce à la réalisation heureuse d'un bateau de combustibles, que nous vous avons dit, l'an dernier, s'être réfugié à Lisbonne, au début des hostilités, et aussi à l'amortissement de 160.000 francs que vous aviez voté l'année dernière, fait disparaître la somme de 177.248 fr. 27 que nous avons inscrite au 31 décembre 1914 sous la rubrique *Litiges de guerre*.

Tous relèverez une différence assez sensible dans la valeur de notre portefeuille, qui a subi une double modification : d'une part, nous avons jugé opportun de contribuer à l'emprunt de la Défense Nationale. et nous avons arbitré une partie de nos obligations de chemins de fer, pour souscrire 12.500 fr. de rente ; d'autre part, tous nos titres ayant subi de fortes dépréciations avec l'ensemble du marché, il nous a paru sage de

ramener définitivement leur valeur au niveau des cours actuels, ce qui a comporté une réduction globale de 177.090 francs que vous voyez figurer au compte de profits et pertes.

Étant donné que, suivant toutes probabilités, l'étiage de la Bourse du 31 décembre, dernier représente un minimum, nous espérons n'avoir plus désormais à toucher à ce chapitre de notre actif, qui offrira une marge presque certaine de plus-value dans sa réalisation ultérieure éventuelle.

Déduction faite de toutes les dépenses, le compte de profits et pertes présente un solde bénéficiaire de 1.259.328 fr. 40.

En dehors des habitudes de prudence qui ont toujours régi notre politique financière, des raisons impérieuses nous obligent à vous demander de ne prélever sur ce profit que la somme voulue pour distribuer un dividende de 25 francs, en portant le surplus aux amortissements.

Malgré notre prospérité relative, le désastre du *Rhodesian* est là pour nous rappeler la fragilité de nos entreprises, au milieu des bouleversements actuels.

N'oublions pas non plus que nos lointaines exploitations ne sont pas définitivement à l'abri de la tourmente, qui peut encore balayer les contrées voisines.

Or, pour traverser toutes les éventualités qui peuvent se présenter, il nous faut une situation financière solidement assise : vous n'hésitez pas à nous approuver.

Après le prélèvement du dividende de 25 francs, il nous restera une somme de 444.328 fr. 40, à laquelle les circonstances attribuent un emploi rationnel.

Nous affecterions 144.000 francs à nos Participations industrielles, qui doivent légitimement bénéficier, au moins d'une partie, des profits de la mine de Gabal-el-Rossas.

Le surplus, soit 300.328 fr. 40, serait porté à une provision spéciale, destinée, si nous donnons suite à ce projet entrevu depuis longtemps, à couvrir plus tard les frais d'installation d'une usine pour la récupération de nos fumées de plomb, qui nous permettra de recouvrer un tonnage assez important de métal, actuellement perdu dans l'atmosphère.

Si vous admettez nos propositions, le coupon n° 68 sera détaché le 1<sup>er</sup> juillet prochain, et payé, après déduction des impôts de finances, à raison de :

24 francs par action nominative et 21 fr. 47 par action au porteur.

Les mandats d'administrateurs de MM. Emmanuel Rodocanachi et Victor Thiébaud viennent à expiration cette année.

Aux termes de l'article 19 des statuts, les administrateurs sortants étant rééligibles, votre conseil vous propose de réélire MM. Emmanuel Rodocanachi et Victor Thiébaud.

Pour nous conformer aux prescriptions statutaires, aussi bien qu'aux lois sur les sociétés anonymes, nous venons nous demander de donner les autorisations d'usage à nos collègues qui font partie d'autres sociétés ayant des rapports d'intérêts avec la nôtre, et de les relever de l'interdiction prononcée par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et par l'article 25 des statuts de notre Compagnie.

.....

## DISCOURS DU PRÉSIDENT

Messieurs,

Comme vous venez de le voir par notre exposé, nos exploitations se sont continuées l'année dernière, sans aucune particularité digne de remarque.

Malgré les événements d'Orient, notre main-d'œuvre, constituée par un noyau d'anciens ouvriers, nous est restée fidèle, et en nombre à peu près suffisant.

Mais nous avons dû nous imposer de lourds sacrifices pour venir en aide aux familles des ouvriers mobilisés, et atténuer les effets de la grande misère qui règne en Grèce.

Aussi avez-vous pu remarquer à notre compte de Profits et Pertes une large augmentation du chiffre des dépenses affectées aux œuvres de solidarité ou d'assistance.

Les deux faits saillants de l'année sont constitués par les vicissitudes des deux bateaux *Panariello* et *Rhodesian*.

En ce qui concerne le *Panariello*, vous aurez appris avec regret que les juges d'appel ont confirmé la sentence de la Cour des Prises, mais il semble cependant qu'ils ont compris ce que cette décision, conforme sans doute à la lettre de la loi, avait d'inique en ce qui nous concerne.

Ils ont, en effet, introduit dans leur jugement certaines considérations, de nature à nous laisser de l'espoir dans un recours en grâce.

Vu l'étrangeté du cas, il vous intéressera sans doute de connaître en quels termes la sentence a été rendue, et je vais vous donner lecture de la traduction des conclusions finales du jugement :

#### EXTRAIT DU JUGEMENT

D'après les faits qui précèdent, nous estimons que les appelants ne sont pas parvenus à démontrer que leur négoce avec l'ennemi avait complètement cessé en temps opportun, c'est-à-dire avant la saisie.

Le distingué président de la Cour des Prises a établi dans son jugement que M. de Catelin s'est défendu avec énergie de toute intention, et même de tout acte, de nature à être utile à l'ennemi ou préjudiciable à notre pays, et le président a accepté ce désaveu.

Notre tribunal partage cette manière de voir, et a même reconnu que M. de Catelin, voyant sa Compagnie engagée dans des difficultés considérables, s'est efforcé de protéger les intérêts de sa société dans une manière qui lui a paru exempte d'illégalité ou de délit.

Ceci, cependant, ne constitue que des considérations d'ordre moral : quoique d'un grand poids, elles peuvent seulement être formulées en vue de la clémence de la Couronne, mais elles ne peuvent pas affecter un jugement de la Cour des Prises, qui, se basant exclusivement sur la loi universelle, était obligée de se prononcer dans « un cas grave de commerce avec l'ennemi ».

Notre tribunal avise donc humblement votre Majesté que cet appel ne doit pas être retenu, et comme le Procureur général n'a fait aucune application pour les frais, la sentence en sera exempte.

Il y a là vraiment des atténuations qui paraissent assez significatives, et nous laissent espérer dans le jugement final de la Couronne.

Quant à notre steamer *Rhodesian*, celui-ci malgré l'extrême brièveté de sa carrière, nous a rendu des services inappréciables, et l'embaras où nous met sa perte récente les rend d'autant plus tangibles.

Au moment où nous avons décidé de l'acquérir, cette immobilisation, surtout dans l'état relativement peu prospère de notre trésorerie, nous avait presque audacieuse. Or, quelques mois après, on nous offrait plus du double de son prix d'achat.

Nous venions à peine de refuser cette offre, que le bateau, trompé par un brouillard épais, compliqué d'un violent courant et de la proximité d'un champ de mines, qui gênait ses évolutions, se jetait sur les roches, presque à l'embouchure de la Tyne.

Il a pu être remis à flot, mais outre que les réparations exigeront une dépense de plus de 25.000 livres, elles nécessiteront certainement plusieurs mois de délai, par suite de l'encombrement des chantiers anglais.



Il nous fallait agir vite, puisque nos fours sont arrêtés depuis le 9 de ce mois. Aussi, n'avons-nous pas hésité à abandonner l'épave aux assureurs, en cherchant activement à acquérir un nouveau bateau, avec le prix encaissé de l'assurance.

Inutile de vous dire que, par suite des réquisitions, ou des prétentions formidables des armateurs, l'acquisition d'un bateau est actuellement une opération des plus difficiles. J'ai cependant le plaisir de vous informer, ce que nous ignorions quand notre rapport a été rédigé, qu'au commencement de cette semaine, nous avons pu acquérir un steamer de 2.650 tonnes, qui a le grand avantage d'être prêt à charger.

Quoique d'un tonnage sensiblement inférieur à celui du *Rhodesian*, il assurera cependant convenablement la fin de cet exercice, grâce à l'appoint d'un autre navire que nous avons en *time-charter*, c'est-à-dire en location, encore pour trois voyages.

Bien entendu, cette sécurité n'est que relative, et subordonnée à tous les dangers actuels de la navigation.

Si nous avons la chance d'y échapper, nos fours auront pu travailler cette année pendant 9 à 10 mois.

En résumé, nous avons été à même de tirer le meilleur parti possible des circonstances si difficiles que nous traversons, et si rien ne vient par notre travers, nous pouvons vous laisser entrevoir un exercice 1916 fructueux et satisfaisant.

#### RÉSOLUTIONS

Personne ne demandant la parole, toutes les résolutions proposées par le conseil d'administration sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

---

*Annuaire Desfossés*, 1917, p. 759 :

Compagnie française des mines du Laurium :

Conseil : Jules Rostand, Pierre Emmanuel Rodocanachi, J. de Catelin, F. Serpieri, Comte Gustave Baguenault de Puchesse, R. Baron, G. Chabert, V. Thiébaud, St. de Lanzac de Laborie, adm.

---

Laurium français

(*Le Journal des finances*, 24 mars 1917)

L'Agence économique et financière croit savoir qu'il ne saurait plus être question de l'augmentation de dividende que la Bourse avait escomptée il y a quelque temps. En effet, le blocus maritime de la Grèce a causé un gros préjudice à la société en arrêtant l'importation des matières premières nécessaires à son exploitation, en même temps que ses expéditions de minerais devenaient impossibles. Et comme cette situation n'a pas cessé, la question du dividende reste en suspens.

---

#### MINES DU LAURIUM

(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1917)

Les actionnaires de cette société se sont réunis assemblée centrale ordinaire le 27 juin 1917.

L'essor industriel, qu'en 1915, la Société avait réussi à imprimer aux exploitations, a été brusquement paralysé par les événements qui ont amené les Alliés à isoler la Grèce et à en interdire rigoureusement l'accès.

Dès le 29 novembre 1916, les fours à plomb étaient éteints et l'activité des usines presque complètement suspendue faute de combustibles.

Depuis cette époque, aucune amélioration ne s'est manifestée et la suppression totale de l'activité commerciale pendant six mois, les incertitudes de l'avenir sont de nature à comporter, pour la société, des conséquences d'une haute gravité.

L'administrateur délégué et les ingénieurs français de la Société sont restés en Grèce pour surveiller les intérêts de celle-ci.

Les efforts ont été multipliés pour entretenir, dans l'exploitation des mines, une activité à peu près normale.

Grâce à des moyens de fortune qui ont permis le chauffage des machines d'extraction, le travail des mines a été maintenu et la production des minerais de plomb et de zinc continuée.

D'un autre côté, la société a entretenu avec le gouvernement anglais, à qui le plomb était livré et qui autorise l'exportation du combustible, des relations suivies, afin d'obtenir, pour forcer le blocus, une autorisation spéciale.

Satisfaction ne lui a pas été donnée. L'acuité croissante de la crise des frets constitue un problème très angoissant. Le blocus même levé prochainement, il n'est pas évident que les bateaux soient autorisés à reprendre le trafic des combustibles et des minerais.

Il y avait urgente nécessité de réduire les dépenses, elles ont été ramenées à 250.000 francs. Des mesures sont demandées pour les comprimer davantage.

La trésorerie n'assurant plus que quelques mois de vie, la situation de la société peut devenir critique.

Les steamers *Islandia* et *Gartness*, sont occupés à transporter entre l'Angleterre et la France, des combustibles pour une des grandes usines métallurgiques de la société, et alimentent au retour l'armée anglaise en bois de pin des Landes.

Par suite des règlements rigoureux édictés par le gouvernement britannique, ils ont dû être incorporés dans une société anglaise.

L'affaire du *Partariello*, le steamer saisi par la Cour des prises au début de la guerre, avec 1.000 tonnes de plomb, a été liquidée.

Il a été alloué, une somme de 5.000 liv. st. sur les 18.000 liv. st. que représentait la valeur de la cargaison.

Le compte de profits et pertes se solde par un bénéfice de 940.739 francs provenant, le mois de décembre étant resté improductif, de onze mois d'exploitation.

Ce bénéfice doit être nécessairement porté à une réserve destinée à couvrir les pertes subies et à fournir les disponibilités indispensables au maintien et à l'alimentation du personnel.

L'assemblée approuve le rapport et les comptes de l'exercice 1916. Elle réélit MM. Baron et de Catelin, administrateurs sortants, et nomme MM. Rambaud et Lecoq, commissaires des comptes.

---

## ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Laurium français

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 novembre 1917)

La situation générale a exercé, depuis plusieurs années, sur la Compagnie française des mines du Laurium une influence dont témoigne la variabilité des résultats, finalement décroissants, de l'exploitation, lesquels se sont chiffrés depuis 1913 par 2.440.000 fr., 1.440.000 fr., 2.100.000 fr. et 1.940.000 fr. Les principaux gisements du Laurium et des sociétés où il a des participations étant situés dans la région balkanique, les deux guerres dont celle-ci a été le théâtre ont retenti directement sur les affaires du Laurium que la guerre européenne est venue depuis entraver encore.

La répercussion de la grande conflagration a même été tellement forte que la société dut, à un certain moment, envisager l'arrêt éventuel de ses travaux, malgré la gravité de cette mesure extrême. Aux difficultés d'ordre économique et financier résultant de la brusque suppression du crédit et de la crise des banques venait, en effet, s'ajouter la fermeture complète des débouchés ; toutes circonstances qui coïncidaient avec une situation de caisse fort à l'étroit par suite d'immobilisations considérables consistant en galènes achetées à l'étranger et accumulées au Laurium en conséquence de la marche insuffisante des fours vers la fin du premier semestre de 1914.

La livraison du chargement d'un navire de 4.500 tonnes transportant des minerais de zinc et du plomb d'œuvre à destination d'Anvers et de Newcastle, l'encaissement de différents soldes et la réalisation supplémentaire de 1.000 tonnes de plomb devaient, au mois d'août, faire rentrer plus de deux millions dans les caisses de la société ; or, ces ressources vinrent à manquer. Il en résulta une situation des plus critiques en présence d'une population ouvrière menacée de famine.

Heureusement, les industriels anglais ne tardèrent pas à se ressaisir et, dès le mois de septembre 1914, la Société du Laurium traitait avec eux, dans de bonnes conditions, la vente de toute sa production de plomb d'œuvre, expression qui désigne le métal brut, non raffiné. En même temps, elle vendait en Hollande sa production de minerai de zinc. L'activité sociale se trouvait ainsi presque restaurée ; elle se manifesta par l'exportation en Angleterre de 7.757 tonnes de plomb d'œuvre et de 12.964 tonnes de minerai de zinc en Hollande. Les plombs d'œuvre ont été réalisés au cours d'environ £ 24 et la calamine sur un cours du zinc de £ 40. Ce dernier chiffre peut sembler anormal en présence des prix souvent supérieurs à £ 100 inscrits aux cotes officielles du zinc ; cette anomalie provient de ce que la hausse énorme de ce métal était due non au manque de minerai, mais à l'insuffisance des usines de transformation. Celles ci, en effet, étaient situées en Belgique et en Allemagne et produisaient £ 480.000 tonnes de métal ; or, depuis la guerre, il ne subsiste qu'une usine située en Hollande et trois au pays de Galles avec une capacité totale de 80.000 tonnes seulement, d'où le très grand déficit de 400.000 tonnes. L'Amérique devait combler la différence, mais elle ne se trouva pas outillée pour la production requise ; elle a dû organiser depuis de nouvelles installations, mais il y faut du temps. Il convient aussi de rappeler l'énormité des frets dont sont grevés les transports, lesquels se heurtent, d'autre part, à de nombreuses difficultés.

Ajoutons que la guerre a brusquement arrêté toutes les exploitations de la société en Turquie et que son gîte égyptien de Gabal-el-Rossas, situé sur les bords de la mer Rouge à 500 kilomètres au sud de Suez, a été complètement équipé ; il a produit 19.000 tonnes de minerai de zinc et de plomb, mais il paraît épuisé, car toute trace de minéralisation a disparu.

\*

\* \*

Bien que l'exercice 1914 ait donné, en dépit des circonstances, un bénéfice appréciable de 705.000 francs, aucun dividende n'a été réparti et la somme ci-dessus a été versée à des comptes provisionnels pour 376.000 fr. et reportée à nouveau pour le surplus. En 1915, les résultats dépassaient sensiblement ceux des deux précédents exercices et s'élevèrent à 950.000 fr., non compris 330.000 fr. reportés à nouveau ; là-dessus, 815.000 fr. furent absorbés par un dividende de 25 fr.

\*

\* \*

En 1916, le Laurium, avec un bénéfice de 910.000 fr., ne fit aucune répartition, la situation en Grèce étant devenue particulièrement critique, du fait du blocus exercé par les puissances alliées.

Les fours à plomb, dit le rapport soumis à l'assemblée du 27 juin dernier, furent éteints à la fin de novembre 1916 et la vie des usines se trouva presque complètement suspendue faute de combustibles. « Depuis cette époque, ajoute ce rapport, aucune amélioration ne s'est manifestée et la suppression totale de notre activité commerciale pendant six mois, les incertitudes de l'avenir, sont de nature à comporter pour notre société des conséquences d'une haute gravité. »

Comme l'on ne croyait pas que la crise put durer, et qu'il fallait, pour éviter de graves désordres, pourvoir aux besoins des ouvriers et de leurs familles, les efforts furent multipliés afin d'entretenir toute l'activité possible, sinon dans les usines, du moins dans l'exploitation des mines ; et, de fait, l'extraction des minerais a pu être continuée et fournir un contingent qui sera d'un précieux secours quand il aura été transformé et finalement monnayé ; mais toute la question était précisément là, au moment de la réunion des actionnaires en juin.

Le conseil d'administration ne dissimula pas, du reste, ses appréhensions, bien que les événements en Grèce eussent pris déjà une tournure plus favorable. Malgré les mesures adoptées en vue de réaliser toutes les économies possibles, la trésorerie de la société n'assurait plus de disponibilités que pour quelques mois au bout desquels « la situation pouvait devenir critique. ».

Nous publions ci-dessous les bilans au 31 décembre 1915 et 1916 :

	1915	1916
ACTIF		
Immobilisations	12.000.004	12.000.004
Approvisionnements	716.855	798.856
Minerais en stock	3.716.458	3.252.574
En caisse et banque	1.939.785	1.018.393
Portefeuille	1.731.527	1.728.072
Participations	382.860	240.112
Débiteurs allemands	781.400	781.400
Autres débiteurs	3.248.207	2.122.252
Comptes d'ordre	11.184	202.946
	<u>22.328.290</u>	<u>22.134.619</u>

PASSIF		
Capital	16.300.000	16.300.000
Créditeurs	1.565.204	2 147.333
Effets à payer	750.000	475.000
Dividendes non réclamés	86.398	171.209
Banque de France	567.000	—

Réserve statutaire	1.800.000	1.800.000
Réserve pour travaux	—	300.329
Profits et pertes	1.259 928	940.738
	<u>22.328.290</u>	<u>22.134.619</u>

La diminution des minerais en stock, soit 263.000 fr., provient de l'enlèvement du plomb d'œuvre quelques jours avant la déclaration du blocus. La diminution de 926.000 fr. du poste Espèces en caisse et en banque est compensée par une diminution des effets à payer et une augmentation des débiteurs ; cette dernière provient de minerais livrés et non réglés au 31 décembre 1916. Les Comptes d'ordre se réfèrent à des marchandises qui, par suite du blocus, n'ont pu être prises en charge par l'exploitation au cours de l'exercice. Au passif, la diminution du compte des résultats est la conséquence de l'état même des choses. Le solde créditeur du compte de Profits et pertes se monte à 940.738 92 ; il a été purement et simplement versé à une réserve spéciale en vue du maintien des exploitations pendant la période de chômage.

Après avoir approuvé les comptes, l'assemblée a renouvelé le mandat des administrateurs sortants : MM. Roger Baron et Jules de Catelin.

---

La Diplomatie secrète et l'affaire grecque  
(*Le Journal des débats*, 22 avril 1918)

[...] Dans l'automne de 1916, M. Bénazet partit pour l'Orient avec une mission de la commission de l'armée de la Chambre des députés. Arrivé à Athènes, il sembla s'occuper plus de diplomatie que du contrôle de l'armée de Macédoine, il se fit présenter au roi Constantin non point par M. Guillemin, ministre de France, mais par M. [Fernand] Serpieri, directeur de la Compagnie française des mines du Laurium et familier de la cour. Il sortit si content de l'audience royale qu'il fit partager sa confiance à l'amiral Dartige, commandant des forces alliées dans la Méditerranée. Les relations, qui étaient très tendues, entre le roi et les Alliés, devinrent aussitôt cordiales, et le gouvernement venizeliste, qui s'organisait à Salonique, fut abandonné à lui-même. [...]

---

Mines du Laurium  
(*La Journée industrielle*, 2 juin 1918)

Cette compagnie a poursuivi son existence, au cours de l'année 1917, au milieu de difficultés de toute sorte. Le blocus rigoureux du premier trimestre a commencé par la priver de toutes communications entre Athènes et le Laurium.

Puis, le steamer « Gartness » a été torpillé en août avec son chargement de retour, de sorte que la Compagnie n'a eu pour tout aliment, pendant l'année dernière, que la cargaison que ce navire avait apportée à l'aller et qui se composait de 1.600 tonnes de coke et de 700 tonnes de charbon. Ces combustibles ont permis d'usiner seulement 1.400 tonnes de plomb d'œuvre et environ 5.000 tonnes de calamines calcinées marchandes.

Ces tonnages auraient été notoirement insuffisants pour alimenter le fonctionnement industriel de la Société qui a comporté une dépense de 3.300.000 francs, si la compagnie n'avait trouvé des ressources inattendues dans la fabrication d'un produit nouveau, l'acide arsénieux.

---

Le contrat du Laurium avec le gouvernement anglais  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 octobre 1918, p. 559)

Après de longues et laborieuses négociations, la Société du Laurium français a pu conclure avec le ministère des Munitions à Londres un contrat qui se résume dans les grandes lignes suivantes.

Ce département se charge des transports et des assurances, tant des combustibles qui sont nécessaires à l'exploitation que de son plomb d'œuvre, dont il prend livraison à Ergastiria. En compensation, le Laurium consent une réduction sur le tarif de la taxation à Londres, et livre au gouvernement anglais le plomb à 20 £ au lieu de 30 £ au prix du marché. Ces conditions ne permettent pas d'envisager un bénéfice substantiel, mais cet accord procure un immense avantage, celui de pouvoir monnayer les stocks, et de continuer à alimenter la vie de l'exploitation. Aussi le conseil se félicite-t-il de cette transaction en faisant cette réserve : toutes les fois que les caprices de la guerre sous-marine en permettent l'exécution. Un premier bateau de combustibles, parti le 9 mars, est arrivé et deux autres ont été mis à la disposition de la société.

---

Mines du Laurium  
(*La Journée industrielle*, 31 mai 1919)

Les actionnaires de cette société se sont réunis, hier, en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Jules Rostand.

Au début de son rapport, le conseil signale que de longues et laborieuses négociations avec le gouvernement anglais aboutissaient dans le courant de février 1918 et la Société obtenait que le ministère des Munitions s'engageât à lui transporter du coke. Par contre, elle lui rendrait en Grèce un tonnage égal de plomb, au prix de 20 liv. st., c'est-à-dire 10 liv. st. environ au-dessous du cours de Londres.

Un premier navire, arrivait le 13 mai au Laurium, avec 2.300 tonnes, la société ayant à lutter contre les exigences du personnel ouvrier, la fusion n'a commencé que le 1<sup>er</sup> août et durant l'exercice, il n'a été produit que 4.092 tonnes de plomb.

Peu après l'armistice, le gouvernement anglais résiliait son contrat.

Ce n'est certainement pas avec ce minime tonnage de plomb, auquel il faut ajouter un maigre contingent de 3.200 tonnes de calamines, que la société aurait pu alimenter ses besoins. La plus grande partie des profits a été réalisée par le nouveau produit dont l'apparition avait été signalée l'an dernier : l'acide arsénieux.

Le conseil donne quelques renseignements sur ce début de l'exercice 1919. Le gouvernement anglais a rendu à la société la disposition de l'*Islandia* au commencement de janvier, et ce navire opère son deuxième voyage, mais sa portée de 2.500 tonnes est insuffisante pour alimenter complètement la fusion. D'autre part, l'acide arsénieux ne comporte plus aucun marché.

Le solde bénéficiaire de l'exercice s'élève à 587.057 francs que le conseil propose de reporter à la Réserve de Prévoyance.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé les comptes présentés par le conseil Elle a réélu MM. Stéphen de Lanzac de Laborie et G. Chabert, administrateurs sortants.

---

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 juin 1919, p. 346)

En dehors de la crise que subit la Cie du Laurium par suite de l'accumulation des stocks de plomb, cette société a beaucoup de peine à regrouper son personnel disloqué par les événements et le chômage qui en a été la conséquence.

En 1918, la Cie fit un marché avec le gouvernement anglais qui s'engageait à lui transporter du coke moyennant un tonnage égal de plomb au prix de 20 £, soit 10 £ au dessous du cours de Londres. Un premier navire arrivait le 13 mai au Laurium avec 2.300 t. de coke, mais une ironie cruelle du destin empêchait de toucher à ce précieux produit : les ouvriers émirent des prétentions tellement exorbitantes pour reprendre le travail qu'il était inutile de rallumer les fours. Ce n'est que le premier août qu'un accord intervint.

---

*Annuaire Desfossés*, 1920, p. 829 :

Compagnie française des mines du Laurium :  
Conseil : Jules Rostand, Pierre Emmanuel Rodocanachi, J. de Catelin, F. Serpieri, Comte Gustave Baguenault de Puchesse, R. Baron, G. Chabert, V. Thiébaud, St. de Lanzac de Laborie, adm.

---

#### LAURIUM FRANÇAIS

(*Le Journal des chemins de fer*, 22 mai 1920, p. 167)

Les comptes de 1920, qui seront présentés à l'assemblée du 31 mai, accusent un produit brut de 1.795.789 fr. contre 2.219.569 fr. en 1918 et un bénéfice de 464.475 fr. contre 587.057 fr. Il ne sera encore réparti aucun dividende.

---

Compagnie française des mines du Laurium

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1920, p. 292)

Production 1919 : 3.841 t. de plomb et 790 t. d'arsenic ; ces chiffres eussent été bien plus élevés sans la pénurie de combustible. La société étudie divers procédés de traitement des haldes qui existent en tonnages considérables au Laurium en Grèce, afin d'en retirer divers sous-produits de valeur.

---

#### LAURIUM FRANÇAIS

(*Le Journal des chemins de fer*, 24 juillet 1920, p. 253)

L'assemblée du 25 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1919 se soldant, comme nous l'avons déjà dit dans notre n° du 22 mai, par un bénéfice net de 464.475 fr. affecté à la réserve de prévoyance.

---

#### LAURIUM FRANÇAIS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 août 1920)

Par suite de la diminution de la production, consécutive à l'insuffisance du combustible, à la crise des transports, aux grèves et aux difficultés de main-d'œuvre, la Compagnie française des mines du Laurium a obtenu pour 1919 un solde bénéficiaire de 464.475 54 seulement contre 587.057 46 en 1918. Comme l'an dernier, ce solde a été affecté à la réserve de prévoyance.

Le rapport du conseil, lu à l'assemblée du 6 juin dernier, signale que les événements ont justifié les prévisions du précédent rapport concernant l'insuffisance des approvisionnements en combustibles. Par contre, l'élévation du cours des métaux et la reprise du marché de l'arsenic ont augmenté dans une forte proportion la marge bénéficiaire dévolue à la production excessivement réduite de l'année. Cette production s'est élevée à 3.841 tonnes de plomb et 790 tonnes d'arsenic, plus 2.266 tonnes de calamines qui n'ont pas été exportées.

Il a été matériellement impossible de trouver du fret indépendant, et l'alimentation en combustible a été uniquement fournie par le steamer *Islandia*. Des séjours prolongés dans les ports, par suite de la congestion du trafic maritime, de l'inertie ou des grèves des dockers, ont encore réduit sa capacité de transport déjà trop faible pour les besoins de la Compagnie et il n'a pu opérer dans l'année que quatre voyages, en apportant environ 5.000 tonnes de coke et 1.000 tonnes d'antracite et charbon.

Les résultats obtenus avec d'aussi maigres contingents permettent de se rendre compte de ceux qui auraient pu être réalisés si les usines avaient pu être alimentées au plein de leur capacité.

La Compagnie anglaise Laurium Transport Limited, qui assure le service des transports maritimes de la société, a été à même, au commencement de janvier dernier, d'acheter un steamer de 6.600 tonnes, le *Royal-Sceptre*, lequel, sauf accident imprévu, sera assez puissant pour suffire très largement à tous les besoins. Grâce à lui, l'usine de fusion pourra être maintenue en activité, et on peut sans présomption escompter, pour l'exercice courant, un régime économique satisfaisant. Déjà, dans les quatre premiers mois de l'exercice en cours, ce steamer a transporté en Grèce plus de 4.000 tonnes de combustibles, et il était prêt à faire un second voyage. Malheureusement, la situation très troublée de l'industrie houillère en Angleterre, et la réduction de production qui en a été la conséquence, ont amené tout dernièrement le gouvernement britannique à restreindre les exportations de coke dont la production est complètement absorbée par les industries locales.

La société a dû arrêter les travaux de prospection en Tunisie. Elle continue à travailler en Sardaigne où elle escompte obtenir des résultats intéressants.

Le conseil a récemment eu des nouvelles des exploitations de Caramanie où des déprédations importantes ont été opérées par les Turcs. Des réclamations d'indemnités ont été transmises à ce sujet. De toute façon, les travaux ne seront pas repris l'an prochain dans cette région.

La Compagnie se préoccupe d'étudier de nouveaux procédés pour essayer d'utiliser certains sous-produits abondants au Laurium et qui, du fait de la hausse des cours, acquièrent de la valeur.

La comparaison des deux derniers bilans ne fait ressortir que peu de variations intéressantes. À l'*Actif*, on note une légère diminution des approvisionnements des Stocks et du Portefeuille. L'encaisse et les débiteurs divers ont par contre augmenté. Au *Passif*, le total des réserves atteint 3.595.891 23 contre 3.324.833 fr. 77.

La situation financière est satisfaisante. Le fonds de roulement dépasse 3.250.000 fr., non compris les approvisionnements et stocks dont le total atteint près de 5.100.000 fr.

Après une longue discussion au cours de la quelle le président a fait des déclarations favorables au sujet de l'exercice en cours, les actionnaires ont réélu MM. Serpieri et Rodocanachi, administrateurs sortants.

---



LAURIUM FRANÇAIS  
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 10 mai 1921*)

L'assemblée du 28 mai du Laurium Français examinera les comptes de l'exercice 1920 qui accusent un bénéfice d'exploitation de 591.325 fr. auquel il convient d'ajouter 77.342 fr. d'intérêts divers et 406.076 de bénéfices de change. Le produit total ressort à 1.074.754 fr. au lieu de 1.795.789 fr. pour l'exercice précédent et le bénéfice net a 56.998 fr. contre 464.475 fr. Ces résultats ne permettent pas la distribution d'un dividende.

Au bilan, les approvisionnements et les minerais en stocks figurent respectivement pour 2.158.735 fr. et 564.772, l'actif disponible ou réalisable s'élève à 3.496.000 fr. en regard d'un passif exigible de 1.340.945 fr. Les créances allemandes, qui atteignent 538.000 fr., ne sont pas comprises dans les chiffres ci-dessus.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*La Journée industrielle, 21 juin 1921*)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 27, rue Laffitte, se sont réunis hier en assemblée ordinaire sous la présidence de M. Jules Rostand.

Le conseil a rappelé que, l'an dernier, il avait dit que l'exercice 1920 se présentait sous des perspectives favorables. En effet, le Laurium Transport, qui effectue le service d'affrètements de la société, venait d'achever le *Royal Sceptre*, assez puissant pour assurer à lui seul tous les besoins. D'autre part, le conseil avait accumulé un stock important de minerai pour alimenter sa fusion pendant toute l'année, et les cours des métaux garantissaient un rendement fructueux.

Le conseil ne pouvait alors supposer que l'Angleterre, qui avait fourni à la Compagnie des Mines du Laurium du coke dans les jours les plus critiques de la guerre, lui en refuserait en temps de paix. C'est cependant ce qui s'est produit. De ce chef, les fours ont été arrêtés pendant 110 jours, et les mines n'ont pu produire que 4.815 tonnes de plomb. De plus, quand à l'issue des grèves, on a consenti à livrer du coke à la société, on lui a appliqué des prix exorbitants. La baisse profonde des métaux étant survenue au moment où la société employait ce coke, les résultats de la fusion du dernier semestre ont été désastreux.

D'autre part, les métaux, en particulier le plomb, ont subi au début de l'exercice une défaillance profonde qui les a amenés au-dessous des cours d'avant-guerre, ce qui avait conduit le conseil, à un moment, à douter de la possibilité de travailler avec profit. Toutefois, un fait nouveau a sauvé la société de cette pénible extrémité : c'est la diminution de la valeur de la drachme, due à la reprise des hostilités gréco-turques. L'influence de ce nouveau facteur est assez importante pour permettre au conseil de prévoir une marge bénéficiaire acceptable. Quelques explorations dans les gîtes que la société possède en Sardaigne ont donné des résultats très encourageants. M. Rostand a ajouté qu'en dépit de toutes les difficultés auxquelles la société a à faire face, on peut envisager l'avenir avec une certaine confiance.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé les comptes de l'exercice 1920, qui se soldent par un bénéfice net de 56.998 fr., et a décidé de consacrer cette somme à divers amortissements.

MM. Victor Thiébaud et Jules de Catelin ont été réélus administrateurs.

---

LAURIUM FRANÇAIS  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 juin 1921)

Constructions de Levallois-Perret. — L'assemblée d'hier a approuvé les comptes de 1920. Le bénéfice net s'élève à 327.750 fr. au lieu de 247.942 en 1919. Le solde disponible ressort à 248.825 fr. Le dividende fixé à 7 % comme précédemment sera payable le 20 juillet.

---

[Dépréciation de la drachme]  
(*Le Journal des finances*, 27 janvier 1922)

Le Laurium français est resté à 216 car la production mensuelle actuelle se maintiendrait aux environs de 500 tonnes, tandis que la dépréciation de la drachme aurait permis à la société de traverser la crise dans des conditions plutôt avantageuses.

.....

Bou-Thaleb

[...] Les expéditions des minerais de plomb arsenicaux provenant de la mine d'Aïn-Achour pourraient commencer vers le milieu de l'année ; ce sont les usines du Laurium qui en assureront le traitement.

---

1922 : ENTRÉE D'UN GROUPE NOUVEAU,  
COMPRENANT  
LE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC),  
MALFIDANO,  
OUASTA-MESLOULA  
ET MINÉRAIS ET MÉTAUX

---

DIVISION DU CAPITAL PAR DEUX

Laurium français  
(*Le Journal des finances*, 22 avril 1922)

La Compagnie française des mines du Laurium — par abréviation Laurium français — n'a pas connu depuis la guerre une existence fort heureuse. Ses dividendes qui, de 10 fr. en 1908, avaient pu progresser très régulièrement jusqu'à 25 fr. en 1915 — sauf une courte interruption en 1914 — ont été complètement supprimés à partir de 1916. Ce n'est pas que les produits bruts soient tombés à un niveau exagérément bas, mais à cause des difficultés rencontrées par l'exploitation, les bénéfices nets ont constamment fléchi. Aux environs de 1912, ils avoisinaient 1.951.000 fr. ; pour 1920, ils n'ont plus atteint que le chiffre insignifiant de 57.000 fr. et le conseil, à l'assemblée de juin 1921, n'a pas manqué de faire remarquer que si la baisse du prix du plomb n'avait pas été palliée, en partie, par l'effondrement des cours de la drachme, les résultats eussent été beaucoup plus désastreux car il aurait fallu suspendre l'exploitation.

Le Laurium français possède en Grèce, dans la province d'Attique, des gisements de minerais de plomb, de zinc, de fer et de manganèse. La production de plomb d'œuvre variait, avant la guerre entre 10.000 et 11.000 tonnes ; elle formait, de loin, la partie la plus intéressante de l'activité sociale ; les exportations de minerai de zinc atteignaient, en effet, une trentaine de mille tonnes et celles de minerai de fer et de zinc, après avoir dépassé 100.000 tonnes, étaient tombées à moins du quart de ce chiffre. Durant les hostilités, la société, privée de sa flotte, ne put importer les charbons nécessaires au fonctionnement de ses fours à plomb, et après les hostilités, s'étant assurée le fret nécessaire par l'intermédiaire du « Laurium Transport », elle se heurta au relèvement excessif du coke anglais et, pendant une certaine période, à l'interdiction absolue d'exportation qui pesa sur les houilles anglaises ; enfin, brochant sur le tout, la baisse des métaux entraîna la décadence des bénéfices que nous venons de signaler. On ne connaît pas encore les résultats de 1921 : on dit cependant qu'ils se traduiraient par un léger profit.

Il est question aujourd'hui d'un remaniement complet de l'affaire ; il serait procédé d'une part à une émission d'obligations en livres sterling au pair, et, d'autre part, le capital, qui est de 16.300.000 francs en 32.600 actions de 500 fr., après avoir été réduit de moitié, serait réaugmenté dans des proportions qui ne sont pas encore connues. Ces nouvelles disponibilités permettraient de mettre en valeur des gisements à haute teneur qui ont été mis à jour en Sardaigne, en Sicile et en Caramanie ; le minerai serait traité dans les usines du Laurium.

Ces propositions seront soumises à l'assemblée convoquée pour le 8 mai. Il est évidemment délicat de porter dès maintenant une appréciation sur les conséquences

éventuelles de ce remaniement industriel et financier. En principe, il semble que le Laurium ait surtout souffert de circonstances exceptionnelles. Si les anciens gisements renferment encore des richesses suffisantes pour leur permettre de retrouver leur production ancienne et s'il vient s'y adjoindre le rendement de nouvelles mines, les actionnaires pourraient espérer, lorsque l'équilibre sera rétabli sur le marché des matières, revoir des répartitions intéressantes, d'autant que le capital à rémunérer après sa réduction et son relèvement ne sera sans doute pas plus élevé qu'antérieurement ; l'action, qui cote 185, paraîtrait ainsi plus à conserver qu'à vendre ; remarquons d'ailleurs que l'accentuation de la débâcle du change grec doit être plutôt favorable à la société.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*La Journée industrielle*, 27 juin 1922)

Les actionnaires se sont réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Jules Rostand, président du conseil d'administration.

Il ressort de la lecture du rapport que le régime des exploitations de la société a été gravement affecté en 1921 par la continuation de la guerre entre la Grèce et la Turquie, ainsi que par la raréfaction de la main-d'œuvre qui en est résultée.

La production s'est élevée à 5.570 tonnes de plomb et 770 tonnes d'acide arsénieux, les minerais de zinc n'ayant donné lieu à aucune exportation. Ces résultats peuvent être considérés comme satisfaisants, si l'on tient compte de l'effondrement de la valeur des métaux, le cours moyen réalisé en 1921 pour la vente des plombs étant tombé en 1921 à £ 22,15 contre £ 87,16 en 1920.

Après approbation des rapports et des comptes, l'assemblée a décidé de reporter à nouveau le solde bénéficiaire de l'exercice 1921, soit 135.051 francs.

La nomination provisoire comme administrateur de M. Édouard Quellenec a été ratifiée, et M. Roger Baron, administrateur sortant, a été réélu.

Une assemblée extraordinaire a été tenue immédiatement à l'issue de l'assemblée ordinaire, au cours de laquelle le conseil a proposé à l'assemblée de faire une émission en Angleterre de 3.000 obligations de 40 livres sterling chacune, amortissables en quinze années, à dater du 15 juin 1926.

Le rapport propose ensuite la réduction du capital, qui serait ramené à 7.950.000 francs, divisé en 15.900 actions nouvelles de 500 francs, à remettre aux actionnaires dans la proportion de une action nouvelle pour deux actions anciennes.

Le conseil a demandé qu'autorisation lui soit donnée de porter le capital ainsi réduit à un total de 14 millions en une ou plusieurs fois, par tranches minimum de 2 millions. Enfin, les propositions du conseil portaient sur diverses modifications à apporter aux statuts, visant la prorogation de la société pour un terme de 90 années, son existence actuelle expirant en 1925, et l'augmentation du nombre des administrateurs. Le conseil comporterait trois membres du nouveau groupe. Ce dernier aurait une faculté de participation de deux tiers dans les augmentations de capital ultérieures.

Ces propositions ont été vivement discutées par l'assemblée, les deux principales demandes des actionnaires présents étant que la réduction du capital se fasse par remplacement titre pour titre au lieu d'un titre nouveau pour deux anciens, et en second lieu que les anciens actionnaires conservent un droit de participation de 50 % dans la souscription aux -augmentations éventuelles du capital. Sur le premier point, le président a répondu que le conseil ne voyait pas d'inconvénient à donner satisfaction aux actionnaires, mais qu'en ce qui concerne le second, si l'assemblée demeurait intransigeante, elle pourrait faire écrouler tous les contrats envisagés, le conseil ne pouvant prendre d'engagement de cette sorte. Toutefois, le conseil fera tout son

possible pour que de nouvelles négociations permettent d'augmenter la participation des anciens actionnaires dans les augmentations de capital.

Sous ces deux réserves, l'assemblée a adopté à une forte majorité les diverses résolutions mises à l'ordre du jour.

---

[Dieu reconnaîtra les siens !]  
LAURIUM FRANÇAIS  
(*Le Journal des finances*, 7 juillet 1922)

L'assemblée du 26 juin a approuvé les comptes de l'exercice écoulé et décidé le report à nouveau du solde bénéficiaire de 135.051 fr. L'assemblée extraordinaire du même jour a décidé la réduction du capital social à 7 millions 950.000 fr. et son augmentation successive jusqu'à 14 millions. L'assemblée a autorisé le conseil à émettre en Angleterre, 3.000 obligations de 40 livres.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM. — L'assemblée du 26 juin, après avoir approuvé les comptes, a décidé de reporter à nouveau le solde bénéficiaire de l'exercice 1921, soit 135.051 francs.

---

LAURIUM FRANÇAIS  
[Immixtion anglaise]  
(*Le Journal des finances*, 21 juillet 1922)

Au mois d'avril dernier, en exposant la situation du Laurium français, nous avons noté qu'il était question d'un remaniement financier de cette affaire, et indiqué que le titre, qui valait alors 185, nous paraissait plutôt à conserver qu'à vendre : il cote aujourd'hui 250. En ce qui concerne le remaniement financier, voté par l'assemblée du 26 juin, il comporte :

1° La réduction du capital de 35.900.000 fr. à 7.950.000 fr. par l'abaissement de la valeur nominale des actions de 500 à 250 fr. ;

2° La création d'un emprunt obligataire de £ 120.000 représenté par 3.000 obligations 8 % de £ 40 souscrites par un groupe financier anglais ;

3° L'augmentation éventuelle du capital réduit à 7.950.000 fr. jusqu'à 14 millions par tranches successives de 2 millions au minimum. Sur les nouveaux titres ainsi souscrits, il ne sera réservé aux actionnaires que le tiers, le reste étant réservé au groupe anglais.

Ces propositions n'ont pas été votées sans opposition. Celle-ci aurait gagné certes à se manifester sous une forme plus courtoise qu'elle ne l'a été, mais sans suspecter la bonne foi du conseil, on peut penser que celui-ci paye fort cher un appui dont la situation du Laurium français telle qu'elle ressort du bilan, ne paraissait pas imposer l'acceptation comme une mesure de désespoir.

En face du capital de 10.300.000 fr. mais effectivement de 15.900.000 de fr. par suite du rachat antérieur de 800 actions, les mines et immobilisations sont portées pour 12.270.000 fr. et le conseil a eu soin d'arguer que le filon du Laurium est loin d'être épuisé et comporte une région de 1.000 hectares qu'il y a lieu de croire exploitable ; les mines de Sicile, de Sardaigne et de Caramanie ne peuvent pas être mises en valeur sans capitaux, mais justement, si l'on croit devoir consacrer des disponibilités à leur organisation, c'est que cette valeur est réelle : à ces éléments miniers s'ajoutent d'importantes installations (immeubles, matériel, chemin de fer, wharf) complètement amorties.

Or, à côté de cet actif immobilier, la société possède un actif liquide ou réalisable (approvisionnements, stock de minerai, débiteurs divers, créances allemandes, portefeuille, caisse et banques) représentant 9.050.000 fr. en face duquel le passif exigible atteint en tout et pour tout 900.000 fr. L'actif net revient ainsi à 8 millions, supérieur au capital réduit, Ceci, revient donc à compter pour zéro l'actif immobilier.

L'amputation du capital a donc paru douloureuse à bien des porteurs, d'autant plus douloureuse que l'emprunt de 8 % amortissable en 12 ans à partir de la quatrième année après l'émission, soit, en 16 ans, va constituer une charge extrêmement lourde, tandis que le groupe anglais, en acquérant le droit de souscrire les deux tiers des futures émissions d'actions, va pouvoir entrer dans l'entreprise à des conditions hautement avantageuses au détriment des actionnaires français.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
LAURIUM FRANÇAIS  
*(La Cote de la Bourse et de la banque, 29 août 1922)*

L'exercice 1921 de la Compagnie française des mines du Laurium, quoique plus favorable qu'on ne pouvait l'espérer, n'a cependant pas encore donné de résultats suffisants pour permettre la reprise des dividendes.

Les bénéfices se sont élevés à 1.151.454 fr. contre 1.074.754 fr., laissant un produit net de 135.000 fr. qui ressort des chiffres ci-après.

	1920	1921
CHARGES		
Frais généraux :		
D'administration	204.711 62	214.899 32
D'exploitation	289.842 70	333.172 05
Impôts et redevances 128.208 16	145.427 01	
Caisse de secours, gratifie, du personnel, frais de culte et d'instruction	315.465 25	322.844 75
Moins-value du portefeuille	79.427 17	—
	<u>1 017.755 90</u>	<u>1.016.402 83</u>
PRODUITS		
Bénéfices bruts d'exploitation	591.33.705	1.014.823 05
Intérêts et divers	77.342 01	135.631 30
Bénéfice de change	406.076 94	—
	1.074.754 00	1.151.454 35
Rappel des charges	1.017.755 90	1.016.402 83
Bénéfices nets	56.998 10	135.051 52

De même que l'an dernier, le solde créditeur a été affecté aux amortissements.

Le rapport soumis à l'assemblée ordinaire du 26 juin expose que le régime des exploitations de la Compagnie a été gravement affecté, en 1921, par la continuation de la guerre entre la Grèce et la Turquie, et par la raréfaction de la main-d'œuvre qui en a été la conséquence. Aussi n'a-t-elle produit que 5.570 tonnes de plomb et 770 tonnes d'acide arsénieux, les minerais de zinc n'ayant donné lieu à aucune exploitation.

Si, en dépit d'un tonnage restreint et malgré l'effondrement de la valeur des métaux (le cours moyen réalisé pour la vente des plombs est tombé de £ 37 17 en 1920 à £ 22 15 en 1920), la Compagnie a obtenu un bénéfice supérieur au précédent, c'est que les effets de cette énorme dépression, désastreux pour nombre d'industries similaires, se sont trouvés compensés pour elle par un phénomène économique local d'une intensité sans précédent, à savoir la dépréciation de la drachme par rapport à la valeur de la livre sterling, laquelle a été échangée à un taux moyen de 82 dr. 80 (au lieu de 32 dr. 45 en 1920).

L'influence de ce facteur, dit le rapport, a été tellement prépondérante sur le régime économique de la Compagnie, qu'il a fallu en répartir les effets sur les différents comptes des exploitations, au lieu de les grouper, comme auparavant, dans le compte de profits et pertes, afin d'éviter à celui-ci l'apparence d'une véritable difformité (l'ordre de grandeur de cette influence du cours des changes a été d'environ 3.300.000 fr.). Ce fait démontre, en tout cas, que les bouleversements économiques dont la guerre a été l'origine, peuvent encore réserver des surprises contre lesquels il importe de se prémunir.

Au cours de l'exercice écoulé, la Compagnie, poursuivant son programme d'expansion au dehors, a acquis définitivement les gîtes de Sardaigne dont elle entreprendra prochainement la mise en valeur. D'autre part, aussitôt que la pacification complète de la Cilicie le permettra, elle retournera dans ses exploitations de Caramanie, qui avaient commencé à lui fournir un appoint avant 1914. Enfin, elle a prospecté en Sicile un nouveau district minier qui offre d'intéressantes perspectives de minéralisation plombifère et sera d'une exploitation facile.

On sait que la Compagnie française des mines du Laurium a été fondée en 1887 pour exploiter les mines de plomb et de zinc du même nom dans la province d'Attique (Grèce). Le capital originaire de 13 millions et demi a été porté en 1879 au chiffre de 16.300.000 fr.

Le Laurium français exploite en Grèce des gisements complexes qui produisent des minerais de plomb, de zinc, de fer et de manganèse.

C'est le plomb qui joue, de beaucoup, le principal rôle dans l'activité sociale, car la société est outillée pour traiter sur place les minerais de zinc et autres métaux. À l'usine de plomb, qui est, d'ailleurs, pourvue d'un outillage moderne, la société a annexé, depuis la guerre, une usine d'acide arsénieux, sous-produit de la fabrication du plomb. Cette usine, qui est entrée en activité dans le deuxième semestre de 1916, a fourni l'année suivante un appoint de bénéfices des plus appréciables, en raison de l'impossibilité d'avoir du sulfate de cuivre pour les vignes, et du remplacement de ce produit par l'acide arsénieux.

En 1913, dernier exercice d'exploitation normale, la société était arrivée à produire 15.000 tonnes de plomb d'œuvre, et elle exportait environ 30.000 tonnes de minerai de zinc.

La guerre vint bouleverser profondément sa situation. Aussi, depuis cette époque, la société n'a-t-elle pu répartir, une série de difficultés et de déboires [ayant] causé de graves préjudices d'ordre accidentel, ainsi que le déclarait le conseil d'administration dans ses derniers rapports.

Le tableau suivant met en relief les résultats obtenus par la société depuis 1908 :

Ex.	Bénéf. bruts	Bénéf. nets	Amort. et report	Divid. totaux	Divid. act
	(En 1.000 fr.)				(en fr.)
1908	1.233	577	251	336	10 00
1909	1.429	867	378	489	15 00
1910	1.700	1.023	452	570	17 50
1911	2.143	1.476	824	652	20 00
1912	2.725	1.951	1.130	815	25 00
1913	2.521	1.616	798	815	25 00
1914	1.503	797	377	—	—
1915	2.181	1.308	814	815	25 00
1916	1.976	941	941	—	—
1917	1.322	285	285	—	—
1918	2.219	587	587	—	—
1919	1.796	464	464	—	—
1920	591	57	57	—	—
1921	1.014	135	135	—	—

Au point de vue financier la situation du Laurium français est bonne, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte par le bilan au 31 décembre dernier que nous comparons au précédent (en 1.000 francs) :

	1920	1921
ACTIF		
Mines et concessions	12.000.000 00	13.270.000 00
Immeubles	1 00	1 00
Matériel et outillage	1 00	1 00
Chemin de fer	1 00	1 00
Wharf	1 00	1 00
Approvisionnements	2.158.735 00	1.612.146 70
Minerais en stock	3.554.772 00	3.359.133 65
Caisse et banques	382.868 91	1.089.781 05
Portefeuille	670.141 50	671.214 00
Débiteurs divers	2.443.804 41	1.905.998 81
Créances allemandes	537.984 65	410.270 79
	<u>21.758.310 47</u>	<u>21.318.549 00</u>



PASSIF		
Capital	16.300.000 00	16 300.000 00
Créditeurs divers	1.247.725 55	880.672 44
Comptes d'ordre	59.507 55	—
Dividendes non réclamés	33.712 50	14.588 77
Réserve statutaire	1.800.000 00	1.800.000 00
Réserve pour installations nouvelles	300.328 40	171.179 50
Réserve de prévoyance	1.960.038 37	2.017.056 47
Profits et pertes	56.998 10	135.051 52
	<u>21.758.310 47</u>	<u>21.318.549 00</u>

### [Coup d'accordéon]

Il ressort de ce bilan que le fonds de roulement net ressort à plus de 8 millions. Aussi a-t-on été surpris du vote de l'assemblée ordinaire et qui a voté, sur les propositions du conseil, la réduction du capital à 7.950.000 fr., par abaissement de la valeur nominale des actions de 500 fr. à 250 fr. La même assemblée a, en outre, autorisé le conseil à émettre 3.000 obligations 8 % de £ 40 au pair et à augmenter à nouveau le capital jusqu'à maximum de 14 millions, par tranches de 2 millions au minimum.

À l'appui de ces diverses décisions, le rapport du conseil exposait que les gîtes du Laurium, quoique fatigués par 40 ans d'exploitation continue, sont loin d'être épuisés, qu'ils représentent même fort probablement un actif minier des plus importants et qu'il importe de faire l'effort nécessaire pour en explorer toutes les possibilités. La mise en valeur des mines de Sardaigne, de Caramanie et de Sicile va exiger, en outre, de nouveaux capitaux.

### [Laurium-Transport]

Enfin, la Compagnie aura à réaliser une union plus intime avec la Société du Laurium-Transport, que les lois d'exception édictées par l'Amirauté britannique pendant la guerre avaient obligé de maintenir sous une forme exclusivement anglaise, mais qui, maintenant, ne sauraient rester isolée des autres éléments de l'actif social.

Cette société, en assurant les approvisionnements de combustible de la Compagnie du Laurium pendant toute la durée des hostilités, l'a sauvée d'un désastre peut-être irréparable. La moins-value résultant, pour les 9.000 tonnes qu'elle possède, de la dépréciation momentanée de la valeur de ses deux bateaux est donc largement compensée par les services qu'elle a rendus et ceux qu'elle peut rendre à l'avenir en desservant les différentes mines de la Compagnie dans le bassin de la Méditerranée.

L'emprunt obligataire de £ 120.000 a été souscrit par un groupe ami, lequel s'est aussi engagé à réaliser les augmentations de capital ultérieures, en laissant toutefois aux actionnaires la faculté d'y souscrire pour un tiers.

La réduction du capital équivaut, en tout cas, à compter pour zéro, les mines et immobilisations de la société qui, après des amortissements importants, sont portées au dernier bilan pour 12.270.000 fr. Cette mesure n'aurait pas de conséquences sérieuses pour les actionnaires s'ils étaient assurés de pouvoir souscrire à la totalité de l'augmentation de capital projetée. Mais le conseil a indiqué que les droits de souscription des actionnaires ne s'exerceraient que sur le tiers de ces émissions, le reste étant souscrit par le groupe anglais qui a pris ferme l'emprunt obligataire de £ 120.000. Les Anglais, qui souscriront des titres de 250 fr., acquerront ainsi, pour ce prix, une quote part de l'actif supérieure à ces 250 fr.

Il est juste de faire remarquer que les cours actuels de l'action, cotée 240 fr., rendaient inévitable une réduction du capital préalablement à l'émission d'actions nouvelles. Mais ce cours est exagérément déprécié, puisqu'il est inférieur même à la valeur du fonds de roulement. Il semble que l'amputation est excessive, et surtout que le droit des actionnaires aux futures émissions est par trop sacrifié, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer. Ce groupe anglais profite de la mauvaise situation actuelle du marché du plomb pour mettre à son concours des conditions assez dures.

M. Édouard Quellenec <sup>39</sup> a été nommé administrateur, en remplacement de M. Gabriel Chabert, démissionnaire, et M. Roger Baron, administrateur sortant, a été réélu.

---

L'Algérie minière  
Mines du Bou-Thaleb  
(*Le Sémaphore algérien*, 10 janvier 1923)

La tonne d'acide arsénieux qui se traitait, il y a trois mois, sur la base de 2.300 francs, a vu ses cours, sous l'influence de la demande américaine, progresser jusqu'à 4.000 francs, avec des dates de livraison assez éloignées.

Il y a là une indication intéressante pour la Société du Bou-Thaleb qui a aménagé sa nouvelle concession d'Aïn-Achour: Les installations sont prévues pour une extraction mensuelle de 500 tonnes de plomb renfermant une assez forte quantité d'arsenic. [Ce minerai doit être traité par la fonderie du Laurium français](#), qui a elle-même fourni, en 1921, 770 tonnes d'acide arsénieux.

---

GRÈCE  
Compagnie du Laurium français  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1923)

Il nous retient, dit *l'Information*, que la production des usines du Laurium français pour l'exercice 1922 s'est établie approximativement à 4.700 tonnes de plomb et 900 tonnes d'acide arsénieux. Le tonnage de plomb est légèrement inférieur à celui de l'exercice 1921, mais celui d'acide arsénieux fait ressortir une augmentation de 130 tonnes environ qui mérite d'être signalée en raison des cours élevés qui se pratiquent sur ce produit actuellement. L'exploitation des gîtes de Sardaigne est sur le point d'entrer dans une phase active, le conseil étudiant en ce moment la question du transport des minerais aux fonderies du Laurium.

---

Compagnie des mines du Laurium  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1923)

La production en 1922 a été de 4.303 tonnes de plomb, 960 tonnes d'acide arsénieux et 1.400 tonnes de minerais de zinc (calamine).

---

<sup>39</sup> Édouard Quellenec (1856-1927) : ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef de la mission française en Grèce chargée d'achever le percement de l'isthme de Corinthe (1884), ingénieur en chef du Canal de Suez (1894), administrateur de sociétés (notamment Ticapampa avec Jules de Catelin). Voir [Qui êtes-vous ?](#)

---

Mines du Laurium  
(*Le Journal des finances*, 15 juin 1923)

Les actionnaires, réunis le 1<sup>er</sup> en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1922 qui font ressortir un solde bénéficiaire de 476.628 fr. contre 135.051 francs. Le dividende a été fixé à 12 fr. 50 bruts, payable le 1<sup>er</sup> août. L'assemblée extraordinaire qui devait se tenir le même jour, n'ayant pas réuni le quorum, est convoquée à nouveau pour le 28 juillet.

---

### Emmanuel-Pierre RODOCANACHI, président

Né le 5 septembre 1859 à Paris.  
Fils de Pierre Rodocanachi (1825-1898), ci-dessus.  
Frère de Suzanne Rodocanachi (1865-1933)(M<sup>me</sup> Henri Vergé).  
Marié à Londres avec Marie Ralli (1864-1934). Dont :  
Pierre (1884-1923), banquier ;  
Marie (1886-1954), mariée à Gaston de Saporta, représentant de la maison de banque Rodocanachi dans plusieurs sociétés nord-africaines et indochinoises, président des [Cafés de l'Indochine](#) ;  
et Lucienne (1895-1979)(M<sup>me</sup> Charles de Guibert, puis comtesse Lepic)

---

Bachelier ès lettres (1876) et ès sciences (1877).  
Administrateur des Mines de Dardesa (1894),  
Administrateur, puis président de l'Annuaire Didot-Bottin,  
Administrateur du Jardin zoologique d'acclimatation à Paris (1895),  
Associé de P. Rodocanachi et Cie, banquiers, 29, rue Tronchet, Paris (1900),  
Administrateur de la [Société des mines de Bou-Thaleb](#), Algérie(1901),  
de la [Société des mines de Garn-Alfaya](#), Tunisie(1908),  
et de la [Société minière du Nord de l'Afrique](#),  
Censeur de la [Banque de l'Algérie](#) (1928).

---

Homme de lettres : voir [Qui êtes-vous ?](#)  
Commandeur de la Légion d'honneur.  
Décédé à Paris, le 28 janvier 1934.

### Compagnie française des mines du Laurium (*La Journée industrielle*, 29 juillet 1923)

L'assemblée extraordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 27, rue Laffitte, tenue hier, sous la présidence de M. Emmanuel Rodocanachi, a. confirmé les résolutions prises par l'assemblée du 26 juin 1922 et décidé de couvrir, s'il y a lieu, le cas de nullité pouvant éventuellement provenir d'une inobservation des délais de convocation de ladite assemblée.

Elle a donné au conseil tous les pouvoirs nécessaires pour remplir en Grèce toutes les formalités hypothécaires pouvant être nécessaires comme suite aux résolutions prises par l'assemblée du 26 juin 1922 et, en conséquence, engager valablement la société par la signature d'un mandataire spécialement délégué à cet effet par le conseil d'administration.

Rappelons que l'assemblée du 26 juin 1922 avait autorisé l'émission de 3.000 obligations de 40 lire chacune, décidé la réduction du capital à 7.950.000 fr. et la prorogation de la société pour une durée de 90 ans.

Cette assemblée avait également autorisé le conseil à augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, mais par tranches de 2 millions au minimum, jusqu'à concurrence de

14 millions et nommé administrateurs MM. Fernand Monvoisin, François Urruty <sup>40</sup> et Émilien Merigeault <sup>41</sup>.

---

*Annuaire Desfossés*, 1923, p. 928 :

Compagnie française des mines du Laurium :

Conseil : Jules Rostand, Pierre Emmanuel Rodocanachi, J. de Catelin, F. Serpieri, Comte Gustave Baguenault de Puchesse, R. Baron, G. Chabert, V. Thiébaut, St. de Lanzac de Laborie, Fernand Monvoisin, François Urruty, E. Mérieault. adm.

---

Qui êtes-vous ? 1924 :

MONVOISIN (Fernand), [sous-directeur, directeur, puis (1895)] administrateur du Crédit industriel et commercial [CIC].

121 bis, rue de la Pompe, T. : Passy 70-36.

Chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Templeux-la-Fosse (Somme), le 22 septembre 1850. [† janvier 1935.]

Président du conseil d'administration de la Société des mines de Malfidano [Sardaigne][puis de Peñarroya] ; [administrateur (1894), puis (1907)] vice-président du conseil d'administration de la Compagnie française des métaux ; administrateur de la Société des aciéries de France, de la Société des travaux Dyle et Bacalan, de la Compagnie [frse] des mines du Laurium [Grèce], de la Compagnie générale des voitures [CGV] à Paris ; de la Compagnie d'assurances la Foncière-Transports, etc.

[Ancien liquidateur de la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama, administrateur des [Charbonnages du Tonkin](#) (depuis 1899), des Mines de Czeladz (charbon en Pologne russe), de la Cie minière de l'Ouenza (fer en Algérie), etc. ]

Club : Union artistique.

TRIOULEYRE (*Louis-Marie-Damien*) ingénieur des Mines ; directeur général de la Compagnie française des Tramways de l'Indo-Chine [et commissaire aux comptes de l'Énergie électrique indochinoise].

8, rue Devès, Neuilly-sur-Seine.

Né à Paris, le 18 mai 1858.

Marié à M<sup>lle</sup> Schlumberger.

Éduc. : Lycée de Tours ; École supérieure des Mines de Paris.

[Secrétaire de la Compagnie française des mines du Laurium \[Grèce\] et de ses filiales \[Bou-Thaleb \(Algérie\) et Djebel-Ressas \(Tunisie\)\]](#) ; fondateur d'une fabrique d'appareils d'éclairage, d'une fabrique d'automobiles [la Compagnie générale des automobiles], du *Génie industriel* [études industrielles et financières], de la Chambre syndicale des ingénieurs.

[Administrateur de la Société française des mines d'or de Laposbanya, en Transylvanie (1909).]

---

<sup>40</sup> François Urruty (1867-1941) : fondateur en 1905 de la Société auxiliaire des mines. Dirigeant après guerre de Minerais et métaux. Voir [encadré](#).

<sup>41</sup> Émilien Merigeault (Chabournay, 1878-1935), X-Mines, ingénieur des mines en Algérie (1902), professeur à l'École des mines de Saint-Étienne (1911), commandant d'artillerie à la manufacture d'armes de Saint-Étienne pendant la guerre, directeur général, puis administrateur délégué de Minemet : administrateur de la Société française des mines du Maroc et de la Corocoro (Bolivie), administrateur délégué de Minemet-Indochne, membre du Conseil supérieur des colonies (section des mines)(1924), administrateur de Minerali e Metalli (Italie), de la Cie minière du Triunfo (Mexique), des Mines de Pujol (Aude)(1924), de la Cie minière et métallurgique de Caronte, des Mines de Huaron (Pérou), des Mines de Saint-Pardoux (Dordogne)(1927), de la Balia-Karaidin (Turquie), de la Sté indochinoise de charbonnages et de mines métalliques, des Charbonnages de Đông-Triêu, du Crédit foncier colonial, de l'Association minière... Chevalier (1917), puis officier (1926) de la Légion d'honneur.

Collect. : collection géologique.  
Sports : footing ; cycle ; automobile.  
Distr. : la culture.  
Club : Touring-Club de France.

---

Société du traitement intégral des minerais (S.A.T.I.M.).  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1924)

[...] La société a continué ses négociations pour les cessions de licences de son procédé. Depuis celui passé avec la Compagnie française du Laurium, deux nouveaux contrats ont été signés avec la Société des usines du Laurium grec et avec la Société minière du Nord de l'Afrique. [...] Rappelons que la S.A.T.I.M. a pour objet le traitement des minerais pauvres, et notamment des résidus de traitement de minerais de plomb et de zinc [...]

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DE LAURIUM  
(*Le Journal des finances*, 21 mars 1924)

Émission de 23.850 actions nouvelles de 250 francs ait taux de 265 francs, sur lesquelles 11.925 sont réservées, jusqu'au 25 avril aux actionnaires à titre irréductible, à raison de 3 nouvelles pour 8 anciennes ; 6 pour 16, 9 pour 24, etc.. Le coupon 70 servira à justifier le droit de souscription.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> avril 1924)

Cette société augmente également son capital de 5.962.500 francs par l'émission de 23.850 actions nouvelles de 250 francs.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*La Journée industrielle*, 13 juin 1924)

Réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Emmanuel Rodocanachi, les actionnaires de cette société ont approuvé les comptes de l'exercice 1923 faisant ressortir bénéfice de 829.260 fr. 44. Le dividende a fixé à 13 fr. 50 net au nominatif, 12 fr. 15 porteur, et 1 fr. 85 pour les parts.

MM. Fernand Serpieri et Emmanuel Rodocanachi ont été réélus administrateurs.

Au cours de l'exercice, la société a exporté : 4.231 tonnes de plomb d'œuvre ; 1.084 tonnes d'acide arsénieux ; 6.797 tonnes de calamines diverses. Ces tonnages sont sensiblement égaux à la production de 1922, mais, grâce aux cours favorables des métaux et des changes, le régime bénéficiaire est beaucoup plus satisfaisant.

La main-d'œuvre est restée rare, et la pénurie d'ouvriers n'a pas permis de pousser avec autant d'activité qu'on l'aurait désiré le programme de développement des travaux.

Cependant, la société a, l'année dernière, augmenté la puissance de sa centrale électrique d'une unité de 180 ch. et. profitant d'un accroissement récent du nombre de mineurs, elle a pu commencer les sondages et les puits qui doivent aller à la recherche du troisième contact dans le Nord de ses concessions.

En Sardaigne, elle a produit et emmagasiné au bord de mer un chargement de 2.000 tonnes provenant de ses travaux et qui seront transportées incessamment au Laurium.

En Sicile, les difficultés de la législation minière spéciale à cette province n'ont pas encore permis d'ouvrir des travaux dans la région qu'elle a prospecté ; on attend à brève échéance la promulgation d'une nouvelle loi applicable à toute l'Italie, qui procurerait de grandes facilités aux exploitants, en évitant les obstacles soulevés par les propriétaires du sol.

Les retards dans la ratification du traité de Lausanne et la situation défavorable qui en résulte pour les étrangers ont interdit, jusqu'à ce jour, à la société la reprise en Turquie de l'exploitation de ses gisements de Caramanie.

Par contre, elle a trouvé une source abondante d'approvisionnement, pour sa fusion en Algérie, auprès de la Société des mines du Bou-Thaleb, qui vient d'ouvrir des exploitations d'un minerai très particulier d'arséniate de plomb. Après s'être assurée que ce produit pouvait être introduit avec succès dans son régime de fusion, en lui fournissant du plomb et de l'arsenic, la société a conclu avec les Mines du Bou-Thaleb un arrangement qui lui assure des contingents importants pour l'avenir.

Les bateaux de la société lui ont servi utilement pour opérer les transports de coke et de minerais, et le bilan du Laurium Transport Cy Ltd se clôture avec un profit.

L'assemblée extraordinaire qui a eu lieu ensuite a régularisé l'augmentation de 5.962.000 francs du capital social, portant ce dernier à 13.912.500 francs.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*Le Journal des finances*, 20 juin 1924)

Réunis le 12 juin en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1923 et fixé le dividende net. à 13 fr. 50 au nominatif. 12 fr. 15 au porteur, et 1 fr. 85 par part payable le 1<sup>er</sup> juillet.

---

GRÈCE  
Compagnie française des mines du Laurium  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> juillet 1924)

Pendant l'année 1923, il a été exporté par cette compagnie 4.234 tonnes de plomb d'œuvre, 1.084 tonnes d'acide arsénieux et 6.797 tonnes de calamines diverses.

---

Probabilités  
Compagnie française des mines du Laurium  
(*Le Journal des chemins de fer*, 15 novembre 1924, p. 378)

Les actions de la Compagnie française des mines du Laurium (Laurium français) se négocient actuellement en Bourse aux environs de 300 ; c'est un cours modeste pour un dernier dividende de 15 fr. qui paraît fort élastique. Nous avons déjà plusieurs fois

signalé à l'attention de nos lecteurs cette valeur attrayante ; nous croyons devoir lui consacrer un exposé un peu plus détaillé en raison de l'indifférence manifestée vis-à-vis d'elle par les capitalistes. Cette réserve tient-elle à une fâcheuse similitude de nom avec cette plaisanterie de mauvais goût qui s'appelle le Laurium grec, ou provient-elle d'un mauvais souvenir concernant certains déboires du passé ? C'est le secret de la foule antonymie des capitalistes, mais toujours est-il que l'action du Laurium français paraît fort délaissée, ce qui est paradoxal en un temps où les valeurs minières trouvent une clientèle nombreuse.

Historique. — La société a été créée en 1875 pour exploiter en Grèce des gisements d'une étendue de 6.500 hectares. Leur nature est compliquée ; on y trouve du zinc, du plomb, du fer et du manganèse, mais le plomb a été, de tout temps, l'extraction principale de la société. Dès avant la guerre, certains gisements présentaient des signes d'épuisement et pour éviter cet écueil, commun à toutes les affaires minières, le conseil avait orienté l'affaire vers le traitement des minerais. Point important à retenir : le Laurium est plus une affaire métallurgique que minière. La guerre a eu des conséquences qui, pour ne pas faire sentir leurs effets immédiatement, n'en ont pas été moins désastreux. La mobilisation française, la mobilisation grecque, les troubles du pays, le blocus, tout cela a contribué à placer la Société du Laurium dans une situation critique, dont seule sa robuste constitution financière lui a permis de triompher. En fait, tous ces éléments conjugués avaient ébranlé plus qu'on ne le croyait la situation de l'affaire : l'édifice était debout et conservait une brillante façade, mais ses bases étaient lézardées. C'est alors qu'en 1922, l'entrée dans le conseil d'un groupe nouveau, comprenant des représentants du Crédit industriel, de Malfidano, de Ouasta-Mesloula et de Minerais et Métaux, résolut de procéder à une réorganisation en amputant le capital de moitié. L'opération fut alors très critiquée et, en général, violemment attaquée ; l'expérience a montré que le conseil avait raison, car cette opération douloureuse n'en a pas moins donné de forts beaux résultats en plaçant la Société sur un terrain solide. Dès l'exercice 1923, le Laurium français, qui n'avait rien distribué depuis 1915, a pu répartir 12 fr. 50 de dividende. En 1924, il a distribué 13 francs.

Situation technique. — Au point de vue technique la nouvelle direction ne paraît pas moins heureuse. La société a poussé activement la prospection d'une partie de ses gisements grecs encore inexploités ; elle a réussi également à accroître l'exploitation dans ses anciens gisements qui sont moins épuisés qu'on ne le croyait généralement. Enfin, elle a acquis en Sicile et en Sardaigne des terrains qui donnent de très beaux espoirs, tandis qu'elle continue actuellement de prospections intéressantes en Asie Mineure. Voilà pour le côté minier. Au point de vue métallurgique, la société, depuis 1917, a monté une usine qui produit de l'acide arsénieux, matière dont le prix a considérablement augmenté ces temps-ci.

Le Laurium étant surtout, comme nous l'avons dit plus haut, un producteur de plomb, voit ses résultats influencés à la fois pour le prix du métal et par le cours de la livre. Ces deux éléments favorisent l'affaire, le plomb n'ayant cessé de monter depuis des mois et la livre se maintenant à des cours fort élevés. D'autre part, le change agit par un double effet, car en dehors de la tension de la devise anglaise, la société profite de la faiblesse de la drachme. Les techniciens s'accordent généralement à prévoir une hausse du plomb dans les années à venir, la demande étant sans cesse croissante sans que l'on n'ait découvert de nouveaux gisements importants. L'avenir, de ce côté, paraît donc favorable.

Situation financière. — La situation financière est bonne. Depuis que son capital a été amputé, la société l'a reporté à 13.912.500 fr., afin de permettre l'extension du programme de développement et surtout le remboursement partiel d'un emprunt en livres sterling fort onéreux. Les immobilisations, évaluées à quelque neuf millions, en chiffres ronds, sont incontestablement sous-estimées. D'autre part, la Société possède un portefeuille comprenant des participations dans Bou-Thaleb et Garn-Alfaya. La



hausse sérieuse de ces deux titres constitue une réserve latente importante dans les comptes du Laurium. Enfin, les 74.500 actions de la filiale anglaise sont portées pour mémoire. La situation de trésorerie est normale et n'appelle pas de remarque spéciale.

Alors que tant de valeurs minières sont à des cours boursouflés faisant ressortir des taux de capitalisation médiocres ou nuls, l'action Laurium français est encore à des cours fort modestes. La valeur intrinsèque de l'action telle qu'elle ressort de ces chiffres du bilan — qui sont eux-mêmes sous-estimés — est supérieure au cours boursier. Le Laurium français, vieille affaire sérieuse, aux mains d'un groupe éclairé et agissant, n'a aucune raison de rester en arrière par rapport aux titres similaires ; l'action nous paraît actuellement la plus attrayante des valeurs de plomb.

---

*Annuaire industriel*, 1925 :

MINES DU LAURIUM (Cie Franç. des), 27, rue Laffitte, Paris, 9<sup>e</sup>. T. Gut. 55-04. Ad. t. Laurium-Paris. Capital 16.300.00 fr. Adm. Prés. : Jules Rostand ; Vice-Prés. : [Pierre-]Emmanuel Rodocanachi ; Adm. délégué à Paris : Jules de Catelin ; Adm. délégué à Athènes : Fernand Serpieri ; Administrateurs : [Gustave] Baguenault de Puchesse [1843-1922], Roger Baron [Cie frse tram. (Indoch.), ch. Tonnay-Boutonne (Chte-Inf.)], Gabriel Chabert, Stephen de Lanzac de Laborie [Ugine].

Mines de zinc, plomb argentifère, fer manganésifère et fer au Laurium (Grèce). — Calcination des calamines. — Grillage et fusion des minerais plomb. Calamines calcinées de teneurs en zinc variées, plomb d'œuvre, acide arsénieux, minerais de fer manganésifère et de fer. (1-1309).

---

*Annuaire Desfossés*, 1925, p. 1057 :

Compagnie française des mines du Laurium :

Conseil : Pierre Emmanuel Rodocanachi, J. de Catelin, F. Serpieri, R. Baron, G. Chabert, V. Thiébaud, St. de Lanzac de Laborie, Fernand Monvoisin, François Urruty, E. Mérieault. Édouard Quellenec, adm.

---

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des finances

(*Le Journal officiel de la République française*, 11 avril 1925)

Chevalier

Urruty (François-Louis-Marie), président de la Compagnie foncière tunisienne ; 25 ans de pratique financière, 1 an de services militaires.

Administrateur délégué du Laurium.

---

Compagnie française des mines du Laurium [sic]

(*L'Information financière, économique et politique*, 31 mai 1925)

La situation générale de notre industrie, lit-on dans le rapport, se présente favorablement.

L'assemblée ordinaire qui a eu lieu le 29 mai, sous la présidence de M. Emmanuel Rodocanachi, assisté de MM. Derouet <sup>42</sup> et Bonnière, comme scrutateurs, a approuvé les comptes de l'exercice 1924, dont les bénéfiques nets ont atteint 1.369.987 fr., qui ont été répartis comme suit : 5 % aux actions comme premier dividende, 695.625 fr. ; sur l'excédent 82 % de deuxième dividende, 417.375 fr. ; 6 % au conseil, 30.539 fr. ; 12 % aux parts de fondateur, 61.079 fr. ; solde à nouveau, 165.368 fr.

Le dividende total ressort ainsi à net 17 fr. 60 par action nominative, 16 fr. par action au porteur et 9 fr. par part de fondateur. Il sera mis en paiement immédiatement.

L'assemblée a réélu MM. Victor Thiébaud et Jules de Catelin, administrateurs sortants.

Les résultats de l'exercice 1924, sensiblement supérieurs à ceux de l'année précédente, sont dus aux cours élevés du plomb et du change ; ils auraient été encore meilleurs si le marché de l'arsenic n'avait manifesté, à partir du mois de mars, l'année dernière, une défaillance profonde au double point de vue de l'avalissement des cours et de l'impossibilité d'écouler des tonnages importants.

La production de plomb a été de 4.838 tonnes, comportant une augmentation de 600 tonnes sur l'année précédente.

La société a fabriqué 1.000 tonnes d'acide arsénieux, dont un tiers seulement a pu être vendu, pour les raisons signalées plus haut. Enfin, elle a exporté 5.200 tonnes de calamines diverses.

La dette obligataire a été réduite dans le courant de l'exercice de 14.900 liv. st., ce qui ramène les obligations en circulation à 92.400 liv. st.

Dans les premiers mois de cette année, la Société a opéré une nouvelle réduction de 7.200 liv. st., de sorte qu'aujourd'hui, les obligations en cours sont au nombre de 9.130 pour un montant de 85.200 liv. st., comportant, depuis l'émission, un amortissement total de 29.800 liv. st.

Grâce à l'accroissement de puissance de la force motrice, les recherches vers le troisième contact se poursuivent régulièrement ; déjà un premier sondage a atteint une profondeur d'environ 40 mètres au-dessous du niveau de la mer et on espère obtenir cette année quelques résultats positifs.

Les mines de Sardaigne ont fourni environ 3.000 tonnes de minerais de fusion. Le Parlement italien n'ayant pas encore approuvé la nouvelle législation minière pour la Sicile, aucun travail n'a pu être effectué.

En résumé, la situation générale de notre industrie se présente dans des conditions favorables.

---

DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> janvier 1926)

Ont été nommés :

MM. Priadkine, de Lubersac et Denisoff, administrateurs de la Cie du Laurium français.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*La Journée industrielle*, 5 juin 1926)

---

<sup>42</sup> Probablement Maurice Derouet (1878-1962), fondé de pouvoirs de la Banque Vernes, futur président de l'Omnium industriel, immobilier et commercial. Voir [encadré](#).

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1925, faisant ressortir un bénéfice net de 1.693.723 fr. Le dividende brut a été fixé à 25 fr. par action et à 17 fr. 67 par part.

MM. Odon de Lubersac et Jacques Priadkine, administrateurs sortants, ont été réélus ; *quitus* a été donné à MM. Monvoisin et Urruty pour leur gestion d'administrateurs.

---

## RAPPROCHEMENT DU LAURIUM FRANÇAIS ET DU LAURIUM GREC

GRÈCE

Société Le Laurium grec\*

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> août 1926)

Cette société a procédé à la fin de l'année dernière à l'émission de 500.000 actions nouvelles, dont 200.000 ont été réservées aux anciens actionnaires au prix de 75 drachmes, à raison d'une action nouvelle pour 3 anciennes; les 300.000 actions restantes ont été cédées, au même prix de 75 drachmes, au groupe qui a assuré la garantie de l'émission.

Par l'acquisition de 10.000 actions de la Compagnie française des mines du Laurium, le Laurium grec a pu établir une entente directe avec cette compagnie, et s'est assurée la majorité.

---

Part Laurium français

(*Le Journal des finances*, 15 octobre 1926)

La part Laurium français qui, en 1925, s'est traitée entre 145 au plus bas et 700 au plus haut, qu'on a pu acquérir il y a quelques mois aux environs de 600 vient d'atteindre ces jours-ci 2.150, alors que l'action ne vaut que 620 environ. C'est un nouvel exemple des exagérations qui se renouvellent dangereusement sur le marché des parts de fondateur.

La Compagnie française des mines du Laurium est au capital de 13.912.500 francs en 55.650 actions de 250 francs ; les parts de fondateur sont au nombre de 5.760. La répartition statutaire des bénéfices prévoit qu'après paiement d'un premier intérêt de 5 % aux actions, il est attribué 82 % aux actions, 6 % au conseil, 12 % aux parts. Dans ces conditions, chaque fois que l'action reçoit un franc de dividende au delà de 12 fr. 50, la part reçoit 1 fr. 415. Pour 1925, du reste l'action a touché 25 francs et la part 17 fr. 67, chiffre dont le rapport correspond au coefficient ci-dessus. Pour justifier le cours actuel de la part, il faudrait que son dividende brut prochain atteigne environ 170 fr., ce qui impliquerait que l'action de son côté recevrait 145 fr. Quelle que soit la bonne opinion que l'on puisse avoir du Laurium français, on ne peut guère admettre que cette éventualité soit prochaine. Sans doute la Société peut procéder à des augmentations de capital qui accroîtraient l'élasticité du dividende de la part. Mais, doublerait-elle son fonds social — et à notre connaissance il n'en est pas question —, le coefficient d'accroissement du revenu de la part ne serait plus qu'à 2 fr. 83, de telle

sorte que le dividende de l'action maintenu à 25 fr., celui de la part ne serait encore que de 35 fr., somme bien modeste et que les impôts réduiraient à néant.

---

*Annuaire Desfossés*, 1927, p. 853 :  
Compagnie française des mines du Laurium :  
Conseil : Emm. Rodocanachi, Jules de Catelin, Fernand Serpieri, Roger Baron, Gabriel Chabert, Victor Thiébaud, St. de Lanzac de Laborie, E. Mérigeault, Édouard Quellennec, Comte Odon de Lubersac, Jacques Priadkine, adm.

---

LÉGION D'HONNEUR  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1927)

Au grade de chevalier  
Molet (E.C.P. 1888), ingénieur directeur des Mines du Laurium ;

---

GRÈCE  
Production de plomb en 1926  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> mai 1927)

La production de minerai de plomb au Laurium, dans les 2 sociétés Laurium français et Laurium grec, a été de 85.000 t. en 1926 contre 76.716 t. en 1925. Ce minerai a fourni 5.100 t. de plomb argentifère contre 5.366 et il en a été exporté 5.790 t. contre 6.100 t. en 1925. La production d'acide arsénieux au Laurium français a été de 1.000 t. en 1926 contre 423 t. en 1925.

---

Laurium français  
(*Le Journal des finances*, 20 mai 1927)

L'action Laurium français glisse à 460 contre 480 ; la part, qui s'inscrivait, il y a huit jours, à 3.450, est maintenant offerte à 3.000 et demandée à 2.800. Les résultats de 1926, qui accusent un bénéfice net de 1.292.286 francs, contre 1.693.724 francs, auront certainement déçu les actionnaires, qui ne toucheront probablement rien. L'on ne peut cependant nous reprocher de ne pas les avoir détournés de l'achat de cette valeur.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*La Journée industrielle*, 31 mai 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 se sondant par un bénéfice net de 1.292.286 fr. Après affectation d'une somme de 854.000 francs aux amortissements, l'assemblée a fixé le dividende à 7 fr. brut par motion. Une somme de 52.536 fr. a été reportée à nouveau.

L'assemblée a donné *quitus* à MM. Fernand Serpieri et Émilien Merigeault pour leur gestion d'administrateurs et a confirmé la nomination, comme administrateur, de

M. Jean Serpieri. MM. Baron et de Lanzac de Laborie, administrateurs sortants, ont été réélus.

Une assemblée extraordinaire qui devait se tenir à la suite n'a pu délibérer valablement faute de quorum et a été reportée au 1<sup>er</sup> juillet.

---

Laurium français  
(*Le Journal des débats*, 14 juillet 1927)

L'assemblée extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet ayant autorisé le conseil à porter le capital à 30 millions, une première tranche de 28.350 actions de 250 fr., portant le capital à 21 millions, est en cours d'émission du 11 au 26 juillet. Les nouveaux titres, portant jouissance janvier 1927, sont émis à 380 francs et réservés aux anciens actionnaires, à titre irréductible à raison de 1 action nouvelle pour 2 anciennes et à titre réductible, sur présentation du coupon n° 75. La souscription s'effectue aux guichets du Crédit industriel et commercial.

---

L'INDUSTRIE MINIÈRE EN GRÈCE  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> août 1927)

On sait que les intérêts miniers sont bien représentés en Grèce. Quelques faits importants intervenus en 1926 sont à signaler dans cette branche industrielle.

Il existe en Grèce deux importantes sociétés de traitement de minerais : le Laurium grec et le Laurium français, qui, depuis 57 ans travaillaient séparément, côte à côte, en s'ignorant « quand elles ne se querellaient pas », suivant l'expression de M. de Catelin. » Les dirigeants actuels, mieux inspirés, ont pensé que, pour lutter victorieusement contre les difficultés présentes, il valait mieux faire front unique et mettre en commun toutes les ressources.

Un accord a donc été signé suivant les termes duquel le Laurium français acquiert par bail tout l'organisme industriel de la société grecque. Comme le cours du plomb constitue le thermomètre qui mesure les résultats, le prix du bail varie avec la valeur du métal d'un minimum de 4.000 £ pour un cours de 23 £, à un maximum de 11.000 £ pour 37 £ la tonne. La direction espère pouvoir tirer des propriétés louées de 100 à 150 t. par mois.

En dehors de ce loyer fixe, les bailleurs reçoivent 15 % du tonnage de minerai extrait, et la moitié des profits obtenus par l'exploitation de certaines usines, telles qu'une usine chimique en cours d'exécution qui doit traiter les sous-produits des laveries, et une usine thermique, en projet, pour traiter les minerais pauvres de zinc.

À côté de cet accord, le Laurium français a passé un contrat très intéressant pour le traitement des anciens stocks de laverie. Ces stocks, qui s'élèvent à 600.000 t., représentent aujourd'hui une valeur de 200.000 £, c'est-à-dire 24.000.000 francs, si l'on tient compte qu'ils contiennent encore 11 % de Zn, 2,8 % de Pb et 20 à 30 gr. d'Ag. Leur mise en valeur a été confiée à un groupe anglo-américain [Ergastiria Flotation Cy] qui doit installer à ses frais une usine de flottation capable de traiter 100 t. de résidus par jour. Ces résidus seront payés 6 sh. et les produits plumbeux seront rétrocédés à la fusion.

Le groupe étranger doit remettre gratuitement l'usine au Laurium après avoir traité 150.000 t. en 5 ans, le Laurium se réservant de pouvoir racheter au bout de deux ans de fonctionnement si l'opération est avantageuse.

Dans un autre domaine technique, la précipitation électrique des fumées arsenicales a été mise au point. Malheureusement, le marché de l'arsenic n'est pas intéressant ; la production du Laurium, avec 1.100 t. d'As<sup>2</sup>O<sup>3</sup>, qui entraînait de beaux bénéfices il y a quelques années, se vend aujourd'hui très difficilement sur le pied de 12 £ la tonne, au lieu des 60 £ payées au moment de l'apparition du charançon du colon aux États-Unis.

Les diverses améliorations et la combinaison envisagée entre les deux sociétés vont porter la capacité de production du groupe à près de 7.000 t. de plomb par an avec un prix de revient diminué. En outre, les recherches et prospections sont activement menées dans la presque île hellénique, et des résultats positifs sont acquis sur plusieurs points, notamment dans la région de Samos, dans l'île de Mytilène et en Caramanie.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*Le Journal des débats*, 27 août 1927)

L'assemblée de vérification du 25 août a rendu, définitive l'augmentation du capital de 13.912.500 francs à 21 millions de fr., qui a été réalisée par la création de 28.350 actions nouvelles au nominal de 250 francs, émises à 380 francs.

---

Laurium français  
(*Le Journal des finances*, 20 janvier 1928)

Le Laurium français gagne une nouvelle fraction à 418 l'action et 1.950 la part. Les résultats qu'on attendait de la fusion industrielle, réalisée en avril 1927, du Laurium français et du Laurium grec, sont en partie atteints. Grâce à l'appoint du minerai et des concentrés provenant des mines et de la laverie du Laurium grec, la production mensuelle a pu être portée de 350 à 500 tonnes.

La Compagnie a préparé un second four qui sera mis en marche avant la fin du mois. L'augmentation de la production réduirait dans une forte proportion les frais généraux et le prix de revient du plomb.

---

Laurium français  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> mars 1928)

Cette société a mis en marche le 16 février son usine de flottation qui commence par traiter, sur la base de 100 tonnes par jour, des minerais mixtes bruts titrant 10 à 12 % de zinc et plomb. Après épuisement de ces stocks, que l'on peut évaluer à plus de 5.000 tonnes, la société s'attaquera au traitement des rejets de laverie. Les blends seront vendues en Belgique ou en Allemagne et les concentrés de plomb passés à la fonderie où l'on a allumé un second four. On estime que la mise en marche de la laverie se traduira par une augmentation annuelle de plomb de l'ordre de 2.000 tonnes.

---

Laurium français  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1928)

La production de l'exercice 1927 est ressortie à 4.830 tonnes de plomb argentifère, 10.800 t. de calamine marchande et à 1.100 t. d'acide arsénieux. La société avait exporté, en 1926, 4.388 tonnes de plomb, 682 tonnes de calamine et. 1.088 tonnes d'acide arsénieux. L'augmentation de la production de plomb d'œuvre, l'année dernière provient de la mise, en marche de l'usine de flottation. Nous avons d'ailleurs annoncé qu'un second four avait été allumé à la fonderie.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*Le Journal des débats*, 10 juin 1928)

Les comptes de l'exercice 1927 se soldent par une perte de 972.196 fr., contre un bénéfice de 1.292.286 fr. précédemment. Aucun dividende ne sera distribué cette année.

---

ÔTE-TOI DE LÀ...  
(*Le Journal des mines*, 22 juin 1928)

Il y a plusieurs manières de prendre la place de quelqu'un.  
Il y a la manière forte et bon enfant. Un bon sourire et d'énormes biceps : ôte-toi de là que je m'y mette. C'est ainsi qu'en a usé, par exemple, M. Durand, de l'Énergie industrielle, quand il a voulu entrer au Gaz de Lyon.

Quand on ne se sent pas en force, nécessité est bien de trouver autre chose. On s'assoit, un peu loqueteux, sur le banc, à toucher le premier occupant, en s'excusant de tant de sans-gêne. À se rapprocher à mesure qu'il recule il est rare qu'il ne finisse par se trouver assis par terre.

C'est ce qui vient d'arriver au conseil d'administration du Laurium français, mis en minorité à la dernière assemblée par un groupe qui ne possède que 13.600 actions sur les 80.000 que composent le capital. Il n'a pas encore complètement cédé la place, mais peu s'en faut, et, en tout cas, il est infiniment probable qu'il devra au moins s'habituer à un voisinage dont il constate trop tard les inconvénients,

#### TOUT PASSE

Vers 1925 ou 1926, le Laurium grec, à l'agonie, concluait un accord avec la Société du Laurium français dont il était devenu le plus fort actionnaire en s'assurant la propriété de 10.000 actions.

L'année dernière, à l'assemblée extraordinaire du Laurium français, on se félicitait de cette entente : « Les deux entreprises jumelles qui, depuis quarante ans s'ignoraient, ou bien se disputaient, décidaient, enfin, un mariage qui, on pouvait l'espérer, aurait des résultats heureux pour tous. »

Ce n'est peut-être plus tout à fait l'avis du conseil du Laurium.

---

Marché des minerais et métaux  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> juillet 1928)

[...] Tout a été dit sur la baisse des minerais de zinc. On lit cependant dans le rapport du Laurium :

« Il est opportun de signaler à ce propos que, depuis quelques mois et en aggravation de la baisse du métal, les usines à zinc ont avili leurs formules d'achat au détriment du producteur dans une mesure telle qu'une calamine à 30 % de zinc se vend exactement à la moitié du prix qu'on en obtenait il y a un an. La vente directe ne rémunère plus le mineur. C'est encore un produit qui nous échappe, à moins que nous ne lui fassions subir sur place une transformation : nous y songeons. »

Cette même société a appliqué la flottation aux résidus de laverie de la Société grecque des Usines du Laurium :

« La flottation a commencé à fonctionner le 19 mars. Elle s'applique avec succès aux minerais mixtes — dits « B. P. G. » — blendes, pyrites, galènes — qui, seuls, ont été flottés jusqu'ici pour la mise en train de l'usine et la formation du personnel. Le traitement des tailings n'a pas encore été abordé. »

Signalons encore la mise en valeur des mixtes de Caramanie par le Laurium, ces mixtes contenant 50 % de métal, dont moitié zinc, moitié plomb.

« Il semble que ce minerai assez particulier convienne aux usines de lithopone, et cet emploi spécial permettrait d'améliorer les formules qu'on applique d'ordinaire aux minerais mixtes. Un premier chargement d'un millier de tonnes, transportées au port à d'os de chameaux, vient d'arriver en Belgique. »

---

Laurium français  
(*Le Journal des finances*, 5 octobre 1928)

La Compagnie française des mines du Laurium est une des plus vieilles entreprises minières : elle fut fondée en 1875 pour exploiter en Grèce des gisements réputés qui renferment du minerai de plomb, de fer, de zinc, et de manganèse. Mais son activité se limite, actuellement, surtout à l'extraction et au traitement du minerai de plomb ; du reste, son usine, où elle traite également le minerai de ses deux filiales, Bou-Thaleb et Garn-Alfaya, passe pour une des plus modernes d'Europe. En dehors de la Grèce, la Compagnie française des mines du Laurium a procédé à de nombreuses prospections, en Sicile, en Sardaigne et en Caramanie (Turquie) où des gisements, qui renferment principalement du plomb, y sont, soit exploités, soit en cours d'aménagement.

Le transport des minerais des filiales et du plomb d'œuvre à destination de Londres et d'Amsterdam est assuré par la Laurium Transport, filiale anglaise dont la société étudiée détient la totalité des actions.

D'autre part, la Compagnie du Laurium français est propriétaire du chemin de fer et des installations du port utilisés pour le transport et la manipulation de sa production. Il s'agit donc, on le voit, d'un actif minier et métallurgique d'une certaine importance englobant l'industrie du plomb sous toutes ses phases. La production, ces dernières années, a évolué entre 5.000 et 6.000 tonnes de plomb ou zinc.

Les gisements du Laurium français sont très voisins de ceux d'une autre affaire également ancienne, le Laurium grec. Jusqu'ici, le défaut, d'entente entre les deux entreprises leur faisait, cumuler inutilement les frais. Mais depuis la conclusion d'un accord récent, la plupart des installations du Laurium grec sont exploitées directement par la **Compagnie** française des mines du Laurium, sous certaines conditions de rémunération qui sauvegardent les intérêts des deux entreprises.

D'autre part, un second traité a été signé entre un groupe américain et le Laurium français pour traiter par le procédé de flottation à l'huile 600.000 tonnes de résidus provenant des anciennes laveries. Ce groupe remettra gratuitement ses installations à la Société, après avoir traité 150.000 tonnes dans un délai de cinq ans. Mais celle-ci se réserve un droit d'option sur l'ensemble au bout de deux ans. Ce second accord est, lui aussi, avantageux en principe pour le Laurium français puisque le groupe anglo-saxon



achète les résidus à raison de 6 sh. la tonne, ce qui représente 180.000 liv. st. pour la totalité. Il a été mis en application au début de l'année courante.

Pour permettre à la société de réaliser le programme qu'elle s'est tracé pour l'exploitation de ces usines, le capital a été porté, en 1926, à 21 millions, par l'émission de 28.350 actions de 250 francs, ce qui le porte à 21 millions, en 84.000 allions de 259 francs. Il existe en outre 5.760 parts de fondateur ayant droit à 12 % des superbénéfices après 5 % d'intérêt aux actions. Le conseil est autorisé à porter le capital à 30 millions.

Au cours des dernières années, les résultats avaient été satisfaisants et avaient permis de rémunérer à peu près convenablement le capital. Mais la baisse du plomb, en 1926 et 1927, ainsi que la revalorisation du franc de 240 à 125 à la livre sterling ont fait, éprouver à la Société les mêmes difficultés qu'à toutes les affaires similaires : aussi l'exercice 1927 marque-t-il une régression sensible.

Exercices	Bénéfices bruts (en 1.000 fr.)	Bénéfices nets	Divid. p. act. (en fr.)
1913	2.521	1.616	25
1919	1.796	464	—
1920	591	57	—
1921	1.014	185	—
1922	1.770	476	12,5
1923	3.304	929	15
1924	4.430	1.369	20
1925	6.933	1.693	25
1926	3.960	1.292	—
1927	2.572	— 972	—

La faiblesse de ces résultats n'a pas lieu d'étonner. Le prix moyen de vente du plomb d'œuvre a été de 25 liv. 19.11, inférieur de 6 liv. 17 à celui de 1926. La baisse du zinc (26 liv. 12.6 en décembre contre 32 liv. 15 en janvier), bien qu'elle ait été sensible, atteint moins la Société, puisque les calamines ne figurent que pour 22 % dans le chiffre de ses ventes ; mais depuis quelques mois, les usines à zinc ont avili, leurs formules d'achat dans une mesure telle qu'une calamine à 30 % de zinc se vend à la moitié du prix qu'on en obtenait il y a un an.

C'est précisément en vue de conjurer, dans une certaine mesure, ce danger que le conseil a réalisé l'amodiation de la Société grecque des usines du Laurium et décidé la mise en valeur des résidus de laverie par un procédé de flottation. L'usine a commencé à fonctionner avec succès, le 19 mars dernier, pour les minerais mixtes (blendes, pyrites, galènes) ; le traitement des résidus n'a pas encore été abordé. Actuellement, déclare le dernier rapport, de sérieuses améliorations sont constatées dans le rendement de la laverie grâce à l'utilisation complète de la force motrice maintenant disponible. Le conseil espère donc enrichir le produit des mines. En outre, il envisage de fermer les chantiers d'extraction non rémunérateurs et active les travaux de développement en Caramanie, où plusieurs milliers de tonnes ont déjà été mises en vue ou abattues. La

teneur de ces minerais mixtes, de plomb et de zinc, atteint et dépasse parfois 50 % pour ces métaux réunis, en proportions à peu près égales.

Le conseil n'exagère pas du reste, aux yeux des actionnaires, les résultats qu'il faut escompter de ces efforts de transformations : la faiblesse des prix de vente du plomb et du zinc, qui n'est sans doute pas de nature passagère, ne peut être compensée dans les résultats que par un effort patient et rationnel.

Le bilan au 31 décembre 1927, établi avec le capital de 21 millions, montre que la société dispose de ressources suffisantes : il y a plus de 13 millions de minerais en stocks ou en transit, 5 millions d'approvisionnements, et près de 4 millions d'espèces en caisse et banques, en face de 5.631.000 francs de créiteurs divers au passif ; il y a une dette obligataire de 4.275.520 francs, mais plus de 9 millions de réserves et provisions diverses.

Le Laurium français peut donc soutenir la crise aussi bien que les autres affaires similaires ; mais il ne faut pas se dissimuler que celle-ci peut être longue et douloureuse. Les actions valent un peu plus que leur nominal, les parts sont demandées à 900 et offertes à 1.000. La capitalisation globale ressort ainsi à 27 millions environ, ce qui paraît suffisant, comparativement aux possibilités bénéficiaires immédiates. En cas de forte hausse du plomb, il est évident cependant que le Laurium français se trouverait bien placé pour en profiter assez largement... Mais c'est une éventualité sur laquelle le conseil d'administration lui-même préfère ne pas insister.

---

[Amélioration]

(*Le Journal des finances*, 23 novembre 1928)

Le bruit a couru que la direction du Laurium français congédiait tout son personnel à dater du 15 novembre et arrêtaient son exploitation. La société déclare au contraire que malgré les bas cours du plomb, la situation industrielle du Laurium français marque une amélioration, avec la mise en marche de l'usine de flottation, des ateliers de grillage et l'appoint que lui fournit la laverie moderne du Laurium grec, dont toute la production de concentration est réservée par contrat aux fonderies du Laurium français.

---

*Annuaire Desfossés*, 1929, p. 905 :

Compagnie française des mines du Laurium :

Conseil : Emm. Rodocanachi, Jules de Catelin, Roger Baron, Gabriel Chabert, Victor Thiébaud, St. de Lanzac de Laborie, Odon de Lubersac, Jacques Priadkine, J. Serpieri, adm.

---

GRÈCE

*Look out* à la Société de Laurium

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1929)

La grève des mineurs du Laurium continue depuis trois semaines. Devant l'intransigeance des grévistes, qui subissent l'influence de quelques meneurs bolchevisants n'appartenant pas au personnel des mines, la direction a décidé le lock-out. Des mesures ont été prises pour prévenir tous désordres.

---

ROSTAND, Jules  
L'oligarchie financière et industrielle en France  
(*Les Documents politiques*, juin 1929)

[Est ou a été] administrateur : Comptoir national d'escompte [CNEP], Banque de l'Indochine, Crédit foncier argentin, Union pour le crédit à l'industrie nationale [Ucina], Compagnie française des mines du Laurium, Pyrites de Huelva, Ateliers de la Gironde, Société française de constructions mécaniques (Cail), Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériels d'usines à Gaz [Cie des compteurs de Montrouge], Compagnie générale française de tramways, Transports en commun de la région parisienne [TCRP], Compagnie française de construction de fours, Monts-de-piété égyptiens.

---

Incidents de grève en Grèce  
(*Le Journal des débats*, 9 mars 1929)

Athènes, le 8 mars. — À la suite de l'arrestation de six grévistes à Laurium, des mineurs en grève, qui tentaient de libérer leurs camarades, ont jeté des pierres contre les bureaux de la gendarmerie. Des renforts de police sont partis d'Athènes pour rétablir l'ordre.

---

LAURIUM FRANÇAIS ET LAURIUM GREC\*  
(*Le Journal des débats*, 18 avril 1929)

On assure que la Compagnie française des mines du Laurium aurait décidé d'absorber l'entreprise grecque.

Notre confrère « Commentaires » croit pouvoir donner, dès à présent, les modalités de l'opération.

Celle-ci consistera dans l'échange des 1 million 100.000 actions du Laurium grec contre 44.000 actions nouvelles du Laurium français.

Cet échange comporte une évaluation de l'actif du Laurium grec de 11 millions de francs, soit 90.000 livres sterling.

Par ailleurs, le Laurium grec détient en portefeuille 10.000 actions du Laurium français.

Ces 10.000 titres serviront à apurer une partie des dettes de la firme grecque, lesquelles seront complètement remboursées par la vente, au prix de 15.000 livres sterling, d'un terrain à une industrie nouvelle qui doit s'installer au Laurium.

Cette dernière société annulera les 10.000 titres détenus par le Laurium grec. Ainsi son capital sera réduit à 74.000 titres. L'opération financière à réaliser comportera l'émission de 86.000 actions de 250 fr., dont 44.000 seront remises aux actionnaires du Laurium grec, les 42.000 autres devant servir à enrichir le fonds de roulement.

Enfin, l'assemblée extraordinaire qui aura à décider de l'absorption sera probablement invitée à admettre le principe de la création d'actions à vote plural.

---

Laurium français  
(*Le Journal des finances*, 5 juillet 1929)

Nous avons eu l'occasion, dernièrement, de signaler les tentatives de redressement de cette vieille affaire minière qui semblait, il y a quelques années encore, dans une situation prospère, mais est allée, depuis quelque temps, de déception en déception, malgré les diverses tentatives d'assainissement financier et industriel auxquelles il a été procédé : réduction du capital en 1923, augmentation en 1926 et en 1927, fusion avec le Laurium grec. Les comptes de l'exercice 1928 se sont soldés par un déficit de 4.373.578 fr., contre un déficit de 972.196 fr. en 1927, un bénéfice de 1.142.510 fr. en 1926 et un bénéfice de 4.523.415 fr. en 1925.

Toutes les explications auxquelles il est normal d'avoir recours en la circonstance ne suffisent pas à expliquer ce déclin : la baisse importante du plomb, au cours de ces trois dernières années y joue un certain rôle, mais d'autres mines de plomb ont pu en atténuer les effets par une compression des prix de revient.

Lorsqu'on parle du Laurium, on ne peut oublier qu'il s'agit d'une mine exploitée depuis 50 ans. Or, dans toute exploitation, arrive un moment où les méthodes anciennes sont devenues insuffisantes ou désuètes, et doivent être radicalement transformées.

Cette question se pose actuellement pour un grand nombre d'affaires minières dont l'extraction et le traitement des minerais avaient été réglés sur une base qui était largement bénéficiaire il y a quelques années, et doit être entièrement révisée aujourd'hui. De nouveaux procédés doivent être adoptés ; mais la rationalisation sur de nouvelles bases est d'autant plus délicate et plus onéreuse que les cadres sont plus rigides. Or, qu'elle exploitation est moins souple qu'une affaire minière ?

C'est d'une vaste réorganisation dont le Laurium français a besoin actuellement ; la valeur de la mine ne paraît pas en cause ; du moins, le conseil d'administration est composé de spécialistes assez connus des affaires minières pour que l'on puisse admettre que leurs efforts sont sincères et justifiés. Une première question se pose donc avant toute autre : la société trouvera-t-elle les concours financiers indispensables ? Le président a précisé à la dernière assemblée que la société était en pourparlers avec un important groupe industriel et financier et que des propositions seraient soumises à une prochaine assemblée extraordinaire.

Bien qu'il n'en ait pas soufflé mot, il sera sans doute proposé un remaniement assez sévère du capital. C'est un sacrifice qui paraît dès maintenant nécessaire. Ceci explique l'abandon dans lequel est laissé ce marché. Les actions de 259 fr. sont tombées à 115, leur plus bas cours atteint ; les parts cotent 730, alors qu'elles ont valu 3.460 en 1927.

---

LAURIUM FRANÇAIS  
(*Le Journal des débats*, 14 juin 1929)

Les comptes de l'exercice 1928 qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 27 juin, font ressortir une perte de 4.373.578 fr. On sait que le déficit de 1927, soit 972.196 fr., avait été amorti par prélèvement sur la réserve pour éventualités diverses, ainsi ramenée de 7.391.209 fr. à 6 millions 419.093 fr.

---

## Victor THIÉBAUT II, président

Né à Paris IX<sup>e</sup>, le 21 octobre 1875.  
Fils de Victor Charles Antoine Thiébaud (1848-1908)(ci-dessus) et de Marie Aline Duval.  
Marié à Paris VII<sup>e</sup>, le 12 mai 1906, avec Marie-Thérèse Vian. Dont Georges, Jacques, André, Pierre, Louis.

---

Polytechnicien. Ingénieur électricien.  
Administrateur du Laurium français (1906),  
Liquidateur, à la suite de son père décédé, de la Société de fonderie artistique (1908),  
Administrateur de la Compagnie métallurgique pour le traitement des minerais (1912),  
de la Société d'exploitation des mines de Marmeissat, en Haute-Loire (1913),  
de la [Compagnie coloniale de Madagascar](#)  
et des [Magasins généraux et entrepôts de Madagascar](#) (AEC, 1922),  
Administrateur de la Société de construction et d'entretien de matériel industriel et agricole (SCEMIA)(1921),  
Associé de la Société de Produits Chimiques Moritz et Cie (Ancienne Compagnie Richer),  
la représentant au conseil de la Société minière et métallurgique de l'Orb (1922),  
Administrateur de la [Société de mines et de produits chimiques](#) (1930),  
de la Société commerciale Baignères et Dewisme (mai 1931), au bord de la liquidation,  
des Établissements Bardin, Renard et Couche, à Saint-Denis : petite mécanique,  
bougies, valves pour chambres à air.  
peut-être de la médiocre [Société de Transports de l'Afrique Occidentale](#) (1932),  
de la [Société marocaine de mines et de produits chimiques...](#)

---

Adr. : château de Brou (Seine-et-Marne).  
Décédé le 18 mai 1963.

### Compagnie des mines du Laurium (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> août 1929)

L'assemblée ordinaire des actionnaires a eu lieu le 27 juin, sous la présidence de M. Victor Thiébaud, président du conseil d'administration. Elle a approuvé, les rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928, présentant une perte de 4.733.5.78 francs.

M. Victor Thiébaud, administrateur sortant, a été réélu.

Le rapport rappelle que le conseil avait déjà indiqué l'an dernier les répercussions de la baisse des cours des métaux sur la situation de la société. Cette situation s'est encore aggravée pendant l'exercice sous revue. En ne considérant que le plomb, la perte afférente à ce métal s'élève en réalité à 2.172.000 francs du point de vue industriel. D'autre part, dans l'ensemble, les frais généraux ont été exceptionnellement élevés en 1928.

Il a été produit 7.306 tonnes, de plomb, 6.024 tonnes de calamines, 770 tonnes d'acide arsénieux.

La production du plomb. a été exceptionnellement élevée et dépasse celle de 1927 de 2.476 tonnes, la Société ayant pu marcher à deux fours pendant plus de deux mois,

en traitant d'anciens stocks et ensuite un contingent important de plomb qui a été fourni par les concentrés de la flottation.

Le conseil avait fondé des espérances sur la mise en valeur de stocks énormes de haldes à traiter par la laverie perfectionnée qui a été amodiée aux usines grecques. Il en a été retiré 1.042 tonnes de plomb sous forme de concentrés à 19,40 % de plomb. Mais cette usine se trouve atteinte par la baisse des cours du plomb.

Depuis le début de l'exercice, l'usine traite de vieilles haldes ce qui diminuera sensiblement le tonnage du plomb fourni aux fours et place la société dans une situation moins favorable que celle des derniers mois.

[Réorganisation financière absolument nécessaire]

Le conseil envisagera une modification du régime des exploitations après avoir mis au point une réorganisation financière qui procurera un accroissement de ressources absolument nécessaires.

Dans son allocution, le président a indiqué que les résultats déficitaires ont absorbé les disponibilités de la société. En vue de se procurer les concours nécessaires, le conseil a entamé des pourparlers avec un groupe important qui étudie en ce moment l'affaire, a dit le président, au double point de vue industriel et financier. Ces négociations portent sur l'apport de capitaux nouveaux destinés à rembourser les avances qui ont été consenties à la société et à constituer un fonds de roulement indispensable et, d'autre part, sur la mise en harmonie du capital de la société avec les capacités industrielles de l'exploitation.

---

Oreste Argyropoulos  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> août 1929)

M. Oreste Argyropoulos, ancien élève de l'Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (1912) ingénieur en chef à la Compagnie française du Laurium (Grèce) a été élu, tout dernièrement, sénateur de l'Attique, dans des conditions extrêmement brillantes.

Cet ingénieur distingué, cousin germain du ministre de l'Intérieur Argyropoulos et futur ministre lui-même, est un ardent ami de la France, à laquelle il lie des liens puissants : son éducation professionnelle et ses alliances. Il est le beau-frère, en effet, de M. Louis Tissier <sup>43</sup> (Saint-Étienne, 1900).

Les ingénieurs français peuvent être assurés de trouver en Grèce un collègue dévoué, qui mettra toute son influence au service des intérêts qu'ils auront à soutenir.

---

LAURIUM FRANÇAIS  
(*Le Journal des débats*, 19 juin 1930)

L'exercice 1929, dont les comptes seront soumis à l'assemblée du 28 juin, se solde par une nouvelle perte d'exploitation de 739.450 francs.

Compte tenu des frais généraux et charges diverses, le solde débiteur de l'exercice ressort 3.471.906 francs

---

<sup>43</sup> Louis Tissier (1876-1933) : ingénieur au Laurium pendant cinq ans, puis aux Mines de Malines. Voir Société minière du Nord de l'Afrique (Algérie) et Société française de mines métalliques (Tunisie).

Au bilan, les immobilisations, se totalisent par 12.425.933 fr. L'actif disponible ou réalisable atteint 20.148.581 francs, pour faire face à 7.892.086 francs de crédateurs divers. On relève 3.485.515 francs de réserves.

---

LAURIUM FRANÇAIS  
(*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> juillet 1930)

Les comptes de l'exercice 1929, faisant ressortir un solde débiteur de 3.471.906 francs, ont été approuvés par l'assemblée du 28 juin. Il a été déclaré à cette assemblée que la crise que traverse actuellement la société a un caractère d'une gravité exceptionnelle et que cette dernière peut être acculée à une liquidation. Le conseil convoquera d'ailleurs une assemblée extraordinaire au cas où les pourparlers entamés n'aboutiraient pas.

---

FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> juillet 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 28 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1929, faisant ressortir un solde débiteur de 3.471.006 fr. 49.

Ce résultat déficitaire est dû à la baisse persistante des cours des métaux et, d'autre part, au fait que la société a été éprouvée par cinq semaines de grève qui ont eu une sérieuse répercussion sur les opérations sociales, non seulement du fait de la diminution de la production à une époque où les cours étaient moins défavorables, mais encore par le jeu des augmentations de salaires qui en ont été la suite.

La production de la société a atteint, en 1929, 3.360 tonnes de plomb, 8.000 tonnes de calamines et 710 tonnes d'acide arsénieux. Le tonnage de plomb a été obtenu par la fusion de 56.615 tonnes de minerais d'une teneur moyenne de 10,40 % de plomb, comprenant 3.217 tonnes de concentrés de flottaison à 46 % de plomb, et 5.929 tonnes de concentrés de laverie à 18 % de plomb

Le prix de revient industriel, c'est-à-dire en dehors des frais généraux et charges financières, a été de 26.2.5 liv. st. contre un prix de vente de la tonne de plomb d'œuvre de 25.6.0 liv. st. sur un cours moyen de l'année de 23.4.9 liv. st. pour le plomb doux.

Le rapport ajoute que la société ne peut se maintenir dans cette période de crise de métaux qu'à condition de changer complètement de régime et d'adopter une formule nouvelle qui consisterait à réduire la capacité productive à la mesure strictement nécessaire pour fondre les concentrés additionnés de quelques minerais riches. Mais cette marche en veillesse implique, pour être fructueuse, le licenciement d'un personnel nombreux de tous grades, rendu très difficile en raison de la sévérité des lois grecques sur la matière qui exigent de lourdes indemnités de licenciement, que la trésorerie sociale ne permet pas d'envisager. D'autre part, la société n'a pu trouver, en raison de la crise générale qui atteint principalement les industries similaires à la sienne, les concours financiers nécessaires.

Les préoccupations du conseil sont d'autant plus vives que les cours du plomb, du zinc et de l'argent ont manifesté, dans ces derniers mois un véritable effondrement,

M. de Catelin a déclaré que la société se trouvait dans la situation paradoxale de ne pouvoir arrêter momentanément l'organisme social pour attendre un relèvement des cours, alors que ce serait la solution logique. Cette situation présente un caractère exceptionnellement grave par suite de la carence de la trésorerie. « Comme

l'exploitation est largement déficitaire, a-t-il ajouté, nous pouvons être appelés d'ici peu à un arrêt forcé qui pourrait entraîner la liquidation. Nous ne ménagerons aucune mesure pour éviter cette éventualité, sinon nous vous convoquerons en assemblée extraordinaire pour aviser des mesures à prendre. »

La nomination de MM. E. Vergé et A. Massenet <sup>44</sup> a été ratifiée. MM. E. Vergé et de Catelin ont été réélus.

---

NOMINATION  
LÉGION D'HONNEUR  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> août 1930, p. 628)

M. O. Argyropoulos (Saint-Étienne, 1912), ing. en chef à la Cie française des mines du Laurium, sénateur de l'Attique, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

---

LAURIUM FRANÇAIS  
(*Le Journal des débats*, 12 août 1930)

La production de plomb pour les sept premiers mois de 1930 ressort à 4.039 tonnes, contre 2.866 tonnes dans la période correspondante. La production totale de l'exercice 1929 a été de 5.360 tonnes, contre 7.306 tonnes en 1928.

---

Compagnie frse des mines du Laurium  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 août 1930, p. 682)

A.G.E. du 19/8 a décidé la liquidation.

---

---

<sup>44</sup> Albert Massenet (1883-1951) : polytechnicien, ingénieur des mines, ingénieur-conseil et secrétaire du conseil d'administration de la Société française des charbonnages du Tonkin. Voir [encadré](#).



# PEÑARROYA REPREND LE LAURIUM

Mines du Laurium  
(*Le Journal des finances*, 19 septembre 1930)

Nous n'entreprendrons pas, ici, de donner un compte rendu, même succinct, de l'assemblée extraordinaire des Mines du Laurium, tenue à Paris le 12 septembre dernier. Notre confrère la *Vie financière* du 17 septembre a publié le texte sténographique de la discussion, et celui-ci ne représenté pas moins de 12 cotonnes de texte.

Les actionnaires étaient convoqués avec l'ordre du jour suivant :

1° Examen de la situation ; mesures diverses à envisager et, éventuellement; liquidation de la société ; nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

2° Questions diverses.

Finalement, voici ce que les actionnaires s'entendirent proposer par le conseil d'administration, et ce qu'ils votèrent, le couteau sur la gorge, non sans de multiples protestations :

1° De réduire le capital de 21 millions à 4.200.000 francs par l'échange d'une action ordinaire de 100 francs nouvelle contre deux actions anciennes de 250 francs ; 2° de porter ensuite le capital à 7.200.000 francs par la création d'une première; tranche de 30.000 actions privilégiées de 100 francs qui auront droit à un intérêt privilégié 7 % cumulatif pendant les cinq premières années de leur émission. Les actions ordinaires auront un droit de souscription irréductible d'une action nouvelle privilégiée pour trois actions ordinaires. Le capital pourra être élevé ensuite jusqu'à 21 millions.

La deuxième tranche, qui ne pourra être émise avant fin 1932, comportera aussi 30.000 actions privilégiées ; la troisième tranche sera de 108.000 actions privilégiées, fin 1934. Ces émissions seront réservées aux seuls porteurs d'actions privilégiées. Un groupe (Peñarroya) garantit la première tranche ; les autres augmentations lui seront réservées. La répartition des bénéfices, après la première opération se présentera comme suit : 5 % à la réserve légale ; 7 % aux privilégiées ; 5 % aux ordinaires ; 6 % au conseil ; 12 % aux parts ; 82 % aux privilégiées. Ces dernières actions seront assimilées aux ordinaires dès qu'elles auront touché, tant en dividendes qu'en autres distributions, une somme égale à leur capital nominal. Elles conserveront, toutefois, le privilège de souscription aux autres actions privilégiées.

Toute cette réorganisation est soumise à la condition suspensive de la réalisation dans les 30 jours d'un emprunt de 14.000 à 20.000 livres sterling à consentir à la Société par le gouvernement grec, condition imposée par le groupe réorganisateur.

Le conseil avait prévu, dans l'ordre du jour, une résolution comportant le vote de la liquidation amiable, si cette condition ne se réalisait pas. Les actionnaires n'ont pas ratifié cette résolution ; il leur reste donc à attendre la bonne volonté du gouvernement grec...

\*  
\* \* \*

Les actionnaires du Laurium ont été, à proprement parler, étranglés. Les actionnaires l'ont dit à l'assemblée, et ils ne se sont pas trompés.

Cette société, qui était, avant guerre, au capital de 16,3 millions de francs-or, et dans laquelle ont été investis, depuis 1924, trente-deux millions de francs, se trouvait, le 13

septembre, jour de l'assemblée, dans l'incapacité de payer trois dettes bancaires ou à ses fournisseurs d'un montant de 3.856 livres sterling !

Nous ne disposons d'aucune ressource ni de crédit, déclare le rapport du conseil d'administration, et nous ne pouvons pas vivre sur nous-mêmes... et bien que le régime industriel se soit très légèrement amélioré, la marche est encore déficitaire... »

Évidemment, lorsqu'on en est arrivé à ce point, même lorsque l'on possède un actif « supérieur au capital », on ne peut pas se montrer difficile. Depuis plusieurs années, les usines du Laurium cherchaient le groupe sauveur. Elles l'ont trouvé finalement, « à la dernière heure, et à la suite de pressantes démarches », et ce groupe, qui n'est autre que Peñarroya, a posé les conditions de réorganisation du capital que l'on a vu ci-dessus.

En fait, les droits des actionnaires sont amputés de plus des quatre cinquièmes, puisque les 4.200.000 francs d'actions ordinaires n'auront droit à une répartition qu'après paiement de dividendes cumulatifs aux actions de préférence, et n'auront aucun droit aux superdividendes avant que ces dernières n'aient vu leur capital remboursé.

Peñarroya ne risque à peu près rien dans l'affaire ; il se ménage, au contraire, des options très intéressantes sur les tranches d'augmentation de capital à émettre, au cas où l'affaire prendrait une tournure meilleure.

Un proche avenir dira si, réellement, le Laurium français est une affaire aussi désespérée et peu intéressante que semblent l'indiquer les conditions de ce concours financier, ou si, au contraire, Peñarroya a laissé, jusqu'au dernier moment, barboter dans les difficultés le conseil d'administration de cette mine qui, aux dires de nombreux spécialistes, n'a pas dit son dernier mot. De toutes façons, c'est une triste aventure.

---

La réorganisation du Laurium  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> octobre 1930, p. 810-811)

.....  
Le Laurium exploite des mines en Grèce qu'il ne peut arrêter p. des raisons spéciales qui ont été déjà exposées à l'ass. ord. du 28 juin dernier :

« En dépit de nos efforts, l'ex. 1929, dont nous avons à vs entretenir conformément à nos prescriptions statutaires, accuse un résultat largement déficitaire.

Il y a lieu de remarquer, toutefois, que nous avons été durement éprouvés par cinq semaines de grève qui ont eu une sérieuse répercussion sur le bilan de nos opérations, non seulement du fait de la diminution de la production à une époque où les cours étaient les moins défavorables, mais encore par le jeu des augmentations de salaires qui en ont été la suite.

.....  
La société ne peut se maintenir dans cette période de crise des métaux qu'à condition de changer complètement de régime et d'adopter une formule nouvelle qui consisterait à réduire la capacité productive à la mesure strictement nécessaire pour fondre les concentrés additionnés de quelques minerais riches pouvant encore provenir de nos gîtes et des contingents qu'on pourra se procurer en Caramanie et à l'extérieur.

Mais cette marche ainsi réduite en veilleuse implique, pour porter ses fruits, le licenciement d'un personnel nombreux d'ingénieurs, d'employés et d'ouvriers.

Or, les lois sociales en Grèce st d'une exceptionnelle sévérité p. l'employeur et exigent de lourdes indemnités de licenciement, que notre trésorerie ne nous permet pas d'envisager.

D'autre part, à la suite de la crise économique générale qui atteint plus particulièrement les industries similaires à la nôtre, nous n'avons pas trouvé les concours financiers qui sont indispensables au maintien de notre existence. »

.....  
Le gouvernement grec l'a bien compris puisqu'il a consenti *in extremis* une aide pécuniaire p. renflouer une affaire dont la disparition lui causerait des embarras sociaux.

Il s'est trouvé, en outre, une majorité d'actionnaires raisonnables qui ont préféré accepter la proposition de réorganisation qui leur était faite, plutôt que la liquidation qui entraînait fatalement la ruine complète de l'affaire.

.....  
\_\_\_\_\_

Laurium français  
(*Le Journal des finances*, 12 décembre 1930)

Le projet de réorganisation financière des Mines du Laurium français, sous sa forme définitive, a été soumis le 3 décembre aux porteurs de parts, et le 4 décembre aux actionnaires. À l'une et à l'autre assemblée, la discussion fut vive et toutes les résolutions proposées n'ont pas été adoptées.

Nous avons exposé (*Journal des finances* du 19 septembre 1930) l'ampleur du sacrifice imposé par le groupe Peñarroya qui reprend l'affaire, en mains. Rappelons que le projet comporte :

1° La réduction du capital de 21 millions à 4 millions 200.000 francs par l'échange de deux actions anciennes de 50 francs contre une action nouvelle de 100 francs.

2° L'autorisation à donner au conseil d'augmenter le capital jusqu'à 21 millions de francs par l'émission au pair de 100 francs en une ou plusieurs fois de 168.000 actions nouvelles. Ces dernières recevront un dividende préférentiel de 7 % cumulatif pendant 5 ans. En outre, après paiement des intérêts statutaires des tantièmes du conseil, de l'attribution aux parts, l'excédent des bénéfices sera attribué intégralement aux actions privilégiées jusqu'à ce que celles-ci aient reçu, tant au titre des intérêts, qu'au titre de cette distribution, une somme égale à leur capital nominal. À ce moment, les actions privilégiées seront assimilées en tous points aux actions ordinaires, exception faite du droit de souscription privilégié qui leur est attaché.

La répartition des bénéfices avant l'assimilation des actions privilégiées aux actions ordinaires serait la suivante : 5 % à la réserve légale. 7 % d'intérêt cumulatif pendant cinq ans aux actions privilégiées, 5 % aux actions ordinaires. Sur le solde : 6 % au conseil d'administration, 9 % aux parts et 85 % aux actions privilégiées.

Le projet prévoit que l'augmentation de capital après la réduction ci-dessus prévue se fera en trois tranches successives : les deux premières de 30.000 actions, la troisième de 108.000 actions.

3° Le groupe réorganisateur garantit la souscription de la première tranche de 30.000 actions.

4° Ledit groupe demande que le conseil soit muni de tous pouvoirs pour conclure un emprunt d'un montant égal au chiffre du capital de la Société.

La lecture attentive de ces résolutions montre que les actionnaires perdent pratiquement tout droit : leur capital nominal est réduit des 4/5<sup>e</sup> ; et leur dividende — venant en second rang — ne saurait être supérieur désormais à 5 %, soit 5 francs, tant que les actions privilégiées n'auront pas reçu 100 francs de dividende, ce qui exigera bien, à mettre les choses au mieux, une dizaine d'années.

Ces modifications, soumises aux actionnaires, ont été votées à une majorité relativement faible : 28.610 voix, contre 11.904, sur 38.514 actions représentées, et 84.000 émises. Mais c'était la carte forcée.

Par contre, les porteurs de parts, qui avaient droit jusqu'ici à 12 % des superbénéfices, ont refusé de voir ramener leur pourcentage à 9 %. Le président de l'association des porteurs de parts a fait valoir que ceux-ci n'étant pas groupés en une personne morale, il n'y avait pas — sous réserve des dispositions légales récentes — la possibilité de leur imposer une diminution de leur pourcentage de répartition, ensuite, parce que le nouveau groupe n'a pas exigé ce sacrifice que la Société ne suggère que pour des considérations, d'ordre essentiellement psychologique : les porteurs de parts doivent, moralement faire un sacrifice pour que les actionnaires n'aient pas l'impression d'être les seules victimes.

C'est cependant ce qui a lieu ; les porteurs de parts — s'ils obtiennent gain de cause en cas de conflit avec la société — profiteront intégralement des sacrifices imposés aux actionnaires ; s'ils échouent, leur droit aux bénéfices ne sera réduit que du quart.

Leur situation légale est peut-être très forte : les actionnaires ne laisseront pas de trouver amère cette pilule qu'on leur fait avaler. Car si, au lieu d'être renfloué, le Laurium français avait été mis en liquidation, les actions auraient reçu, peu de chose, mais les parts, à coup sûr, rien du tout.

Les actions valent moins de 30 francs, tandis que les parts, qui ont valu 120 francs cette année, sont déjà remontées à 247 francs.

---

#### PARIS

Compagnie française des mines du Laurium  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1930, p. 1086)

La réorganisation de cette affaire se poursuit grâce à la ténacité de M. de Catelin, administrateur délégué. La convention financière passée avec Peñarroya et celle passée avec la Banque nationale de Grèce pour un prêt de 20.000 £ ont été à nouveau approuvées par les assemblées d'actionnaires et des porteurs de parts de fondateur. Il est donc permis de penser que, grâce à ces concours, grâce à la richesse des gisements de Caramantie, la Cie du Laurium pourra attendre des jours meilleurs.

---

*Annuaire Desfossés*, 1931, p. 924 :

Compagnie française des mines du Laurium :

Conseil : V. Thiébaud, J. de Catelin, R. Baron, G. Chabert, Emm. Vergès, St. de Lanzac de Laborie, A. Massenet, J. Priadkine, J. Serpieri, adm.

---

#### NÉCROLOGIE

Georges Rabut

(*L'Ouest-Éclair*, 24 février 1931)

Nous apprenons la mort de M. Georges Rabut, beau-frère de notre distingué collaborateur, le colonel Charpy, décédé, le 16 février, à Poligny (Jura). M. Rabut était ingénieur E. C. P., ancien directeur des mines de Laurium (Grèce), des mines de Huanchaca (Bolivie), des mines de Naltagua (Chili).

---

#### LAURIUM FRANÇAIS

(*Le Journal des débats*, 2 juin 1931)

L'ass. extr. du 30 mai a ratifié l'augmentation de capital de 4.200.000 fr. à 7.200.000 fr.

---

LAURIUM FRANÇAIS  
(*Le Journal des débats*, 16 juin 1931)

L'ex. 1930 se solde par une nouvelle perte de 3 millions 665.970 fr. contre 3.471.906 fr. en 1929.

---

LAURIUM FRANÇAIS  
(*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> juillet 1931)

L'ass. du 29 juin a approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 1930, se soldant par une perte d'exploitation de 3.665.770 fr.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juillet 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 29 juin, sous la présidence de M. de Lanza de Laborie, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant apparaître une perte de 3.665.970 fr. 80 amortie par prélèvement sur la réserve résultant de la réduction du capital social de 21.000.000 de francs à 4.200.000 francs.

L'assemblée a également ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Edward Heberlein et Achille Georgiadès.

Le rapport du conseil indique que l'exercice 1930 a été largement influencé par la baisse du cours des métaux et que, d'autre part, la réorganisation de la société, sur les bases qui ont été approuvées par les assemblées des 12 septembre et 4 décembre 1930. est en pleine exécution.

La production a été de 7.329 tonnes de plomb, 766 tonnes d'acide arsénieux raffiné et 397 tonnes de calamines.

La Société a, d'une part, arrêté un certain nombre de chantiers de minerais oxydés, trop onéreux ; d'autre part, elle a poussé l'extraction de ses minerais sulfurés mixtes, dits B. P.G., qui sont ensuite traités par l'usine de flottation. C'est ainsi qu'en 1930, il a été livré 33.690 tonnes de cette catégorie, qui ont été payées par le jeu d'une participation sur la valeur des produits obtenus.

L'usine d'acide arsénieux a marché normalement, laissant un bénéfice appréciable. La société a arrêté complètement la recherche ou la calcination des calamines, leur vente ne pouvant laisser aucun bénéfice aux cours actuels.

En ce qui concerne la réorganisation de l'affaire, à fin novembre, la société est arrivée à un accord avec la Société des Usines (Laurium grec) qui, entre autres dispositions, comporte une réduction du loyer de base. Elle a continué également ses négociations avec les représentants de la Banque Nationale de Grèce ; celle-ci a finalement renoncé à avoir la garantie du gouvernement grec et l'emprunt de 20.000 livres sterling a été conclu aux conditions précédemment indiquées sous la forme d'un prêt hypothécaire de premier rang.

---

[Révision de la convention liant les deux Laurium]  
(*Le Journal des finances*, 24 juillet 1931)

L'action LAURIUM FRANÇAIS a pour dernier cours 20 fr. ; la part, 187.

Le rapport présenté à l'assemblée du Laurium grec, tenue récemment à Athènes, rappelle que les pourparlers poursuivis en 1930 avec la Société française [des mines du Laurium], en vue de la révision de la convention liant les deux sociétés ont abouti, en décembre 1930, à un accord final ; il a été mis en vigueur en avril 1931 après la réorganisation financière de la société française. Les modifications de la convention acceptées par le Laurium grec comportent d'une part la fixation d'un minimum du montant d'affermage entre £ 2.000 et £ 8.000 et du prix des résidus en fonction des prix des métaux sur le marché mondial et, d'autre part, l'abaissement du minimum d'extraction des minerais.

---

LAURIUM FRANÇAIS  
(*Le Journal des débats*, 6 février 1932)

La production du plomb, pour l'exercice 1931, est de 6.700 tonnes, contre 7.329 tonnes en 1930.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*La Journée industrielle*, 30 juin 1932)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence de M. de Lanzac de Laborie, a approuvé les comptes de exercice 1931 faisant ressortir une perte de 3.988.244 fr., après 3.147.237 fr. d'amortissements.

MM. de Lanzac de Laborie et Serpieri, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

LAURIUM FRANÇAIS  
(*Le Journal des débats*, 4 juillet 1932)

L'action de 100 francs du Laurium français s'est inscrite à 22, l'action de 250 francs à 14 francs et la part à 96.

L'assemblée du 29 juin a approuvé les comptes de 1931, qui se sont soldés par une perte de 3.986.244 francs, après 3.147.137 francs d'amortissements.

---

*Annuaire Desfossés*, 1933, p. 981 :  
Compagnie française des mines du Laurium :  
Conseil : MM. St. de Lanzac de Laborie, A. Georgiadès, A. Massenet, J. Serpieri, E. Heberlein, V. Thiébaud, Emm. Vergé, adm.

---

(*Le Journal des finances*, 17 février 1933)

Le dernier cours pratiqué sur l'action ordinaire LAURIUM FRANÇAIS est de 15 fr. On prévoit que le solde débiteur de 1932 sera supérieur à celui de 1931.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*La Journée industrielle*, 21 mars 1933)

Une assemblée des porteurs de parts est convoquée pour le 4 avril en vue d'examiner une proposition de réorganisation de la Compagnie française des mines du Laurium, comportant réduction de 90 % du capital social et augmentation de capital, partie en numéraire et partie par transformation des parts de fondateur en actions.

---

[Dissolution anticipée ?]  
(*Le Journal des finances*, 9 juin 1933)

L'action LAURIUM FRANÇAIS a repris jusqu'à 11 francs ; la part est maintenant demandée à 28 francs ; une assemblée extraordinaire aura lieu le 30 juin pour examen de la situation de la société et proposition de dissolution anticipée.

---

Société des mines du Laurium  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 août 1933, p. 464)  
(à peine lisible)

La production en 1932 a été de 6.482 t. de pb argentifère et 282 t. d'acides arsénieux raffinés. L'extraction des minerais sulfureux mixtes, dits BRG, s'est élevée à 83.175 t. brutes, dt 78.930 à Plaka et 4.215 à Camaresa. Ces minerais ont été traités par l'usine de flottation de l'Ergasteria Flotation C° Ltd, qui a obtenu ainsi 9.500 t. de concentrés de pb titrant env. 70 % de pb et 14.502 t. de concentrés de zinc titrant environ 45,5 % de zinc. Les concentrés de pb ont été traités à la fonderie ; les concentrés de zinc ont été vendus à l'étranger.

---

FRANÇAISE DU LAURIUM  
(*Le Journal des débats*, 31 août 1933)  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 septembre 1933, p. 491)

Une assemblée extraordinaire réunie le 29 août, après avoir entendu l'exposé de la situation de la Société, a décidé. de ne pas procéder à sa dissolution et de lui laisser continuer ses opérations. Le projet de réorganisation qui sera présenté à une assemblée extraordinaire, qui ne pourra vraisemblablement se réunir valablement que le 25 septembre, prévoit la réduction du capital de 7.200.000 à 1.440.000 fr. et sa réaugmentation à 4.500.000 francs par création d'actions privilégiées cumulatives

Le conseil demanderait l'autorisation de principe de le porter à 10 millions. Le pourcentage des parts dans la répartition des bénéfices serait ramené de 12 à 4 %.

---

Cie frse des mines du Laurium  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 octobre 1933, p. 550)

L'ass. du 25 septembre a décidé la réorganisation financière par réduction du cap. de 7,2 MF à 1,44 MF et sa réaugmentation à 4,5 MF par création d'actions privilégiées.

---

Informations et communiqués  
FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(*Le Journal des débats*, 8 novembre 1933)

L'assemblée spéciale des porteurs de parts tenue aujourd'hui a ratifié les décisions prises par l'assemblée extraordinaire du 25 septembre, comportant notamment la réduction du capital de 7.200.000 fr. à 1 million 440.000 fr., moyennant l'échange d'une action nouvelle ordinaire de 100 fr. contre 9 actions anciennes, ordinaires ou privilégiées, entièrement libérées. Puis sa réaugmentation à 4.500.000 francs, par la création et l'émission au pair de 100 francs de 30.000 actions privilégiées. Enfin, l'assemblée a décidé d'autoriser l'augmentation du capital social de 4.500.000 à 10 millions de francs, et une ou plusieurs fois, en actions obligations privilégiées.

Il a été décidé. en outre, que le pourcentage des parts sera ramené de 12 à 4 %.

---

NÉCROLOGIE  
M. RODOCANACHI  
(*Le Temps*, 10 janvier 1934)

M. Emmanuel Rodocanachi, qui venait d'être promu commandeur de la Légion d'honneur, meurt quelques jours après sa femme, emportés l'un et l'autre par la fièvre typhoïde. Né à Paris le 5 septembre 1859, il avait, fait ses études au lycée Condorcet.

Ses goûts l'avaient porté vers l'étude du passé ; sa curiosité, très vive, l'amena à faire des recherches sur les époques les plus variées. Toutefois, c'est à la France et surtout à l'Italie qu'il borna ses investigations. Une exception devait être faite pour son Byron, encore qu'il ait été amené à s'occuper du poète anglais par les séjours ; de celui-ci en Italie.

Ses œuvres sont nombreuses la première en date est un Cola di Rienzo qui inaugurerait ses travaux sur l'histoire de Rome à laquelle il a consacré des livres qui s'intitulent le Ghetto à Rome ; les Corporations ouvrières de Rome depuis la chute de l'Empire romain. ; les Institutions communales de Rome sous la Papauté, le Capitole romain antique et moderne Rome au temps de Jules II et de Léon X ; les Monuments de Rome, et, enfin, une Histoire de Rome publiée en 1922.

Il a donné, d'autre part *Courtisanes et bouffons* ; *Renée de France* ; *duchesse de Ferrare* ; *Bonaparte et les îles Ioniennes* ; *les Derniers temps du siège de la Rochelle* ; *Elisa Napoléon en Italie* ; *les Infortunes d'une petite-fille d'Henri IV* : *Marguerite d'Orléans* ; un *Ouvrage de piété inconnu de la Grande Mademoiselle* ; *Boccace*, poète conteur, moraliste ; *Léopardi*.

Collaborateur du *Journal des Débats*, de la *Revue historique* et de la *Revue de France*, il y fit paraître des articles qu'il réunit par la suite en volumes intitulés *Etudes et fantaisies historiques*.



Plusieurs de ses ouvrages avaient été couronnés par l'Académie française; ils lui valurent, en 1925, d'être élu à l'Académie des sciences morales et politiques, dans la section des membres libres.

M. Rodocanachi s'est consacré, par ailleurs, à des œuvres d'entr'aide confraternelle : c'est ainsi qu'il appartenait à la Société des gens de lettres dont il fut vice-président ; à l'Association des journalistes parisiens, à l'Œuvre du denier des veuves : deux groupements dont il était le trésorier. Des sociétés savantes celle des fouilles archéologiques, la Société d'histoire diplomatique, le comptaient également parmi leurs membres et il ne faut pas oublier la Société des études historiques dont il avait présidé les travaux.

Il convient de rappeler encore qu'il a fondé, à l'Académie des sciences morales et politiques, en souvenir de son fils mort à la guerre, une bourse annuelle Pierre-Emmanuel-Rodocanachi de dix mille francs, destinée à des jeunes gens qui ont besoin d'être aidés pour continuer leurs études.

---

Alexandre *André* BELUGOU,  
président

Né le 14 septembre 1885 à Anduze (Gard).  
Fils de Victor Belugou (1857-1918), polytechnicien, ingénieur des télégraphes, et de Ernestine Juliette Gervais.

Neveu de Louise Belugou (1860-1934), directrice de l'École normale supérieure de jeunes filles de Sèvres.

Marié en 1907 à Augustine-Madeleine Merlin. Dont Pierre-Maurice (1908-1999), polytechnicien, et Aliette (1923-1927).

X-1904.

Chevalier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1921 : ingénieur principal des poudres et explosifs.]

Ingénieur en chef, attaché à la direction générale de la Société minière et métallurgique de Peñarroya.

Son représentant à la [Société minière de l'oued-Bazera](#) (Algérie),

à la [Société d'études minières de la Côte-d'Ivoire](#) (1929),

à Minerais et métaux (1935),

à Métaux et alliages blancs...

Chevalier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1921 (min. Guerre) : ingénieur principal des poudres et explosifs.

Dom. : 30, rue Guynemer, Paris.

Décédé le 28 décembre 1950, 30, rue Guynemer, Paris.

INGÉNIEURS  
NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 février 1934)

M. F. Audisio (Saint-Étienne 1925), a été nommé directeur général adjoint à la Cie française des mines du Laurium.

Compagnie française des mines du Laurium  
(*La Journée industrielle*, 18 juin 1935)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1934 faisant ressortir une nouvelle perte de 920.281 fr., qui porte le déficit total à 1.459.267 francs.

M. de Lanzac de Laborie a été réélu administrateur.

Le rapport signale que l'aggravation de la crise a obligé à fermer la principale exploitation de Plaka.

GRÈCE

Cie française des mines de Laurium  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1935)

La marche de la fonderie et de la mine de Laurium en 1934 a été satisfaisante au point de vue du tonnage produit : 8.900 tonnes de plomb d'œuvre ont pu être envoyées à l'usine de Peñarroya, contre 7.989 tonnes en 1933.

Cependant, l'exploitation a été déficitaire, et cette société a dû modifier son régime de marche. Ses mines principales ont été fermées et on a réduit la production de plomb à la quantité nécessaire pour alimenter le marché grec. Ce nouveau régime permettra d'équilibrer recettes et dépenses et d'attendre une amélioration des conditions générales.

---

## GRÈCE

Cie française des mines de Laurium

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1935)

Le rapport annuel mentionne que les autorités helléniques n'ont pas cru devoir assurer à la compagnie le concours effectif qui lui aurait été indispensable pour continuer son exploitation.

« Nous nous sommes donc décidés à apporter à celle-ci les modifications nécessaires. Mises à exécution à la fin du mois de janvier 1935, elles comportent l'arrêt des travaux miniers à Plaka et, en conséquence, de grandes simplifications et réductions dans nos services annexes. En contrepartie, nous avons décidé d'intensifier nos efforts sur le marché hellénique, en lui fournissant tous les produits dérivés du plomb qu'il est susceptible d'absorber.

Nous avons été ainsi amenés à licencier plus de la moitié de notre personnel, ingénieurs, employés et ouvriers.

La marche que nous avons adoptée, a, entre autres avantages, celui de ménager la mine dont nous risquons d'épuiser les réserves à vue à des coins très désavantageux. »

---

## INGÉNIEURS NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 novembre 1935)

M. F. Audisio (Saint-Étienne, 1925), directeur adjoint, a été nommé directeur général de la Cie française des mines du Laurium.

---

## GRÈCE

Laurium français

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> février 1936)

Le conseil signalait à la dernière assemblée ordinaire que l'exploitation du gîte de Plaka avait été arrêtée en janvier 1935, la direction préférant ménager la mine, plutôt que d'épuiser les réserves à vue dans une période caractérisée par des cours trop désavantageux. En contrepartie, le Laurium français a intensifié ses efforts sur le marché grec, en lui fournissant tous les dérivés du plomb que ce marché est susceptible d'absorber. Les considérations qui précèdent expliquent que la production de la fonderie, en 1935, ait été seulement de 4.692 tonnes de plomb contre 8.023 tonnes en 1934.

---

FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(*Le Journal des débats*, 15 mai 1936)

Les comptes de 1935 se soldent par une perte de 489.399 fr. contre une autre perte de 920.281 fr. pour 1934. Le solde débiteur se trouve ainsi porté à 1.948.666 fr.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*La Journée industrielle*, 30 mai 1936)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1935 qui font apparaître une nouvelle perte de 489.389 fr. Avec les pertes antérieures, le solde débiteur est de 1 million 948.657 francs.

Le conseil fait observer que, comme pour l'exercice 1934, il n'a pu pratiquer que les amortissements absolument indispensables et a renoncé encore à poursuivre l'amortissement du poste mines et concessions.

Par ailleurs, le rapport indique que la moyenne des cours du plomb a été, en 1935, de £ or 8.12.4 ; du zinc de £ or 8.10.11 et de l'argent de 313 fr. b. 06 par kg, contre respectivement, en 1932, de 8.13.0, 9.17.1. 230,34; en 1933, de 80.11, 10.14.6, 222.20 et, pour 1934, de 6.16.6. 8.10.4, 313,06.

---

GRÈCE

Compagnie française des mines de Laurium  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1936)

Le bilan, ainsi que les comptes de l'exercice 1935, qui ont été approuvés par l'assemblée ordinaire des actionnaires du 29 mai, font apparaître une nouvelle perte de 489.389 fr. Avec les pertes antérieures, le solde débiteur est de 1.948.657 fr.

L'activité industrielle et commerciale de la Compagnie se résume comme suit : plomb d'œuvre 4.692 tonnes, plomb doux 1.743 tonnes, plombs laminés 193 tonnes, minium et litharge 95 tonnes, acide arsénieux 107 tonnes. Les ventes de plomb doux ont été notamment plus importantes qu'en 1934.

À la mine de Plaka, les travaux de préparation ont été repris, de façon à pouvoir passer à l'abattage dans de bonnes conditions, le moment venu.

---

L'industrie minière de la Grèce  
Minerais de plomb et de zinc  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1936)

Le minerai de plomb argentifère est entièrement contrôlé par la Cie française du Laurium ainsi que la totalité de la production depuis que les exploitations de la Sté hellénique métallurgique et minière de Thassos sont inactives. La production métallurgique provient uniquement des usines du Laurium.

---

FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(*Le Journal des débats*, 25 octobre 1936)

La production de plomb, pour le premier semestre 1936, ressort à 1.450 tonnes contre 2.700 tonnes pour la période correspondante de 1935. Elle sera plus élevée pour le second semestre.

---

*Annuaire Desfossés*, 1937, p. 1076 :  
Compagnie française des mines du Laurium :  
Conseil : MM. St. de Lanzac de Laborie, A. Georgiadès, A. Massenet, E. Vergé, A. Belugou, R. Pécaut, adm.  
Commissaire des comptes : MM. Rambaud, V. Carle et Vrizakis.

---

GRÈCE

Compagnie française des mines du Laurium et Ergastiria Flotation Cy  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> août 1937)

La Compagnie française des mines du Laurium poursuit l'exploitation des parties reconnues de son gisement et aborde l'étude des recherches à faire pour la reconnaissance des extensions possibles ; c'est un programme de longue haleine qui exigera plusieurs années. Cette société collabore avec Ergastiria Flotation Cy pour le traitement des haldes laissées par les anciens exploitants et qui appartiennent à Ergastiria.

---

PENARROYA

(*Le Journal des finances*, 6 août 1937)

[...] C'est également à l'assainissement de la situation financière que doivent songer avant tout la **Compagnie** française des mines du Laurium et l'Ergasteria Flotation Cy, qui travaillent en collaboration et dont la marche s'améliore. Et c'est aussi aux amortissements qu'a été affecté le léger bénéfice de la Société yougoslave Magnesit Sumadija.

Quand à la Société turque pour l'Association des Mines de Balya Karaydin [Balıa Karaïdin], ses résultats ont encore été déficitaires.

De cette rapide revue de la situation de Peñarroya, il résulte que la marche de toutes les exploitations et filiales dont l'activité s'exerce hors d'Espagne se poursuit normalement, mais que cette marche normale ne laisse, en définitive, dans l'état actuel des choses, pas de bénéfice, ou un bénéfice insignifiant.

Cette constatation confirme l'importance du rôle que jouaient les actifs d'Espagne dans l'économie du groupe que constitue la Société Peñarroya. [...]

---

*Annuaire industriel*, 1938 [données antérieures à la reprise par Peñarroya] :  
MINES DU LAURIUM (Cie franç. des), 27, rue Laffitte, Paris, 9<sup>e</sup>. T. Gut. 55-04. Ad. t. laurium-108-Paris. Soc. an. cap. 7.200.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. [Pierre-]E[manuel] Rodocanachi [+ 1934] ; Vice-Prés. : M. V. Thiébaud ; Adm.-dél. : M. J. de Catelin [1854-1938] ; Adm. : MM. R[oger] Baron, S[tephen] de Lanzac de

Laborie ; J. Priadkine ; J[ean] Serpieri <sup>45</sup> ; Prés. hon. : M. J[ules] Rostand [CNEP, Bq de l'Indochine...], Commissaires : MM. L. Rambaud et M. Lecoq.

Mines de zinc, plomb argentifère, fer manganésifère et fer au Laurium (Grèce). — Calamines calcinées, plomb d'œuvre, acide arsénieux, minerais de fer manganésifère et de fer. (1-1309).

---

AVIS DE DÉCÈS  
(*Le Figaro*, 16 mai 1938)

Nous apprenons la mort de M. Roger Baron, décédé le 14 mai 1938, avenue Hoche, n° 28. Les obsèques auront lieu demain mardi 17 mai, à onze heures, en l'église Saint-Philippe du Roule où l'on se réunira. De la part de M<sup>me</sup> Roger Baron, de M. et M<sup>me</sup> Roland Baron et leurs enfants. Le présent avis tient lieu d'invitation.

---

FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> juin 1938)

Les comptes de 1937 se soldent par un bénéfice de 2.398.235 francs contre 1.010.248 francs pour l'exercice précédent qui, compte tenu du solde débiteur antérieur, laisse un disponible de 1.459.828 francs. Le conseil proposera, la distribution d'un dividende de 5 % aux actions privilégiées

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(*Le Temps*, 16 mai 1939)

Le bénéfice net de 1938 est de 1.561.940 francs contre 2.398.235 francs. Il sera distribué 5 francs, brut aux actions privilégiées, sur l'intérêt cumulatif arriéré leur revenant.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DE MINES DU LAURIUM  
(*Le Temps*, 17 mai 1939)

Les comptes de l'exercice 1938 font apparaître un bénéfice net de 1.561.940 francs contre 2.399.235 francs pour 1937. Le conseil proposera à l'assemblée du 9 juin de maintenir le dividende à 5 francs par action privilégiée.

---

Compagnie française des mines du Laurium  
(*La Journée industrielle*, 10 juin 1939)

L'assemblée ordinaire tenue le 9 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1938 se soldant par un bénéfice net de 1.561.940 fr. Les actionnaires ont décidé l'affectation

---

<sup>45</sup> Jean Serpieri : probablement le fils de Fernand. Marié à Diddie Vlasto, championne de tennis.

sur ce bénéfice de 1 million 378.160 fr. à un amortissement complémentaire du poste mines et concessions et fixé le dividende à 5 fr brut par action privilégiée, payable le 1<sup>er</sup> juillet et à valoir sur l'intérêt cumulatif arriéré dû à ces actions, qui se trouvera ramené à 15 fr. par titre. Il a été reporté à nouveau 737.606 francs.

La société a fait traiter par l'usine de flottation de l'Esgasteria Flotation Cy Ltd, 29.030 tonnes de minerais mixtes de plomb et zinc. La production de minerais oxydés s'est élevée à 10.000 tonnes environ.

Les usines ont produit 4.095 tonnes de plomb d'œuvre, 2.897 tonnes de plomb doux ; 410 tonnes de plomb laminé ; 354 tonnes de litharge ; 270 tonnes de minium et 78 tonnes d'acide arsénieux.

---

FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM  
(*Le Journal des débats*, 20 juillet 1939)

Pour le premier semestre de 1939, la production de plomb d'œuvre a été de 961 tonnes 831 contre 1.584 tonnes pour la période correspondante de 1938.

---

*Annuaire Desfossés*, 1940, p. 824 :

Compagnie française des mines du Laurium :

Conseil : St. de Lanza de Laborie, A. Georgiadès, A. Massenet, Emm. Vergé, Alexandre André Belugou (Peñarroya), R. Pécaut, adm.

Commissaires aux comptes : MM. Rambaud, V. Carle et Vrizakis.

---

*Annuaire Desfossés*, 1945, p. 832 :

Compagnie française des mines du Laurium :

Conseil : Alexandre André Belugou, président-directeur général ; A. Georgiadès, A. Massenet, F[rançois] Millet [Peñarroya], A. Tilorier, Emm. Vergé, adm.

Commissaires aux comptes : Victor Carle, René Talis.

---

1947 : création de 55.000 actions de 100 fr. attribuées et réservées à l'Ergastiria flottation Cy

---

*Annuaire Desfossés*, 1948, p. 889 :

Compagnie française des mines du Laurium :

Conseil : Alexandre André Belugou, président-directeur général ; A. Georgiadès, A. Massenet, F. Millet, A. Tilorier, Emm. Vergé, Labiche, P. Robertie, adm.

Commissaire aux comptes : Victor Carle.

---

*Jean Louis Achille BARBIZET,*  
président de la Compagnie française des mines du Laurium

Né le 15 octobre 1890.

Fils de Paul Achille Jean Baptiste Barbizet et de Hortense Léonie Rodolphine Delepoulle.

Marié à Georgette Alexandrine Pilliet.

Licencié en droit. Diplômé de l'École libre des sciences politiques.

Attaché au cabinet du résident général de France en Tunisie (1915-1916).

Secrétaire général de Minerais et métaux (1917-1923).

Administrateur délégué de la Société Minerali e Metalli, et de la Société de l'Escalette.

Administrateur-directeur général de Minerais et métaux.

Directeur général de Peñarroya.

Répartiteur chef de la section des métaux non ferreux de l'O.C.R.P.I. (oct. 1940-15 sept. 1943).

président de la Chambre syndicale des métaux depuis 1944.

Officier de la Légion d'honneur du 9 juillet 1951.

Décédé le 2 juin 1954 en son domicile 14, av. Georges-Mandel, Paris 16<sup>e</sup>.

LES ASSEMBLÉES

*(Paris-Presse-L'Intransigeant, 31 juillet 1951)*

Française des Mines du Laurium. — L'assemblée a fixé le dividende à 50 fr. brut. Une somme de 48 millions 974 921 fr. a été affectée à la réserve pour éventualités diverses.

MINES MÉTALLIQUES

*(L'Information financière, économique et politique, 23 février 1952)*

La COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM exploitait les mines de plomb argentifère et de zinc du même nom (Grèce, province de l'Attique). En 1950, vers la fin de l'année, la production des minerais oxydés conservait un rythme régulier, se développant à 1.800 tonnes par mois. Ceux-ci sont traités par un usine de flottaison qui vient d'être dotée d'une seconde section. Production en 1950 : 6.429 tonnes de concentrés zingueur et 1.165 tonnes de concentrés plomber. Le capital va être porté de 47.663.400 francs à 50 millions pour rémunérer l'apport de l'ERGASTERIA FLOTATION.

Dernier dividende brut net : 41 fr. (action de 100 fr.). Pour 1951, on envisage une augmentation du dividende et l'élévation du nominal de 100 à 250 francs.

Dernier cours : 1.500.

*Annuaire Desfossés, 1953, p. 689 :*

Compagnie française des mines du Laurium :

Conseil : Jean Barbizet, président-directeur général.

J. Ducros, François Millet, André Tilorier, Emmanuel Vergé, G. Pierre Labiche, Rolland Ritter, Pierre Robertie, Gaston Tupin, adm.



Comm. cptes : Victor Carle.

---

Française des Mines du Laurium  
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 novembre 1953)

Le Président a déclaré à l'assemblée ordinaire du 25 novembre que la situation s'est améliorée cette année, après un début difficile, la dévaluation de la drachme ne répercutée intégralement de revient.

Il a déclaré également une somme de 45 millions supplémentaire a été consacrée à l'amortissement des recherches du forage du puits (qui avait atteint 300 mètres), celui-ci ayant été arrêté du fait de la baisse des cours des métaux.

Le rapport signale que l'exploitation du Laurium avait atteint, dès le début de 1951, son rythme normal. Cette marche satisfaisante de l'ensemble technique, mines et usines, s'est poursuivie à peu près régulièrement au cours de l'exercice 1952.

La production marchande a été de 4.900 tonnes de concentrés de plomb et 7.261 tonnes de concentrés de zinc, au lieu de 4.532 tonnes et 8.206 tonnes en 1951.

La fonderie a produit 2.835 tonnes de plomb marchand dont 2.700 tonnes de plomb doux, au lieu de 2.400 tonnes en 1951.

Mais la partie commerciale et la partie financière de l'activité sociale ont été sérieusement entravées par les contingences extérieures, ajoute le rapport.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1952 se soldant par un bénéfice de 2.059.502 francs, formant avec le report un total de 7.817.720 francs, reporté à nouveau.

---

*Rolland, Louis RITTER, président (1954-1973)*

Né le 18 sept. 1915 à Paris.

Fils de Félix Ritter, ingénieur, et de Mme, née Geneviève Legrand.

Mar. en secondes noces le 24 nov. 1966 à M<sup>lle</sup> Danielle Février (1 enf. : Elisabeth du premier mariage).

---

Collège Chaptal et École nationale supérieure des mines de Paris. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur au corps des mines.

À la direction des mines (1941-1948).

À la Société minière et métallurgique de Peñarroya (depuis 1948), directeur général (1958), administrateur-directeur général (1967), puis administrateur (depuis 1969) de Peñarroya,

président de la Compagnie française des mines du Laurium (1954-1973),

président de Peñarroya-Maroc (depuis 1963) et des Mines d'Aouli (1963-1975),

président de la Société S.G.E.C.M., Maurice Mouteux et Cie (depuis 1976),

administrateur de la Société Peñarroya Espagne,

de la Compagnie française des minerais d'uranium,

de la Société de Pertusola (Italie), etc.

---

Officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 39-45, chevalier du Mérite agricole, grand officier du Mérite civil espagnol, commandeur d'Isabelle-la-Catholique, officier de l'Ordre du mérite chilien, etc.

Décédé le 1<sup>er</sup> septembre 2003.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM

*(L'Information financière, économique et politique, 15 septembre 1954)*

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 30 septembre, un dividende de 20 fr. brut par action. Une assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, aura à décider de l'élévation du nominal des actions de 100 à 250 francs par incorporation de primes et réserves ; du regroupement des actions en titres de 2.500 fr. qui pourront être délivrées aux porteurs et enfin de l'autorisation à donner au conseil pour porter éventuellement le capital à 250 millions.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM

[Desfossés 1956/658]

CONSEIL

Ritter (Rolland)[1915-2003][X-Mines], 573 ([M'Zaita](#)), 635 (Mines des Malines, Gard), [655](#) (dga Peñarroya), 658 (pdg 1954-1973 Mines du Laurium, Grèce).

Millet (François)[Belgrade, 1887-Paris, 1974] un des quatre fils de René Millet, résident général en Tunisie (1894-1900)[ép. Jeanne Robert de Massy][E.C.P., 1910. Ingénieur aux Mines de zinc du Guergour, puis dans le groupe Peñarroya], 637 (adg Ouasta-Mesloul), 658 (Mines du Laurium), 1657 (v.-pdt Cotonnière de Saint-Quentin).

Tilorier (A.), 658 (Mines du Laurium), 1635 (comm. cptes SADEV).

Vergé (Emmanuel)[Fils d'Henri Vergé, administrateur de Didot-Bottin et de la Cie frse des mines du Laurium, et de Suzanne Rodocanachi, sœur d'Emmanuel][Inspecteur des finances][Rothschild > Ass. La

Nationale avant-guerre], 454 (SCAC), 658 (Laurium), 664 (Nickel), 825 (Usinor), 872 (Denain-Anzin)[NB : Rothschild rachète Forges Anzin en 1846 et les fusionne avec Denain en 1849], 2205 (Didot-Bottin).

Labiche (Georges-Pierre)[Sciences po.][secr. gén. Peñarroya], 634 (L'Escalette), 635 (Mines des Malines, Gard), 658 (Mines du Laurium).

Lavigne (J.), 658 (Mines du Laurium).

Robertie (P.), 570 (Minemet), 634 (L'Escalette), 658 (Mines du Laurium).

Tupin (G.), 658 (Mines du Laurium).

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Payer (M.), 196 (comm. cptes Soc. parisienne de banque), 364 (comm. cptes. Ch. fer Indochine-Yunnan), 514 (comm. cptes Soc. nat. d'investissement), 634 (comm. cptes Escalette), 635 (comm. cptes suppl. Mines de Malines), 658 (comm. cptes Mines du Laurium), 861 (comm. cptes Forges Hennebont), 936 (comm. cptes Comptoir ind. étirage+profilage métaux), 1002 (comm. cptes Compteurs et moteurs Aster), 1006 (comm. cptes Baudet, Donon et Roussel), 1053 (comm. cptes Schwartz-Hautmont), 1062 (comm. cptes Anc. Éts Eiffel), 1083 (comm. cptes Cie gén. moteurs), 1110 (comm. cptes suppl. Taximètres), 1208 (comm. cptes Industrie et force), 1455 (comm. cptes Verreries Paul Laurent + Anjou), 1483 (comm. cptes suppl. Salins du Cap-Vert), 1510 (comm. cptes Procédés Pictet), 1594 (comm. cptes Grds Trav. métropolitains).

Carlier (Marc), 405 (comm. cptes suppl. Tram. Nice+Littoral), 429 (comm. cptes Ind. des transports), 658 (comm. cptes Mines du Laurium), 726 (comm. cptes Cie explo. pétr.), 935 (comm. cptes CGEM), 1036 (comm. cptes Marinoni), 1118/1 (comm. cptes Nadella), 1229 (comm. cptes Radio-Maritime), 1313 (comm. cptes SMD), 1315 (comm. cptes Fasi d'élec.), 1457 (comm. cptes Verreries de Cognac et de Carmaux), 1601 (comm. cptes Batignolles), 1771 (comm. cptes Golfe de Guinée).

SIÈGE SOCIAL : Paris, place Vendôme, 12. Tél. : OPE. 42-00.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 17 septembre 1875, pour une durée expirant en 2015.

OBJET : L'exploitation des mines de plomb et de zinc du Laurium, province d'Attique (Grèce).

CAPITAL SOCIAL : 125 millions de fr., divisé en 50.000 actions de 2.500 fr. À l'origine, 13.500.000 fr. Porté en 1879 à 16.300.000 fr., en juillet 1922 ramené à 7.950.000 fr. par réduction de la valeur nominale à 250 fr. de chaque action de 500 fr., porté à 13.912.500 fr. en mars 1924 et à 21 millions en juillet 1927, réduit à 4.200.000 fr. en septembre 1930. par l'échange de 2 actions anciennes de 250 fr. contre 1 action nouvelle ordinaire de 100 fr., et porté en 1931 à 7.200.000 fr. par l'émission de 30.000 actions privilégiées de 100 fr. Réduit en septembre 1933 à 1.440.000 fr. par l'échange de 1 action ordinaire nouvelle contre 5 anciennes et reporté à 4.500.000 fr. par l'émission au pair de 30.600 actions privilégiées de 100 fr. Une assemblée extraordinaire tenue le 20 décembre 1946 a unifié toutes les actions. Le capital a été porté en juin 1947 à 22.500.000 fr. par émission au pair de 180.000 actions de 100 fr. (4 nouvelles pour 1 ancienne), et au cours de la même année à 28 millions par la création de 55.000 actions de 100 fr. attribuées et réservées à l'Ergastiria flotation Cy et à 42 millions en janvier 1948 par l'émission à 160 fr. de 140.000 act. nouv. de 100 fr. (1 nouv. pour 2 anc.). **Porté en 1949 à 44.783.400 fr. par création de 27.834 actions nominatives de 100 fr. attribuées à la Société des mines du djebel-Ressas\* [Tunisie] en rémunération de son apport à titre de fusion.** Porté en 1950 à 47.663.400 fr. par création de 28.800 actions de 100 fr. attribuées aux porteurs de parts (5 pour 1) en échange de leurs titres. Porté en 1952 à 50 millions par création de 23.366 actions de 100 fr. attribuées en rémunération d'apports. Porté en 1954 à 125 millions par élévation du nominal à 250 fr. Regroupement en actions de 2.500 fr. depuis le 4 avril 1955.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 5 % d'intérêt aux actions. Sur le solde, 94 % à toutes les actions et 6 % au conseil d'administration, sauf prélèvements pour réserves ou reports.

LIQUIDATION : Apurement du passif ; remboursement du capital. Le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Siège social.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 37. - Notice SEF MI 370.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 3 (12 novembre 1951), 41 fr. ; 41 fr. 4 (24 novembre 1952) ; 16 fr. 5 (15 octobre 1951), 16 fr. 6 (2 novembre 1955), 287 fr.

Années	Prod. plomb (t.)	Amortissement	Bénéfice net (1.000 francs)
1938	4.095	1.326	1.562
1939	3.909	1.376	1.861

1940	—	1.373	905
1941	—	1.196	424
1942	—	781	9.137
1943	—	435	- 21.915
1944	—	213	-71
1945	—	—	- 498
1946	—	160	—
1947	646	—	—
1948	1.126	51.386	12.898
1949	1.653	11.680	15.536
1950	2.087	43.718	74.572
1951	2.400	49.831	51.067
1952	2.700	95.571	2.060
1953	2.384	36.873	5.005
1954	2.878	50.986	19.201

#### BILANS AU 31 DÉCEMBRE

1950	1951	1952	1953	1954
434.050	670.104	642.004	562.019	515.653

#### JOURNAL DES SOCIÉTÉS COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM (Paris-Presse-L'Intransigeant, 12 juin 1969)

Les comptes de l'exercice 1968 se soldent par un bénéfice net de F 93.73346. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire du 27 juin la mise en paiement d'un dividende identique à celui de l'exercice précédent, soit 1,25 F par action assorti d'un avoir fiscal de F 0,625.

---

#### JOURNAL DES SOCIÉTÉS PENARROYA COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM (Paris-Presse-L'Intransigeant, 23 mai 1970)

Le conseil d'administration, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice 1969 se soldant par un bénéfice net de F 150.966,62, proposera à l'assemblée générale ordinaire annuelle, qui se tiendra le 24 juin, la mise en paiement d'un dividende de F 1,50 par action assorti d'un avoir fiscal de F 0,75.

---

Dafsa, *Liaisons financières*, 1978 :  
Filiale aux 2/3 de Peñarroya.

---

Imétal, rapport 1981 : OK.

Peñarroya, rapport 1981, p. 10 :

Grèce

Les pertes enregistrées en 1980 par la Compagnie française des mines du Laurium se sont considérablement aggravées en 1981.

Aussi, compte tenu de la baisse des cours des métaux et des lourdes charges financières de la société, des négociations ont été entreprises, dès le mois de juillet, avec les autorités gouvernementales grecques. Ces négociations portaient sur les possibilités de continuation de l'activité de la société dans un dimensionnement élargi et dans le cadre des projets annoncés par l'État grec de création d'une fonderie de plomb nouvelle de capacité concurrentielle.

Les négociations n'avaient pas abouti à la fin de l'exercice, et il a fallu prendre à la fin du mois de février 1982 la décision d'arrêter la fonderie de plomb.

L'impact de ces résultats négatifs dans nos comptes consolidés est de 26 millions de francs.

La participation de la société dans le capital de sa filiale fait l'objet en 1981 d'un complément de provisions qui en annule la valeur nette au bilan. Les créances détenues ou garanties par Peñarroya au titre des livraisons de matières premières du groupe à cette filiale, de l'ordre de 47 millions de francs, sont inférieures à l'évaluation des actifs de la filiale en Grèce, essentiellement constituées par un domaine foncier et immobilier.

---

## 1982 (DÉBUT) : FERMETURE

Les installations du Laurium ont été transformées en parc technologique.

Un mécène s'était proposé de construire un centre de congrès

mais en raison de la crise,

la buvette ne cohabite qu'avec des ruines





Photos Corinne Krouck, 2015.